



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016



PROCES VERBAL

SOMMAIRE

<u>DOSSIERS EN EXERGUE</u>	<u>PAGES</u>
----------------------------	--------------

Rapport d'activités 2015 du Centre Communal d'Action Sociale	13
--	----

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

1°) Compte de gestion du Budget Principal et des budgets annexes de l'exercice 2015 de Monsieur le Trésorier Principal d'Angers Municipale - Avis. (DEL-2016-271)	32
2°) Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Ville d'Angers - Budget Principal et budgets annexes- Arrêt des comptes. (DEL-2016-272)	47
3°) Affectation des résultats. (DEL-2016-273)	57
4°) Budget supplémentaire de l'exercice 2016 (DEL-2016-274)	59

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

5°) Construction d'une nouvelle patinoire - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Avenant à la convention de suivi et réalisation de travaux de la patinoire - Autorisation de signature (DEL-2016-275)	65
---	----

Rapporteur : Christophe BÉCHU

6°) SDCI - Extension de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole - Modification du périmètre – Accord Local - Approbation (DEL-2016-276)	81
--	----

<u>AUTRES DOSSIERS</u>	<u>PAGES</u>
------------------------	--------------

POLITIQUE DE LA VILLE - CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Rapporteur : Michelle MOREAU

7°) Animation du Projet urbain - Association La Paperie - Attribution de subventions - Avenant - Approbation (DEL-2016-277)	85
---	----

8°)	Développement des activités des radios associatives Radio Campus et Radio G - Subventions - Attribution (DEL-2016-278)	87
9°)	Programme Bourse Solidarité Vacances - Agence Nationale de Chèques Vacances (ANCV) - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2016-279)	88

Rapporteur : Karine ENGEL

10°)	Association Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation - Parcours Citoyen : Voyage pédagogique commémoratif - Subvention - Attribution (DEL-2016-280)	92
------	---	----

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - FORMATION POUR ADULTES

Rapporteur : Caroline FEL

11°)	Programme de Réussite Educative - Extension de l'aide - Caisse des Ecoles - Attribution de subvention. (DEL-2016-281)	94
12°)	Projet Educatif Local - Association Graine de Citoyen - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation (DEL-2016-282)	98
13°)	Association Ludothèque Angevine - Attribution de subvention - Convention - Approbation (DEL-2016-283)	101
14°)	Médiation familiale - Associations UDAF Médiation et Médiations 49 - Subvention - Attribution. (DEL-2016-284)	103
15°)	Relais Assistants Maternels (RAM) - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Autorisation de signature - Approbation (DEL-2016-285)	104
16°)	Jardin de Moi z'à nous - Soutien au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Subvention. (DEL-2016-286)	105

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - SOUTIEN AUX AUTRES ACTIVITES CULTURELLES

Rapporteur : Alain FOUQUET

17°)	Festival Tempo Rives 2016 - Contrats de cession avec Rock With You - Approbation (DEL-2016-287)	106
18°)	Château d'Angers - Centre des Monuments Nationaux (CMN) - Convention de partenariat - Approbation (DEL-2016-288)	108
19°)	Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets - Avenant n°14 - Approbation (DEL-2016-289)	111
20°)	Fondation Florence Gould - Association angevine de la Bibliothèque anglophone d'Angers - Contribution financière - Convention - Approbation (DEL-2016-290)	113
21°)	Travaux sur l'orgue de l'église Saint-Serge - Convention avec la paroisse Saint-Antoine/Saint-Serge - Approbation (DEL-2016-291)	115

22°)Edition de la brochure "Angers antique" - Convention de partenariat culturel avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) - Approbation (DEL-2016-292)	117
23°)Bibliothèque municipale - Animation "Heure d'Œuvre" le 30 juillet 2016 - Contrat - Approbation (DEL-2016-293)	119

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

24°) Rénovation et extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signature (DEL-2016-294)	120
25°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers SCO SA - Saison 2016-2017 - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs - Marché de prestations de services - Autorisation de signature (DEL-2016-295)	124
26°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Association Angers SCO - Saison 2016-2017 - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs. (DEL-2016-296)	126
27°) Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - SA "Les Ducs d'Angers" - Saison 2016-2017 :	
- Subvention d'Intérêt Général - Approbation de la convention d'objectifs	128
- Marché de prestations de services - Autorisation de signature	
- Mise à disposition de la patinoire - Approbation de la convention (DEL-2016-297)	
28°)Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers Hockey Club Amateurs (AHCA) - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs. (DEL-2016-298)	130
29°)Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Saison 2016-2017 - Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (F.A.S.G.A.) - Approbation de la convention de mise à disposition et d'attribution de subvention de la convention d'objectifs (DEL-2016-299)	132
30°)Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Saison 2016-2017 - Angers Basket Club - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs. (DEL-2016-300)	133
31°)Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Saison 2016-2017 - Anjou Basket Club - Etoile d'Or Saint Léonard Basket - Coopération Territoriale des clubs Angers Métropole (CTC) - Subventions - Approbation des conventions d'objectifs. (DEL-2016-301)	135

32°)Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Union Féminine Angers Basket 49 - Saison 2016-2017 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs. (DEL-2016-302)	137
33°)Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers Vaillante Tennis de table - Saison 2016-2017 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs. (DEL-2016-303)	139
34°)Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers Noyant Handball Club - Saison 2016-2017 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs. (DEL-2016-304)	140
35°)Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un Partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution. (DEL-2016-305)	145
36°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Conduire un plan pluriannuel d'investissement :	
- Parc des Sports de la Baumette - Requalification du site	
- Stade de Frémur - Transformation du terrain stabilisé de football en synthétique	147
- Rénovation et extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin	
Demandes de subventions auprès de la Région des Pays de la Loire, du CNDS et de la Fédération Française de Football (DEL-2016-306)	
37°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) - Convention de mise à disposition du gymnase à la Ville d'Angers. (DEL-2016-307)	149
38°) Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Organisation du Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme à Angers - Convention. (DEL-2016-308)	150
39°) Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Année 2016 - Site de Salpinte - Subvention - Protocole d'accord avec l'Intrépide Angers. (DEL-2016-309)	152

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - FINANCES

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

40°) Quartier Centre Ville - Mutualité Française Anjou Mayenne - Projet intergénérationnel - Transfert et regroupement de l'EHPAD Les Noisetiers rue de Belgique et du Centre Maternel vers la rue Anne Franck - Emprunt de 1 211 500 € - Garantie de la Ville d'Angers. (DEL-2016-310)	154
41°) Quartier Centre Ville / La Fayette - Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition et Amélioration de 7 logements - 13 Place Lafayette - Garantie d'emprunt d'un montant de 170 000 €. (DEL-2016-311)	156

42°)	Quartier Doutre/ Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Réhabilitation de 24 logements - Rue Chef de Ville - Garantie d'emprunts d'un montant total de 912 000 €. (DEL-2016-312)	158
43°)	Quartier Deux Croix / Banchais / Grand Pigeon - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 6 logements - Square de la Croix Blanche - Garantie de plusieurs emprunts d'un montant total de 471 000 €. (DEL-2016-313)	160
44°)	Quartier Roseraie - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Réhabilitation de 10 logements - Rue Auguste Blandeau - Garantie d'emprunt d'un montant de 200 000 € (DEL-2016-314)	162

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Benoit PILET

45°)	Contentieux LAMOURA - Mise en recouvrement de la contribution des villes membres du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA (SIVVL) pour l'exercice 2016 - Approbation (DEL-2016-315)	165
46°)	Mise à jour des ratios promus/promouvables. (DEL-2016-316)	167
47°)	Programme de Réussite Educative - Mise à disposition d'agents municipaux au profit de la Caisse des Ecoles - Conventions - Approbation (DEL-2016-317)	171

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Constance NEBBULA

48°)	Angers Connected Bike - Tarifs de participation au village du vélo connecté (DEL-2016-318)	173
------	--	-----

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

49°)	Délégation de service Public - Organisation et animation du marché de Noël - Rapport annuel 2015 du délégataire - Grille tarifaire 2016 (DEL-2016-319)	175
------	--	-----

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Rapporteur : Florian SANTINHO

50°)	Association Ring Olympique Monplaisir Angers "ROMA" - Subvention (DEL-2016-320)	178
51°)	Maison des adolescents - Subvention annuelle de fonctionnement - Avenant à la convention - Approbation (DEL-2016-321)	179

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

- | | |
|---|-----|
| 52°) Plan Urgence Voirie - Quartier Centre-Ville - Enfouissement des réseaux aériens de la rue de la Madeleine- Fonds de concours de la Ville et conventions. (DEL-2016-322) | 181 |
| 53°) Quartiers Centre-Ville, Hauts de Saint Aubin, Deux Croix - Banchais, Belle-Beille, Justices - Madeleine-Saint Léonard et Roseraie - Dénominations, prolongation, rectification de voies et modification d'un tracé (DEL-2016-323) | 183 |
| 54°) Quartier Hauts de Saint Aubin - Dévoiement de réseaux d'eaux pluviales et de boucle optique angevine - Convention avec la Congrégation des Soeurs de la Charité Sainte Marie et l'Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique Joseph Wresinski (DEL-2016-324) | 188 |
| 55°) Château du Hutreau - Restauration des façades - Autorisation de signer les marchés de travaux (DEL-2016-325) | 189 |
| 56°) Supervision à distance d'armoires électriques par implantation de capteurs - Convention avec les Sociétés GROLLEAU et QOWISIO - Approbation (DEL-2016-326) | 190 |
| 57°) Travaux de gros entretien sur ouvrages d'art - Attribution du marché (DEL-2016-327) | 192 |
| 58°) Marché de fourniture, mise à disposition, pose, maintenance, entretien et exploitation d'abris voyageurs du réseau de transport urbain et suburbain d'Angers Loire Métropole et de mobiliers urbains sur le territoire de la ville d'Angers - Lot n°1 - Avenant n°2 - Approbation (DEL-2016-328) | 194 |
| 59°) Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste de matériel soumis à la vente - Approbation (DEL-2016-329) | 196 |
| 60°) Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Révision du règlement de fonctionnement et désignation des représentants de la Collectivité. (DEL-2016-330) | 197 |

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

- | | |
|--|-----|
| 61°) Contrat entre la Ville d'Angers et la SPL2A (Alter Services) pour la gestion du service d'Autopartage Autocité + (DEL-2016-331) | 199 |
|--|-----|

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - PROPRETE URBAINE

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

- | | |
|--|-----|
| 62°) Démarche de conservation des milieux naturels et péri-urbains de l'étang St Nicolas - Demande de subvention (DEL-2016-332) | 201 |
| 63°) Gestion des chats libres et errants - Convention avec les associations "Comité d'Actions pour la Stérilisation des Chats Libres d'Angers et de l'Agglomération (CASCLAA) et "Vétos d'Anjou". (DEL-2016-333) | 202 |

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

Rapporteur : Roch BRANCOUR

- | | | |
|------|---|-----|
| 64°) | Angers Cœur de Maine - ZAC Quai St Serge - Enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau - Avis de la Ville d'Angers. (DEL-2016-334) | 204 |
| 65°) | Quartier Saint Jacques Nazareth - Rue Marcel Cerdan - Déclassement de l'assiette foncière de la piscine municipale "Bertin" (DEL-2016-335) | 206 |
| 66°) | Quartier Madeleine-Saint Léonard - 29 Rue de Chantilly - Acquisition d'une parcelle pour alignement (DEL-2016-336) | 207 |
| 67°) | Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution d'une subvention (DEL-2016-337) | 209 |

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

- | | | |
|------|---|-----|
| 68°) | Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions (DEL-2016-338) | 211 |
|------|---|-----|
-

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE

Rapporteur : Karine ENGEL

- | | | |
|------|---|-----|
| 69°) | Association du Village Lorette - Attribution d'une subvention - Animations estivales (DEL-2016-339) | 214 |
| 70°) | Association de commerçants Les Vitrites d'Angers - Attribution d'une subvention (DEL-2016-340) | 215 |
-

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS

Rapporteur : Michel BASLÉ

- | | | |
|------|---|-----|
| 71°) | 24° Journées du Groupement des Pharmacochimistes de l'Arc Atlantique à Angers les 25 et 26 août 2016- Versement d'une subvention (DEL-2016-341) | 217 |
|------|---|-----|
-

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Rapporteur : Michelle MOREAU

- | | | |
|------|---|-----|
| 72°) | Plan de restructuration de La Poste (DEL-2016-342) | 219 |
|------|---|-----|
-

- | | | |
|---|---|-----|
| ♦ | LISTE DES DECISIONS prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. | 220 |
|---|---|-----|
-

♦ **LISTE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE** pour information en application de
l'article L 2122-22, alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales

227

♦ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS
2016**

♦ **QUESTIONS DIVERSES**

Christophe BECHU



MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

***Séance du lundi 27 juin 2016 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 21 juin 2016
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 23 heures 13***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, M. Gilles GROUSSARD (départ à la DEL-2016-280), Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY, Mme Karine ENGEL, M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Daniel DIMICOLI, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE (départ à la DEL-2016-276), Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, Mme Montaine HUTEAU, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT (départ à la DEL-2016-274), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Vincent DULONG

Etaient excusés : M. Ahmed EL BAHRI, Mme Faten SFAIHI, Mme Alima TAHIRI, M. Marcel MOULAN, M. Gilles MAHE, M. Laure REVEAU

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Mme Caroline FEL
M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (à partir de la DEL-2016-281)
Mme Faten SFAIHI a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-277)
M. Marcel MOULAN a donné pouvoir à M. Pierre PICHERIT
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à Mme Rose-Marie VERON
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Chadia ARAB (à partir de la DEL-2016-275)
Mme Laure REVEAU a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI

Le conseil a nommé secrétaire, M. Vincent DULONG



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 28 juin 2016

CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS

SEANCE DU LUNDI 27 JUIN 2016

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil Municipal ce soir, je voudrais profiter de cet instant pour vous dire le plaisir et la joie que nous avons d'accueillir le Maire du district de Bamako, notre ami Adama SANGARE, qui est ce soir ici à la tête d'une délégation.

Adama SANGARE : Bonsoir.

Monsieur le Maire : Les événements, comme on dit parfois pudiquement, ont, au cours de ces dernières années, contrarié les agendas réciproques des villes d'Angers et de Bamako pour continuer de faire vivre et de faire grandir ce partenariat né il y a maintenant plus de 40 ans. Je voudrais ce soir, en l'accueillant, lui dire le plaisir, la fierté, et l'ambition avec laquelle nous le faisons.

D'abord, on accueille le Maire d'une ville capitale de l'Afrique francophone. Le Mali est un pays où la tolérance a toujours été une valeur cardinale, où la convivialité, où la chaleur de l'accueil frappent et marquent toutes celles et tous ceux qui ont la chance de s'y rendre. Un pays qui est confronté, une ville, en particulier, a des défis qui sont gigantesques, avec une population très jeune, et avec une croissance de population qui est telle que ça rend complexe de faire face à un certain nombre de défis autour de l'assainissement, en particulier, autour de la gestion des déchets, qui sont des problématiques, qui sont au cœur des coopérations qui unissent Angers et Bamako depuis plus de 40 ans désormais.

On l'accueille avec la conviction que ce modèle de coopération nord-sud, dans lequel une ville fait en sorte d'aider une autre ville en mettant ses moyens, en faisant en sorte que les associations du territoire puissent se renforcer, puissent additionner leurs forces pour travailler ensemble, c'est le bon modèle pour fonctionner et pour avancer. Mais on le fait aussi, Monsieur le Maire de Bamako, avec une volonté de faire vivre une vraie réciprocité. La municipalité que je conduis a mis au cœur de son programme municipal cette idée qu'il était nécessaire de créer un événement angevin qui soit une occasion de valoriser la culture malienne à travers les Journées Maliennes que nous avons mises en place en octobre de l'année dernière, et qui verront leur prochaine édition se tenir en mars 2017. On n'est pas dans le symbole. On est dans la volonté, pendant plusieurs jours d'affilée, d'avoir une ville qui vit, qui respire, qui vibre aux couleurs de la capitale du Mali et qui est une occasion de mesurer que, dans le partenariat, la richesse, c'est cet échange et ce partage.

Ensuite, je voudrais dire au Maire de Bamako que nous l'accueillons en ami. Nous l'accueillons en ami comme on a été accueillis là-bas. Et on l'accueille en ami, parce que les amis traversent des moments qui sont des moments agréables et puis traversent aussi parfois des moments qui sont des moments compliqués, et on a eu des occasions de s'appeler tous les deux après les attentats à Charlie, après la fusillade qui a eu lieu à Bamako en mesurant que, au-delà des différences qui existent entre nos pays, entre nos villes, on était confrontés à la même barbarie de ceux qui refusent la liberté, une certaine conception

humaniste, la tolérance, et que, à cet égard, les destins de nos pays étaient encore plus liés que ce qu'on pouvait imaginer.

Alors, je voudrais, très simplement, dire ce soir à Adama SANGARE, au-delà du plaisir et de l'amitié qu'il nous fait d'être là, que nous avons, tout au long de l'année, des occasions de penser à lui, aux habitants de sa ville, et que, de la même manière que ce jumelage vit de manière forte depuis 40 ans, il continue aujourd'hui de vivre. On a eu des réunions de travail fructueuses autour d'Alain AUGELLE, qui est conseiller municipal plus spécifiquement chargé de cette coopération avec Bamako, pour regarder comment, dans les semaines et les mois qui viennent, nous allions pouvoir faire en sorte d'aller encore plus loin sur un certain nombre d'axes.

Nous attendons avec impatience la fin de l'année, puisque la fin de cette année elle marquera la fin des travaux de sécurisation de la Maison du partenariat. Vous savez qu'après les attentats qui ont eu lieu là-bas, l'ambassade de France a exigé qu'on rehausse un certain nombre de murs, qu'on renforce un certain nombre de dispositifs. Ces travaux sont ou en cours, ou sur le point de commencer, en fonction de leur nature, et, dès le début de l'année prochaine au plus tard, la Maison du partenariat revivra, elle revivra même avec plus d'intensité qu'auparavant, avec à nouveau l'accueil d'un directeur ou d'une directrice qui sera mis à disposition par la Fédération Léo Lagrange avec laquelle nous avons une convention, mais nous accueillerons également, dans ce lieu, à la fois un représentant de Cités Unies qui viendra, pour le compte de sa structure, s'implanter à l'intérieur de la Maison du partenariat, et nous regardons comment, en liaison avec l'Institut de France, nous pourrions également accueillir des cours de français dans les salles de la Maison du partenariat qui sont disponibles là-bas. Nous aurons l'occasion de revenir devant le Conseil Municipal pour présenter les dossiers qui nécessitent des décisions et qui s'inscrivent dans ce sens.

Voilà, Monsieur le Maire de Bamako, mon cher Adama, le message d'amitié que les Angevins voulaient te transmettre et que je suis heureux de pouvoir te transmettre ce soir en leur nom.

Adama SANGARE : Cher ami Christophe, merci. Ces mots d'amitié résonnent déjà dans le cœur et dans les esprits de toutes les populations de Bamako, parce que tu nous l'as prouvé déjà lors de ta première visite. Mesdames Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames Messieurs les adjoints, Mesdames Messieurs les responsables de service, permettez-moi de vous informer que je suis accompagné d'une délégation : Monsieur Mamadou KANSAYE, adjoint au Maire en commune 3, une des premières communes de Bamako ; Oumar COULIBALY, percepteur de la commune 3 ; Oumar KONATE, directeur des services urbains, et voirie, et d'assainissement ; Monsieur Mahamane TOURE, directeur de la chaîne internationale ; au nom desquels je voudrais remercier, Monsieur le Maire, cher ami, et l'ensemble du Conseil Municipal pour cet accueil, cet accueil fraternel, si amical, et si chaleureux.

Bamako a vécu des moments très difficiles. Depuis la crise du Nord jusqu'aux derniers attentats terroristes que Bamako a vécus, Angers a toujours été à nos côtés. Et je voudrais, en cet instant, au nom de toute la population de Bamako, au nom du Conseil Municipal, dire merci au Conseil Municipal et à Monsieur le Maire, cher ami, de toute l'attention qu'il a toujours su garder tant que Bamako a un problème. Il m'appelle personnellement, il me remonte le moral dans des moments difficiles, ça se sent, ça réchauffe le cœur. Nous sommes aujourd'hui à Angers pour venir dire à notre ville sœur, à notre ville-amie, que, malgré ces défis, Bamako, aujourd'hui, n'est pas une capitale, ce n'est pas une des capitales les plus connues, mais le Président de la République française a, avec ses pairs, accepté que le sommet, le prochain sommet Afrique-France ait lieu à Bamako ; pour dire qu'on a, ces derniers temps, des problèmes de sécurité. Accepter effectivement de faire venir des chefs d'État africains et français dans une ville comme Bamako, aujourd'hui, est un défi que le Mali doit relever.

Et le Mali doit relever ces défis avec la Mairie du district de Bamako qui va être la ville hôte, et, à ce niveau, nous avons décidé de voir nos amis, de voir nos partenaires, afin que les défis qui s'offrent à nous aujourd'hui, dans le cadre plus particulièrement de l'assainissement, comme le Maire le disait, soient

appuyés par nos amis. On a d'autres défis, naturellement : on a le défi de la mobilité urbaine, on a le défi de l'aménagement du territoire, on a beaucoup de choses, tous les défis que les grandes villes du monde connaissent, sont connus à Bamako. Parce que Bamako, aujourd'hui, c'est une ville de plus de 2 millions d'habitants, ce qui fait que nous connaissons beaucoup de difficultés quant aux défis qui s'offrent aux grandes villes, les villes en développement.

Angers a toujours été présent à nos côtés, en moments de paix comme à des moments de difficulté. C'est pour cette raison, pour faire face à ces défis, que nous avons souhaité venir nous entretenir avec les conseillers municipaux à travers le Maire, pour voir concrètement comment davantage renforcer les capacités de la direction des services urbains, de voirie et d'assainissement, pour que ceux qui vont venir pour ce sommet ne soient pas agressés visuellement par les ordures ou les eaux de ruissellement. Le Maire a répondu, comme d'habitude, de façon amicale, qu'Angers sera présent à nos côtés. Ceci nous a beaucoup réchauffé le cœur. Ce n'est pas tous les jours qu'on a la chance de venir s'exprimer devant ces femmes et hommes de qualité de ce Conseil. Il m'a dit que ce soir il y avait le Conseil. Il m'a permis de venir vous dire bonjour, le bonjour de Bamako, le bonjour fraternel et amical, et un bonjour de gratitude pour tout ce qu'Angers a toujours fait pour Bamako durant ces 40 années. Donc je voudrais souhaiter plein succès à vos travaux et beaucoup de réussite à tous les projets de développement que le Maire et son Conseil projettent vers la population de la ville d'Angers. Merci de votre attention.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a une ou plusieurs demandes de prise de parole ? La parole est à Silvia CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci, Monsieur le Maire. Devrais-je dire « Messieurs les Maires », exceptionnellement, ce soir ? Alors, permettez-moi, au nom du groupe de la minorité, de prendre la parole ce soir, tout d'abord pour, bien sûr, souhaiter la bienvenue à Monsieur le Maire de Bamako et à l'ensemble de sa délégation. Nous sommes ravis de pouvoir vous accueillir à Angers. Nous sommes, vous le savez, profondément attachés à cette coopération qui unit nos deux villes depuis maintenant plus de 40 ans, une coopération qui dépasse largement les élus, qui a vu, tout au long de ces années, défiler un certain nombre d'élus qui ont pris en charge cette coopération, mais qui, à chaque fois, sont conscients, eh bien, des enjeux de cette coopération, des enjeux des relations qui existent entre nos deux villes, des relations qui, bien sûr, sont, à l'échelle des deux collectivités, mais qui dépassent largement la collectivité, puisqu'à Angers comme à Bamako, beaucoup d'habitants sont investis à leur manière dans cette coopération et la font vivre au quotidien à travers tout un tas de projets qui contribuent à faire vivre cette coopération, et je crois qu'il est aussi important de saluer l'ensemble de ces acteurs.

Monsieur le Maire de Bamako, vous le savez, nous sommes profondément soucieux de ce qui a pu se passer à Bamako et nous espérons vivement que la paix et que les accords de paix trouveront leur place dans la continuité au Mali et c'est en cela un beau défi, effectivement, que le Mali puisse accueillir le sommet France-Afrique, et nous vous souhaitons une grande réussite dans ce sommet en espérant que ça puisse aussi permettre des débouchés utiles et profitables à l'ensemble des partenaires qui y seront présents. Voilà. Et peut-être, pour conclure, effectivement, rappeler que nous étions il y a quelques années, dans cette salle, à l'occasion de la plate-forme des villes partenaires de Bamako avec l'ensemble des villes françaises qui sont associées, elles aussi, à Bamako. Je pense à Lyon, à Paris, à Strasbourg, ou encore à Bordeaux qui avaient répondu à cet appel. Et je crois vraiment que, face aux défis que la ville de Bamako a encore à relever, c'est tous ensemble, en se donnant la main, qu'on y parviendra, et beaucoup de choses ont déjà été faites, et votre équipe ne ménage pas ses efforts pour y parvenir. Eh bien, moi je souhaite beaucoup de succès à tous les projets que vous pourriez avoir. On le sait, les enjeux ont été rappelés par Monsieur le Maire d'Angers en termes d'assainissement, de santé, par exemple, de mobilité aussi, donc beaucoup de succès à vous pour la concrétisation de tous ces projets, et en souhaitant, bien sûr, que la coopération Angers/Bamako soit toujours aussi forte pour vous accompagner et être à vos côtés.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons pouvoir officiellement libérer Adama SANGARE, même s'il a souhaité assister au début de notre Conseil Municipal. Donc je pense qu'on va entamer ce

Conseil, et puis on va l'inviter peut-être à se rendre au premier rang pour être au plus près pour nous regarder.

Adama SANGARE : Non, nous allons vous laisser travailler.

Monsieur le Maire : Puis si j'ai besoin de toi, je t'appellerai à la rescousse pour que tu reviennes.

Adama SANGARE : Non, nous allons vous laisser travailler.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci infiniment, en tout cas.

Adama SANGARE : Je vous souhaite encore une très bonne session.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, je vais vous proposer qu'on puisse entamer ce Conseil Municipal. Je vous indique qu'un vœu a été déposé sur table, je vous laisse le temps d'en prendre connaissance, et je profiterai sans doute d'un petit moment pendant l'un des rapports pour qu'on puisse prendre quelques minutes ensemble s'il y a des corrections éventuelles au niveau sémantique que vous souhaitiez me proposer par rapport à ce vœu qui est relatif à des fermetures de bureaux de poste et qui sera donc présenté pour la fin du Conseil, mais sur lequel on prendra le temps d'échanger.

Très bien. Le premier rapport, ce soir, appelle la présentation du bilan d'activités 2015 du Centre Communal d'Action Sociale qui va être le prélude au compte administratif 2015, ces deux premiers rapports ayant donc vocation à servir de rétrospectives sur ce qui a pu s'écouler. La parole, pour la présentation de ce rapport, est évidemment à celle qui préside le Centre Communal d'Action Sociale, et je passe la parole à Françoise LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Merci, Monsieur le Maire. Donc j'ai le plaisir de vous présenter le bilan d'activités du CCAS pour 2015. Vous le savez, le CCAS est un établissement public administratif qui dispose d'un Conseil d'Administration et d'un budget propre. C'est le bras opérant de la Ville en matière de solidarité. Il est au service des politiques d'action sociale et gérontologiques de la ville. Je vais développer toute la partie politique d'action sociale, puis mon collègue Maxence HENRY vous parlera de la partie gérontologique, la prévention et l'accompagnement du vieillissement.





Le CCAS, au service des politiques d'action sociale et g rontologique de la Ville d'Angers

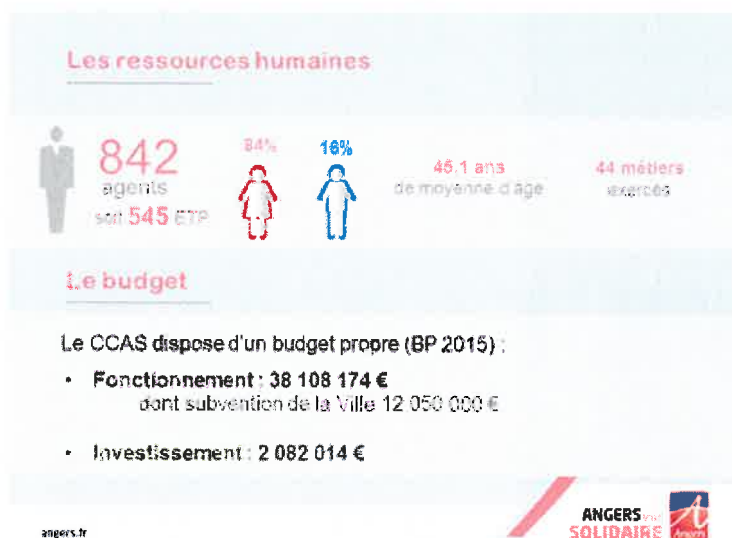
Lutter contre les pr carit s et pr venir les effets du vieillissement

- Am liorer l'acc s   une offre diversifi e qui soit s'adapter aux besoins individuels et collectifs
- Agir aux c t s des plus vuln rables en les associant dans la construction des r ponses
- Favoriser le maintien et le d veloppement de l'autonomie des personnes
- Impulser des dynamiques solidaires et citoyennes en lien avec les partenaires

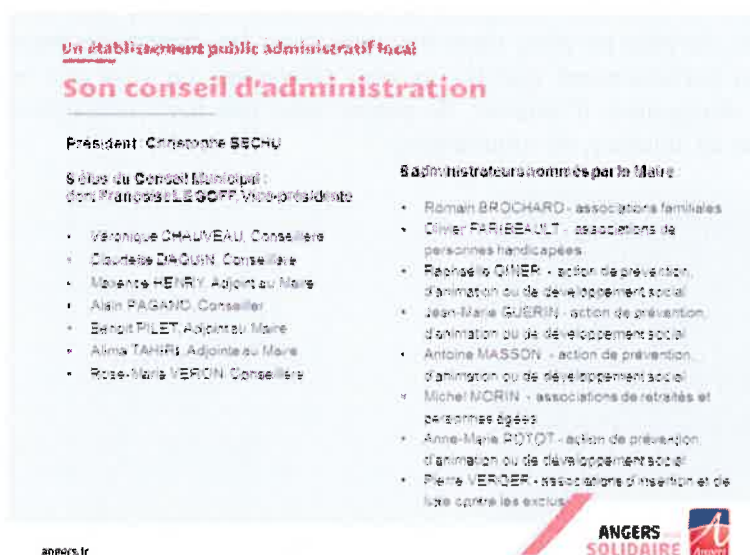
angers.fr



Le Centre Communal d'Action Sociale ob it, ou d veloppe, plut t, plusieurs axes qui sont l'am lioration de l'offre et l'adaptation aux besoins individuels et collectifs des Angevins en situation pr caire, qui sont l'action   c t  des plus vuln rables en les associant dans la construction des r ponses. Le mot « associant » est extr mement important, parce que nous souhaitons de plus en plus, et nous le r alisons, travailler avec les personnes b n ficiaires des aides pour savoir ce dont elles ont besoin, de quel accompagnement, et de quelles modalit s d'aide financi re. Ensuite, nous avons une action pour favoriser le maintien et le d veloppement de l'autonomie, et puis nous sommes en lien tr s concret et tr s important avec les associations pour impulser les dynamiques solidaires et citoyennes avec l'ensemble des partenaires qui sont nombreux sur la ville d'Angers.



Le Centre Communal d'Action Sociale, c'est, en 2015, 842 agents qui représentent 545 équivalents temps pleins, une grosse majorité de femmes, et une moyenne d'âge de 45 ans. Le budget du CCAS, c'est 40 millions d'euros, 38 en fonctionnement, et 2 en investissement, avec une subvention de la Ville qui est égale à celle de l'année précédente, soit 12 050 000 euros.



Le CCAS, c'est un Conseil d'Administration qui se réunit 8 à 9 fois par an. Le Président en est le Maire, et donc j'en suis la Vice-Présidente, mais gestionnaire et animatrice du CCAS, avec 8 élus du Conseil Municipal, 8 administrateurs nommés par le Maire, en obéissant aux règles du Code de l'aide sociale, c'est-à-dire avec des représentants d'associations dans divers domaines, aussi bien les retraités, les associations familiales, que les associations d'insertion. Nous regrettons le décès, il y a quelques semaines, de Michel MORIN qui était Président d'une association de retraités et de personnes âgées, que nous avons cependant laissé en souvenir dans cette liste, puisque, toute l'année 2015, il a été présent à nos côtés, il a fait partie du Conseil d'Administration.

Lutter contre les précarités

- Accueillir, informer, orienter
- Lutter contre les précarités économiques et relationnelles
- Domicilier les personnes sans résidence
- Accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion
- Innover avec les partenaires pour adapter les réponses



angers.fr

ANGERS **SOLIDAIRE**

Alors, que fait-on au CCAS d'Angers pour lutter contre les précarités ? Tout d'abord, la fonction d'accueil, d'information, et d'orientation. En effet, beaucoup de personnes n'ont pas recours à leurs droits et il est important de savoir les informer et les orienter vers le partenaire, vers l'institution ou l'association qui va les aider au quotidien. Nous travaillons à lutter contre les précarités économiques et relationnelles ; nous domicilions les personnes sans résidence ; et nous accompagnons les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion. Et enfin, et vous le constaterez, de plus en plus, nous innovons avec les partenaires pour adapter des réponses, puisque nous savons pertinemment que les moyens financiers, ne vont pas se développer, et donc il nous appartient de réorganiser, d'innover, de penser avec nos partenaires pour répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité.

Lutter contre les précarités

- 48 866 passages à l'accueil social du CCAS en 2015, 45 323 en 2014
- 120 personnes accueillies en moyenne par matinée au Point Accueil Santé Solidarité en 2015, 130 en 2014
- 1 945 domiciliations en 2015, 1 633 en 2014

angers.fr

ANGERS **SOLIDAIRE**

Alors, lutter contre les précarités, c'est le travail quotidien des agents du CCAS. À l'accueil social, nous avons eu 48 866 passages, c'est-à-dire 150 par jour. Au PASS, 120 personnes accueillies entre huit heures et demi et midi et demi. Pour mémoire, en 2012, il y avait 70 personnes, et, aujourd'hui, 120. Et puis, nous domicilions les personnes sans résidence, les personnes demandeurs d'asile, et ce chiffre est en augmentation : donc 1 945 pour 2015. Dans ce type d'action, nous faisons partie des 10 villes de France qui vont expérimenter un coffre-fort numérique pour permettre à ces personnes d'avoir, en un lieu sûr, les papiers conservés. Et la réunion a lieu demain pour savoir, avec les autres villes, quels opérateurs seront

choisis et comment nous allons mener cette action.



Nous sommes au cœur des précarités, et ce slide vous le montre particulièrement, puisqu'en 2015, un habitant de Monplaisir sur 3, un habitant de Belle-Beille et de la Roseraie sur 5, un habitant de Deux Croix-Banchais sur 7 ont poussé la porte du CCAS. C'est énorme de savoir comment, combien est repéré le CCAS par les personnes qui habitent les quartiers prioritaires. Pour cette raison, nous choisissons, à partir de l'année prochaine, d'être davantage présents là où sont les personnes, dans les distributions alimentaires, dans les associations d'insertion. Il s'agit de casser avec le fait d'attendre les personnes au CCAS, mais d'aller vers les habitants de Monplaisir, de Deux Croix-Banchais, ou de la Roseraie. Après, les personnes choisissent, si elles veulent rencontrer quelqu'un dans la grande proximité, si c'est plus facile pour elles, ou si elles veulent se garantir davantage du regard des voisins et venir en centre-ville, le choix est bien sûr laissé, mais c'est une possibilité de plus au niveau des personnes qui habitent les quartiers prioritaires.



Alors, cette année, nous présentons encore les deux grands axes. L'année prochaine, ça changera, puisque nous relisons nos 21 aides financières, nous les faisons critiquer par nos administrateurs, par les associations, par les bénéficiaires. Puisque qui mieux que les bénéficiaires peut savoir comment ils souhaiteraient être reçus et quelle aide ils souhaiteraient avoir ? Mais cette année, on a encore séparé les précarités économiques et les précarités relationnelles. Souvent, elles se cumulent, mais nous avons des

actions, donc, contre les précarités économiques, par l'AMIRU, l'Allocation Municipale de Rénovation Urbaine. En ce qui concerne l'alimentation, nous avons des chèques d'accompagnement personnalisés, les filets solidaires en 12 points de la ville, en lien avec les Jardins de Cocagne, avec 300 ou 400 bénévoles dans l'ensemble de ces aides alimentaires. Nous travaillons aussi en minorant, en versant une part de la restauration scolaire et sociale pour que, sans se voir, les enfants de personnes en grande difficulté puissent accéder à la restauration sociale et faire comme leurs petits camarades : agir, nous agissons dans l'ombre, mais de façon efficace sur cette action et sur d'autres aussi. Et la santé, donc, c'est l'aide à la complémentaire santé. Au niveau du nombre de ménages, les chiffres sont stables, puisqu'ils sont de 13 169 en 2015 contre 13 100 en 2014 : 69 ménages de plus.



Nous menons aussi des actions pour lutter contre les précarités relationnelles. Alors, il y a des budgets qui sont gérés par d'autres directions. C'est le cas de l'accès aux loisirs ou de l'accès à la culture, de l'accès aux sports, avec la Charte Culture et Solidarité, et puis les passeports Clubs pour le sport. Pour l'accès aux vacances, nous versons des subventions aux associations pour financer des projets collectifs de départs en vacances, et puis nous travaillons sur l'aide aux projets et nous allons développer cette façon de travailler parce qu'elle met la personne bénéficiaire au cœur de son projet, et ça fait partie, de façon éminente, du projet politique que nous avons défendu en 2014.

Accompagner les angevins dans leur parcours d'insertion

- **655 personnes bénéficiaires du RSA-socle** accompagnées par l'équipe de travailleurs sociaux du CCAS

- **794 nouvelles demandes de RSA** instruites, **790** en 2014

■ 2014 ■ 2015 Instructions orientations RSA



angers.fr

ANGERS **SOLIDAIRE** Angers

En partenariat, plutôt en convention avec le Conseil Départemental, nous instruisons les demandes de RSA socle et nous accompagnons les Angevins dans leur parcours d'insertion. Là aussi, le chiffre est stable : 794/790. Donc un travail qui concerne 4 travailleurs sociaux du CCAS qui accompagnent les bénéficiaires du RSA.

Les réalisations en 2015...

- Inauguration des **nouveaux locaux** d'accueil au CCAS
- Passage d'une logique « d'accueil en guichet » à « **un accueil mobile** » pour primo-évaluer les demandes et réduire l'attente du public
- **Animations dans le hall d'accueil** pour valoriser l'action des associations en faveur de la solidarité et informer les angevins
- Proposition d'**actions collectives au PASS** tout au long de l'année
- Introduction des **objets connectés** : **2 bornes de satisfaction** des usagers à l'accueil du CCAS

angers.fr

ANGERS **SOLIDAIRE** Angers

En 2015, je vais faire un flash sur quelques actions particulières dont vous avez entendu parler : l'inauguration des nouveaux locaux d'accueil ; le passage, donc, d'une logique d'accueil en guichet à un accueil mobile pour primo-évaluer les demandes et pour être présent dans la salle d'attente de manière à ce que les gens n'attendent pas en vain ; on anime le hall d'accueil ; et on propose des actions collectives au PASS, sachant que le PASS, je vais faire un tout petit zoom sur le PASS, a été créé en 95, c'est un lieu d'accueil inconditionnel et anonyme, et ce sont vraiment les personnes les plus en précarité qui sont accueillies là. Quelquefois, il y a de la violence. Et donc, depuis le mois de décembre, j'anime, avec les associations, et la DDCCS, et la police municipale, un travail sur comment travailler, ou comment supprimer le plus possible la violence dans les lieux de grande précarité avec des personnes qui sont, quelquefois, très cassées par ce qu'elles ont vu dans des événements antérieurs, et donc c'est une question très complexe, et on a là des professionnels auxquels il faut rendre hommage parce qu'on a les idées, on a

le sens du travail, mais on a un grand nombre de professionnels, que ce soit ceux-là, ceux de l'animation, ou ceux de l'aide à domicile, et tous les autres qui sont présents et qui animent et incarnent la politique de solidarité responsable que nous voulons mettre en place.

On est la ville des objets connectés, donc on commence humblement : deux bornes de satisfaction des usagers à l'accueil du CCAS, mais il y a aussi des coussins connectés dont vous parlera Maxence HENRY tout à l'heure.

Les réalisations en 2015...

- **Mise en œuvre et déploiement du principe de réciprocité :**
 - **140 jeunes bénéficiaires du Permis citoyen** : un engagement solidaire de 20 à 40 heures dans des associations et des collectivités, en contrepartie d'une aide au financement du permis
 - ✓ Proposition à des familles des quartiers prioritaires de constituer une **épargne** de 10 à 30 euros par mois à la CLCV, **bonifiée de 100 %** par la CAF et le CCAS, pour favoriser les départs en vacances
 - ✓ Instruction de **444 micro-crédits**

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE

Alors, dans notre programme, il y avait le principe de réciprocité dont le Maire a d'ailleurs parlé tout à l'heure en parlant de Bamako. La réciprocité, c'est partout, mais là, c'est un petit peu différent. 140 jeunes ont bénéficié du permis citoyen. Vous avez un petit flyer qui vient de sortir pour cette année-ci. Le principe, c'est que, avant de recevoir une aide qui est de l'ordre de 1 000 euros, le jeune s'engage à travailler et il s'engage pour un engagement solidaire de 20 à 40 heures dans des associations ou des collectivités, parce que rien n'est gratuit et que, souvent, quand on est parent, on dit au jeune qui veut passer son permis : « Tu travailles un peu l'été, et puis je te donnerai 700, 800, 1 000 euros... ». Eh bien, là, c'est pareil, mais c'est la collectivité qui propose des engagements solidaires. Les associations sont choisies par les jeunes selon leur parcours et cela aboutit au moins à trois insertions professionnelles. Autrement dit, un jeune qui envoie un CV dans un EHPAD, il n'a pas forcément beaucoup de chance d'être pris, il a la même chance que les 120 autres, mais s'il vient prouver son engagement solidaire, s'il vient montrer ses capacités, il peut être embauché, et c'est ce qui s'est passé. Donc nous sommes extrêmement intéressés par cette action, les jeunes aussi, les associations aussi, parce qu'elles voient différemment les jeunes, et certains continuent, après leur engagement pour le permis, à s'engager et à venir, par exemple, à Notre Dame de l'Accueil, à distribuer des plateaux-repas pour les personnes en difficulté. Le principe de réciprocité, pour nous, c'est aussi de proposer à des familles des quartiers prioritaires de constituer une épargne de 10 à 30 euros par mois à la CLCV. Nous bonifions à 100 %, donc nous doublons la somme épargnée pour favoriser le départ en vacances. Et puis, 444 fois, nous avons accordé des microcrédits pour des questions assez diverses, soit des projets, soit pour réduire l'ensemble des dettes, puisque nous sommes une des seules collectivités à travailler sur le microcrédit de stabilité.

Les réalisations en 2015...

- Création d'une **Mission d'animation pour une alimentation solidaire (MAAS)** à Angers, réelle dynamique d'échange, de réflexion et d'initiatives des acteurs angevins de l'aide alimentaire
- Co-organisation avec l'Etat d'un colloque régional : **l'aide alimentaire, quels enjeux pour demain ?**
- Préparation de la **démarche d'accompagnement social au relogement**, avec nos partenaires, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain
- **Accompagnement des dynamiques associatives** en faveur de la solidarité dans la ville : information, formation, conseil, recherche de locaux et matériels, subventions, ...

angers.fr



En 2015, nous avons aussi créé une mission d'animation pour une alimentation solidaire, c'est-à-dire qu'avec les partenaires de la distribution alimentaire, à Angers il y a 5 restaurations collectives solidaires, il y a 7 à 800 bénévoles qui travaillent à ces actions, que ce soit à Resto Troc, aux Restos du Cœur, à Saint Vincent de Paul, au Secours Populaire, je vais en oublier donc j'arrête de les énumérer, avec des partenaires desquels nous sommes proches, nous essayons de travailler au développement d'une réelle dynamique d'échanges et de réflexions pour voir comment améliorer encore la distribution dans ses aspects de sécurité alimentaire. C'est un vrai problème. Quand une association n'a pas d'argent et que les aliments ne sont pas conservés dans de bonnes conditions, ça peut être un problème de santé. Et puis, il y a toujours l'accueil, parce que quelquefois les personnes viennent demander de quoi manger, mais elles ont aussi une grande demande de lutte contre l'isolement. Nous avons coorganisé, avec l'État, un colloque régional, et nous préparons la démarche d'accompagnement social au relogement. Nous accompagnons un grand nombre d'associations, 105, pour un budget de 800 000 euros, et particulièrement les associations de solidarité locale.

Les réalisations en 2015...

- Organisation de plusieurs **temps forts de formation des bénévoles** (*demande d'asile et aide alimentaire, acteurs de l'insertion sociale du territoire*)
- Accueil de **800 angevins et partenaires** au Centre des congrès, le 30 septembre, lors de la 1ère édition de **la Rentrée des Solidarités** pour valoriser les solidarités actives du CCAS et de ses partenaires
- Lancement de la 1ère édition du **prix de l'innovation sociale locale**

angers.fr



Le CCAS organise des temps forts de formation de bénévoles. Par exemple, pour tous ceux qui font de la distribution alimentaire, à leur demande, il y a eu une information sur la demande d'asile. Et puis, nous avons accueilli, au moment de la précédente rentrée des solidarités, 800 Angevins. La prochaine est le 4

octobre ; nous espérons 1 000 Angevins et partenaires sur la question d'aller vers les autres. Ce sera le 4 octobre. Et puis, l'année dernière nous avons lancé la première édition du prix de l'innovation sociale et il y a eu 6 lauréats, dont Lazare qui a été primé au niveau national dans le cadre de « la France s'engage », donc des réalisations extrêmement intéressantes, je ne sais pas si j'ai le temps de vous les citer. Allons-y. Lazare, L'Établi, Résonnance, qui est une troupe de danse pour des personnes en situation de handicap et des personnes valides, Resto Troc, La Boîte à Mots, Le Potager du Soleil. Le prix sera remis par Monsieur le Maire d'Angers le 4 octobre à chacune de ces associations.

Un dernier mot pour vous dire que ce qu'on peut constater, en 2015, c'est que la pauvreté évolue un petit peu sur Angers, peut-être ailleurs aussi, mais en tout cas nous allons essayer de travailler davantage en direction des retraités et des travailleurs pauvres, parce que l'effet de seuil qui atteint ces deux catégories de situation fait que, au-dessus du quotient de 706 euros, il n'y a pas d'aide financière, et ils ont peut-être un peu plus, mais ils ont aussi beaucoup plus de charges, et notre ambition est de créer un nouveau mode d'aide qui leur permette de faire face à la vie quotidienne. Et, pour les jeunes, nous avons de nombreuses aides, mais c'est sans doute un peu compliqué de saisir, et c'est peu consommé financièrement, donc l'année prochaine nous allons travailler à la simplification et l'unification par rapport aux jeunes, aux aides financières des jeunes. Je crois que j'ai à peu près brossé à grands traits. Je pourrai y rester des heures, mais bon, je ne vais pas abuser. Et je vais passer la parole est à Maxence HENRY sur la question de l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Prévenir les effets du vieillissement

- Informer les seniors et leur famille et soutenir les aidants
- Aider au maintien à domicile
- Lutter contre l'isolement et proposer des animations
- Héberger et accompagner les personnes âgées autonomes et dépendantes
- Proposer une restauration adaptée et une alimentation plaisir
- Agir avec les partenaires pour accompagner les parcours des seniors






Maxence HENRY : Merci, Françoise LE GOFF. Effectivement, maintenant, un zoom sur la politique à destination des seniors, que j'ai la joie et l'honneur de piloter, pour vous dire que notre rôle est d'abord de les informer, évidemment, de les soutenir, particulièrement les aidants. Notre rôle est également d'aider au maintien à domicile, ça a été rappelé dans la presse aujourd'hui que le maintien à domicile fait partie des enjeux essentiels du vieillissement de la société, mais, parallèlement, lutter contre l'isolement et la solitude, travailler également à la restauration adaptée, et agir avec des partenaires, c'est ce que nous allons voir maintenant dans le détail.

Accueillir au CLIC

- Le CLIC, un guichet unique :

- ✓ Informer les seniors et leur famille
- ✓ Réaliser des évaluations médico-sociales
- ✓ Coordonner les interventions des différents professionnels autour de la personne aidée
- ✓ Soutenir les aidants

- Plus de **7 000 contacts** enregistrés

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



Alors, commençons par l'information. L'information, c'est le CLICg, le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique, c'est un numéro vert, porte d'entrée 0800 250 800, qui accueille 7 000 contacts par an, donc vous voyez que ce n'est pas rien. C'est très conséquent. Et l'idée de ce guichet unique, c'est, comme vous pouvez le voir, d'informer les seniors ou leurs familles, de les accompagner dans les démarches, et, également, de soutenir les aidants. Donc ça, c'était pour la partie information.

Accueillir au CLIC

- 2 400 personnes âgées aidées
- 1 400 contacts avec des aidants



1 399 participations d'aidants naturels

+ 6% d'aidants naturels soutenus



1 024 évaluations des situations

+ 18% d'évaluations des situations

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



Vous pouvez voir ensuite que nous accueillons, nous avons, en tout cas, aidé, en 2015, 2 400 personnes âgées, ce qui représente 1 400 contacts avec des aidants. Là aussi c'est très conséquent. Des chiffres qui restent à peu près stables par rapport à 2014, même s'il y a une légère évolution à la hausse, ce qui est assez logique eu égard au vieillissement de la population : + 6 % d'aidants naturels soutenus et + 18 % d'évaluations de situation réalisées par les services du CCAS, ce qui est évidemment tout à fait conséquent et qui ne va pas aller en ralentissant, là aussi, compte tenu de l'évolution de la société.

Intervenir à domicile

- 136 600 heures d'intervention d'aides à domicile, 135 214 en 2014
- 2 039 bénéficiaires, 2 000 en 2014
- 52 % des heures réalisées en faveur du public fragile, 50 % en 2014
- 186 262 repas livrés, 182 585 en 2014
- 534 usagers en moyenne par mois, 500 en 2014

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



Permettre le maintien à domicile, c'est également pouvoir accompagner les personnes qui sont à domicile, et, pour les accompagner, eh bien il faut des agents, à peu près 120 agents du CCAS qui vont réaliser des interventions d'aide à domicile, 136 600 heures ont été réalisées cette année à domicile, c'est un petit peu plus qu'en 2014, ce qui représente à peu près, 2 039 bénéficiaires et 2 000 en 2014. Un point important à réaliser, c'est que les heures réalisées au profit de publics fragiles sont en augmentation, et vous voyez qu'elles sont même maintenant majoritaires, et ça, c'est à la fois un élément à noter parce que ça montre que les personnes restent le plus longtemps possible à domicile, mais ça va dans le sens du service apporté au Centre Communal d'Action Sociale qui est d'être à destination des plus fragiles. Permettre le maintien à domicile, c'est aussi pouvoir livrer des repas à domicile pour celles et ceux qui n'en ont plus la possibilité. Vous voyez que c'est assez conséquent : 186 262 repas livrés, un petit peu plus qu'en 2014, là aussi, et ce à destination de 534 usagers par mois, à peu près. Là, également, c'est assez cohérent, une augmentation du service de repas à domicile.

Favoriser l'accès à une vie sociale

- 13 065 accueils au service animation sociale et aide aux aidants
- 22 000 participations aux 678 animations programmées
- 293 animations adaptées aux plus fragiles
- 3 000 transports adaptés réalisés
- 12 Bords de Maine (11 mensuels et 1 spécial « Activités »)
- 400 bénévoles

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



Que peut-on dire toujours par rapport à l'accueil du vieillissement ? C'est, par rapport aux animations que nous proposons, des animations qui sont importantes parce qu'elles permettent de lutter contre l'isolement et contre la solitude ; elles permettent également de favoriser le maintien en état physique, des capacités

physiques, mais également le maintien des capacités cognitives. Le CCAS, par son service d'accueil et de soutien à domicile, et d'animation, pardon, de vie sociale, a accueilli 13 000 personnes, ce qui représente 22 000 participations aux 678 animations programmées. Donc vous voyez qu'on peut parfois avoir l'impression que, ça peut se dire, que la Ville d'Angers n'organise pas grand-chose à destination de nos aînés. Vous voyez que ces 678 d'animations, c'est très conséquent, et 22 000 participations. Dans ces 678 animations, il y en a presque 300 qui sont à destination des personnes les plus fragiles ; là aussi, c'est une volonté que d'être vraiment en capacité d'accompagner les personnes les plus fragiles de notre territoire. Nous avons aussi des transports adaptés : 3 000 personnes sont transportées chaque année via ce transport adapté. Ce n'est pas rien. Elles sont informées de toutes ces activités par du « Bords de Maine » que vous connaissez probablement tous. C'est un « Bords de Maine » par mois. Et nous avons la grande chance et la richesse d'avoir à Angers 400 bénévoles qui, chaque semaine pour certains et chaque mois pour d'autres, viennent accompagner les équipes d'animation du CCAS pour pouvoir accompagner les personnes les plus fragiles et leur permettre de participer à ces presque 700 animations dans l'année.

Héberger les personnes âgées autonomes

7 établissements (EHPAA) :

- 525 logements, dont 13 temporaires
- 675 places permanentes
- 98,6% de taux d'occupation
- Age moyen : 85 ans
- 157 611 repas servis en EHPAA
- Un niveau de dépendance en augmentation

angers.fr

ANGERS SOLIDAIRE

Soutien à domicile, donc nous y étions, et tout ce que ça nécessite derrière, mais certaines personnes souhaitent ne plus rester à domicile et pouvoir être hébergées dans des résidences que la Ville d'Angers gère. C'est le cas de ce que nous appelions « foyers-logements » qui s'appellent maintenant « résidences autonomie ». Nous en gérons 7 à travers le territoire, ce qui représente 525 logements dont 13 temporaires, 675 places permanentes, parce que certains logements, évidemment, sont proposés pour les couples. Un taux d'occupation qui est quasi à 100 %. On ne peut globalement pas aller au-delà des 98,6 parce que, forcément, il y a un temps de latence, entre le moment où on quitte son logement et le moment où le logement est occupé ou parfois rénové. L'âge moyen continue à monter, on est à 85 ans, l'âge moyen de rentrer dans ces résidences autonomie. Au sein des résidences, sont également servis des repas, évidemment, 157 000, presque 158 000 repas servis au sein des EHPAD. Et un point très important à noter, c'est une augmentation du niveau de dépendance, ce qui est assez cohérent parce qu'on rentre de plus en plus tard dans un foyer-logement, dans une résidence autonomie, et donc, forcément, j'ai un niveau de dépendance qui va aussi en augmentant et qui n'est pas sans donner un surcroît de travail aussi pour les équipes dans ces différents établissements.

Héberger les personnes âgées dépendantes

2 établissements (EHPAD) :

- 152 logements permanents et 8 temporaires
- 98,7% de taux d'occupation
- 18 places en accueil de jour
- 94 % de taux d'occupation en accueil de jour
- Age moyen : 88 ans
- 118 066 repas servis en EHPAD
- Un niveau de dépendance en augmentation

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



La Ville d'Angers gère également deux résidences médicalisées, qu'on appelle donc des EHPAD, pour personnes âgées dépendantes, ce qui représente 152 logements, dont 8 places temporaires, un taux d'occupation qui est également quasiment à 100 %, et nous avons la chance d'avoir également des places en accueil de jour dans nos deux établissements pour permettre aux aidants de pouvoir avoir du temps pour soi, du temps de répit, du temps de repos, en confiant, pendant la journée, la personne aidée à des équipes qui sont spécialisées en accompagnement et qui prennent en charge en accueil de jour ces personnes dépendantes ou atteintes de maladies neurodégénératives. Nous avons 18 places aujourd'hui ; nous espérons en avoir un peu plus l'année prochaine, peut-être une vingtaine. Le taux d'occupation est excellent pour l'accueil de jour : 94 %. Et la moyenne d'âge d'entrée dans les EHPAD, vous voyez, très élevée, 88 ans versus 85 pour les logements non médicalisés, et nous servons un peu plus de 118 000 repas au sein des EHPAD. La cuisine centrale du CCAS produit à peu près 500 000 repas par an, entre ceux qui sont servis dans les résidences et ceux qui sont livrés directement à domicile. Là aussi, un niveau de dépendance qui va en augmentant, ce qui n'est pas près de changer, compte tenu du fait que l'ARS, l'Autorité de Régulation Régionale de Santé souhaite augmenter le taux de dépendance dans les établissements médicalisés.

Les réalisations en 2015...

- 16 bénévoles et professionnels du CCAS, 400 appels téléphoniques pour accompagner et suivre pendant tout l'été, 105 personnes âgées très fragiles et isolées, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence
- Accueil de 120 retraités bénévoles lors d'un temps fort à l'automne pour informer, orienter, valoriser et proposer des engagements bénévoles
- Organisation des fêtes de printemps et de Noël à Ardesia, pour créer des opportunités de rencontre entre plus d'un millier de personnes âgées, avec une offre de restauration festive et adaptée
- Préparation de la création d'un second SPASAD avec la Mutualité Française Anjou Mayenne et Vie à Domicile

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



Alors, un petit point sur les réalisations en 2015. Nous avons, dans le cadre du plan canicule, eu des

bénévoles qui, l'été dernier, ont pu passer 400 appels téléphoniques pendant tout l'été auprès de 105 personnes âgées très fragiles et isolées qui avaient été repérées pour éviter, précisément, qu'elles se retrouvent trop seules, trop isolées, et surtout en souffrance pendant l'été. Ce plan va être évidemment reconduit pour l'été qui vient, si tant est qu'on ait un plan canicule, ce qui est mal parti, mais en tout cas le plan est en place. Nous avons la chance, également, d'accueillir 120 retraités bénévoles lors de temps forts tout au long de l'année, et nous organisons également, nous avons organisé en 2015 des grandes fêtes à destination de l'ensemble des retraités de la ville d'Angers, et parfois un peu plus largement, d'ailleurs, de la communauté urbaine. Avec la Fête de Printemps et la Fête de Noël à Ardesia, c'est à chaque fois plus de 1 000 personnes qui sont accueillies pour ces moments de détente, mais également de rencontre et de création de l'aire sociale. Pour certaines personnes, le seul moyen d'avoir du lien social, c'est de participer à ces événements. Enfin, nous espérons aussi créer, dès cette année, avec la Mutualité Française Anjou-Mayenne et Vie à Domicile, et le CCAS, un SPASAD. C'est une plate-forme d'accompagnement et de soutien à domicile, une plate-forme d'accompagnement et de soutien médicalisée.

Les réalisations en 2015...

- « **A Angers, les aidants cheminent** » : 556 participants lors de la journée nationale des aidants, le 6 octobre, pour faire connaître les problématiques et informer les aidants sur les dispositifs d'accompagnement
- Labellisation d'une **équipe citoyenne**, à la Roseraie, avec 9 associations **pour lutter contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA)**
- Intégration de recommandations pour le logement des « **publics âgés fragiles** » dans le nouveau **PLUI**
- Préparation et signature d'une convention avec les bailleurs sociaux pour réhabiliter ou construire **635 logements accessibles, sécurisés, maillant le territoire et dédiés aux seniors**

angers.fr

ANGERS SOLIDAIRE 

Toujours dans les réalisations 2015, nous avons bien sûr participé à la journée du 6 octobre qui est la Journée Nationale des Aidants, avec 556 participants cette année, ce qui n'est pas rien non plus. Le thème était « À Angers les aidants cheminent », et nous avons d'ailleurs cheminé aussi physiquement à travers la ville. Je vous invite le 6 octobre prochain à participer en nombre à cette Journée Nationale des Aidants. Je dis ça aussi à destination des élus et aussi des journalistes qui peuvent nous accompagner ; ils sont les bienvenus. Nous avons eu la chance de labelliser une équipe citoyenne à la Roseraie, avec 9 associations, équipe citoyenne qui a pour but de lutter contre l'isolement et la solitude dans le cadre du programme Monalisa. On a malheureusement souvent tendance à stigmatiser la Roseraie, il s'y passe pourtant de très belles choses ; c'est le cas avec cette équipe citoyenne. Dans le cadre du PLUI, nous avons procédé à un certain nombre de recommandations pour le logement des personnes âgées et fragiles que l'on retrouve dans la signature d'une convention que nous avons réalisée fin 2015, début 2016, avec l'ensemble des bailleurs sociaux privés et publics qui interviennent sur la ville d'Angers. À travers cette convention, les bailleurs se sont engagés à rénover 635 logements qui seront fléchés seniors, et logements qui auront la particularité d'être accessibles, sécurisés, maillés à travers leur territoire, et, évidemment, à proximité directe à la fois des transports en commun, mais également à proximité directe des services et des commerces.

Les réalisations en 2015...

- Soutien des start-up de l'agglomération pour contribuer au développement de la **silver économie**, en proposant l'expertise d'usage du CLIC et des seniors, au rythme d'une sollicitation par mois
- Introduction des objets connectés :
 - ✓ Programme de **stimulation cognitive** sur tablette
 - ✓ Outil d'**évaluation des risques de chute** des personnes âgées dans leur logement
 - ✓ **Expérimentation de coussins connectés** à César Geoffray
 - ✓ Installation de **bornes de satisfaction** au CLIC

angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



Je terminerai en disant que nous apportons aussi notre soutien aux start-up de l'agglomération qui ont pour cible les personnes âgées, en mettant en place un certain nombre d'objets connectés qui vont aussi accompagner la personne âgée dans son quotidien. C'est le cas de programmes de stimulation cognitive sur tablette que nous testons dans nos deux EHPAD, et ce sont des programmes mis en place par une start-up angevine et qui ont la particularité de pouvoir permettre de travailler, effectivement, sur sa mémoire et travailler sur la simulation cognitive, comme c'est indiqué sur le transparent, avec la particularité que, contrairement, peut-être, là aussi, aux idées reçues, les personnes âgées sont très à l'aise avec les tablettes, qui ont un fonctionnement très intuitif et plébiscitent fortement ce type d'animation, donc je pense que nous allons les prolonger, les développer, en 2016. Pour travailler dans le sens de la prévention des chutes, nous avons mis en place un certain nombre d'outils dont les coussins connectés, Françoise LE GOFF en parlait tout à l'heure, qui ont été développés, là aussi, par une start-up angevine et qui ont la particularité de pouvoir aider les équipes soignantes à surveiller un peu à distance les personnes qui seront potentiellement à chutes ou qui ont une tendance à pouvoir déambuler d'une manière non contrôlée dans l'établissement ou à l'extérieur. Et nous avons aussi, au CLICg, mis en place une borne de satisfaction au sein du CLICg, précisément. Voilà très rapidement ce que l'on peut vous dire sur ce qui a été mis en œuvre et réalisé en 2015. Vous voyez que le travail ne manque pas.

Et n'oubliez pas !



angers.fr

ANGERS
SOLIDAIRE



Et je tiens, en conclusion, à saluer tout le travail remarquable des équipes qui sont très nombreuses pour travailler auprès de nos personnes âgées, des équipes qui sont dévouées, qui le font avec cœur et avec

beaucoup de passion dans les deux sens du terme, d'ailleurs, et vraiment je tiens à les saluer parce qu'elles font un travail remarquable et, sans elles, nous ne pourrions pas grand-chose. Merci, en tout cas, de votre attention.

Monsieur le Maire : Merci, mes chers collègues, pour la présentation de ce bilan d'activités. Je vais maintenant laisser celles et ceux qui souhaitent prendre la parole pour réagir ou pour poser des questions le faire, puisque vous savez que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote. C'est une présentation et une information du Conseil Municipal qui est distinct des votes qui interviennent au sein du CCAS, mais c'est une façon de présenter et de rendre compte de ce qu'est la réalité de l'action de notre Centre Communal d'Action Sociale. La parole est à Rose-Marie VÉRON.

Rose-Marie VÉRON : Oui, merci, Monsieur le Maire, merci, Madame la Vice-présidente, Monsieur l'Adjoint en charge des ressources, des personnes âgées. Alors, je vous remercie pour cette présentation. Et puis, je remercie également très sincèrement le personnel du CCAS qui agit au quotidien auprès des plus fragiles de notre ville. Je dois cependant vous dire que je retrouve, au travers de ce rapport d'activité, des actions que nous avons engagées par le passé. Dans ce sens, Monsieur le Président, vous êtes dans la ligne droite ou plutôt dans la droite ligne de ce que vous m'aviez dit lors de votre premier Conseil d'Administration à votre arrivée au CCAS. La politique sociale menée ces dernières années ne faisait l'objet, de votre part, de critiques notables et de divergences. Il est vrai également, Madame la Vice-Présidente, que, par exemple, la rénovation, si je reviens aux activités, de l'accueil du CCAS, que vous mettez en exergue dans votre bilan et que vous vous attribuez, du même coup, était largement engagée à votre arrivée, était dans sa phase de finalisation. Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs que vous présentez dans ce rapport d'activité et qui soutiennent les Angevins les plus fragiles dans leur insertion sociale et professionnelle ou le maintien à domicile avait été mis en place par la majorité précédente. Dans ce sens, je suis fière, et nous sommes fiers, avec les collègues qui étaient présents dans le précédent mandat, de l'action que nous avons menée et du bilan qui était le nôtre. Votre présentation démontre, d'une certaine manière, tout le travail que nous avons réalisé.

Cependant, je vais dire : mais alors, que devons-nous retenir de vos initiatives ces deux dernières années ? Je dois vous dire, Madame LE GOFF, Monsieur HENRY, allez, peu de choses, plus une posture politique clivante marquant votre engagement à droite et des actions de communication plutôt de l'ordre de la promotion que de l'information. Et j'ai pris 4 ou 5 exemples. Vous mettez en avant le principe de réciprocité dans l'attribution de certaines aides, comme c'est le cas dans certaines collectivités de droite, désormais. Pour notre part, quelle que soit la difficulté à traiter cette question, nous avons une certitude : conditionner une allocation à un engagement bénévole, c'est prendre à revers le chemin de l'insertion sociale et professionnelle, c'est aussi renforcer l'exclusion pour les personnes les plus éloignées des dispositifs d'insertion. Et je vous invite à évoquer cette question avec des structures comme ATD Quart-Monde ou la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), par exemple. Autre exemple, allez, de communication : lors d'une rencontre avec les associations à la rentrée de septembre dernier, la Ville s'est vue décerner un prix autour des solidarités. Le président de l'association, dont un très proche de vous, Monsieur le Maire, de par son engagement politique, ne tarissait pas d'éloges sur les changements qu'il aurait constatés à Angers depuis votre arrivée, à peine un an. Cela tranche, Madame la Vice-Présidente, avec le prix de l'innovation sociale que nous avons obtenu auprès de l'Union Nationale des CCAS en 2013. Et, au-delà de nos divergences politiques, je souhaite que le CCAS puisse à nouveau être reconnu, honoré un jour par ses pairs. Je crois qu'on en retient une grande fierté pour la ville et pour l'action qu'on y met.

Un autre point : je voudrais également revenir sur les baisses de soutien à certaines associations, sans critères objectifs, alors que la subvention de la Ville au CCAS était restée la même, bien que, et donc ces diminutions n'étaient pas justifiées. Je passerai également rapidement sur l'épisode de l'installation d'un guichet FEPEM, la Fédération des Particuliers Employeurs de France, au CLIC, au Centre Local d'Information et de Coordination de l'action gériatrique, situé à l'espace Robin. Alors, je respecte totalement cette association. Cependant, cette fédération, qui encourage l'emploi direct de salariés, est, par

vosre initiative, le fait de la positionner, donc, dans les locaux du CLIC, estampillée « dispositif médico-social », c'est-à-dire relevant du champ de l'action sociale, alors que cette approche libérale, qui répond sans doute à un fantasme de Maxence HENRY d'ubériser la société, met les personnes âgées dépendantes, voire désorientées, en situation d'employeurs, évitant ainsi le recours à la solidarité et introduisant de grands risques tant pour l'employé que pour la personne âgée.

Vous ne l'avez pas évoqué ici au Conseil Municipal, Madame la Présidente, mais vous l'évoquez régulièrement au Conseil d'Administration du CCAS sur le fait que, par le passé, le CCAS aurait pu être dispendieux en sollicitant des conseils auprès de cabinets extérieurs. Pour ma part, je considère que la bonne réponse est dans l'équilibre, et j'y ai toujours été attachée. Se priver de conseils, abandonner par exemple la démarche d'observation sociale qui nous permettait, aux acteurs associatifs et politiques, de mieux connaître l'état de la pauvreté et de la dépendance sur notre territoire est une erreur. Vous vous privez de connaissances, d'expertises, et donc de dynamique. Pour ma part, je pense aussi que c'est priver les collaborateurs, les agents du CCAS, d'une ouverture, et je le regrette. Au regard des enjeux de pauvreté et de dépendance que nous rencontrons aujourd'hui, permettez-moi de vous dire que c'est une approche que je trouve étriquée et qui manque d'envergure. Et je regrette également les propos de Maxence HENRY qui répète régulièrement que le CCAS n'est ni un club de sport, ni une agence de voyages, ni le Club Med. Voilà, au travers de ces quelques exemples, ce qui me semble marquer le pilotage et l'action du CCAS. Et je pense que les difficultés rencontrées par nos concitoyens méritent et de l'ambition et du respect, et c'est le vœu que je forme.

Monsieur le Maire : Merci, Madame VÉRON. Je vais évidemment laisser Maxence HENRY et Françoise LE GOFF répondre, mais, si vous voulez bien, je vous laisserai répondre à la fin. Madame MOREAU, vous avez la parole.

Michelle MOREAU : Je suis très étonnée, Rose-Marie, des propos que tu viens de tenir parce que, pendant 6 ans, toi non plus, tu n'as pas beaucoup innové, sauf les Filets Solidaires, et c'est une idée du national au niveau des Jardins de Cocagne. C'est national. Tout le reste, c'était Hervé CARRÉ, Josette MANTELLI, pour la Charte Culture et Solidarité. Ainsi va la vie. On continue les actions des autres lorsqu'elles sont bonnes, on met des dièses ou des bémols en fonction d'autres actions. Mais les 6 dernières années, il n'y avait pas non plus eu beaucoup d'innovation au CCAS.

Monsieur le Maire : Je vois qu'il y a, ce soir, quelqu'un de nouveau dans le public, que je salue avec chaleur, qui est membre d'un Conseil de quartier. Pour que les choses soient claires, on ne peut pas manifester, quand on est dans le public, une approbation ou une désapprobation. Merci. Alors, autres demandes d'intervention ? La parole est à Pascale MARCHAND.

Pascale MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire. C'était juste par rapport à ATD Quart-Monde, Madame VÉRON, vous disiez qu'on pouvait peut-être poser la question à cette association, que je connais aussi assez bien dans le cadre de la Charte Culture et Solidarité, une fois de plus j'interviens sur ce sujet, mais je me permets de vous dire que cette association, particulièrement active, présente dans le groupe de veille, donc un groupe qui participe à la réflexion du dispositif, est totalement en phase sur la question de la non-gratuité des offres que nous faisons aussi dans ce cadre-là, puisqu'on nous dit bien que c'est une question de fierté, aussi, pour les usagers qui y ont accès. Donc je vous apporte une partie de la réponse que pourrait vous faire ATD Quart-Monde, au moins dans le cas de la Charte Culture et Solidarité. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MARCHAND. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui, je voulais peut-être réagir, de façon à ce que le débat reste dans certaines limites, par rapport à ce que Michelle MOREAU a pu dire, qu'on pourra faire une présentation des innovations portées par le CCAS à Angers ces 6 dernières années ou au-delà, avec les vice-présidents successifs depuis la période que vous citez, mais je peux citer le grand prix des CCAS, de l'innovation 2013 pour l'espace des aidants, par exemple, donc c'est au moins une de plus, il n'y en avait

pas ; le travail mené sur la tarification solidaire qui a été reconnu et qui a infusé dans l'ensemble des secteurs et qui, à mon avis, a un impact tout à fait considérable ; la coordination des acteurs autour de Robert Robin ; les défrichages auprès du non-recours, puisque la ville d'Angers a été une des premières en pointe pour travailler et lancer des études autour de ces questions du non-recours des aides auxquelles on a droit ; le travail sur l'aide alimentaire autour de la Cité. Enfin, on pourrait en citer des tas ou moi-même, ou Rose-Marie VÉRON ou d'autres collègues ont été sollicités par d'autres villes pour montrer que le souci de l'innovation, qui n'est pas que celui des élus, qui est aussi celui des services, parce que c'est un travail qui est mené élus, services, et acteurs associatifs qui eux-mêmes portent, à travers leurs relations au terrain, un certain nombre de choses, donc je ne peux pas accepter ce qui a été dit, pas pour Rose-Marie VÉRON ou pour les élus, mais pour tous ceux qui ont accompagné, suscité, poussé des innovations, petites ou grandes, parce que si, dans ce rapport, vous vous félicitez d'un certain nombre de démarches, c'est du fait des acteurs successifs qui se sont mobilisés autour de ces questions.

Monsieur le Maire : Bon. Mes chers collègues, je trouve ça indécent. Je vous le dis exactement comme je le pense. Je trouve ça indécent. On est en train d'avoir un débat sur ce qu'a été l'activité 2015 du CCAS. Vous avez même pris soin, Madame VÉRON, de préciser qu'il n'y avait pas eu de critiques de la part de la majorité sur la manière dont les choses étaient faites. La présentation du rapport ce soir, que chacun regarde, il n'y a aucune attaque. C'est le bilan de ce qui a été fait pour valoriser, y compris le travail des services. Il n'y a pas la volonté, dans la manière de présenter les choses, de dire : « On est les meilleurs », « On est les plus sociaux ». Il n'y a rien de tout ça. Vous prenez la parole et, au lieu de rester sur un registre qui celui de la présentation, vous attaquez en disant : « Vous avez dit ça, vous avez... ». Invraisemblable. Bilan : maintenant on en est à qui a fait le plus, le mieux telle année. Honnêtement, sincèrement, sur un sujet comme celui-là, avec des attaques ad hominem sur les propos tenus que je trouve, mais hallucinants, hallucinants, l'attaque sur la FEPEM, l'ubérisation, le machin. Enfin, on part dans un délire de dingue. On est en train de faire le bilan du CCAS dans un contexte où on a un chômage qui est au plus haut dans ce pays depuis des années. On a tous une responsabilité vis-à-vis des difficultés, et que le sujet, ce n'est pas de savoir qui a gagné le plus de prix au CCAS et qui a été le meilleur adjoint aux affaires sociales. Ça n'est pas le sujet. Le sujet, excusez-moi, Monsieur BÉATSE, la présentation, elle n'a absolument pas été abrasive. Si on a ce débat aujourd'hui, c'est parce que par nature, quand Madame VÉRON a décidé d'orienter les choses, elle a attaqué sur un certain nombre de points au lieu de rester sur une tonalité qui consistait à dire : « On est en désaccord sur la réciprocité et sur quelques éléments ». Donc, maintenant, tout le monde a envie de s'exprimer, tout le monde a envie d'en rajouter une couche. Je vous le dis, je frustre volontairement ma majorité pour ne pas en rajouter. Je considère, sur un sujet comme celui-là, que chacun doit se tenir parce que la véritable question, c'est la manière dont on accompagne les plus fragiles, et, honnêtement, ce n'est pas comme ça, sans enjeu, que faire de la politique sur ces questions grandit cette assemblée. Le sujet est terminé.

Je considère que le Conseil Municipal a eu connaissance du rapport du CCAS. J'ouvre maintenant l'ordre du jour avec les rapports délibératifs. Ceux qui considèrent qu'ils ont été diffamés ou attaqués auront d'autres occasions de pouvoir le dire et d'autres supports pour pouvoir l'exprimer. Nous savons les types de critiques que certains souhaitent porter.

Je vous indique qu'Ahmed EL BAHRI a donné pouvoir à Caroline FEL ; que Faten SFAIHI a donné pouvoir à Sophie LEBEAUPIN ; qu'Alima TAHIRI a donné pouvoir à Astou THIAM ; Marcel MOULAN a donné pouvoir à Pierre PICHERIT ; Gilles MAHÉ a donné pouvoir à Rose-Marie VÉRON ; et Laure REVEAU a donné pouvoir à Silvia CAMARA-TOMBINI. Mes chers collègues, je vais vous proposer que nous puissions examiner le rapport qui concerne le compte administratif. C'est le premier rapport délibératif ce soir. Ce rapport sur le compte administratif va nous être rapporté, ainsi que celui qui concerne le compte des gestions, par Emmanuel CAPUS.



DOSSIERS EN EXERGUE



Délibération DEL-2016-271

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte de gestion du Budget Principal et des budgets annexes de l'exercice 2015 de Monsieur le Trésorier Principal d'Angers Municipale - Avis.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget de 2015 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations,

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.





Emmanuel CAPUS : Oui, merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, nous avons donc à arrêter le compte de gestion du comptable public et, avant cela, à adopter le compte administratif. Vous avez, dans le cahier des délibérations, le rapport complet qu'on vous a remis et qui est très détaillé. Je vais essayer d'aller à l'essentiel, même si je dois au Conseil Municipal la plus extrême exactitude. On est dans un débat qui doit, j'espère, rester serein. Il s'agit d'un compte administratif important. Je pensais que c'était peut-être la première donnée qui ferait consensus sur le fait que ce compte administratif est le premier sur un exercice complet de cette majorité, mais j'ai vu que tout à l'heure il pouvait y avoir d'autres interprétations. En tous les cas, c'est le premier de l'année complète de cette nouvelle majorité. Quelques enseignements fondamentaux sur ce compte administratif.

■ Principaux enseignements du CA 2015

- La sincérité du budget avec un taux d'exécution de **100,4 %**
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 0,9 %)
- Une amélioration significative de l'autofinancement net (+ 11,7%) pour la 1^{ère} fois depuis plus de 10 ans
- Un niveau d'investissement (48,4 MC) adapté à nos capacités financières avec une structure de financement qui s'assainit:
 - ✓ Emprunt : divisé par deux par rapport à 2014
 - ✓ Autofinancement : + 25 %

Conseil municipal du 27 juin 2016



Le premier enseignement fondamental, vous savez que, lors du débat budgétaire, nous avons insisté sur notre volonté de changer avec une pratique ancienne et d'adopter réellement le principe de sincérité budgétaire. Nous avons réussi, et vous voyez les chiffres qui vous sont soumis : vous avez un compte administratif particulièrement sincère avec un taux d'exécution de 100,4 %. Ça, c'est le premier enseignement.

■ RESULTATS 2015

	CA 2015	CA 2014	CA 2013	Evolution en %	Evolution en %
Fonctionnement					
Recettes	222,1	226,8	232,0	5,2	2,7%
Dépenses	192,4	204,5	206,3	1,6	0,9%
Autofinancement brut	29,7	22,3	25,7	3,4	13,2%
Annuité (C.A.)	4,5	5,7	7,1	1,4	33,3%
Autofinancement net	25,2	16,6	18,5	1,9	11,7%
Investissement					
Dépenses	73,4	64,8	51,3	-12,5	-20,8%
Recettes	67,3	62,0	52,6	-9,4	-15,2%
Solde investissement	-6,1	-2,8	1,3	-4,1	-107,2%
Résultat exercice 2015	19,1	13,8	19,8	6,6	43,5%
Résultat de clôture	-1,0	6,2	13,1	7,9	111,3%

Document communiqué au 27/03/2016



Deuxième enseignement : vous savez qu'on s'était engagés à ne pas augmenter les impôts, qu'on s'était engagés à ne pas augmenter le recours à l'emprunt, à réduire, même, le recours à l'emprunt ; le levier que nous avons choisi, c'était la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses de fonctionnement sont maîtrisées avec une augmentation seulement de 0,9 % sur l'exercice 2015. Ça a une autre conséquence, cette maîtrise des dépenses de fonctionnement : une amélioration significative de notre autofinancement net de + 11,7 %, ce qui est une première depuis plus de 10 ans. Augmentation de notre autofinancement net, alors que vous savez que lorsque nous sommes arrivés à la gouvernance de cette commune, l'audit de KPMG nous disait que la trajectoire était vers un autofinancement négatif dès cette année.

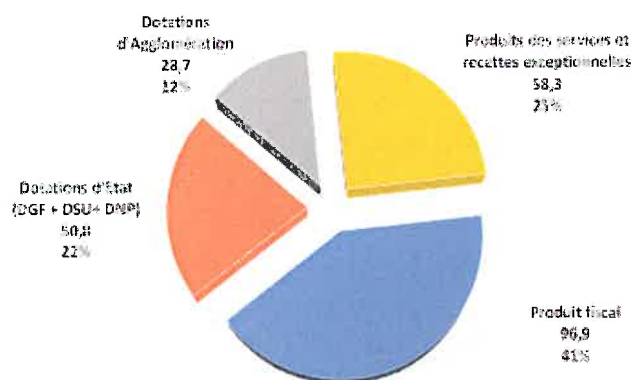
Emmanuel CAPUS : Troisième enseignement, mes chers collègues. On avait un autre engagement qui était de maintenir notre investissement à une hauteur de notre capacité afin de maintenir les investissements sur notre commune et de maintenir l'économie locale. Nous tenons cet engagement en 2015 avec un niveau d'investissements de 48,4 millions d'euros qui est adapté à nos capacités financières avec, en plus, une structure de financement qui s'assainit puisqu'on a divisé par 2 le recours à l'emprunt en 2014, enfin par rapport à 2014. 2014, on était à 36 millions ; on passe à 18, enfin, plus, même, on passe à 18 millions d'euros en 2015. Et, je vous l'ai déjà dit, on augmente notre autofinancement de 25 %. Voilà les enseignements majeurs de ce compte administratif 2015.

Pour rentrer dans le détail, sur les résultats 2015, vous les avez à l'écran, 232 millions d'euros en recettes de fonctionnement, 206,3 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, soit un autofinancement brut de 25,7 millions d'euros, et, déduction faite de l'annuité, donc un autofinancement net de 18,5 millions d'euros en augmentation de 1,9 million d'euros, soit 11,7 % d'augmentation par rapport au compte administratif 2014. En investissements, 51,3 millions d'euros de dépenses, 52,6 millions de recettes, soit 1,3 million d'euros de solde d'investissements. Un résultat d'exercice 2015 de 19,8 millions d'euros, et donc un résultat de clôture de 13,1 millions d'euros. Je vous rappelle que, l'année dernière, nous avons fait 6,2 millions d'euros et que, à notre arrivée, nous avons découvert un compte administratif 2013 déficitaire de 1 million d'euros. Voilà pour les résultats.

■ BALANCE GENERALE DU CA 2015

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ STRUCTURE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Document communiqué par le 27/06/2016



En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, vous savez que les recettes de fonctionnement proviennent principalement du produit fiscal à hauteur de 41 %, de nos produits des services et recettes exceptionnelles à hauteur de 25 %, des dotations d'État à hauteur de 22 %, et des dotations d'agglomération à hauteur de 12 %. En ce qui concerne le détail du produit fiscal, ce produit fiscal est en augmentation de 3 %.

■ Produit fiscal : 96,9 M€

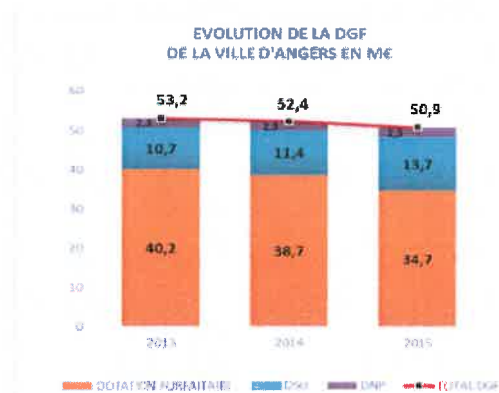
Produit fiscal en €	CA 2014	CA 2015	Évolution en M€	Évolution en %
Taxe d'habitation	37 309 382	38 629 109	1 519 728	4,1%
Taxe sur le foncier bâti	56 475 083	57 435 222	1 340 139	2,0%
Taxe sur le foncier non bâti	175 392	171 237	-4 155	-2,4%
Rôles supplémentaires	480 930	249 054	-231 876	-48,2%
Total produit fiscal	94 440 486	96 864 622	2 424 136	3%

Document communiqué par le 27/06/2016



Donc le produit fiscal est en augmentation de 96,8 millions, enfin, il n'est pas en augmentation, il est à 96,8 millions d'euros, en augmentation de 3 %. Il est donc en augmentation de 2,4 millions d'euros par rapport à l'année passée. Pourquoi ? Vous l'avez sous les yeux, on a une augmentation sensible de la taxe d'habitation et du foncier bâti, pour deux raisons : d'abord, l'évolution normale et de la valeur nominale, de 0,9 % décidée par l'État, mais aussi, et surtout, de façon très exceptionnelle, les conséquences, en fait, de l'évolution des bases physiques liées à la suppression, par l'État, de la demi-part des personnes veuves, ce qui a une conséquence importante l'année dernière de plus de 3,2 % d'évolution des bases physiques, ce qui a eu un impact très important en 2015, ce qui a un impact aujourd'hui dans le Budget Supplémentaire, puisque ces conséquences ayant été annulées par le gouvernement avec une nouvelle exonération, la bonne surprise du compte administratif 2015 est une mauvaise surprise dans le Budget Supplémentaire 2016, mais je le verrai tout à l'heure.

■ DGF: 50,9 M€



Document communiqué le 27 août 2015

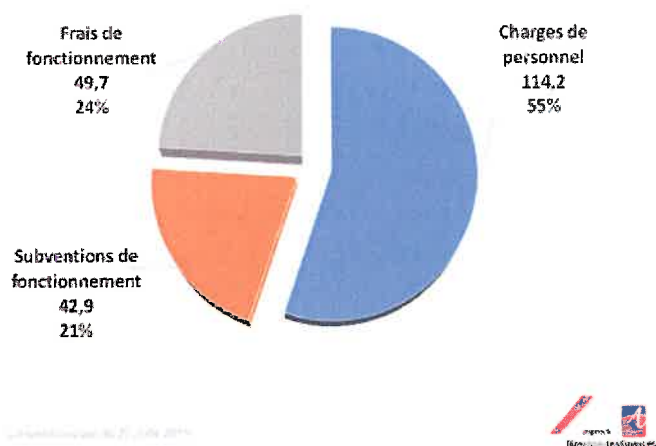


En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, elle est à hauteur de 50,9 millions d'euros, en baisse de 1,5 million d'euros cette année. Je ne reviens pas dessus. Vous le savez, le niveau de DGF accordé par l'État est devenu, en 2015, inférieur à celui de 2008 qui était de 51,3 millions d'euros. Donc une baisse sensible de la DGF. Une augmentation de la dotation d'agglomération qui progresse, de CA à CA, de 0,7 %. Il convient de préciser qu'évidemment il y a retraitement, puisque notre attribution de compensation, versée aux différentes communes membres, a été retraitée, et donc notre attribution de compensation a diminué de 5,4 millions d'euros, compte tenu du transfert en communauté urbaine.

Je suis rentré vite dans le détail pour conclure sur les recettes de fonctionnement. Globalement, vous avez compris que nos augmentations de produits fiscaux couvrent la perte de DGF cette année, mais que nous n'aurions pas eu cette augmentation de fiscalité, nous ne couvririons pas, évidemment, la baisse de DGF qui est sensible chaque année. Je ne rentre pas plus dans le détail pour les produits d'exploitation, vous avez le détail en page 9 de votre rapport.

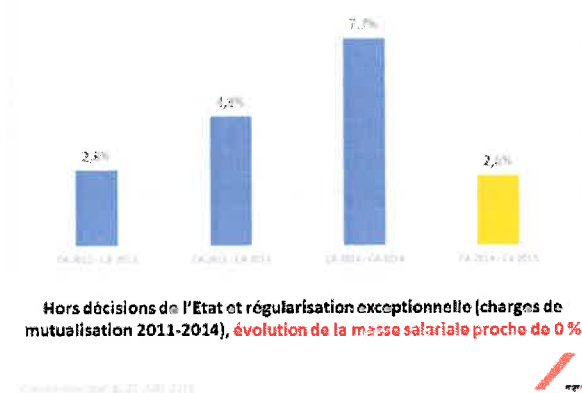


■ STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



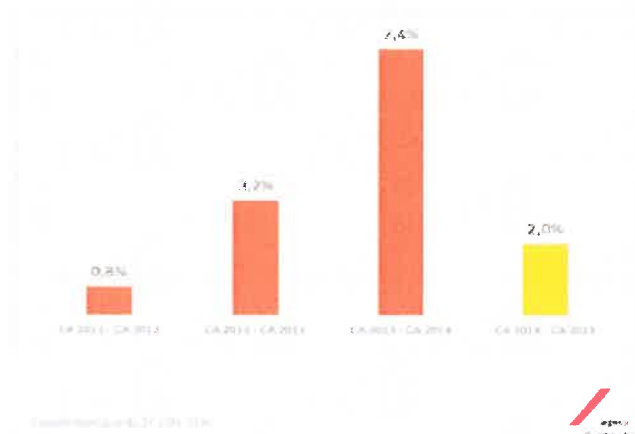
En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, ces dépenses de fonctionnement sont particulièrement maîtrisées. Alors, vous avez un camembert, d'abord. Elles sont, je vous le rappelle, pour 55 %, elles relèvent des charges de personnels ; pour 21 %, ce sont les subventions de fonctionnement ; et pour 24 %, ce sont les frais de fonctionnement.

■ CHARGES DE PERSONNEL: 114,2 M€ Taux d'évolution depuis 2011



En ce qui concerne le détail de ces différentes dépenses, les charges de personnels n'augmentent, cette année, que de 2,6 %. Là encore, comme nous nous y étions engagés, nous avons maintenu l'augmentation, au plus près, des charges de personnels, à hauteur de 2,6 %, ce qui représente une augmentation de 2,9 millions d'euros par rapport au BP. Et encore, vous avez une petite phrase en dessous qui vous rappelle que hors décision de l'État, hors régularisation exceptionnelle, nous serions à une évolution de la masse salariale proche de zéro. Pourquoi ? Parce qu'on augmente de 2,9 millions d'euros ; sur ces 2,9 millions d'euros, on a 1,8 million d'euros qui proviennent d'impacts directs de décisions de l'État. L'augmentation des cotisations sociales CNRACL, IRCANTEC, URSSAF, réforme de la catégorie C ; tout ça, ça fait déjà 1,8 million d'euros. Si on rajoute notre GVT, ça fait un 1,1 million d'euros en plus ; on est à 2,9 millions d'euros déjà. On a eu, je dois le rappeler aussi, une régularisation exceptionnelle des frais de la mutualisation pour la période 2011-2014, un rattrapage de ces frais, qui n'avait pas été effectué les années précédentes, sur 2011 à 2014, pour 1 million d'euros. Et enfin, si on y ajoute nos différents efforts en matière de gestion des ressources humaines, estimés à 1 million d'euros, on arrive effectivement à une évolution de la masse salariale proche de zéro, hors des décisions de l'État et régularisations exceptionnelles.

■ **Subventions de fonctionnement et participations : 42,9M€ (+ 2 %)**
Taux d'évolution depuis 2011 :



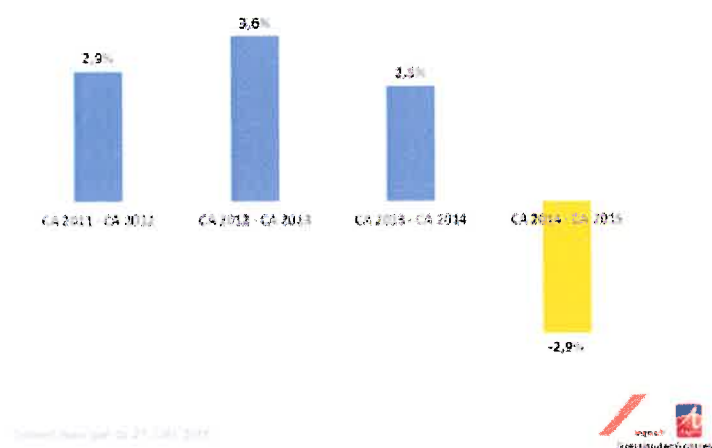
En ce qui concerne les subventions de fonctionnement, je vous rappelle que, en 2013, ces subventions avaient augmenté de 3,2 % par rapport au compte administratif précédent ; qu'en 2014, elles avaient augmenté de 7,4 % par rapport à l'exercice précédent ; cette année, nous réussissons à n'avoir une augmentation que de 2 %, comme nous nous y étions engagés. On passe donc à une augmentation de 42,1 millions d'euros à 42,9 millions d'euros. Et encore, là aussi, je précise que si nous n'avions pas connu un désengagement de la CAF sur le secteur de la petite enfance, le niveau global de subventions 2015 serait très proche de celui des subventions 2014.

■ **Frais de fonctionnement des services : 49,7 M€ (-2,9%)**
Taux d'évolution depuis 2011 :



En ce qui concerne les frais de fonctionnement des services, ceux-ci sont en diminution de 2,9 %, ce qui représente 1,5 million d'euros.

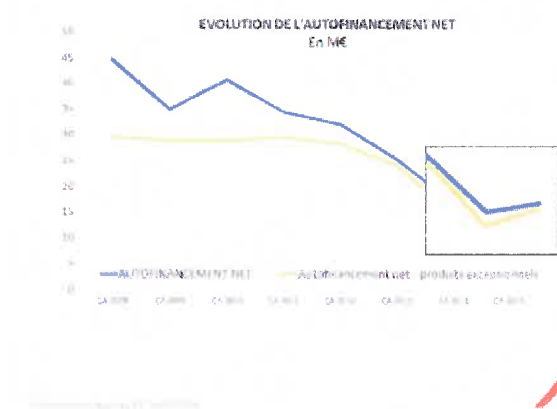
■ **Frais de fonctionnement des services : 49,7 M€ (-2,9%)**
Taux d'évolution depuis 2011 :



Vous avez le détail où c'est assez exceptionnel. Donc je n'insiste pas là-dessus. Vous avez le détail des différents postes principaux de diminution des frais. Je salue les efforts des services parce que ça, c'est vraiment, effectivement, les collègues et les services qui ont effectué ces efforts pour diminuer les frais de fonctionnement : annonces et insertion, moins 209 000 euros ; catalogues et imprimés, moins 138 000 euros ; alimentation, moins 115 000 euros ; fêtes et cérémonies, moins 26 000 euros ; moins 1 508 000 euros au total.



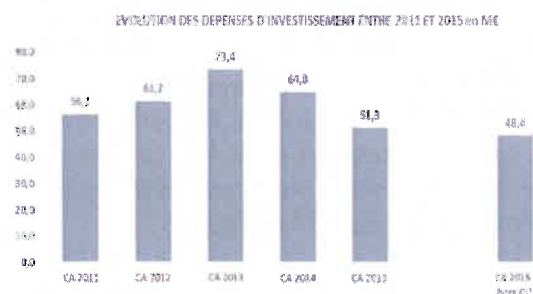
■ LA CHUTE DE L'AUTOFINANCEMENT ENRAYEE



Toutes ces décisions et tous ces résultats nous permettent d'enrayer la chute de l'autofinancement que nous connaissions depuis au moins 15 ans. Ce sont ces efforts de gestion, réalisés sur les dépenses de fonctionnement et le maintien des recettes, qui, malgré la baisse de DGF, conduisent à améliorer notre niveau d'autofinancement net de CA à CA, pour la première fois, de 16,6 millions d'euros au CA 2014 à 18,5 millions d'euros cette année. Voilà pour la balance, enfin, pour la section de fonctionnement.

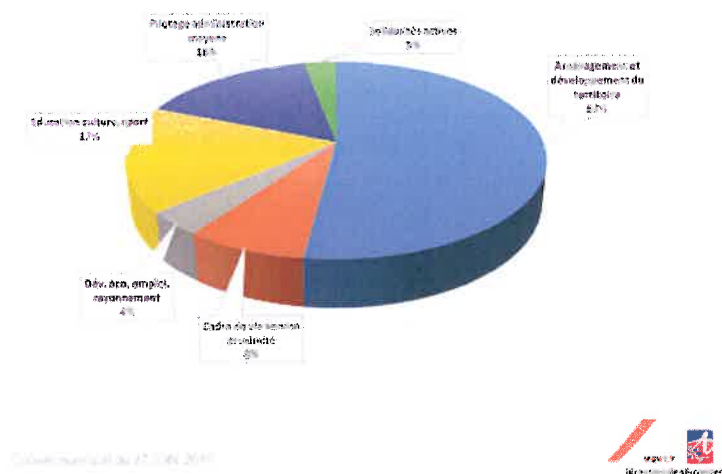


■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2011



En ce qui concerne la section d'investissement, je vous rappelle que nos dépenses d'investissement s'élèvent à 51,3 millions d'euros hors communauté urbaine, et donc à 48,4 millions d'euros après passage, après retraitement en communauté urbaine. 48,4 millions d'euros.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015 PAR POLITIQUE



En ce qui concerne, la diapositive suivante, le détail politique par politique, vous l'avez à l'écran.

■ PRESENTATION PAR OPERATIONS

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT en €	
ZAC (Caducaris, Goro, Parnon d'Arzac, Boregare)	10 910 940
Plan d'urgence voirie	3 398 000
Travaux divers équipements sportifs	2 250 490
Autocars Goro	1 642 824
Plan de soutien au logement social	1 489 619
Gros entretiens et grosses réparations voiries et réseaux sociaux	1 428 000
Investissement Terrain Sportif	860 000
Investissement Maison de quartier	910 562
Rénovation urbaine	754 740
Pont de la Haute Chaine	377 360
Investissement activités funéraires	340 140
Aide au logement construction, rénovation	253 050
Egouts pluviaux	454 940
Autocars Haute Garonne	400 290
Plan France	287 000
Investissement éclairage public	215 050
Quartiers anciens et réseaux sociaux - Goro	210 050
Plan de l'Arzac	195 050
Plan d'entretien et grosses réparations - Goro	147 050

Document n°24 du 27 JAN 2016

Direction des Ressources

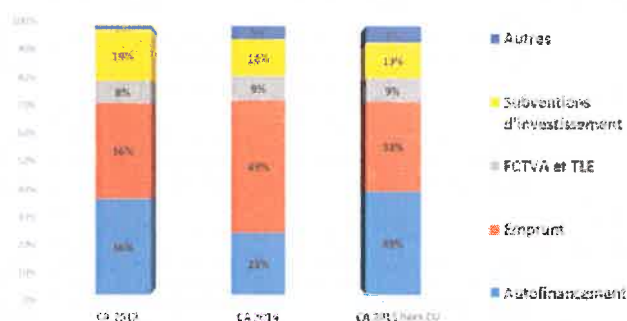
Je vous rappelle également, que sur ces 48,4 millions d'euros, 10 millions d'euros partent directement pour les ZAC, en avance pour les ZAC, donc nous avons un cinquième de nos dépenses de fonctionnement qui sont obérées par les décisions prises antérieurement sur les ZAC. Le premier poste hors ZAC, c'est bien le plan d'urgence voirie à hauteur de 3 398 000 euros ; les gros entretiens et grosses réparations à hauteur de 1 428 000 euros. Vous avez plus de détails en page 14 du rapport.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Document communiqué en vertu de la loi 2016-1312



■ STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



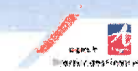
Document communiqué en vertu de la loi 2016-1312



En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous avons des recettes d'investissement qui sont préservées, avec un autofinancement, je n'y reviens pas, en augmentation, un emprunt diminué par 2, puisqu'on passe de 35,4, exactement, à 18 millions d'euros, et donc un total à 54 millions d'euros. Donc vous voyez le détail. Les deux bonnes nouvelles : la diminution du recours à l'emprunt, l'augmentation de notre autofinancement, ce qui entraîne un assainissement de nos recettes d'investissements. Voilà pour le détail des recettes d'investissements.

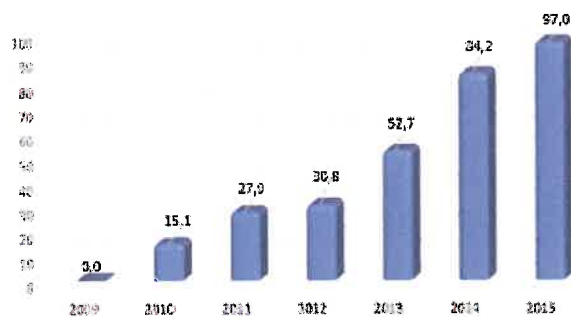
LA DETTE avec un emprunt de 18 M€ soit 2 fois moins qu'en 2014

Commissariat du 27/09/2015



■ ENCOURS DE DETTE AU 31/12/2015 EN M€

Evolution de l'encours Budget Principal Ville d'Angers 2009 - 2015
au 31/12/N (en M€)

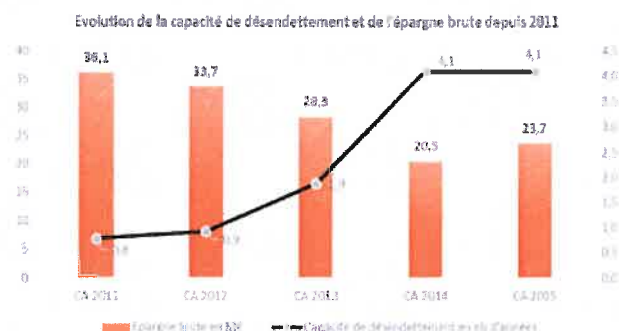


Commissariat du 27/09/2015



En ce qui concerne la dette, l'en-cours de la dette progresse de 12,8 millions d'euros. Pourquoi ? Puisque nous avons, d'un côté, le remboursement de capital de 5,2 millions d'euros, et, de l'autre, deux nouveaux emprunts à hauteur de 18 millions d'euros, avec une structure de la dette qui est majoritairement orientée à taux fixe, et donc qui a le mérite de nous prémunir d'une remontée des taux variables. Puis, je vous rappelle : pas d'emprunts toxiques à la Ville.

■ CAPACITE DE DESENDETTEMENT



Document communiqué par le 11 mars 2016



En ce qui concerne notre capacité de désendettement, compte tenu de l'amélioration de notre épargne brute en millions d'euros, à 23,7 millions d'euros au compte administratif 2015, nous réussissons à maintenir notre capacité de désendettement au même niveau que l'année dernière, à hauteur de 4,1 années, ce qui est une capacité de désendettement tout à fait correcte. Je ne reviens pas sur le fait qu'il y a un prix qu'on a oublié tout à l'heure, c'est le prix dans les grosses innovations qui ont été celles du mandat précédent, vous avez le détail en page 17, mais on a oublié de citer, effectivement, le fait que, sur l'exercice 2008-2014, la lettre du financier territorial nous a quand même remis à la dernière place des 36 grandes villes de France en matière d'augmentation de notre capacité de désendettement, à l'avant-avant-dernière place en ce qui concerne la dégradation de notre niveau d'épargne brute, et à la dernière place en ce qui concerne l'évolution de l'en-cours de la dette par habitant. Malgré cela, nous réussissons cette année, effectivement, après plus de 10 ans de baisse, à avoir une augmentation de notre épargne brute et une stabilisation de notre capacité de désendettement. Voilà ce que j'avais à dire avant de conclure : principe de sincérité budgétaire appliqué strictement, des efforts de gestion qui produisent d'ores et déjà leurs premiers effets à travers l'inversion de la courbe de l'épargne, et un territoire qui poursuit son équipement, son effort d'équipement avec un taux d'investissements à hauteur des 50 millions d'euros que nous avons annoncés. Voilà les résultats obtenus en quelques mois et qui nous incitent donc, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à maintenir nos efforts et à garder le cap. Peut-être deux mots sur la Boucle Optique Angevine ou je me rends, ou non ?

Monsieur le Maire : Oui. Si vous voulez.

■ BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

		CA 2015
Fonctionnement		
Recettes		0,0
Dépenses		54,0
Autofinancement		-54,0
Investissement		
Dépenses		76,0
Recettes		0,0
Solde investissement		-76,0
Résultat exercice 2015		-150,0
Résultat de clôture		420

En x€



BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE URBAINE

CA 2015	
Fonctionnement	
Recettes	908,8
Dépenses	258,0
Autofinancement brut	650,8
Amortir (Cf)	820,0
Autofinancement net	-169,4
Investissement	
Dépenses	874,0
Recettes	416,0
Solde investissement	-458,0
Résultat exercice 2015	-627,4
Résultat de clôture	373



Emmanuel CAPUS : Deux mots. Donc vous avez le détail du compte administratif Boucle Optique Angevine avec un résultat de clôture de 429 000 euros, et, en ce qui concerne le Budget Chauffage Urbaine, un résultat de clôture à hauteur de 373 000 euros. Voilà Monsieur le Maire.



Délibération DEL-2016-272

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Ville d'Angers - Budget Principal et budgets annexes- Arrêt des comptes.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Vu les articles L1612-12, L 2121-14 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport de présentation du Compte Administratif de l'exercice 2015 joint en annexe
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant que Monsieur le Maire a quitté momentanément la séance lors du vote,

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget général de l'exercice 2015,

Arrête les **résultats de l'exercice** hors résultats antérieurs à **19 081 809,80 €** se décomposant comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE
BUDGET PRINCIPAL	10 322 407,82	9 516 348,17	19 838 755,99
BUDGET BOUCLE OPTIQUE	-59 025,51	-70 751,32	-129 776,83
BUDGET CHAUFFERIE	-746 130,82	118 961,46	-627 169,36
BUDGET GENERAL	9 517 251,49	9 564 558,31	19 081 809,80

Prend acte de la **situation financière globale de clôture**, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	RESULTAT de CLOTURE fin 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EN 2015	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE AVANT RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE
BUDGET PRINCIPAL	6 158 604,00	12 829 440,00	19 838 755,99	13 167 919,99	-6 719 682,13	6 448 237,86
BUDGET BOUCLE OPTIQUE	558 827,19	0,00	-129 776,83	429 050,36	-111 856,87	317 193,49
BUDGET CHAUFFERIE	1 000 288,54	0,00	-627 169,36	373 119,18	0,00	373 119,18
BUDGET GENERAL	7 717 719,73 €	12 829 440,00 €	19 081 809,80 €	13 970 089,53 €	-6 831 539,00 €	7 138 550,53 €

Ajoute que les résultats de clôture du budget chaufferies urbaines + 373 119,18 € (déficit de fonctionnement : 284 963,53 € et excédent d'investissement : 658 082,71 €) seront repris au budget principal de la ville.

Approuve le transfert de ces résultats vers le budget réseaux de chaleur sur Angers Loire Métropole (compétent depuis le 1^{er} septembre 2015). La dépense d'investissement sera imputée au 1068 pour un montant de 658 080 € et la recette de fonctionnement sera imputée au 778 pour un montant de 284 960 € au budget supplémentaire 2016 du budget principal de la ville.



Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CAPUS, pour cette présentation. La parole est maintenant à ceux qui le souhaitent ou à ceux qui la demandent. Monsieur TAILLEFAIT, je vous en prie.

Antony TAILLEFAIT : Merci. Chers collègues, sur ce compte administratif, comme chaque fois, je serai bref, et j'espère quand même être épargné par les effets de théâtre et les indignations de parade. Alors, je formulerai deux séries d'observations seulement sur ce compte administratif, il y en aurait beaucoup d'autres à formuler, mais je vais m'en tenir à cette brièveté que j'ai annoncée. En premier lieu, nous observons, j'observe, avec vous, que les recettes de fonctionnement de la Ville augmentent de 8,6 millions, malgré la baisse de 1,6 million de la Dotation Globale de Fonctionnement et malgré l'augmentation habituelle des charges de personnels de près de 3 millions. Du coup, le résultat de clôture est de 6,4 millions d'euros pour le Budget Principal. C'est un résultat qui est dû, à mon sens, pour l'essentiel, à des événements non prévus, pour certains, lors de la mise au point du Budget 2015. Deux séries d'exemples d'imprévus.

Tout d'abord, la première série d'exemples tient aux produits plus importants, cela a été souligné, des impôts perçus au profit de notre ville : le produit de la taxe foncière bâtie augmente de près de 1,2 million, au-delà, donc, de la revalorisation forfaitaire des bases prévue par la Loi de Finances de l'année ; mais surtout, le produit de la taxe d'habitation augmente de plus de 1,5 million par rapport à vos estimations. Alors, même si les mesures fiscales décidées par la Loi de Finances pour 2015 ont eu effectivement leurs effets, il n'y a pas que celles que vous avez citées d'ailleurs, il y en a d'autres, malgré cela, un facteur important de cette hausse tient probablement, et ça mériterait une évaluation, tient même sûrement à l'augmentation de la population dans notre ville. Alors, au passage, vous réduisez les investissements structurants pour notre ville et cela risque de rendre celle-ci moins attractive. Cela risque malheureusement d'avoir à terme, j'espère que non, un effet dépressif sur la démographie. Alors, ce résultat de clôture tient aussi à l'augmentation du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, plus de 1,7 million. Là, la poursuite de l'aménagement de certains de nos quartiers, le développement des ZAC, décidé lors de la mandature précédente, produisent ces effets. Aménager un quartier, développer une ZAC, ça n'est pas seulement une addition de dépenses publiques ; c'est, à terme, davantage de recettes publiques, davantage de recettes pour l'économie locale.

Seconde série d'événements qui explique ce résultat de clôture de 6,4 millions, c'est l'amorce de ce qu'il faut bien appeler un recul en matière d'investissements et de préparation de l'avenir de notre territoire. Il nous semble que, dès 2015, vous laissez tomber des investissements prévus dans votre programme électoral. Vous aviez prévu un tout petit peu plus de 38 millions de dépenses d'équipements dans le Budget Primitif 2015 ; au 31 décembre 2015, vous les avez réduites d'un peu plus de 3,4 millions, ces dépenses d'équipements, et ce chiffre, bien entendu, ne prend pas en compte le passage en communauté urbaine. Là, pour le coup, la baisse des dépenses d'équipements est de 8 millions. Alors, d'ailleurs, mais vous ne l'avez pas dit, évidemment, le ratio obligatoire qu'on doit faire figurer dans les premières pages du compte administratif, le ratio dépenses d'équipements brutes par rapport à la population est, pour la Ville d'Angers, en 2015, de 198 euros par habitant ; pour la moyenne nationale de la strate, c'est 326 euros de dépenses d'équipements par habitant. On voit un peu les écarts. Alors, comme ces renoncements

ou ces abandons d'investissements seront plus importants en 2016, le résultat 2016 pourrait bien être également celui de cette année, on verra, mais c'est à peu près certain. Bien entendu, comme vous réduisez les dépenses d'équipements de notre ville, vous avez besoin de moins recourir à l'emprunt. J'ai peu de choses à ajouter sur ce point. En résumé, sur cette première série d'observations, malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, les recettes de la Ville augmentent, vous l'avez dit. Cela justifie assez mal votre frivolité en matière de préparation de l'avenir.

Seconde série d'observations, elle consiste à dire, et vous n'avez pas pu vous empêcher de le souligner, Monsieur l'Adjoint, le document financier mis au point par les services financiers de la Ville est assez clair. Toutefois, il me semble qu'une page n'a pas été écrite par ce service : la page 14, qui fait référence à une analyse d'Olivier THYS sur des résultats financiers des villes de plus de 100 000 habitants pour la période 2008-2014. Alors, on l'a bien compris, c'est à chaque fois la même chose, que ce soit au moment du budget ou au moment du compte administratif, l'objet, l'objectif de la présentation de l'étude dans la délibération de ce soir est de montrer que la Ville d'Angers n'était pas en bonne santé financière en 2014. Alors, l'audit de KPMG que vous aviez commandé n'a pas pu démontrer l'existence de cette mauvaise santé financière et vous croyiez trouver, dans cette analyse de février 2016, des éléments pour alimenter votre opinion. L'étude traite principalement de l'évolution de la dette ; elle traite des écarts sur une période. Quand une ville comme Angers, sur la période 2008-2014, avait zéro emprunt, en souscrit ensuite 50, l'évolution de son endettement est effectivement importante, mais l'en-cours reste limité. D'ailleurs, vous le dites. Même dans le document, vous dites : « Le niveau de dette par habitant reste faible par rapport à la moyenne nationale de la strate ». Évidemment, quand, sur la même période, une autre ville avait 100 endettements et qu'elle en ajoute 20 supplémentaires, effectivement, l'évolution de la dette de cette ville est moindre sur la période. Elle est donc mieux classée sur le schéma par Monsieur THYS. C'est évident. Pour autant, pour autant, comme le démontre d'ailleurs Monsieur THYS dans la suite du document, « il faut regarder le point de départ. C'est pourquoi il met sur la même page, et on fait toujours cela, il met sur la même page deux graphiques : le graphique du haut qui concerne le niveau de la dette, et le graphique du bas qui met en face l'évolution de la dette. Il faut toujours additionner ces deux rangs-là.

Alors, je crois, quand même, qu'on pourrait peut-être passer à autre chose. La Ville était en assez bonne santé financière en 2014. Point. Le compte administratif pour 2015 montre que vous avez du mal à maintenir cette bonne santé financière, sans entamer la qualité des équipements publics de notre ville. Alors, bien entendu, je ne pourrai pas répondre à vos répliques. Vous opposerez sans être contredit vos arguments d'autorité à nos arguments démontrés, mais c'est la règle du jeu, nous faisons avec. Je voudrais ajouter quelque chose de plus important auquel me fait penser l'étude de Monsieur THYS, et qu'oublie Monsieur THYS, d'ailleurs, dans son étude, mais ce n'était pas son objet, et que vous oubliez trop souvent. C'est la question suivante : pourquoi engager une lutte contre les dépenses publiques si cette lutte repose sur le renoncement avec détermination, à la lutte contre les inégalités, les inégalités sociales, les inégalités de fortune, à la lutte contre les inégalités de culture et de tolérance ? L'intervention de Rose-Marie VÉRON a bien illustré ce manque de détermination. Alors, je n'ajouterai rien de supplémentaire. Je dirai simplement que vos choix budgétaires nous inquiètent. Nous ne voterons pas, cette fois encore, le compte administratif 2015, et avec détermination.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. La parole est à Alain PAGANO.

Alain PAGANO : Monsieur le Maire, chers collègues. Juste pour vous dire, en réaction à ce qui a été dit dans le rapport, l'introduction sur les baisses de la Dotation Globale de Fonctionnement, que je me rappellerai à vos bons souvenirs en 2018 si jamais il y a des changements de majorité qui se mettent en place pour voir si vous êtes toujours aussi déterminés à lutter contre ces baisses de DGF. Moi j'ai envie de dire, sur ce compte administratif, que si on regarde d'un point de vue gestion, on peut trouver des motifs de satisfaction dans certains chiffres, d'un point de vue comptable, on va dire ça comme ça. Mais j'ai envie de revenir aussi sur la vraie vie, quoi. Est-ce que, pour les Angevins, les chiffres sont bons ? Pour leur qualité de vie, est-ce que les chiffres sont bons ? Et ce n'est pas la première fois que je vous le reproche, donc vous me pardonnerez, mais vous vous gargarisez de la bonne tenue des dépenses de

fonctionnement, d'une manière générale et notamment pour ce qui concerne les ressources humaines. Une fois qu'on met de côté la froideur comptable des chiffres, la vraie vie, encore une fois, reprend le dessus, et on a la traduction concrète avec, allez, suppressions d'emplois territoriaux ou, si vous préférez, non-renouvellements d'emplois territoriaux qui se traduisent par des mises au chômage concrètes d'un certain nombre de personnes, auxquelles je pourrais rajouter maintenant les baisses de subventions dans les associations ou les maisons de quartier qui ont le même effet, avec des gens qui sont en recherche d'emploi, et ça m'attriste, et ça m'attriste pour ces personnes, et ça m'attriste aussi parce que les services rendus aux Angevins sont forcément en diminution, et donc, de ce point de vue, moi je vous incite à un peu plus de modestie sur la bonne gestion des dépenses en ressources humaines. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PAGANO. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Nous allons répondre. Monsieur CAPUS, vous avez la parole.

Emmanuel CAPUS : Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il y avait un journaliste qui me demandait, après la présentation de ce compte administratif, ce qu'on pourrait bien nous reprocher par rapport à ce compte administratif. Je lui disais : « Je ne sais pas, mais l'imagination humaine est toujours assez débordante », et je suis content de voir que j'avais raison. On peut trouver quelque chose à reprocher à ce compte administratif en cherchant bien, en cherchant beaucoup, quand même. Et j'avoue, Monsieur TAILLEFAIT, que j'ai eu du mal à vous suivre, d'abord parce que, là, les chiffres que vous avez retenus ne sont pas nécessairement exacts. Votre langue a peut-être fourché aussi à un certain moment parce que je vous avais parlé de l'augmentation des charges de personnels par rapport aux recettes de personnels et je ne vois pas bien l'impact que ça peut avoir, l'augmentation des charges de personnels sur l'augmentation des recettes de personnels, mais je pense que votre langue a fourché.

Moi je retiens trois observations que vous nous avez formulées, bien que vous ayez annoncé deux séries. Vous me demandez, vous nous dites que l'augmentation de la population... Enfin, vous vous satisfaites quand même assez de ce compte administratif. Vous constatez, effectivement, comme moi, que le produit de recettes fiscales nous permet de compenser la baisse très sensible de Dotation Globale de Fonctionnement de l'État. C'est vrai. Je m'en réjouis, moi aussi. En revanche, je vous le dis, c'est essentiellement, alors on pourra vous faire une démonstration peut-être plus poussée, l'augmentation de 3,2 % des bases liée à la fin de l'exonération de la demi-part des personnes veuves qui y a eu ces conséquences assez intenses sur le taux de taxe foncière et de taxe d'habitation. Donc ça a eu un impact très important. L'impact de l'augmentation de la population, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises ici, n'est que de mémoire, 137 000 euros, ce qui ne représente rien par rapport à l'augmentation des 8,6 millions d'euros de recettes de fonctionnement et par rapport, plus précisément, aux 2,4 millions d'euros d'augmentation de produit fiscal. L'essentiel, c'est bien l'évolution des bases physiques et, principalement, la demi-part fiscale. Et on le ressent en plus, vous le verrez, au Budget Supplémentaire. Ça, c'est la première réponse.

Ensuite, vous nous dites qu'il y a un abandon des dépenses électorales. Ce n'est pas exact. Je pense que le Maire répondra de façon plus précise que moi sur ce point, mais l'ensemble des projets que nous avons portés, nous les lançons et nous avons commencé à les lancer dès l'année dernière. Plus précisément, parce que vous me posez une bonne question, mais vous ne m'apportez pas la bonne réponse, vous avez remarqué effectivement, comme moi, qu'en page 4 du rapport, dans les recettes, pardon, dans les dépenses d'équipements brutes par rapport à la population, il y a un vrai décalage par rapport à la moyenne de la strate de 2013. Mais chaque année, on a le même débat ; j'avais eu un débat avec Monsieur PAGANO l'année dernière sur ces chiffres. Ces chiffres, ils ont un gros problème. D'abord, l'État ne nous donne la moyenne de la strate que des comptes de gestion 2013, donc on compare du 2015 avec du 2013. Donc, là, honnêtement, ça n'a pas un intérêt majeur. Donc l'efficacité et la pertinence de cette comparaison sont quasi nulles puisqu'on a 2 ans d'écart : on compare du compte administratif angevin 2015 avec du compte de gestion moyenne de la strate 2013. C'est comparer des choses qui n'ont rien à voir. Et la deuxième raison qui est plus importante, c'est qu'effectivement, je me suis posé la question de savoir pourquoi on est en décalage par rapport à la moyenne de 2013, et la raison est très simple, en réalité. Si vous examinez

les pages suivantes, vous verrez, de façon très technique, que les avances aux ZAC, qui sont très importantes, nos 10 millions d'euros sur les 5 millions d'euros, ne sont pas classées dans ce cadre, dans ce tableau, dans la catégorie « dépenses d'investissements ». Ce sont des avances. De telle sorte qu'un cinquième de nos dépenses d'investissements ne figure pas dans ces 198 euros par habitant, par rapport aux 300 de la strate. Donc si vous y rajoutez les 10 millions d'euros des ZAC, que vous verrez très bien dans les pages suivantes, si vous poursuivez le travail que vous avez commencé, on a une réponse technique à ce décalage, à ce décalage d'apparence sur ces dépenses de fonctionnement, par rapport à la moyenne de la strate de 2013. Voilà pour cette réponse technique.

En ce qui concerne la bonne santé, je suis content que vous ayez lu la lettre du financier territorial que je vous avais fait passer à votre demande. Je veux dire, ce sont des chiffres. Moi je n'ai jamais dit que, avant 2008, la situation n'était pas bonne. Je n'ai pas dit non plus qu'en 2014, la situation était catastrophique. Ce que je dis, c'est que, et on l'a toujours dit, c'est le film qui était catastrophique, que si on ne faisait rien, on allait dans le mur dès 2016. C'est ce que KPMG a dit ; c'est ce que j'ai dit ; c'est ce que le Maire a dit. Ce que j'ai dit aussi, c'est que quand on est arrivés, on a trouvé un compte administratif avec moins 1, moins 1 million d'euros, et avec, enfin, bon, je ne vais pas y revenir parce que là je vais relancer, on va relancer la polémique, avec des augmentations de dépenses... Enfin, bref. Tout allait à vau-l'eau. Enfin, je veux dire, 7 % d'augmentation, 7,6 % d'augmentation de charges de personnels, 7,4 % d'augmentation de subventions, enfin, 2,4 %, tout ça, c'est pour 2014, d'augmentation des frais de fonctionnement. Je veux dire, ce sont des chiffres ; c'est factuel. Ce n'est pas une collectivité qui était dans une dynamique de maîtrise de ses dépenses, alors même qu'on savait que la DGF était en baisse. Donc, effectivement, moi je l'assume et je comprends, je vais clôturer par ça, Monsieur le Maire, je comprends le choix politique d'Alain PAGANO. Je comprends sa critique. Effectivement, quand on maîtrise des dépenses, il y a un équilibre à trouver entre le maintien de la masse salariale et puis la maîtrise, enfin, les départs, et également la qualité du service rendu. C'est tout le travail qui a été fait par les services, tout le travail de RGPP, de travail sur nos politiques publiques, c'est ça qui a été fait, de relecture de nos politiques publiques. C'est ça qui a été fait. C'est ça qui permet de maîtriser nos frais de fonctionnement. Voilà. Je ne peux pas vous en dire plus. Je comprends votre demande. On n'est pas dans la même logique. Vous êtes dans plus de dépenses, plus d'impôts. Nous, on est dans « pas d'augmentation des impôts et une maîtrise des dépenses ».

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CAPUS. Mes chers collègues, je crois qu'on vient d'avoir un débat riche entre spécialistes. Je vais donc le clore de manière néophyte avec trois mots. Le premier, c'est que je reviens une seconde sur le premier rapport. On a 71 dossiers pour s'écharper ce soir, si vous le souhaitez, pour faire état de nos divergences. Donc, rassurez-vous, il en reste 70 après celui-là. Et je trouve vraiment que le premier sujet, sur le compte rendu du CCAS, compte tenu de la manière dont il avait été présenté, ne méritait pas... Il y avait d'autres sujets sur lesquels, potentiellement, derrière, on pouvait faire état de nos divergences. Je n'étais pas dans le théâtre, peut-être que j'aurai des occasions de l'être plus tard dans la soirée si vous m'en donnez l'occasion, mais vraiment, dans une forme d'exaspération, disant on est à côté des enjeux et dans un contexte global tel que celui qu'on connaît, voilà, pas là-dessus, quoi, pas sur le bilan d'activités du CCAS.

Sur le compte administratif, vos critiques, elles sont logiques, elles sont attendues. Je voudrais citer Antony TAILLEFAIT pour que vous ayez le dernier mot, parce qu'il y a une chose qui m'avait surpris au moment du Budget Primitif, c'était vos prévisions de ce que serait le compte administratif, et vous nous aviez attaqués sur le fait que ce budget n'était pas sincère et que ce qui montrait qu'il n'était pas sincère, c'était la prévision de 2 % d'augmentation de la masse salariale, puisque vous preniez, à l'époque, un pari, une masse salariale qui allait augmenter, pour le moins, de 6 %. Pourquoi une telle entorse à la sincérité budgétaire ? Je vous réponds ce soir que le 2,4 est la preuve que vous ne gagnez pas tous les paris, en termes de finances publiques, que vous faites, après vous étiez revenu entre 4 et 6 compte tenu de la surprise, mais vous avez commencé par dire « plus de 6 ». Je ne vais pas y revenir, mais c'est instructif, et y compris en les relisant, je pense que ça incite chacun à mesurer que les effets de théâtre, ils ont un inconvénient, c'est qu'à un moment il y a un juge de paix qui fait entrevoir les choses.

Donc ce que je veux dire, de manière simple et pour terminer, est-ce que ce budget, est-ce que ce budget est sincère ? Objectivement, on peut lui faire plein de critiques. On est à 100 %, 100,4 de ce qui avait été annoncé, et à peu près autant en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissements. Donc les sommes qui avaient été annoncées, malgré les écarts et les choses qui sont intervenues en cours d'année, elles font que nous avons respecté le principe de sincérité budgétaire.

Deuxièmement, ça n'a été possible qu'en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Ça peut être un décalage entre nous, mais je me permets juste d'insister : ce n'est pas une baisse des dépenses de fonctionnement, c'est une progression de seulement 1 %. Et je le dis à Monsieur PAGANO, je pense que, du coup, les propos sur l'anti-austérité, et cætera, ils sont à nuancer. Regardez ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe. Quand on est à + 0,9, ça me semble compliqué. On peut dire que ce n'est pas beaucoup, on peut dire que ça montre qu'il y a des efforts qui sont faits, mais on ne peut pas dire qu'on est dans l'austérité quand on voit ce que subissent une partie des Européens du Sud, de manière générale.

Troisième point, sur les investissements, là aussi, mes chers collègues, on peut faire des débats de vos engagements de campagne, si vous les aviez tenus. Vous imaginiez faire 3 millions d'euros de plus que nous de dépenses d'investissements. On avait dit qu'on ferait 50 ; on a fait 50. Donc je veux bien croire que ces 3 millions auraient tout changé, auraient rendu la vie hyper attractive et auraient tout modifié, je pense honnêtement que c'est grossir un point de divergence entre nous qui n'était finalement pas si élevé et pas si important. On avait annoncé 51 ; on fait 51.

Enfin, et c'est par là que je vais m'arrêter, parce que ça ne sert à rien de mon point de vue, de prolonger, j'ai bien noté, Monsieur PAGANO, votre appréciation, vos divergences d'appréciation, à la fois avec Monsieur TAILLEFAIT et avec la majorité, et la manière dont vous souhaitiez exprimer, une fois de plus, votre singularité. Je crois vous avoir aussi répondu sur le fait qu'on avait un compte administratif qui marquait, de notre point de vue, une maîtrise. Elle est perfectible. Je pense que ça sera un sujet, sans doute, de désaccord entre nous. Nous ambitionnons d'être plus proches du 0 % de progression des dépenses de fonctionnement que du 1, ce qui suppose effectivement de serrer un certain nombre de boulons, parce que la diminution des dotations, elle ne s'arrêtera pas en 2017. Indépendamment de ce que déciderait un nouveau gouvernement, les décisions qui ont été prises par l'actuel gouvernement, elles sont censées se prolonger dans le temps *ad vitam aeternam*, donc, quoi qu'il arrive, on est dans une situation où il faut bien qu'on fasse un effort durable par rapport à ces diminutions, même si le rythme de ces diminutions, pour l'année qui arrive, n'a pas été totalement supprimé, mais a été divisé par 2, et on aura l'occasion de regarder ensemble ce que peuvent en être les conséquences.

Je m'arrête là. Le résultat de clôture, il est de 13 millions. Ça tranche, effectivement, avec le moins 1 que nous avons trouvé et ça nous permet d'avoir quelques moyens, en termes de soutien à des projets d'investissements, pour tenir scrupuleusement nos engagements de campagne. Je le redis ce soir, et c'est symbolique puisqu'on va valider le projet de patinoire aussi dans quelques minutes, on est bien dans une optique qui consiste à tenir les engagements qu'on a pris devant les Angevins.

Le Maire quitte la salle, Madame MOREAU prend la Présidence.

Michelle MOREAU : Bien. Chers collègues, nous allons passer au vote du compte administratif.

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ANGERS

DEFENSES

	FONCTIONNEMENT	TOTAL
1	Charges de personnel	
12	Charges de personnel et frais sociales	11 214 427,12
13	Autres charges de personnel	40 380 700,12
2	Frais de fonctionnement des services d'Etat	126 982,74
3	Charges financières	1 048 11,64
4	Charges diverses	243 270,13
5	Charges de matériel et de transport	14 224 221,56
6	Charges de matériel	14 224 221,56
7	Dépenses de fonctionnement - Total	26 006 963,12

[illegible]

BUDGET PRINCIPAL VILLE D'ANGERS

RECETTES

	FONCTIONNEMENT	EUR AL
13	Subventions de l'Etat	2 137 912,00
14	Produits des services du domaine et ventes diverses	17 999 368,00
15	Impôts et taxes	114 544 912,00
16	Dotations et participations	62 004 400,00
17	Autres produits de gestion courante	2 169 169,00
18	Produits financiers	1 492 140,00
19	Produits exceptionnels	2 001 400,00
20	Opérations en nature	10 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	232 173 123,00

	INVESTISSEMENT	EUR AL
21	Dotations de l'Etat et subventions de l'Etat	4 000 000,00
22	Emprunts et financement courants	12 328 440,00
23	Subventions aux investissements	7 079 074,00
24	Impôts et taxes sur les constructions neuves	24 000 000,00
25	Revenus de constructions neuves	0,00
26	Revenus de constructions neuves	1 241 100,00
27	Revenus de constructions neuves	4 000 000,00
28	Revenus de constructions neuves	5 210 000,00
29	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
30	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
31	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
32	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
33	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
34	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
35	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
36	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
37	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
38	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
39	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
40	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
41	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
42	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
43	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
44	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
45	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
46	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
47	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
48	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
49	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
50	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
51	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
52	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
53	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
54	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
55	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
56	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
57	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
58	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
59	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
60	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
61	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
62	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
63	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
64	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
65	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
66	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
67	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
68	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
69	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
70	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
71	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
72	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
73	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
74	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
75	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
76	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
77	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
78	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
79	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
80	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
81	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
82	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
83	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
84	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
85	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
86	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
87	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
88	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
89	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
90	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
91	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
92	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
93	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
94	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
95	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
96	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
97	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
98	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
99	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
100	Revenus de constructions neuves	1 410 000,00
	Recettes d'investissement - Total	114 544 912,00

Document budgétaire de la Ville d'Angers



Michelle MOREAU : Donc, tout d'abord, sur le Budget Principal de la Ville d'Angers, est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je vous remercie. *(Voir vote page 55)*

Pour le compte administratif, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Le compte administratif 2015 est adopté.

Délibération n° DEL-2016-272 :

Compte Administratif : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Budget Principal : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

DEPENSES		
	FONCTIONNEMENT	TOTAL
011	Charges à caractère général	18 200,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	35 333,20
042	Opérations ordre de transfert entre sections	17 217,96
Dépenses de fonctionnement - Total		70 751,32
	INVESTISSEMENT	TOTAL
21	Immobilisations corporelles	76 243,47
Dépenses d'investissement - Total		76 243,47

RECETTES		
	INVESTISSEMENT	TOTAL
040	Opérations ordre de transfert entre sections	17 217,96
Recettes d'investissement - Total		17 217,96

Document communiqué en vertu de la loi 178



Michelle MOREAU : Le budget annexe de la Boucle Optique Angevine/est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je vous remercie. Sur le budget annexe des Chaufferies Urbaines... On vote les deux en même temps ?

Emmanuel CAPUS : Oui.

Budget Boucle Optique : *Le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés*

Ne prend pas part au vote : 1 M. Grégoire LAINE

BUDGET ANNEXE CHAUFFERIES URBAINES

DEPENSES		
	FONCTIONNEMENT	TOTAL
011	Charges à caractère général	106 748,40
012	Charges de personnel et frais assimilés	58 713,00
66	Charges financières	90 873,24
67	Charges exceptionnelles	62,48
042	Opérations ordre de transfert entre sections	524 020,51
Dépenses de fonctionnement - Total		871 607,63
	INVESTISSEMENT	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	34 169,84
21	Immobilisations corporelles	840 817,91
30	Impôts et taxes assimilés	729 141,78
040	Opérations ordre de transfert entre sections	51 940,27
042	Opérations ordre de transfert entre sections	27 864,70
Dépenses d'investissement - Total		1 707 169,90

Document communiqué en vertu de la loi 178



BUDGET ANNEXE CHAUFFERIES URBAINES

RECETTES

FONCTIONNEMENT		TOTAL
70	Ventes produits fabriqués, prestations	689 159,17
75	Autres produits de gestion courante	308 469,55
642	Opérations ordre de transfert entre sections	31 540,27
Recettes de fonctionnement - Total		929 568,99
INVESTISSEMENT		TOTAL
13	Subventions d'investissement	593 848,46
21	Immobilisations corporelles	170,81
27	Autres immobilisations financières	21 899,20
649	Opérations ordre de transfert entre sections	523 220,52
641	Opérations particulières	21 899,20
Recettes d'investissement - Total		961 038,18

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 6 janvier 1978



Budget Chaufferies Urbaines : Le Conseil Adopte à l'unanimité

Michelle MOREAU : Et je demande à Monsieur le Maire de revenir. Je vous remercie. Bon, je crois qu'on peut commencer à présenter le Budget Supplémentaire, Monsieur l'Adjoint.

Emmanuel CAPUS : C'est-à-dire qu'on adopte le compte de gestion ?

Michelle MOREAU : Ah oui, oui. Excuse-moi, j'ai oublié. Ça ne vient qu'une fois par an, oui.

Emmanuel CAPUS : On revient en arrière.

Michelle MOREAU : Donc sur la première délibération, nous devons effectivement adopter le compte de gestion du Budget Principal et des budgets annexes. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Voilà. C'est adopté.

Délibération n° DEL-2016-271 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Emmanuel CAPUS : Voilà. Merci.

Michelle MOREAU : Là, Monsieur le Maire peut revenir et on va commencer à présenter l'Affectation des résultats, tu ne l'avais pas commencé ?

Emmanuel CAPUS : Non, pas encore, je n'avais pas présenté l'affectation des résultats.

Michelle MOREAU : Alors, affectation des résultats.



Délibération DEL-2016-273

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Affectation des résultats.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Le budget général de la ville enregistre pour l'exercice 2015 un excédent de fonctionnement de **9 564 558,31 €** et un excédent d'investissement de **9 517 251,49 €**. Soit un résultat global de clôture (avant restes à réaliser) de **19 081 809,80 €**.

Il faut rappeler que l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité (articles R2311-11 et R2311-12 du CGCT) :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (y compris le solde des restes à réaliser),
- pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en dotation complémentaire en réserve en investissement (compte 1068 et 1064).

Considérant les résultats antérieurs 2014 et les soldes des restes à réaliser ci-après présentés par budget,
Considérant la clôture du budget chaufferies urbaines en 2015 et l'intégration de ses résultats au budget principal ville,

A – BUDGET PRINCIPAL

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31.12.2014)	+ 1 063 340,27 €
---	------------------

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 :	+ 9 516 348,17 €
---	------------------

Résultats de fonctionnement de clôture du budget chaufferies urbaines :	- 284 963,53 €
--	-----------------------

Soit un total à affecter de : + 10 294 724,91 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31.12.2014)	- 7 734 176,27 €
---	------------------

Résultat d'investissement de l'exercice 2015 :	+ 10 322 407,82 €
--	-------------------

Solde des restes à réaliser (reports d'investissement)	- 6 719 682,13 €
--	------------------

Résultats d'investissement de clôture du budget chaufferies urbaines :	+ 658 082,71 €
---	-----------------------

Soit un besoin à couvrir de : 3 473 367,87 €

B – BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE

Résultat de fonctionnement des exercices antérieurs (au 31.12.2014) + 426 929,33 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 : - 70 751,32 €

Soit un total à affecter de : + 356 178,01 €

Résultat d'investissement des exercices antérieurs (31.12.2014) + 131 897,86 €

Résultat d'investissement de l'exercice 2015 : - 59 025,51 €

Solde des restes à réaliser - 111 856,87 €

Soit un besoin à couvrir de : - 38 984,52 €

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Affecte au compte 1068 de l'exercice 2016 au titre des excédents de fonctionnement capitalisés :

- Budget Principal : 3 473 368,00 €
- Budget annexe Boucle optique : 38 985 €

Affecte les soldes des résultats de fonctionnement en excédents reportés au compte 002.



Emmanuel CAPUS : Donc l'affectation des résultats, on a donc un besoin à couvrir, au Budget Principal, de 3 473 367,87 euros ; au budget annexe Boucle Optique, un besoin à couvrir de moins 38 984,52 euros. Je vous propose donc d'affecter au Compte 1068 de l'exercice 2016, au titre des excédents de fonctionnement capitalisés, au Budget Principal, 3 473 368 euros, au budget annexe Boucle Optique, 38 985 euros, et d'affecter les soldes des résultats de fonctionnement en excédents reportés au Compte 002.

Michelle MOREAU : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-273 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Michelle MOREAU : Cette fois-ci, nous pouvons aborder le Budget Supplémentaire.

Emmanuel CAPUS : Est-ce qu'on attend le Maire ou pas ? Non?

Michelle MOREAU : Tu commences.



Délibération DEL-2016-274

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Budget supplémentaire de l'exercice 2016

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Ce budget supplémentaire 2016 a pour objet:

- de reprendre les résultats et les restes à réaliser de l'exercice 2015 selon l'affectation prévue par la délibération idoine,
- d'ajuster les crédits prévus au Budget Primitif en fonction des dernières informations connues.

BUDGET PRINCIPAL

Au global et une fois les écritures de reprise des résultats intégrées, la balance générale de ce budget supplémentaire (y compris les mouvements d'affectation des résultats et des restes à réaliser), s'établit à 11 514 763,13 € en dépenses et 16 921 899,04 € en recettes, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	D-R
Total opérations réelles fonctionnement	2 211 466,00	7 618 601,91	-5 407 135,91
Total opérations réelles et ordre investissement	9 303 297,13	9 303 297,13	0,00
Total budget supplémentaire (ordre et réelle)	11 514 763,13	16 921 899,04	-5 407 135,91

Un suréquilibre de 5,4 M€ est constaté sur la section de fonctionnement provenant de l'excédent de clôture 2015.

Concernant les ajustements des crédits prévus au Budget Primitif, ils correspondent :

- soit à des virements de crédits (entre chapitres budgétaires, entre sections) ou des nouvelles inscriptions de dépenses totalement équilibrées avec des recettes,
- soit à des nouvelles propositions de crédits en fonctionnement ou en investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL OPERATIONS REELLES DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	D-R
	2 211 466,00	7 618 601,91	-5 407 135,91
dont nouvelles propositions de crédits	997 037,00	-573 780,00	1 570 817,00
dont virements de crédits / Inscriptions équilibrées	1 214 429,00	1 086 065,00	128 364,00
dont Reprise des restes à réaliser et des résultats 2015		7 106 316,91	-7 106 316,91

■ LES NOUVELLES INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTES

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT A AJUSTER : + 1 M€ (soit 0,45% des prévisions du BP)

- **Augmentation de la valeur du point d'indice : 0,425 M€**

Le Gouvernement a validé le principe d'une hausse de 1,2 % du point d'indice pour les fonctionnaires fin mars 2016. Cette évolution a été programmée en deux temps :

- + 0,6 % au 1^{er} juillet 2016,
- + 0,6 % au 1^{er} février 2017.

Près de la moitié du volume financier des nouvelles propositions de fonctionnement présentes dans ce budget supplémentaire est donc imputable à la mise en œuvre de cette mesure au 1^{er} juillet 2016.

A noter

L'effet en année pleine de cette décision induira une hausse mécanique de 1 M€ des charges de personnel sur le budget de la Ville en 2017 sans aucune compensation de l'Etat.

- **Le reste des nouvelles propositions de crédits concernent :**

- Pour **0,37 M€** : l'entretien courant des bâtiments et des opérations spécifiques de maintenance (notamment le dossier de traitement de l'air au Musée des Beaux-Arts),
- Pour **0,30 M€** : diverses dépenses (contribution au titre du village vacances Lamoura, crédits pour les commissions d'indemnisation dans le cadre des travaux de voirie ou encore pour les expertises juridiques, contribution à la SPL pour autopartage...),
- Pour **- 0,1 M€** : des économies réalisées sur l'enveloppe de subventions pour le sport de haut niveau.

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT MOINS ELEVEES QUE PREVUES : -0,57 M€

- **Les notifications des niveaux de fiscalité et des dotations 2016 se sont révélées moins favorables que les prévisions du budget primitif : - 1,75 M€**

Ces ajustements se décomposent de la manière suivante :

-1,3 M€ sur la fiscalité « ménages » et + 0,1 M€ pour les allocations compensatrices de fiscalité. Cela concerne notamment la taxe sur le foncier bâti (-1,1 M€). Cette baisse est liée aux différents mouvements autour de la suppression de la ½ part fiscale par l'Etat pour les personnes veuves :

- 1^{er} mouvement constaté sur 2015 : suppression de la ½ part qui a eu pour effet de rendre ces redevables contribuables à la TH ou à la TF et d'augmenter les produits perçus,
- 2nd mouvement pour 2016 : introduction d'un dispositif d'exonération qui produit l'effet inverse et réduit de manière importante le produit fiscal prévu au BP 2016. Les informations fournies par les services fiscaux lors des notifications 2016 nous laissent entendre que ce montant pour 2016 pourrait encore diminuer.

-0,55 M€ sur les prévisions de Dotation de Solidarité Urbaine et de Dotation Nationale de Péréquation suite aux notifications définitives (le Comité des Finances Locales ayant moins privilégié les dotations de péréquation),

- **Divers ajustements de recettes pour 1,2 M€**

Notamment celui concernant des refacturations et remboursements par le CCAS pour 0,9 M€.

■ LES VIREMENTS DE CREDITS OU LES INSCRIPTIONS EQUILIBREES

Les mouvements comptables concernés représentent un peu plus d'1 M€ et sont liés pour plus de 0,74 M€ à la fin des modalités dérogatoires de versement de la contribution de la CAF au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). A compter de 2016, la CAF ne procédera plus au paiement direct de sa contribution au titre du CEJ à la Mutualité Française Anjou Mayenne et à l'Association Petite Enfance.

La Ville encaissera les fonds (d'où l'inscription de 0,74 M€ en recettes) et les reversera à ces deux gestionnaires (d'où l'inscription de 0,74 M€ en dépenses).

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL OPERATIONS RELLES ET ORDRE INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	D-R
	9 303 297,13	9 303 297,13	0,00
dont nouvelles propositions de crédits	865 689,00	1 395 404,87	-529 715,87
dont virements de crédits / Inscriptions équilibrées	291 846,00	420 210,00	-128 364,00
dont reprise des restes à réaliser et des résultats 2015	7 377 762,13	6 719 682,26	658 079,87
dont opérations d'ordre investissement	768 000,00	768 000,00	0,00

■ LES NOUVELLES INSCRIPTIONS DE CREDITS EN DEPENSES ET EN RECETTES

Les précisions suivantes peuvent être apportées sur les postes budgétaires les plus importants :

DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE : + 1,39 M€

Les principaux ajustements concernent l'inscription de subventions après notification (Fonds interministériel de prévention de la délinquance pour 0,14 M€), le remboursement par ALM de dépenses réalisées sur les quais bus (0,14 M€ également) et l'ajustement du FCTVA au regard des intégrations d'équipement réalisées en 2015 (+ 0,98 M€).

Ce dernier montant pourrait être revu à la hausse une fois la notification définitive reçue de la préfecture courant septembre 2016.

DES PROJETS D'INVESTISSEMENT QUI PROFITENT DE LA HAUSSE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'essentiel, ces propositions nouvelles se retrouvent au travers :

- l'inscription de **0,63 M€** pour les opérations sous mandat « cœur de Maine », Quai Ligny/Promenade Jean Turc et Centre des Congrès dans la continuité des délibérations du conseil municipal de mai 2016,
- l'inscription de **0,3 M€** pour la sécurisation des bâtiments scolaires,
- l'inscription de **0,25 M€** liés à la rénovation de la tribune Colombier au stade Jean Bouin,
- l'inscription de **0,1 M€** pour la mise en conformité des tours aéroréfrigérantes du Musée des Beaux-Arts,

- des redéploiements de crédits (subvention au plan de soutien au logement social, vitrage de la bibliothèque Toussaint ...) compte tenu d'un ajustement à la baisse des acquisitions foncières.

■ LES VIREMENTS DE CREDITS OU LES INSCRIPTIONS EQUILIBREES

Ces mouvements comptables en investissement représentent 0,3 M€ et concernent divers ajustements comme la régularisation d'inscriptions budgétaires liées au dégât des eaux de l'hôtel de ville (assurances en recettes et travaux en dépenses), ou encore au contentieux lié aux filtres à sable de la piscine Jean-Bouin (recettes et dépenses également).

BUDGET ANNEXE BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Ce budget supplémentaire intègre une demande de crédits de 0,15 M€ financée en totalité par l'excédent de fonctionnement disponible pour poursuivre le programme de travaux 2016.

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget primitif pour l'exercice 2016,

Vu la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2015,

Vu la maquette budgétaire jointe en annexe à l'appui de la délibération,

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 16 juin 2016,

DELIBERE

Approuve le Budget supplémentaire 2016 du Budget principal et du Budget annexe Boucle optique angevine.

Prend acte de la clôture du Budget annexe chaufferies urbaines et de la reprise des résultats par le budget principal avant le transfert vers Angers Loire Métropole.



Emmanuel CAPUS : Alors, on va commencer avant le retour du Maire. Donc ce Budget Supplémentaire, c'est toujours dans le principe de sincérité budgétaire qu'on a adopté, c'est un Budget Supplémentaire qui est très restreint. Au global, au Budget Principal, une fois que les écritures de reprise des résultats intégrées, la balance générale de ce Budget Supplémentaire, y compris les mouvements d'affectation des résultats et des restes à réaliser, s'établit à 11 514 763,13 euros en dépenses et 16 921 899,04 euros en recettes, répartis comme suit. Vous avez le détail qui vous est présenté en page 22. Ça représente donc un suréquilibre de 5,4 millions d'euros qui est constaté sur la section de fonctionnement, provenant de l'excédent de clôture 2015. Concernant les ajustements des crédits prévus au Budget Primitif, ils correspondent soit à des virements de crédits, entre chapitres budgétaires, entre sections, ou des nouvelles inscriptions de dépenses totalement équilibrées avec des recettes, ou alors à de nouvelles propositions de crédits en fonctionnement ou en investissements. En ce qui concerne ces nouvelles propositions de crédits en fonctionnement ou en investissements, on a uniquement 997 037 euros en dépenses.

Donc je vous propose de passer directement à ces dépenses, dépenses à ajuster autour d'un million d'euros, ce qui représente seulement 0,45 % des prévisions du Budget Primitif. Donc on est vraiment très proches de ce qui avait été prévu dès l'origine. Ces 1 million d'euros, ces près d'un million d'euros correspondent à quoi ? Ils correspondent à l'augmentation de la valeur du point d'indice, pour 425 000 euros. Donc l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 de 0,6, ça pèse 425 000 euros, et, en année pleine, ça représentera 1 million d'euros de charges de personnels supplémentaires sur le budget de la Ville en 2017. Le reste des nouvelles propositions de crédits concernent 370 000 euros d'entretien courant

des bâtiments et des opérations spécifiques de maintenance, notamment sur le dossier du traitement de l'air au Musée des Beaux-Arts, puisqu'il y avait un dossier ancien qui existait au Musée des Beaux-Arts ; 300 000 euros de dépenses diverses, notamment, là aussi, une contribution au titre du Village Vacances Lamoura, encore ; des crédits pour les commissions d'indemnisation dans le cadre des travaux de voirie, là, pour le coup, ce sont les indemnisations que l'on verse aux commerçants lors des différents chantiers qu'ont lieu sur la ville d'Angers, René Gasnier, Place du Lycée, partout où on a mis en place des commissions d'indemnisation ; ou encore, pour les expertises juridiques et également la contribution à la SPL pour autopartage, je n'y reviens pas, c'est la délibération numéro 61, vous le verrez après. Et enfin, moins 100 000 euros d'économies réalisées sur l'enveloppe des subventions pour le sport de haut niveau ; on le verra également dans la délibération suivante.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont moins élevées que prévu, à hauteur de 570 000 euros. Pourquoi ? Eh bien, je vous l'ai dit tout à l'heure, notamment les notifications au niveau de la fiscalité qui est moins élevée que les prévisions que nous avons eues. Pourquoi ? Puisqu'on a moins 1,3 million d'euros, c'est partiellement une réponse à votre question, Monsieur TAILLEFAIT, tout à l'heure, sur le compte administratif et sur l'impact de la demi-part des personnes veuves, cette année, ça représente une diminution d'1,3 million d'euros qu'on doit par rapport aux notifications et par rapport à ce qui avait été prévu par rapport à l'année dernière. Et on a également 550 000 euros de moins par rapport aux prévisions de Dotation de Solidarité Urbaine et de dotation nationale de péréquation. En ce qui concerne les virements de crédits ou les inscriptions équilibrées, je n'y reviens pas. On a une nouvelle particularité, c'est qu'à compter de 2016, la CAF ne procédera plus au paiement direct de sa contribution, autre, au titre du contrat Enfance-Jeunesse à la Mutualité Française et à la Petite Enfance, et donc, du coup, nous devons servir de caisse pour encaisser les fonds et les reverser. Donc on a vraiment des virements de crédits ou des inscriptions équilibrées à ce titre.

En ce qui concerne la section d'investissement, on a des recettes d'investissement en hausse, de + 1,39 million d'euros, liée notamment à des ajustements qui concernent l'inscription de subventions après notification, notamment 140 000 euros du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour la vidéoprotection, si ma mémoire est bonne, Madame ROBINSON-BEHRE ; le remboursement, par ALM, de dépenses réalisées sur les quais de bus, 140 000 euros, également ; et l'ajustement du FCTVA. En ce qui concerne les projets d'investissement qui profitent de la hausse des recettes d'investissement, l'augmentation de ces recettes d'investissement nous permet d'accélérer les dépenses d'investissement, et donc on a une inscription nouvelle de 630 000 euros pour les opérations sous mandat Cœur de Maine, Quai Ligny, Promenade Jean Turc et Centre des Congrès, dans la continuité des délibérations du Conseil Municipal de mai 2016 ; une inscription de 300 000 euros pour la sécurisation des bâtiments scolaires ; une inscription de 250 000 euros pour la Tribune du Colombier à Jean Bouin ; et une inscription de 100 000 euros pour la mise en conformité des tours de la climatisation du Musée des Beaux-Arts. Voilà pour les projets d'investissement. J'en ai terminé en vous disant que les mouvements comptables en investissements représentent 300 000 euros et concernent divers ajustements, comme la régularisation d'inscriptions budgétaires liées aux dégâts des eaux de l'Hôtel de Ville ou encore au contentieux lié aux filtres à sable de la piscine Jean Bouin, Monsieur le Maire.

Le Maire reprend la Présidence.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CAPUS. Mes chers collègues, voilà pour la présentation de ce Budget Supplémentaire. Y a-t-il des demandes d'intervention ? La parole est Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Chers collègues, vous ne serez pas surpris, ce Budget Supplémentaire, nous ne le voterons pas. Nous estimons qu'il n'améliore pas le budget que nous n'avons pas voté en 2016, en particulier parce que certains choix d'investissements ne correspondent pas à ce que nous imaginons pour la ville et son avenir. Je n'utiliserai que cet argument, j'en ai d'autres, mais le compte administratif 2016 me donnera l'occasion d'y revenir.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. Je n'ai pas de réponse particulière à vous faire. Je comprends la tonalité de votre intervention et en cohérence avec votre position au moment du Budget Primitif, de la même manière que ce Budget Supplémentaire est, pour nous, en cohérence avec le Budget Primitif initial dans des volumes modestes d'ajustement pour un Budget Supplémentaire de cours d'année. Mes chers collègues, je vais procéder au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-274 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Nous en arrivons au dossier numéro 5 qui concerne la construction d'une nouvelle patinoire et, Madame BIENVENU, vous avez la parole.



Délibération DEL-2016-275

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Construction d'une nouvelle patinoire - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Avenant à la convention de suivi et réalisation de travaux de la patinoire - Autorisation de signature

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers a décidé de construire une nouvelle patinoire sur le site Saint Serge et a donné mandat à la SPL de l'Anjou pour réaliser les études et les travaux.

Par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil Municipal a autorisé le lancement du concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de ce projet.

Un concours de maîtrise d'œuvre a été organisé conformément aux dispositions du code des Marchés Publics et à la loi régissant les opérations de maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).

L'enveloppe financière affectée aux travaux de la patinoire est estimée à 20 764 990 € (valeur mai 2016).

La procédure de choix du maître d'œuvre est récapitulée ci-dessous.

I - PHASE DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE REMISE DES OFFRES

L'avis de publicité a été lancé dans la presse le 2 juillet 2015 et la date limite de remise des candidatures fixée au 28 août 2015 à 12h00. 56 plis ont été enregistrés. L'analyse des candidatures a été soumise à l'examen des membres du jury de concours le 17 septembre 2015.

A l'issue de cette réunion, le jury a émis un avis et proposé trois équipes admises à concourir, dont voici la liste :

- **FAULKNERBROWNS ARCHITECTS** - *Architectes*

AIA ARCHITECTES - Architecte cotraitant / AIA INGENIERIE - BET Electricité, Chauffage, traitement d'air, Structures/Economie / SSI / AIA STUDIO ENVIRONNEMENT - Etudes environnementales / AIA MANAGEMENT DE PROJETS - OPC / AIA STUDIO PAYSAGES - Paysagiste / TISSEYRE+ASSOCIES - Acousticien / BEHI - Production de froid

- **ATELIER ARCOS ARCHITECTURE** - *Architectes*

DCL ARCHITECTES - Architecte associé / ICEGEM - Economie / SNC LAVALIN - BET TCE / TARAVELLA Albino - Acousticien / JACQUES COURILLEAU - Paysagiste

- **Agence CHABANNE & PARTENAIRES** - *Architectes*

FREDERIC ROLLAND - Architecte associé / KEO INGENIERIE - Economie, structure, fluides, électricité, production de froid, paysage, OPC SSI / EGIS BATIMENT CENTRE-OUEST- Fluides, VRD / ECHOLOGOS - Acoustique / INE - HQE

La date limite de remise des prestations a été fixée au 15 décembre 2015 à 16h00.

II - PHASE DE CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Les prestations des trois équipes, ont été ouvertes le 16 décembre 2015 et enregistrées dans le respect de l'anonymat, contrôlé par huissier de justice. Les trois candidats se sont vus attribuer les codes suivants : A, B et C. L'analyse des offres a été effectuée par un comité technique et présentée aux membres du jury le 4 mars 2016.

Les projets ont été examinés au regard des critères suivants :

- ♦ aspect fonctionnel de l'établissement et respect des surfaces du programme,
- ♦ adéquation du coût du projet à l'enveloppe financière du maître d'ouvrage,
- ♦ faisabilité et qualité technique du projet,
- ♦ qualité architecturale et insertion dans le site,
- ♦ délais d'études proposés par les candidats,
- ♦ qualité environnementale du projet.

Après étude des projets au regard des critères ci-dessus, le jury émet un avis. Il est ensuite procédé au classement des projets et vote. Le projet B a obtenu l'unanimité pour être classé en première position. Les projets A et C ont été classés respectivement en deuxième et troisième position.

Après le vote, l'anonymat des candidats est levé par le représentant du pouvoir adjudicateur. Le projet B est désigné comme lauréat. Il s'agit du groupement suivant : CHABANNE & PARTENAIRES / FREDERIC ROLLAND / KEO INGENIERIE / EGIS BATIMENT CENTRE-OUEST / ECHOLOGOS / INE.

En outre, le jury de concours a décidé d'accorder, aux équipes de concepteurs des projets classés deuxième et troisième, tous deux jugés complets, l'indemnité prévue au règlement du concours, à savoir 100 000 € net (90 000 € d'indemnités auxquels s'ajoutent 10 000 € de production de maquette).

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985, décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et arrêté du 21 décembre 1993), des négociations ont été engagées avec l'équipe de concepteurs désignée comme lauréate.

Au vu de la nature et de la complexité de l'opération et, au terme des négociations, le forfait de rémunération s'établit à 3 366 000 € HT soit 4 039 200 € TTC répartis comme suit :

Patinoire :

- Mission de base : 2 600 000 € HT soit 12,52 %
- Missions complémentaires (SSI, HQE) : 110 500 € HT (forfait)
- Options :
 - OPC : 141 000 € HT (forfait)
 - Synthèse : 93 000 € HT (forfait)
 - CEM : 30 500 € HT (forfait)
 - Mobilier & équipement : inclus en base

Option stationnement en sous-face :

- Mission de base : 360 000 € HT (10,13 %)
- Options :
 - OPC : 11 000 € HT (forfait)
 - Synthèse : 20 000 € HT (forfait)

- o CEM : inclus en base (forfait)

Il est entendu que la fraction du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à l'option stationnement en sous-face pourra être transférée au futur maître de l'ouvrage qui réalisera l'investissement pour ce parc de stationnement.

III – AVENANT AU MANDAT DE SUIVI ET REALISATION DE LA PATINOIRE

A ce stade d'avancement de la procédure, le montant prévisionnel de l'ouvrage s'élève à 26 470 000 € HT (hors parking). Il convient de prendre acte par voie d'avenant de cette modification du mandat en cours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération DEL 2015-262 autorisant le lancement du concours d'architecte,

Vu la délibération DEL 2015-116 désignant les membres élus du jury de concours de maîtrise d'œuvre.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

Considérant l'avis du jury de concours du 4 mars 2016

DELIBERE

Attribue le marché de maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe **CHABANNE & PARTENAIRES / FREDERIC ROLLAND / KEO INGENIERIE / EGIS BATIMENT CENTRE-OUEST / ECHOLOGOS / INE**, pour un montant de 3 366 000 € HT soit 4 039 200 € TTC correspondant à la mission de base et aux options (OPC, SYN, CEM, Mobilier et Stationnement en sous-face compris OPC, SYN et CEM),

Approuve l'avenant prenant acte de l'évolution du montant prévisionnel de l'ouvrage et de la modification du mandat de suivi et réalisation.

Autorise la SPL de l'Anjou à signer ledit marché, ainsi que tout avenant de transfert éventuel relatif à ce marché ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Merci, Monsieur le Maire. Ah je dois vous dire que c'est avec un plaisir non

mesuré que je vous présente ce beau projet de patinoire pour notre ville avec, sans doute, un rayonnement et une résonance qui dépassera le pourtour d'Angers. Nous avons déjà eu l'occasion, dans ce Conseil Municipal, d'évoquer ce projet qui était un projet de campagne et qui était partagé par quasiment tous les candidats en 2014. Nous avons eu, il y a tout juste un an, l'occasion, par une délibération du 29 juin, d'autoriser le lancement de concours et de maîtrise d'œuvre, et donc il convient aujourd'hui de vous rapporter, le plus synthétiquement possible, mais avec complétude, le projet que nous avons le plaisir de vous présenter ce soir.

Il s'agit d'un équipement, je le rappelle, sportif, mais tout le monde le sait, mais aussi de loisirs. Il ne faudrait pas qu'un raccourci, mais je pense que personne ne le fera, puisse être fait, qui consisterait à considérer que cette patinoire, elle est faite uniquement pour les Ducs d'Angers. Si ça n'avait été que cela, je pense qu'il aurait été remis en cause, quand bien même notre équipe professionnelle performe, et ce depuis longtemps, puisqu'elle a disputé, cette année encore, la finale de la Ligue Magnus avec une équipe qui avait été constituée en faisant confiance à des jeunes, et notamment des jeunes formés au sein du club, donc je tiens à souligner cela. Une patinoire qui permettra aux jeunes adolescents de pouvoir s'exprimer, puisqu'on constate que la première sortie, ici, dans notre ville, c'est peut-être le cinéma, mais c'est aussi la patinoire. Donc c'est dans cet état d'esprit global que je vous présente le dossier maintenant.



Plan actuel « QUAI SAINT SERGE »



On vous propose quelques images pour, tout d'abord, préciser l'implantation, mais tout le monde se rappelle que la décision avait été prise d'installer cet équipement structurant et qui sera le plus gros investissement, on va dire, pour créer un nouvel équipement, donc, sur la zone Saint-Serge. Vous voyez ici l'implantation telle que se présente actuellement cette partie de la ville, ces grands bâtiments gris qui sont des hangars qui appartiennent à la SNCF. Alors, je demandais tout à l'heure à mon voisin ce qu'il y avait à l'intérieur, pour lui ils sont utilisés pour du stockage, actuellement, mais, en tout état de cause, ils ne sont pas non plus indispensables à la vie de notre cité, et donc ils sont amenés à disparaître. Vous resituez bien le pont Confluences, le cinéma Gaumont, la faculté de Droit et d'Économie, la Chambre d'Agriculture un petit peu au-dessus, et puis en précisant que l'implantation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat doit normalement aussi venir, à terme, se loger sur ce secteur-là.



Plan masse

« QUAI SAINT SERGE »



Donc on souligne à la fois la pertinence de cette implantation, tout d'abord dans une zone où on a déjà un certain nombre d'activités qui sont dédiées plutôt aux jeunes, et puis le fait aussi que ce projet-là s'inscrit complètement dans le grand projet, que vous voyez ici en plan-masse, le grand projet Cœur de Maine, et donc, vous voyez cette partie rosée qui est bordée de verdure qui constitue l'implantation globale telle que cela a été pensé au niveau de notre collectivité.

Grandes lignes du programme

Le programme initial comprend :

- > 2 pistes de glace intérieures de 60 x 30 m et 56 x 26 m
- > 2 500 places (extensible 3500) de spectateurs autour de la piste de 60 x 30 m
- > L'ensemble des locaux annexes (vestiaires, bureaux, réceptifs...)
- > Une piste de glace extérieure

Un parc de stationnement de 265 places en sous-face avec investissement et gestion externalisés



Donc les grandes lignes du programme, maintenant, il s'agit du programme initial dont on avait déjà eu l'occasion de préciser les contours, donc deux pistes de glace intérieure avec une piste de 60 sur 30 mètres qui est appelée « une piste sportive », et puis, à côté, une autre piste qu'on nomme « ludique ». Alors, je trouve que ce clivage est un petit peu forcé, parce que je pense qu'on peut faire du sport en s'amusant aussi, mais enfin, bon, la 56/26 mètres, elle sera plus dédiée à l'activité des plus jeunes et puis au plaisir de chausser les patins sans avoir forcément une ambition de compétition. Ce projet initial, il vous avait été présenté avec des tribunes qui pouvaient accueillir 2 500 personnes et une extension envisagée à 3 500 places pour des spectateurs autour de la piste sportive, donc, la grande patinoire. Il y avait aussi de prévu un ensemble de locaux annexes avec des vestiaires, des bureaux, et puis des réceptifs. On avait identifié cela comme ça. Vous verrez, tout à l'heure, je vous préciserai qu'en fait, l'idée, c'était d'avoir la possibilité de créer des espaces à la fois de convivialité, mais aussi une perspective qui offre aux clubs résidents, peut-être de pouvoir développer une zone de chalandise et de pouvoir ainsi générer de nouvelles recettes pour leur permettre d'alimenter un budget qui nécessite aujourd'hui d'être revu à la hausse. Et

puis, enfin, il y avait l'idée, on va dire, de pérenniser un projet que nous avons expérimenté à plusieurs reprises ici à l'occasion de Soleils d'Hiver, un sentier de glace qui avait été, à plusieurs reprises, installé aux côtés de la patinoire actuelle, et là, c'était l'idée de mettre un chemin de glace à l'extérieur qui permettait de connecter la piste ludique de l'intérieur vers l'extérieur de la patinoire.

Enfin, on saisissait l'opportunité de ce grand chantier pour réfléchir à la question du stationnement. Chacun et chacune sait qu'il y a, dans ce quartier-là, un certain nombre de véhicules assez impressionnant. Alors, tout de suite, je précise qu'il ne s'agit pas de promouvoir le tout bagnoles et de dire qu'il n'y a que la voiture. De toute façon, on sait très bien que les jeunes, aujourd'hui, n'ont plus l'ambition qu'avaient leurs parents ou leurs grands-parents de passer le permis de conduire, et que la voiture, ça coûte vraiment très cher, et que pour les jeunes, aujourd'hui, finalement, l'acquisition du véhicule ne compte pas parmi leurs premiers, on va dire, projets quand ils sont majeurs. Malgré tout, l'idée était de considérer ce grand chantier comme une opportunité pour inscrire, dans ce quartier-là, la perspective et le projet d'un stationnement, et donc de profiter pour le mettre en sous-face, de telle sorte qu'il ne vienne pas dégrader l'environnement et l'aspect urbanistique de notre projet.

Les équipes retenues

Le jury du 17 septembre 2015 a retenu les équipes suivantes sur 56 candidatures :

**CHABANNE
ET PARTENAIRES**
FRÉDÉRIC ROLLAND & ASSOCIÉS
KEO INGÉNIERIE
EGIS BATIMENT CENTRE-OUEST
ECHOLOGOS
INE

**ATELIER ARCOS
ARCHITECTURE**
DCL ARCHITECTES
ICEGEM
SNC LAVALIN
TARAVELLA ALBINO
JACQUES COURILLEAU

**FAULKNERBROWNS
ARCHITECTS**
AIA ARCHITECTES
AIA INGENIERIE
AIA STUDIO ENVIRONNEMENT
AIA MANAGEMENT DE PROJETS
AIA STUDIO PAYSAGES
TISSEYRE+ASSOCIES
BEH



Alors, ce projet a été arrêté et nous avons décidé de lancer l'avis de concours le 2 juillet 2015. Ce temps a été ouvert jusqu'à la fin du mois d'août de l'année dernière, et 56 candidats se sont prononcés ou ont déposé une offre qui nous a conduits à examiner avec le jury de concours, le 17 septembre, 3 équipes qui ont été admises à concourir, et on leur a laissé jusqu'au 15 décembre 2015 pour pouvoir préciser leurs projets. Donc vous avez là, devant vous, les 3 lauréats, les équipes, voilà, qui avaient été retenues, qui ont été anonymées par l'équipe technique, donc on les a nommées A, B, et C, donc je vous laisse découvrir ici, Chabanne et partenaires, l'Atelier Arcos Architecture, et FaulknerBrowns Architects, qui était un cabinet européen, et particulièrement anglais. Le déroulement du concours : suite au choix des équipes, nous avons eu la possibilité de les rencontrer ; donc on a rappelé et précisé les deux pistes de glace intérieures. Je ne vous les représente pas.

Le déroulement du concours

Suite aux choix des équipes :

- > 2 pistes de glace intérieures de 60 x 30 m et 56 x 26 m
- > Envoi du cahier des charges aux concurrents,
- > Visite du site avec les équipes et séance de questions / réponses le 13 octobre 2015
- > Remise des œuvres par les candidats le 15 décembre 2015 chez un huissier pour respect de l'anonymat
- > Analyse des projets par la commission technique
- > Présentation de l'analyse en Jury du 4 mars 2016



Ensuite, le cahier des charges a été envoyé aux concurrents ; une visite sur site avec les équipes a été effectuée avec une séance de questions-réponses, le 13 octobre de l'année dernière. Les candidats ont déposé, le 15 décembre, je vous le disais tout à l'heure, sous contrôle d'huissier pour respecter l'anonymat, puis la commission technique, et je salue l'excellent travail qui a été réalisé par nos services, a pu analyser et nous préparer une présentation qui a pu être analysée lors d'un jury de concours qui était réuni le 4 mars de cette année.

LAURÉAT : Le projet CHABANNE



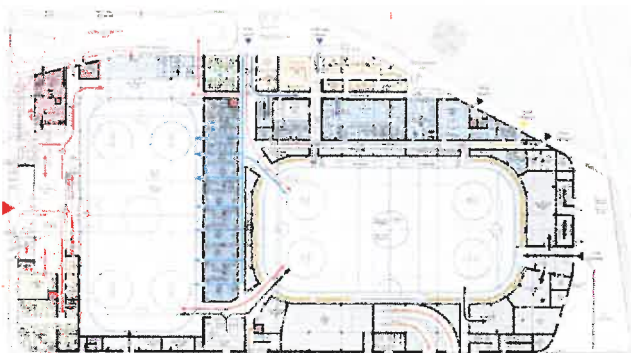
LAURÉAT : Le projet CHABANNE



Alors, on montre quelques images, même si vous avez sans doute pu les découvrir, et j'espère qu'elles vous auront intéressés, dans la presse, puisque ce projet était, en fait, très, comment dirais-je, questionné, bien sûr par les associations, qui ont été associées et consultées, mais aussi par nos concitoyens qui s'intéressaient au sujet et se demandaient si cette patinoire serait construite, certains disant que non, sans doute on l'abandonnerait, d'autres disant ce serait dommage de l'abandonner, et enfin, nous, l'équipe municipale, avec une volonté de trouver les solutions parce que, je dois le préciser, ce projet, il a nécessité de le regarder en détail, et puisque mon collègue adjoint aux Finances vient de vous présenter le compte administratif, eh bien, on a aussi dû regarder de quelle manière on pouvait tenir notre engagement et, en effet, vous présenter ce soir ce projet-là.

Donc vous voyez que c'est un équipement qui, à la fois, présente du volume, mais qui s'emploie à générer une forme, moi j'appelle ça une émotion architecturale, alors chacun y trouvera ce qu'il veut parce que quand on parle d'émotion, c'est tellement personnel, mais, en tout cas, il ne s'agit pas d'un bâtiment angulaire qui serait trop imposant aux côtés de la rivière et qui ne s'intégrerait pas bien dans l'espace tel qu'il est conçu aujourd'hui et tel qu'on se le représente à l'avenir. Donc ces lignes courbes, qui ont été également créées par l'urbaniste et l'architecte, nous permettent aussi de découvrir un bâtiment qui, à la fois, offre une transparence pour qu'on ait une invitation de l'extérieur et que, au-delà des amateurs, de patinage sur glace, eh bien il y ait une envie d'y entrer. Alors, vous allez voir sur la seconde façade, on a, voilà, le même phénomène. Vous découvrez, devant, les lignes du tramway qui permettront aussi, par cette transparence, de voir ce qui se passe à l'intérieur et de faciliter ou de favoriser l'invitation à rentrer dans cette patinoire.

LAURÉAT : Le projet CHABANNE



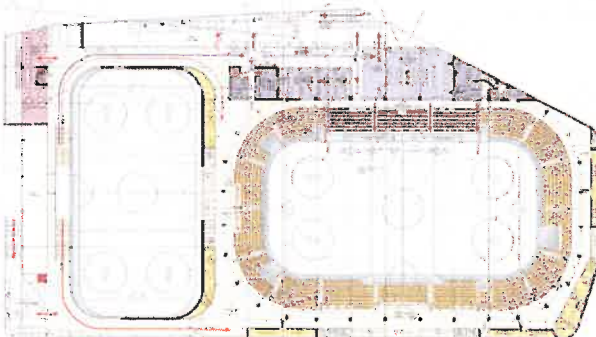
Rez-de-Chaussée

1



Alors, une vue à l'intérieur, vous êtes là au rez-de-chaussée. Donc vous voyez ces deux pistes : la piste sportive qui est pourtourée de jaune sur cette image, sur ce plan, on est au rez-de-chaussée, donc ; et puis, la piste ludique qui se trouve un petit peu à gauche. Et vous voyez comment l'agencement a été construit, de telle sorte qu'il y ait des communications, quand même, entre ces deux pistes, tout en identifiant assez bien la piste sportive et la piste ludique grâce au positionnement des vestiaires. Vous voyez, ces rectangles qui sont au-dessus de la patinoire qui est pourtourée de jaune, donc, là, ce seront les vestiaires plutôt pour les équipes de haut niveau et professionnelles. Et les vestiaires bleus, là, qui sont au milieu de l'équipement, qui pourront communiquer à la fois de part et d'autre, mais qui seront surtout une invitation pour aller sur la piste ludique et donc ça permettra aux associations, telles que le patinage artistique, la danse sur glace, de pouvoir avoir aussi un confort d'organisation de l'activité en ayant une prise directe sur la glace. On est là à l'étage. Vous découvrez, sur la grande patinoire, les gradins qui sont faits de telle sorte qu'on crée une ambiance assez conviviale, et sur le haut de cette tribune, vous voyez en violet, là, ce qui est dessiné, des loges qui permettraient de développer de la convivialité, mais aussi, je vous le disais tout à l'heure, la possibilité, pour le club, eh bien, peut-être, d'obtenir des partenaires nouveaux, et, en tout cas, pour ceux qui existent actuellement, parce qu'on doit souligner que les Ducs d'Angers sont, enfin, c'est le club qui capte aujourd'hui le volume le plus important de partenariats privés, puisqu'il est à hauteur de 650 000 euros, ce qui est plus que ce que la subvention de la collectivité apporte. Donc on veut tenir à ce niveau-là, a minima, voire le développer, et donc c'est la raison pour laquelle ces loges sont intéressantes. Alors, ici, c'est une photo. Bon. Vous voyez bien qu'elle est virtuelle, mais c'est la piste ludique. Et puis, une autre. Voilà.

LAURÉAT : Le projet CHABANNE



Étage

1



Ça, c'est la grande piste sportive avec un premier niveau de tribunes, et puis, vous voyez, à l'étage, un deuxième niveau dont je vais vous reparler tout de suite après.

LAURÉAT : Le projet CHABANNE



1

angers.fr



LAURÉAT : Le projet CHABANNE



1

angers.fr



Donc le lauréat, vous l'avez compris, c'est le projet Chabanne, qui a été classé en premier par le jury en mars 2016, sous la présidence de Monsieur le Maire. Il y a eu une présentation des 3 projets et puis le jeu de questions-réponses, et Monsieur le Maire a proposé assez vite un vote à bulletin secret, et, sur 10 membres du jury, eh bien ce projet a obtenu 10 voix. Donc c'est une belle unanimité qui nous permet de dire qu'il faisait vraiment consensus. Alors, à partir de ce moment-là, vous allez me dire : mais pourquoi c'était en mars et nous sommes maintenant en juin ? Le projet nous a séduits, il était le plus pertinent et il correspondait le mieux à notre cahier des charges et à nos attentes.

Négociation du projet

Le projet classé 1^{er} par le Jury en mars 2016 a fait l'objet d'une négociation importante qui a nécessité le passage en conseil Municipal pour le valider en juin 2016.

> Les négociations ont portées principalement :

> Le coût du projet

- En supprimant la piste de glace extérieure,
- En réduisant la surface globale du projet d'environ 700 m²,
- En réduisant la hauteur libre de la halle principale à 12 m de hauteur libre,
- La mise en option de l'ensemble de la tribune en balcon sur la halle principale.

> Le coût des honoraires de maîtrise d'œuvre



En revanche, il a été nécessaire d'engager des négociations avec le cabinet Chabanne, et ces négociations, elles ont porté sur un certain nombre d'éléments, mais on a voulu vous synthétiser ici les principaux. Il y a deux points principaux : le premier, c'est le coût du projet ; le second, le coût des honoraires et de maîtrise d'œuvre. Le second, je l'évacue immédiatement ; il a été revu à la baisse. Et c'est le premier point qui a été l'objet de débat et à la fois de la négociation avec le cabinet Chabanne. Comme chacun sait, un projet comme celui-ci, il est aussi propriété du concepteur, du créateur, et donc, si on veut y toucher, eh bien ça nécessite aussi des allers et retours. C'est ce qui s'est passé. Voilà la raison pour laquelle il nous a fallu 3 mois pour pouvoir dialoguer, et voilà les 4 points sur lesquels la négociation a abouti. Donc, Monsieur le Maire, je vais être obligée de le dire.

Monsieur le Maire : Dites-le.

Roselyne BIENVENU : Nous avons décidé de supprimer la piste de glace extérieure pour faire une économie majeure, mais, pour autant, ce n'est pas un abandon définitif parce que l'espace reste, et donc peut-être qu'à terme, en tout cas c'est un vœu que je formule, on pourrait revenir sur ce projet initial. Ensuite, il a été question de réduire la surface globale du projet et on est arrivés à un accord à peu près 700 mètres carrés, ce qui fait aussi maigrir le budget. Et nous avons également réussi à obtenir une transaction pour baisser la hauteur de la halle principale et la ramener à 12 mètres de hauteur libre sous charpente. Enfin, la mise en option, qui nous permettait de porter la capacité à 3 500 immédiatement, mais ça, on se doutait que peut-être il faudrait le faire en deux temps, et donc nous mettons en option le balconnage de la tribune sur la halle principale. Voilà. Un rétroplanning, parce que je pense que c'est une question qui peut se poser légitimement.

Planning projet

Attribution Marché de Maîtrise d'œuvre par le Conseil Municipal : 27 juin 2016

- > Avant Projet Sommaire juillet à octobre 2016
- > Avant Projet Définitif novembre 2016 à mars 2017
- > Dépôt Permis de Construire mars 2017
- > Études de Projet mars à mai 2017
- > Consultation entreprises mai à juillet 2017
- > Notification marchés de travaux septembre 2017
- > Livraison des ouvrages juillet 2019

1



Donc quand nous aurons adopté, ce soir, ce projet lors de ce Conseil Municipal du 27 juin, nous aurons 4 mois pour recevoir un avant-projet sommaire, puis, en mars 2017, on considère que nous pourrions avoir le projet définitif. Le permis de construire pourra être déposé en mars 2017 pour une étude de projet qui s'écoulera, donc, pendant 3 mois, jusqu'à mai 2017 ; la consultation des entreprises, 3 mois à suivre ; et enfin, la notification des marchés de travaux en septembre 2017, pour une livraison des ouvrages en juillet 2019. Si vous comptez bien, c'est 3 années Voilà ce que je pouvais présenter.

Budget prévisionnel

L'estimation prévisionnelle des travaux est fixée à **20 764 990 € HT** compris le mobilier fixe et les équipements.

Le coût de l'opération est alors de **26 470 000 € HT.**

Le parc de stationnement de 265 places en sous-face est estimé en coût travaux à **3 555 000 € HT.**

Ce parc de stationnement sera délégué par la Ville d'Angers tant pour son investissement que pour sa gestion

1



Maintenant, il reste juste à vous donner le budget, et j'en aurais terminé, Monsieur le Maire. L'estimation prévisionnelle des travaux est fixée à 20 764 990 euros hors taxes, compris le mobilier fixe et les équipements, ce qui n'avait pas été initialement intégré. Le coût de l'opération est alors de 26 470 000 euros hors taxes, et puis on souligne particulièrement que le parc de stationnement de 265 places en sous-face est estimé à 3,555 millions, mais ça fait 3 600 000 euros, donc sera délégué par la Ville, tant pour son investissement que pour sa gestion au futur maître d'ouvrage. Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je pouvais vous présenter en synthèse en vous disant que je suis vraiment ravie, avec les élus aux sports et les services de la direction sports et loisirs, avec celle des bâtiments, d'avoir eu ce beau dossier à travailler et à vous présenter ce soir de manière collective.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BIENVENU. Il me reste juste à vous ajouter que, dans les discussions que nous avons eues avec l'architecte, il est en train d'intégrer un principe de couverture de l'équipement par un procédé photovoltaïque qui pourrait être ou une membrane ou des panneaux, c'est le

choix qu'il reste à trancher, qui n'est pas présenté puisque la vocation de ce toit, c'est de ou de s'autofinancer par les économies de fonctionnement que nous ferions, ou par la revente d'électricité, étant entendu que, selon le procédé retenu, il y aurait éventuellement une moins-value, puisque ça veut dire que les matériaux de finition du toit ne seraient pas les mêmes et donc qu'il faudra qu'on vous présente cette option le moment venu, mais on a à l'heure actuelle, compte tenu des deux procédés qui existent, un travail complémentaire qui a été fixé à l'architecte. Si je suis précis, il y en a en fait 3 : vous avez les panneaux inclinés, les panneaux à plat, et la membrane. Les panneaux inclinés ont été écartés pour une raison esthétique, et donc le choix se fera désormais entre la membrane qui, du coup, remplace la finition externe, mais qui a souvent un rendement qui est un peu moindre, ou les panneaux en dur, qui sont posés sur le toit fini, et deux alternatives, l'autoconsommation, pour laquelle il y a, de surcroît, un appel à projets qui vient d'être lancé par le Ministère de l'Environnement pour accompagner des projets de ce type et pour éviter qu'on soit uniquement dans du rachat d'électricité par EDF qui est indirectement payé par le consommateur compte tenu, aujourd'hui, des écarts de prix qui existent, qui, sur un bâtiment comme celui-là qui est assez énergétivore, aurait du sens d'aller faire de l'autoconsommation, ou la revente, en fonction de ce que sera l'analyse économique que nous conduisons, par ailleurs. Voilà, mes chers collègues. Ça ne modifie pas l'enveloppe. Si ça devait la modifier, ce serait à la marge puisqu'il y aurait ou des recettes en face, ou des économies, mais il y aura évidemment une présentation, avant l'APD, qui sera présentée au Conseil Municipal. La parole est maintenant à ceux qui souhaitent la prendre sur la présentation de ce rapport. La parole est à Jeanne BEHRE-ROBINSON.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci, Monsieur le Maire. Je me félicite, effectivement, en tant qu'adjointe en charge du quartier Saint-Serge/Ney/Chalouère, que cet équipement, finalement, puisse trouver sa place au sein de ce nouveau quartier. C'est un équipement phare pour la ville et pour son rayonnement, mais ce sera aussi un équipement structurant pour le nouveau quartier que vous avez d'ailleurs eu l'occasion de présenter cette semaine dans le projet Cœur de Maine, et particulièrement pour la partie qu'est Saint-Serge. L'enjeu, qui sera le nôtre maintenant, sera évidemment de travailler la dentelle autour de ce nouvel équipement dans ce nouveau quartier, mais aussi, et moi j'y attacherai une grande importance, l'intégration dans le quartier existant. Voilà. Comment est-ce que, lorsqu'on ajoute quelque chose, la greffe pourra prendre, avec des habitants qui sont déjà là, des équipements qui sont déjà là, et comment tout ça peut constituer un ensemble harmonieux ? Et donc je me félicite et maintenant, eh bien, il n'y a plus qu'à commencer à travailler autour de ça.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BEHRE-ROBINSON. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Vous l'avez dit, Madame l'Adjointe, le projet de construction d'une nouvelle patinoire figurait également dans notre projet. Nous avons lancé les études en pensant à un autre emplacement que celui-ci, mais soit, nous nous sommes exprimés en son temps là-dessus. Dire que, effectivement, il y a des choses que nous pouvons partager dans cette enceinte, y compris, Monsieur le Maire, tout à l'heure, je vous remercie d'avoir dit que, sur le volume d'investissements, nous n'étions pas si loin, alors que Monsieur CAPUS continue à dresser une trajectoire fictive qui est tout autre que ce que nous avons décrit les uns et les autres, mais c'est le jeu et nous l'acceptons, les uns et les autres, du débat démocratique que de forcer un peu le trait, comme tout d'ailleurs, tout à l'heure sur les finances sur nos contraintes de 2014, notamment 4 points de cotisation pour l'État ou les rythmes scolaires, mais c'est la règle du débat.

Alors, sur ce dossier, dire que nous voterons cette délibération parce qu'il faut, effectivement, rentrer dans la phase de réalisation. Nous avons voté contre la première délibération sur le choix de l'emplacement. Nous pensions effectivement qu'à côté des bâtiments universitaires, dans la continuité de notre vision de l'aménagement des berges, que cet espace pouvait être réservé à la création, au numérique, à l'économie culturelle et créative, en réinvestissant ces halles. Votre choix est autre. Les électeurs ont tranché. Aujourd'hui, il est important que cette patinoire se réalise dans les meilleurs délais. Il en va de la qualité d'accueil des publics, ça a été dit par rapport à la situation actuelle à la gare au Haras, aussi des recettes potentielles pour l'ASGA dans un environnement économique de son sport qui évolue, nous le verrons

tout à l'heure, de façon considérable. Je considère que le geste architectural est aussi de qualité et qu'il saura, je crois, trouver sa place dans la ville.

Notre interrogation, il s'agit plutôt d'une interrogation, est sur le coût de l'opération dans le détail. Effectivement, la nécessité de rester dans une enveloppe acceptable est une priorité dans l'articulation globale d'un schéma d'investissements. Donc les économies réalisées semblent être nécessaires dans ce cadre-là. Néanmoins, en additionnant tout à l'heure les éléments financiers, on ne trouve pas les mêmes éléments, dans la mesure où je pense que le coût des travaux qui est présenté est le coût initial des travaux, et que l'enveloppe travaux semble être supérieure d'1,5 million à ce qu'elle était au départ, ça peut s'entendre du fait des choix, puisqu'en additionnant les éléments, et travaux, et études, et rémunération de l'aménageur, on a une différence d'1,5 million par rapport à la somme qui était présentée tout à l'heure. Donc est-ce que vous nous confirmez, en fait, est-ce que vous pouvez nous détailler le coût réel des travaux, des honoraires, et de la rémunération qui peut être versée à la SPL de l'Anjou sur cette opération ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. La parole est à Vincent DULONG.

Vincent DULONG : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit simplement d'une demande d'informations complémentaires sur le parking, pour nous permettre d'avoir une vue un peu plus globale du projet et de son insertion urbaine. Vous l'avez rappelé, Madame l'Adjointe, le secteur Saint-Serge connaît des tensions fortes sur le stationnement, notamment par la présence d'un certain nombre d'équipements et de services structurants, je pense à l'université, je pense au multiplexe, je pense aussi à la proximité avec le CHU. Alors, les tensions, elles agissent en plus sur une période relativement large, sur une amplitude horaire relativement large sur la journée, mais aussi sur les soirées et sur les week-ends du fait de ces activités de loisirs, ou récréatives, ou culturelles, qu'on peut connaître sur le secteur. Alors, par sa localisation, tout près du centre-ville, tout près des différents équipements, et par la nature, aussi, d'activités qui sont proposées, je pense que ce nouvel équipement aura donc un impact sur les flux motorisés sur le secteur. Malgré la proximité d'une station de tramway, je pense qu'il y aura quand même des flux supplémentaires qui seront générés par cet équipement. Donc vous avez déjà donné quelques informations sur le parking, sa capacité, le portage, aussi, juridique.

J'aurai simplement trois questions. Première, vous évoquez un parking en sous-face, donc j'aimerais savoir, pour connaître un peu le secteur, notamment d'être sur un ancien marais, sur des zones inondables, voilà, je comprends la volonté d'être sur des parkings en sous-face, mais il peut y avoir aussi de forts surcoûts liés à l'inondabilité du secteur, donc je voulais savoir si ça avait été intégré dans votre coût ou si vous avez déjà des alternatives que vous étudiez aussi en dehors de ce parking en sous-face. La deuxième question portera sur : est-ce que vous avez déjà envisagé la tarification ? Nous sommes sur un secteur payant, savoir si aujourd'hui vous envisagez, alors, soit la gratuité, soit la tarification. Dans ce cas, à quel coût ? Et puis, la troisième question était de savoir aussi comment vous envisagez l'articulation avec un parking qui est tout proche, celui de Berges de Maine, et de savoir, aujourd'hui, si vous avez commencé déjà à travailler sur des pistes de mutualisation de ces deux parkings, notamment sur des moments de pic de flux qu'il pourrait y avoir sur ce secteur, et notamment sur cette patinoire. Je vous remercie pour ces précisions.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous allons pouvoir passer aux réponses. On commence peut-être par les parkings ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Oui.

Monsieur le Maire : Monsieur VERCHÈRE, vous prenez la parole là-dessus ?

Jean-Marc VERCHÈRE : Merci, Monsieur Maire. En matière de parkings, effectivement, à partir du moment où la patinoire va devoir, compte tenu de son niveau, être relativement relevée et être hors d'eau,

qu'elle va être sur pieux, il paraît, à ce stade, on est au concours, avant de démarrer l'APS, intéressant d'utiliser la sous-face, compte tenu de cette importante surface à dégager. Bien évidemment, ce parking, qui sera probablement ouvert, mais je vous rappelle qu'on est au stade du concours et de l'estimation, on va travailler là-dessus, sera probablement inondable, mais enfin, sur une hauteur de 2 mètres ou 2,20 mètres ou 2,50 mètres, quelquefois tous les 10 ans. Donc ça, c'est la première chose. Mais moi je réserve encore, on a l'étude fine à mener, APS, avant l'automne, puis APD.

En matière de coûts, je n'imagine pas bien qu'on investisse 250 ou 300 places et d'annoncer qu'elles seraient gratuites, comme cela. Là encore, les études restent à mener. Il y a un besoin dans le coin, mais il y a aussi, vous l'avez dit, des possibilités. Le parking Berges de Maine, qui doit être amélioré quant à sa sortie, quant à son accessibilité, mais connaît des pointes, et c'est vrai qu'il y a de la capacité ou de la réserve de capacité sur Berges de Maine, qu'il faudra ces 260 places néanmoins, et que, dans les aménagements, aussi, viaires, il y aura sûrement des places de proximité, mais nous allons nous y atteler.

Monsieur le Maire : Un mot de complément sur les parkings, non pas pour contredire ce qui a été dit par Jean-Marc VERCHÈRE, mais pour le préciser. Il ne fait guère de doute que ce parking bénéficiera de plages de gratuité, éventuellement en fonction de certains horaires compte tenu de l'équipement, mais que, pour autant, il fera l'objet de recettes privées. Une des recettes qui semble être la plus probable, c'est peut-être des dispositifs d'amodiation par rapport à des programmes qui seraient des programmes économiques de proximité, puisque l'obligation de réaliser des places pendant les horaires de bureaux, ce qui serait assez pratique en termes d'évolution ou en termes de complémentarité par rapport aux besoins de l'équipement sportif, pourrait rendre nécessaire, pour un certain nombre de structures, de pouvoir acheter des places là où ils ne peuvent pas les construire. Donc ça aurait éventuellement ce type d'impact, sauf à aller vers un parc qui, effectivement, aurait vocation à avoir la même tarification que les autres, mais ce n'est pas nécessairement le schéma le plus préconisé à la minute où je vous parle.

Sur le mode de gestion, vous pouvez vous assurer d'une complémentarité avec les autres puisque le principe, c'est que ce soit la société, qui possède déjà les parkings de la ville, qui le réalise, et qui l'exploite, de manière à ce qu'on n'ait pas une concurrence avec des exploitants qui n'auraient pas les mêmes finalités et qu'on ait, dans tous les cas, une harmonisation, entre guillemets, ou une complémentarité sur la manière d'examiner les choses et de rendre cohérent un schéma de stationnement sur l'ensemble du secteur. Madame BIENVENU, sur la partie sportive.

Roselyne BIENVENU : Écoutez, moi je me félicite aussi que les uns les autres, les unes les autres adhèrent à ce projet qui vient de vous être présenté. Pour ce qui est de l'intégration dans le quartier existant, Madame BEHRE-ROBINSON, bien évidemment, il faudra qu'on puisse avancer sur la coopération et la présentation, aussi, aux riverains de ce projet-là. Ça me paraît être la meilleure manière de faire pour que le plus grand nombre de personnes adhèrent aussi à cette installation d'un nouvel équipement. Il faudra voir de quelle manière on s'y prend, mais c'est vrai que, pour l'heure, hormis la présentation qui a été effectuée par Monsieur le Maire lors de la présentation du projet Cœur de Maine, pour le moment, on n'a pas été vraiment in situ pour évoquer encore ce dossier-là.

Je suis ravie que l'opposition trouve dans ce projet, aussi, le sens pour que nous puissions être unanimes, parce que ça donne aussi un signe fort à nos concitoyens et aux associations qui nous permettent d'avoir ce projet ambitieux parce que, comme j'ai souvent l'occasion de le dire quand nous dialoguons avec les associations, la collectivité ne construit pas un équipement quel qu'il soit, et sportif en particulier, s'il n'y a pas un besoin exprimé à l'endroit de nos concitoyens. Donc je suis ravie que nous puissions avoir une unanimité, enfin reste le vote à évidemment mener, mais sur, au moins, vos interventions.

Sur le coût et l'enveloppe acceptable, oui, en effet, nous avons été obligés de trouver des sources d'économie et ça génère un peu de frustration. C'est vrai. On aurait aimé être dans la complétude du projet initial parce qu'il était cohérent. Maintenant, voilà, il faut aussi faire preuve de raison, surtout lorsque nous cherchons et trouvons des économies par ailleurs. Donc, le budget tel qu'il est, il a été véritablement

revisitée avec beaucoup d'exigences. Les économies, vous les avez vues. Alors, sur le million supplémentaire, moi je pense que c'est lié aux différents points qui figurent dans le marché et dans son entièreté, mais je vais laisser là Monsieur le Maire vous éclairer et vous donner la réponse sur ce dernier point.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues. D'abord, je me réjouis, moi aussi, que ce dossier puisse être voté à l'unanimité. Pour répondre de manière précise, d'abord, le 20 800 000 tel qu'il était présenté dans la dernière diapo, il est y compris pour le mobilier fixe et les équipements. Une des évolutions par rapport aux 25 millions tel qu'il avait évoqué la première fois, c'est que nous avons intégré le mobilier qui est, entre guillemets, solidaire du bâti, ce qui représente plusieurs centaines de milliers d'euros qu'il aurait éventuellement fallu compléter ensuite au-delà de l'enveloppe travaux en considérant que le choix des matériaux, il fallait peut-être le faire au moment où on réalisait l'ensemble de l'équipement.

La deuxième chose, c'est l'option d'extension à 3 500 places. Je veux dire un tout petit mot technique là-dessus. Ou on a de bons appels d'offres, ce qui n'est pas exclu parce que, pour être tout à fait précis, les chiffres sur lesquels nous partons, depuis plusieurs mois, on a plutôt de bonnes surprises sur le niveau de réponse. Si on avait le même niveau de bonnes surprises, ça voudrait dire qu'on pourrait éventuellement réaliser l'option de réaliser ce balcon dès l'origine. Nous mettons le balcon en option. Et la particularité de la mise en option d'un balcon, c'est qu'il faut qu'on renforce les piliers dès l'origine pour qu'ils puissent ensuite accueillir le balcon en n'ayant plus qu'à ajouter le balcon avec l'ensemble des finitions. Là où si ça avait été une extension, par exemple, par un ajout d'un bâtiment, la totalité, entre guillemets, de l'extension aurait disparu de l'enveloppe initiale. Il va donc falloir conforter les piliers. Si on peut peut-être revenir sur la diapositive qui montre l'arène pour que ce soit encore plus clair, s'il vous plaît. Voilà. Enfin, vous avez posé une question sur le montant des honoraires, et donc sur la manière dont ils se ventilent. Vous avez le détail des honoraires. Les 2 500 places de base, ce sont les places qui sont au sol puisque, par définition, on n'étendra pas les murs. L'extension, c'est la réalisation du balcon et des loges. Cette extension, elle nécessite, compte tenu du caractère particulier de cette extension, un surcoût dans la phase initiale, si nous ne faisons pas l'extension pour la rendre possible le jour venu, et elle explique qu'on ait un décalage par rapport à l'enveloppe initiale.

Ensuite, sur les honoraires proprement dits, vous avez la part qui revient à l'architecte, qui est de 3,3 millions ; vous avez les taxes qui sont liées au permis de construire, pour environ 200 000 euros ; vous avez les honoraires, pardon, les frais d'assurances qui sont liés au chantier, pour, là aussi, un peu plus de 200 000 euros ; et la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée qui applique le même pourcentage que pour des opérations comparables, type AquaVita, avec un pourcentage qui aboutit à une dépense de l'ordre de 700 000 euros ; et ça vous fait le delta entre les 20,8 et les 26,4, à l'arrivée. Et, je vous dis, il y a deux causes principales d'inflation : l'intégration du mobilier, c'est une fausse plus-value parce qu'on l'aurait eue le moment venu ; et le procédé particulier lié au balcon que je viens de vous présenter.

Ça appelle des remarques particulières ou est-ce que ces explications sont de nature à vous satisfaire ? Parfait. Mes chers collègues, je vais donc vous proposer que nous passions aux voix sur la réalisation de cet équipement. Je vais demander à ceux qui sont favorables à la réalisation de la patinoire de bien vouloir lever la main. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Quels sont ceux qui souhaitent voter contre ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-275 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Mes chers collègues, nous avons un dernier dossier en exergue. Je tiens à préciser que c'est Vincent DULONG qui sera ce soir le secrétaire de séance. Ce n'est pas lié à l'échange qu'on vient d'avoir sur les parkings, juste à l'application stricte de l'ordre alphabétique.



Délibération DEL-2016-276

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

SDCI - Extension de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole - Modification du périmètre - Accord local - Approbation

Rapporteur : Christophe BÉCHU

EXPOSE

Suite à la validation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale lors de sa séance du 22 janvier dernier et à la notification transmise par Mme la Préfète le 2 juin 2016, il convient que chaque Conseil municipal des communes concernées ainsi que le Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole se prononcent, dans un délai de 75 jours, sur le projet de périmètre incluant la commune nouvelle Loire Authion.

Angers Loire Métropole a délibéré favorablement le 13 juin 2016.

Ce projet de périmètre doit recueillir à l'issue de la consultation, l'accord de la majorité qualifiée des Conseils municipaux, c'est à dire l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes intéressées, représentant au moins la moitié de la population totale des communes, ainsi que l'accord du Conseil municipal de la commune la plus peuplée, si sa population représente au moins le tiers de la population totale de l'EPCI.

L'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en cas d'extension du périmètre d'un EPCI, il y a lieu de redéfinir la gouvernance de l'EPCI. Le nombre et la répartition des sièges entre les communes sont fixés selon les modalités de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- soit selon une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
- soit selon les termes d'un accord local défini à la majorité qualifiée des Conseils municipaux.

Le Conseil municipal de chacune des communes d'Angers Loire Métropole est invité, en application de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, à se prononcer également sur cette répartition de sièges.

L'approbation de l'accord local est acquise à la majorité des deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant au moins la moitié de la population totale du nouvel EPCI ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population. Le vote du conseil municipal de la commune la plus peuplée doit être favorable, si cette population représente plus d'un quart de la population du nouvel EPCI.

A défaut d'accord, la répartition des sièges sera arrêtée par Madame la Préfète au 1^{er} janvier 2017.

Ces formalités accomplies, après que l'ensemble des communes ait délibéré sur l'adhésion de **Loire Authion** à Angers Loire Métropole et sur la répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, Madame la Préfète pourra prendre l'arrêté d'adhésion de la commune **Loire Authion** à Angers Loire Métropole et acter de la répartition de sièges telle que proposée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Approuve le projet de modification de périmètre avec l'adhésion de la commune **Loire Authion** à Angers Loire Métropole.

Précise que cette adhésion est souhaitée à partir du 1^{er} juillet 2017.

Approuve la répartition de sièges pour le Conseil de communauté comme indiquée en annexe.

Angers Loire Métropole - Répartition des sièges

Accord local

Communes	Population municipale pour 2016	Répartition de sièges au 01/01/2016	Répartition de sièges - Accord local
Angers	150 125	44	44
Commune nouvelle Loire Authion	15 471		5
Avrillé	13 125	4	4
Trélazé	12 972	4	4
Les Ponts-de-Cé	12 112	4	4
Saint-Barthélemy-d'Anjou	9 077	3	3
Montreuil-Juigné	7 213	2	2
Commune nouvelle Verrières en Anjou	6 973	3	2
Boichemaine	6 589	2	2
Commune nouvelle Longueuee en Anjou	6 211	4	2
Mûrs-Erigné	6 368	2	2
Beaucouzé	4 935	2	2
Écouflant	3 798	2	2
Sainte-Gemmes-sur-Loire	3 521	1	2
Villevéque	2 870	1	1
Briollay	2 789	1	1
Soucelles	2 560	1	1
Saint-Lambert-la-Potherie	2 513	1	1
Le Plessis-Grammoire	2 335	1	1
Feneu	2 184	1	1
Saint Clément de la Place	2 118	1	1
Cantenay-Épinard	2 044	1	1
Saint-Jean-de-Linières	1 766	1	1
Saint-Martin-du-Fouilloux	1 672	1	1
Saint-Léger-des-Bois	1 609	1	1
Soulairé-et-Bourg	1 461	1	1
Savennières	1 376	1	1
Soulaines-sur-Aubance	1 232	1	1
Sarrigné	819	1	1
Euillé	618	1	1
Béhuard	119	1	1
Total	287595	94	97



Je vous rapporte ce dossier dont nous avons déjà abondamment parlé, et compte tenu du fait que c'est le 6^e rapport sur les 71, je vais m'abstenir de vous lire le texte tel quel, aller aux conclusions, d'autant que nous avons déjà anticipé, pour partie, ces échanges. Vous le savez, une commune, une commune nouvelle, la

commune de Loire-Authion, forte de près de 16 000 habitants, nous a fait la demande d'intégrer la communauté urbaine d'Angers. Il vous est proposé ce soir, dans la continuité du vote positif à la quasi-unanimité du Conseil Intercommunal, de donner notre accord pour l'entrée de la commune de Loire-Authion dans l'agglomération à compter du 1^{er} juillet 2017 et en appliquant un accord local qui conduit à une ventilation des sièges tel qu'indiqué dans l'annexe qui vous est présentée. Je ne serai pas plus long et je laisse évidemment la parole à ceux qui le souhaitent. Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Très vite, pour dire que, en concordance avec mes votes communautaires, je m'abstiendrai sur cette délibération. Je dis très rapidement, pour ceux qui ne sont pas au Conseil Communautaire, que je n'ai rien contre Loire-Authion, que je leur souhaite la bienvenue, mais qu'en revanche, le processus de regroupement de communes dans des agglomérations de plus en plus grandes nuit, à mon avis, à la démocratie de proximité, et je désapprouve ce processus.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur PAGANO. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Mais dans la continuité, également, suite aux deux premières interventions de notre débat du Conseil de communauté, un petit mot pour dire que cette extension de la communauté urbaine va dans le sens de l'histoire, qu'elle est importante, elle permet un rééquilibrage, aussi, à l'est de notre territoire. Et puis, elle est la réponse positive à une demande de coopération des élus du secteur Loire-Authion qui sont impactés par cette réorganisation territoriale qui, certainement, est allée très vite, certains disent trop vite, mais qui est la réalité sur laquelle nous devons travailler aujourd'hui. Elle n'est pas anodine puisque, depuis l'entrée des Ponts-de-Cé dans l'agglomération, c'est l'extension la plus importante que nous ayons connue. Reste, comme le disait Alain PAGANO à l'instant, que des structures, toujours plus importantes en termes de taille, en termes d'habitants, nécessitent certainement, en ce qui concerne les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, et les communautés de communes, un souci de proximité et de relation à nos concitoyens.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? La parole est à Antony TAILLEFAIT.

Antony TAILLEFAIT : Oui, ça va nous permettre, chers collègues, de prolonger les échanges que nous avons eus à la Communauté Urbaine à propos de cet élargissement. Cet élargissement, d'ailleurs, est assez paradoxal, ce n'est pas une critique, c'est juste une constatation, puisqu'on va renforcer le territoire rural dans une communauté urbaine, ça, c'est assez intéressant, et donc vous avez pris l'engagement de nous donner quelques éléments d'évaluation de ce que seront les prolongements de réseaux sur ce territoire, on verra cela au fur et à mesure. Il y a un autre paradoxe, mais on a déjà eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises à la Communauté Urbaine, c'est que cette commune nouvelle va avoir 5 sièges. Elle va avoir un siège à la Commission Permanente et à la Commission des Finances, ce qui est la même chose. Vous me voyez venir. Donc leur représentant va représenter 2 000 voix, nous représentons près de 25 000, mais la porte nous est fermée à cette Commission. On aurait pu saisir l'occasion de cet élargissement pour faire des efforts dans la démocratie interne de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur TAILLEFAIT. Chacun est dans son couloir avec sa logique. Ma réponse sera de dire à Alain PAGANO que j'entends ce qu'il dit, mais que, néanmoins, là, il y a une expression démocratique qui est celle des élus de Loire-Authion, d'un côté, qui font ce choix en n'y étant pas contraints par un schéma, et c'est eux qui ont délibérément demandé à rejoindre la communauté urbaine ; et, d'un autre, je dis à Monsieur TAILLEFAIT qu'il y a une expression démocratique de la communauté urbaine et de l'intercommunalité pour faire en sorte que la Commission Permanente soit le lieu d'expression de celles et ceux qui ont remporté la majorité des suffrages dans les communes où ils se sont présentés. Contraint par ces deux légitimités démocratiques, je n'ai pas dit que je les déplorais, je l'ai dit que je les constatais, vous comprendrez que je reste évidemment dans la cohérence qui est la mienne.

Et je rejoins, enfin, Frédéric BÉATSE sur le fait qu'il s'agira d'un moment important en termes d'extension pour la communauté urbaine et que je ne résiste pas au clin d'œil de dire à Monsieur TAILLEFAIT, dans la continuité des échanges que nous avons eus, qu'il devrait se pencher sur les finances de la commune de Loire-Authion, puisque cette commune rurale touche, depuis cette année, la Dotation de Solidarité Urbaine, compte tenu de son nombre d'habitants, ce qui est, pour le coup, un paradoxe encore plus grand que de voir ses habitants entrer dans une communauté urbaine, mais ça, c'est un autre sujet qu'on pourra développer dans un autre lieu. Mes chers collègues, je vais passer au vote en vous demandant de bien vouloir manifester, en levant la main, votre désir que la commune nouvelle de Loire-Authion puisse intégrer notre communauté urbaine. Je vous remercie. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Une abstention, et de la main gauche. Merci, Monsieur PAGANO.

Délibération n° DEL-2016-276 : le Conseil Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

Mes chers collègues, nous allons maintenant passer aux autres rapports. Je pense que les choses devraient aller un peu plus vite, et nous allons nous en assurer avec Michelle MOREAU.



AUTRES DOSSIERS



Délibération n° DEL-2016-277

POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville

Animation du Projet urbain - Association La Paperie - Attribution de subventions - Avenant - Approbation

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

L'association « La Paperie » mène depuis 2014 un projet d'action culturelle « Les Génies du lieu » sur le quartier de Monplaisir dans l'espace public. Des compagnies, dont la compagnie KMK, viennent chaque mois à la rencontre des habitants et du territoire pour écrire, filmer, photographier et construire des balades poétiques, pratiques et sonores. Toutes les productions (cartographie des 5 balades, film, cartes postales...) ont pour objectifs de proposer des expériences sensibles aux habitants et de les amener à porter un autre regard sur les espaces qu'ils traversent au quotidien, notamment dans la perspective du projet de renouvellement urbain.

L'année 2016, dernière année de cette action, a pour objectif de finaliser l'ensemble des productions, de les présenter au quartier lors du festival des promenades en juillet 2016 et de les transmettre aux habitants et partenaires pour qu'elles continuent à exister.

Cette dernière année s'inscrit dans le cadre de la convention cadre 2015-2017 entre l'Etat, la Région des Pays de la Loire, la Ville d'Angers et l'association « La Paperie », signée en 2015 et rappelant les objectifs et les engagements de l'association.

Ce projet mobilisera le montant suivant : 20 000 €, au titre des crédits d'animation du projet urbain, cofinancé par la Ville d'Angers, au titre du protocole de préfiguration du Programme de Rénovation Urbaine de Monplaisir, et par l'Etat au titre du Contrat de Ville.

Ce projet fera l'objet d'un soutien par voie d'avenant à la convention initiale avec l'association « La Paperie ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention totale de 20 000 € au CNAR - La Paperie, au titre de l'animation du projet urbain cofinancé avec l'Etat dans le cadre du Contrat de Ville unique ;

Approuve l'avenant à la convention avec l'association « La Paperie » ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer l'avenant à la convention avec l'association « La Paperie » ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 6574.



Michelle MOREAU : Trois délibérations, Monsieur le Maire. La première concerne une subvention de 20 000 euros à l'association « La Paperie » qui avait engagé la compagnie KMK et les Génies du Lieu pour un accompagnement des habitants dans le cadre du PRU Monplaisir. Rassurons-nous, c'est la dernière année. Je dis « rassurons-nous », c'est une opération très, très coûteuse puisqu'elle durait depuis 3 ans. Nous aurons une conclusion le 15 juillet prochain lors d'une fête de quartier.



Délibération n° DEL-2016-278

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Développement des activités des radios associatives Radio Campus et Radio G - Subventions - Attribution

Rapporteur : Michelle MOREAU

EXPOSE

La Ville apporte son soutien aux radios associatives angevines, qui contribuent à l'animation de la vie dans la cité comme suit :

1 - soutien à Radio Campus :

- une subvention au titre du projet « Murmure d'Angers » dont l'objectif est de valoriser le monde associatif par la réalisation de reportages d'associations, par quartier, pour faire connaître leurs actions et favoriser l'engagement bénévole à hauteur de 15 000 euros. Ce type de projet de valorisation s'inscrit dans les attentes exprimées par les associations lors des assises de la vie associative organisées en 2015.

2 - soutien à Radio G :

- une aide au fonctionnement et au développement des activités de l'association à hauteur de 7000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 juin 2016

DELIBERE

Attribue à l'association Radio Campus une subvention exceptionnelle de 15 000 euros et à l'Association pour l'Extension des Communications RADIO G une subvention de 7000 euros.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



La deuxième délibération concerne les activités des radios associatives. Je vous encourage vivement à écouter Radio Campus. Leur projet « Murmure », je n'en dis pas plus, est assez exceptionnel pour bien connaître la ville, et, en tout cas, je vous propose de les encourager à hauteur de 15 000 euros ; Radio G, pour l'aide au fonctionnement, à hauteur de 7 000 euros. Il y a une troisième radio associative qui n'est pas inscrite ici, mais où nous reviendrons par rapport à des besoins en complément d'investissements.



Délibération n° DEL-2016-279

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers

Programme Bourse Solidarité Vacances - Agence Nationale de Chèques Vacances (ANCV) - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : *Michelle MOREAU*

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions d'aide et d'accompagnement au départ en vacances, la Ville d'Angers, souhaite formaliser son partenariat avec l'Agence Nationale de chèques Vacances (ANCV) en signant une convention de partenariat et ainsi entrer dans le programme Bourse Solidarité Vacances.

Cette convention, à destination des familles et des personnes seules à revenus modestes nécessitant un accompagnement et un soutien dans leur projet de vacances, permettra d'offrir aux habitants de la Roseraie une opportunité supplémentaire d'accès aux droits aux loisirs et vacances.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat avec l'Agence Nationale de Chèques Vacances

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016



La dernière délibération est assez originale. Il s'agit de se rapprocher de l'Agence Nationale des Chèques Vacances, qui fait du mécénat social et qui peut nous aider, en signant une convention de partenariat pour le programme « Bourse Solidarité Vacances » pour aider des familles de nos quartiers à faciliter le départ en vacances, et le premier projet que nous allons conduire sera avec le centre Jean Vilar.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOREAU. Est-ce que, mes chers collègues, vous avez des questions sur une ou plusieurs de ces délibérations ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire. Madame l'Adjointe, dans cette délibération, il est question du droit aux loisirs et aux vacances via l'Agence Nationale de Chèques Vacances et nous ne pouvons que vous suivre sur cette voie. Cependant, cette délibération ne peut pas être déconnectée de la politique mise en place par la Ville en la matière. En effet, quelle cohérence, alors qu'en avril dernier vous diminuez de 70 % le nombre de places de séjour proposées par la Ville, séjours qui ne permettent d'ailleurs plus aux petits Angevins et aux petites Angevines de sortir de la ville ? De même, le Secours Populaire, que vous avez cité tout à l'heure, Madame LE GOFF, travaillant sur les questions d'aide alimentaire et pas seulement, a tiré la sonnette d'alarme le 21 juin dernier, dans le Courrier de l'Ouest, en indiquant, je les cite : « On constate un désengagement financier du Conseil Départemental, de la Ville d'Angers, et de la CAF ». Ainsi, pouvez-vous nous indiquer, s'il vous plaît, si la subvention au Secours Populaire diminue cette année et de combien ? Vous le savez peut-être aussi qu'un enfant sur 3 ne part pas en vacances, et ce chiffre ne pourra pas s'améliorer sans cohérence globale entre l'ensemble des acteurs. Les premiers

concernés sont les enfants issus des milieux populaires, des quartiers prioritaires. Dans cette délibération, il n'est question que des habitants de la Roseraie. Qu'en est-il des autres quartiers prioritaires de la ville ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Attendez. Si vous voulez bien, on va laisser Monsieur PAGANO parce qu'il souhaite peut-être intervenir sur le même sujet.

Alain PAGANO : Oui, sur la délibération numéro 9. Cette délibération sur le thème des vacances m'a permis de comprendre pourquoi certains projets, certains investissements sont repoussés quelquefois, je n'ose pas dire aux calendes grecques, par l'équipe municipale, parce qu'aux projets ambitieux, il faut du temps. Même s'ils ne seront pas, in fine, très coûteux, j'en ai fait l'expérience, puisqu'en juin 2014, je faisais ici une proposition en faveur des oubliés des vacances, à la gratuité des piscines pendant l'été. On m'a répondu poliment, bien embarrassé, que l'idée était intéressante à travailler, qu'on allait m'associer à la réflexion, et cætera. Il a fallu une relance de ma part pour qu'un an et demi après, on me donne la même réponse, mais, je ne veux pas être mauvaise langue, j'ai eu droit à, à la réunion de travail qui s'est tenue le 26 avril en présence de Madame BIENVENU et de deux responsables des services. Et j'ai bien compris, au cours de cette réunion, même si j'aimerais bien avoir une réponse officielle, claire, que la gratuité des piscines n'était pas bien vue de la majorité municipale. Mais, comme je ne suis pas obtus, j'ai fait d'autres propositions, garder à l'esprit de faire quelque chose de symbolique pour les oubliés des vacances, et, à titre d'exemple, si la gratuité rebute l'équipe municipale actuelle, faire une offre, ouvrez les guillemets, « Vos vacances à Angers », fermez les guillemets, à prix symbolique, par exemple 5 euros pour les 2 mois d'été, pour permettre un accès aux services de loisirs et culturels municipaux ou conventionnés, je pense aux équipements sportifs, piscines, musées, on peut imaginer plein de choses, c'est ouvert. Il s'est passé 2 mois depuis cette réunion. Aucune nouvelle. Encéphalogramme plat. Quelle est la réponse ? Si, pour chaque idée nouvelle, il vous faut plus de 2 ans pour la mettre en place ou même la refuser, parce que je préférerais qu'on me dise non si c'est le cas, je suis inquiet sur la capacité à faire bouger notre ville. J'apprécierais donc de savoir ce que vous pensez de cette nouvelle proposition qui a émergé de la réunion de travail. Coluche disait, il faut que je varie mes citations, Coluche disait, pour rigoler des communistes : « Donne-moi ta montre, je te donnerai l'heure ». J'inverse la proposition. Je vous donne l'idée et je vous en laisse l'usufruit de la popularité de la mesure, chiche, mais j'espère avoir la réponse avant 2025.

Monsieur le Maire : Je vous trouve bien optimiste sur le temps que la majorité restera majoritaire, Monsieur PAGANO. Madame FEL.

Caroline FEL : Merci, Monsieur le Maire. La question de Madame ARAB me permet de faire un point, précisément sur « Leurs vacances à Angers ». J'ai eu l'occasion, il y a quelques semaines, de vous présenter l'évolution de l'offre de camps de vacances de la ville, précisément parce que, dans les années précédentes, on avait constaté que tous les camps n'étaient pas remplis, que certains se déroulaient avec la moitié de leur capacité, et que ça voulait donc dire que l'offre devait ne plus correspondre à la demande, au-delà des imaginations et représentations de chacun concernant cette question des vacances proposées par la Ville. Donc, aujourd'hui, la réalité, elle est très simple. Elle est que, sur la totalité des camps proposés par la Ville d'Angers, 15 % des places sont encore disponibles, alors que les premiers camps démarrent mi-juillet. Donc vous me donnez une tribune, c'est formidable, pour informer les familles d'Angers qu'il reste encore des places pour le stage culture scientifique et sport, pour le stage radio ados sur les ondes au mois de juillet, pour le stage ados sport nature et bivouac au mois d'août, pour le stage ados arts et sports urbains en juillet, et pour le stage radio ados sur les ondes, également au mois d'août.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FEL. La parole est à Michelle MOREAU.

Michelle MOREAU : Oui. Si la Roseraie a été citée, c'est parce que nous gérons, de façon directe, le Centre Jean Vilar et que nous allons expérimenter, avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances, les bourses au départ. Mais si ça marche, c'est pour l'étendre.

Monsieur le Maire : La parole est à Roselyne BIENVENU.

Roselyne BIENVENU : Oui, Monsieur PAGANO, vous avez raison de rappeler cette question que vous aviez posée et de signifier aussi que nous avons pris le temps d'une réflexion et d'un travail mené collectivement. Alors, sur la gratuité des piscines, nous n'accédons pas à votre demande. Il n'y aura pas d'accès gratuit aux piscines, en tout cas d'un, dans l'organisation telle qu'elle est pensée par notre Ville. J'avais déjà eu l'occasion de dire les éléments qui nous amenaient à avoir cette opposition. Tout d'abord, l'accès aux piscines, ça a un coût, et la gratuité n'est pas forcément toujours la meilleure solution. Si on regarde les différents dispositifs qui existent aujourd'hui, et vous savez, puisqu'on en a parlé à l'occasion de cette réunion, finalement on peut accéder aux piscines à des tarifs très, très, très faibles, autour d'un euro, cependant que, de l'échange que nous avons eu, on a pu se mettre d'accord sur le fait que ces dispositifs étaient peu ou mal connus, voire inconnus, et c'est plutôt la question du nonaccès au droit, puisque c'est un droit d'avoir un accès à un petit tarif, à faible coût, mais ça, il nous appartient de le révéler et de faire en sorte que les familles ou les personnes qui ne connaissent pas ce dispositif puissent accéder à cette connaissance. Donc c'est sur ce point-là que nous avons appuyé, on va dire, nos efforts, et on réfléchit actuellement à la manière de communiquer, pour l'été et aussi à la rentrée, sur ces dispositifs-là.

Le troisième élément de réponse que je peux apporter, et ce sera le dernier, c'est que, de nos échanges, en fait, nous avons trouvé une forme de médiation, d'une certaine manière, puisque, pour cet été, il y a tout un programme, alors, qu'on n'a pas pu vous présenter ce soir, mais peut-être qu'on pourra vous le présenter au Conseil du mois de juillet, c'est le programme « Été au Lac », et, sur la base de ce qui avait été initié il y a déjà 2 ans, on a renforcé le dispositif. Et d'ailleurs, je vais passer la parole à mon collègue Gilles LATTE, juste pour qu'il donne l'information, parce qu'il y a une invitation à faire un petit tour du lac, justement, et, début juillet, on va lancer cette opération de manière la plus communicative possible, pour faire découvrir toute la médiation sportive et culturelle qui est développée au lac de Maine grâce à ce temps de réflexion que nous avons eu ensemble. Mais, Gilles LATTE, tu peux peut-être en donner deux mots parce qu'on n'avait pas prévu de vous le présenter ce soir, et c'est à peine finalisé. Mais, en tout cas, on a multiplié, on va dire, par 5 ou 6, les activités et toutes les possibilités qui sont offertes en accès gratuit au Lac de Maine.

Gilles LATTE : Oui, effectivement. Je donne rendez-vous à Monsieur PAGANO le 19 juillet à 15 heures 30 pour le lancement de l'opération « L'Été au Lac », donc à Monsieur PAGANO et à tout le monde. Puisqu'effectivement, on a développé un projet avec le Service des Sports de la Ville, avec les médiateurs, et avec tous les clubs qui fréquentent régulièrement toute l'année le parc du Lac de Maine, pour proposer aux Angevins toute une série d'animations en continu sur cet espace, qui reste un espace d'excellence, et je peux vous dire que le budget qui est mis là-dessus dépasse largement ce qu'on pourrait faire en termes de gratuité de piscines et qu'on invite tous les Angevins à fréquenter cet espace pour l'été.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Françoise LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Merci, Monsieur le Maire. Sur votre question par rapport au Secours Populaire, la subvention est de 25 500 euros, 25 100 euros cette année, et, l'an dernier, 25 500. Il y a une baisse de 400 euros. Elle se décompose de la façon suivante : 17 500 par la Ville, et 7 600 par le CCAS. La Ville a maintenu le montant et le CCAS a baissé un tout petit peu, de 400 euros. Pour les Restaurants du Cœur, Resto Troc, et toutes les associations d'insertion, c'est le même taux. Voilà.

Monsieur le Maire : Voilà pour ces précisions. Sur les tarifs les plus bas qui sont pratiqués à l'heure actuelle dans les centres de loisirs de la ville, le tarif, pour une semaine pleine, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, matin, temps du repas déjeuner inclus, et après-midi, et goûter, c'est 9 euros la semaine. Ce sont les tarifs qui sont pratiqués par la Ville et qui correspondent, vous vous en doutez, à, déjà, une manière de permettre, à ceux qui sont les plus fragiles, de bénéficier de conditions d'accès aux vacances qui, compte tenu de la qualité des animateurs de la ville, doit être souligné. Voilà, mes chers collègues, ce

que nous pouvions dire. Nous passons au vote. Je vais séparer les votes au cas où il y aurait une volonté, sur le numéro 9, de voter de façon différente. Sur « La Paperie », je pense qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention. Sur les radios associatives, pas de difficulté non plus. Et sur les chèques vacances ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-277 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-278 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-279 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame ENGEL, vous nous rapportez un dossier pour la mémoire de la déportation.



Délibération n° DEL-2016-280

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Pilotage de la politique

Association Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation - Parcours Citoyen : Voyage pédagogique commémoratif - Subvention - Attribution

Rapporteur : Karine ENGEL

EXPOSE

Le devoir d'Histoire et de Mémoire n'est pas un vain mot. La Ville d'Angers, l'Education Nationale, ainsi que le réseau associatif sont attachés à faire vivre la citoyenneté au quotidien, au présent et pour l'avenir en tirant les leçons de l'Histoire. La lutte contre l'antisémitisme et xénophobie représente un axe d'intervention commun à tous et s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen porté par la Ville d'Angers.

A cet effet, un voyage pédagogique de trois jours au camp de concentration de Natzweiler-Struthof, du 23 au 27 juin 2016, a été proposé par l'association Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation à des professeurs et élèves de collèges et de lycées. Le collège Rabelais en partenariat avec l'association a souhaité s'inscrire dans le cadre de ce programme.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'association Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation sollicite une subvention de 7 950 euros correspondant aux frais de transport et d'hébergement des élèves et accompagnants (professeurs et membres de l'association).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 7 950 € à l'association Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 chapitre 6574.



Karine ENGEL : Oui, merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, donc cette délibération pour un voyage pédagogique commémoratif. La Ville d'Angers, l'Éducation Nationale, ainsi que le réseau associatif sont attachés à faire vivre la citoyenneté au quotidien, au présent, et pour l'avenir. Donc, dans le cadre du parcours citoyen porté par la Ville d'Angers, un voyage pédagogique de 3 jours au camp de concentration de Natzweiler-Struthof a été proposé par l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, l'AFMD 49, à des professeurs et des élèves des collèges et des lycées de la ville d'Angers. Le collège Rabelais, qui se trouve dans le quartier de Belle-Beille, en partenariat avec l'association, a souhaité s'inscrire dans le cadre de ce programme. Deux classes de 3^e sont parties ce matin à 6 heures 30 exactement et sont arrivées ce soir au Struthof. Un encadrement pédagogique par le collège, un témoignage vivant pour les jeunes qui sont accompagnés par les membres de l'association de l'AFMD, c'est donc un beau programme de 3 jours intensif qui leur est proposé.

Pour mettre en œuvre ce projet, l'Association Amis de la Fondation de la Mémoire de la Déportation a

sollicité une subvention de 7 950 euros, qui correspond aux frais de transport, d'hébergement, de nourriture, de visites de camps, donc c'est la totalité du voyage, pour 53 personnes exactement, vous aurez fait le ratio rapidement, on arrive bien à 150 euros par personne et par enfant. Vous comprendrez aussi que ce voyage se met dans la continuité du voyage de l'année dernière qui avait regroupé 8 établissements différents avec une quinzaine d'élèves dans le même cadre de voyage pédagogique commémoratif que nous avons fait à Auschwitz. Et à noter également que, dans le devoir de mémoire, en lien avec Angers Loire Tourisme, nous avons monté le premier parcours de géocaching, je suis obligée de le dire aujourd'hui, de géocaching, sur la thématique « Mémoire ». Le géocaching, c'est une version 2.0 de la chasse au trésor. Alors, pour la ville connectée, on était fiers de pouvoir vous présenter, également avec Constance NEBBULA, ce projet de géocaching, donc le devoir de mémoire est global.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ENGEL. Mes chers collègues, pas de questions ? Si. Madame CAMARA-TOMBINI, je vous en prie.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Juste peut-être une remarque, on soutient totalement cette initiative et toutes les actions qui concourent à favoriser le devoir de mémoire. Peut-être une suggestion : dans le cadre du parcours citoyen porté par la Ville d'Angers, quand vous citez la lutte contre l'antisémitisme et la xénophobie, peut-être pourrions-nous rajouter aussi la lutte contre l'homophobie. Je crois que ce qui s'est passé récemment aux États-Unis doit nous y encourager et les livres d'histoire nous le rappellent, entre 5 et 10 000 personnes homosexuelles ont été déportées dans le cas du 3^e Reich, donc je crois que ce serait intéressant de pouvoir rajouter, et que le Conseil Municipal se positionne là-dessus.

Monsieur le Maire : Merci, Madame CAMARA-TOMBINI. Je vous renvoie à ce qui sera, je pense, un moment important de notre rentrée, le soir où on vous proposera d'adopter le programme de politique éducative locale et dans lequel vous trouverez notamment les valeurs et les principes sur lesquels on souhaite effectivement pouvoir inscrire des engagements éducatifs à l'échelle de la ville. Ça fera l'objet de la présentation d'un rapport qui déclinera, pour les années qui viennent, l'ensemble de ce que nous souhaitons en termes de politique éducative locale, et là, ce sera global, et ça ne parlera pas d'un aspect particulier qui est la délibération de ce soir, mais qui, au contraire, engendrera bien et recoupera la lutte contre toutes les formes de discrimination. Rendez-vous au mois de septembre.

Karine ENGEL : Juste noter un tout petit point, c'est que le Struthof est justement un camp de concentration qui a fait un choix particulier de l'AFMD, puisque c'est un camp de concentration qui avait particulièrement des déportés politiques et homosexuels, donc c'est également dans cet axe-là que le voyage a été proposé. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ENGEL. Nous allons passer au vote sur cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-280 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame FEL, vous avez la parole.



Délibération n° DEL-2016-281

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Programme de Réussite Educative - Extension de l'aide - Caisse des Ecoles - Attribution de subvention.

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Le Programme de Réussite Educative est un dispositif national piloté par les communes qui a pour objectif de faciliter l'intégration d'enfants en difficultés sociales et/ou scolaires et de promouvoir l'égalité des chances.

A cet effet, la Ville d'Angers s'est engagée à soutenir ces enfants et leurs projets par l'accès à de nombreuses activités, par la proposition d'un parcours de réussite éducative.

Jusqu'en 2014 seuls les enfants âgés de 2 à 12 ans et résidant dans un des quartiers prioritaires (Belle-Beille, Monplaisir, Deux-Croix / Banchais, Les Hauts de Saint-Aubin et la Roseraie) pouvaient bénéficier du dispositif.

La Ville d'Angers a souhaité étendre dès 2015 ce dispositif aux enfants rencontrant ces mêmes difficultés hors de ce périmètre. Pour 2016, il convient de maintenir ce dispositif par l'attribution d'une subvention de 35 000 € à la Caisse des Ecoles, gestionnaire de ce programme.

A cet effet, une convention est signée entre la Caisse des Ecoles et la Ville d'Angers.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve l'attribution d'une subvention de 35 000 € permettant d'étendre le dispositif du Programme de Réussite Educative aux enfants domiciliés hors du périmètre éligible,

Approuve la convention avec la Caisse des Ecoles portant sur l'attribution de cette subvention,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.



Caroline FEL : Alors, je vais rapporter la délibération de mon collègue Ahmed EL BAHRI en essayant d'y mettre le cœur qu'il n'aurait pas manqué de mettre puisque nous sommes sur les enjeux, justement, de politique éducative. Il s'agit ici du Programme de Réussite Éducative de la Ville d'Angers qui repose sur un dispositif de l'État qui a été défini dans la loi de cohésion sociale de 2005. Attentif à la réussite scolaire des enfants, mais ouvert à d'autres dimensions de leur vie, le Programme de Réussite Éducative prend en compte notamment la question de l'épanouissement culturel, de l'aspect au sport, de l'aspect aux soins, du développement de la confiance en soi, et de l'équilibre des relations familiales. C'est une logique de

parcours individualisés, et qui met en œuvre l'ensemble des ressources qui vont contribuer à faire grandir les enfants. Il accompagne les enfants de 2 à 16 ans, donc jusqu'aux adolescents, qui présentent des signes de fragilité, en prenant justement en compte la globalité de leur environnement. Ce programme agit auprès des enfants en complément de l'école, essentiellement hors temps scolaire, dans les domaines éducatif, social, sanitaire, culturel, ou sportif, et il intervient prioritairement au profit des élèves qui résident soit en zone urbaine sensible, ou qui sont scolarisés dans un établissement qui relève de l'éducation prioritaire. À Angers, le PRE intervient auprès des enfants de 2 à 12 ans, 6^e inclus. Son portage est assuré historiquement par la Caisse des Écoles de la Ville. La refonte de la politique de la ville, qui entrera en vigueur, enfin, qui est entrée en vigueur au 1^{er} janvier, a redessiné les quartiers prioritaires et flèche notamment les crédits de l'État, de manière exclusive, sur les quartiers prioritaires. Ne pourraient donc être pris en compte par le Programme de Réussite Éducative que les enfants dont l'adresse géographique se situerait strictement à l'intérieur de ces quartiers prioritaires tels que définis par l'État. Ce que nous vous proposons ce soir, c'est, par une subvention d'un montant de 35 000 euros, de compléter l'aide apportée par l'État afin de pouvoir intégrer au dispositif de réussite éducative y compris les enfants qui présentent les mêmes fragilités que ceux qui relèvent du PRE, mais qui ne correspondent pas au découpage géographique tel qu'il est défini par l'État.

Monsieur le Maire : Merci, Madame FEL. Mes chers collègues, je vais donc vous proposer qu'on puisse élargir ce Programme de Réussite Éducative pour corriger la nouvelle géographie prioritaire telle qu'elle a été décidée par le gouvernement. Madame CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci, Monsieur le Maire. Alors, permettez-moi tout d'abord de m'excuser d'intervenir en l'absence d'Ahmed EL BAHRI. La dernière fois, vous m'aviez reproché d'intervenir, et je vous remercie de n'y voir aucun calcul politique de ma part, ni aucune posture politicienne. Donc, les choses étant dites, je vais juste exprimer une opinion et poser quelques questions auxquelles j'espère obtenir des réponses. Alors, bien évidemment, nous voterons cette délibération, car toutes les actions qui peuvent contribuer à la réussite éducative nous semblent intéressantes et à défendre. Tout ce qui peut concourir à la lutte contre l'échec scolaire est effectivement à soutenir, et c'est le cas de ce Programme de Réussite éducative qui accompagne au plus près un certain nombre de familles à Angers, et d'élèves, et bien sûr, nous y sommes tout à fait favorables.

De la même manière, il nous semblerait extrêmement intéressant qu'un certain nombre d'autres actions aillent dans ce même sens, or on constate, depuis quelques mois maintenant, depuis plusieurs années maintenant, des modifications qui ont pu être faites et qui, à mon sens, vont à l'encontre de la réussite éducative. Alors, si je reprends historiquement, alors, première d'entre elles, vous allez me dire c'est symbolique, mais quand on a arrêté de distribuer les dictionnaires aux élèves de CM2 pour faire une petite économie qui, de mémoire, devait être de 50 ou 60 000 euros, c'en est une. Quand on a décidé de rendre les études surveillées payantes à partir de 17 heures 30, on prive un certain nombre d'enfants qui ne disposent pas des bonnes conditions chez eux de pouvoir avoir un cadre serein pour faire leurs devoirs, et, à cet effet, l'une de mes questions serait de pouvoir disposer, peut-être lors d'un prochain Conseil ou d'une prochaine Commission, d'un bilan de l'évolution de l'étude et du nombre d'enfants qui en bénéficient aujourd'hui. Dernièrement, et nous l'avons signalé lors du dernier Conseil Municipal, Laure REVEAU interrogeait Monsieur EL BAHRI sur la baisse des dotations aux écoles de 2 %, qu'il a lui-même confirmée. Et encore plus dernièrement, nous avons appris, dans un certain nombre d'écoles, que les cours de natation, pour les élèves de CM1 et de grande section, étaient supprimés. On doit trop bien nager à Angers. Donc, là aussi, ça nous interroge. Voilà donc un certain nombre questions liées à la réussite éducative. Il y aurait certainement d'autres exemples que je pourrais citer. Je pense bien sûr aussi à toutes les associations, et notamment les Maisons de quartier, qui contribuent à lutter contre l'échec scolaire à travers l'aide aux devoirs et qui vont très probablement, pour certaines, devoir le réduire.

Enfin, je profite d'avoir la parole, Monsieur le Maire, pour peut-être avoir une réponse à la question que nous vous avons posée par écrit et ensuite, par voie de presse concernant l'accueil des élèves lors de la journée du Tour de France. Alors, nous avons bien pris acte de la fermeture des écoles, que vous aviez

souhaitée dans un Conseil Municipal il y a 2 mois et qui a été actée par la préfète. Dont acte. Ce n'est pas là-dessus que nous vous avons interrogé, mais bien sur les conditions de l'accueil que la Ville propose dans deux lieux très éloignés pour beaucoup de familles, parce que je pense qu'un jour de Tour de France, pour les familles qui travaillent à l'autre bout de la ville, quitter le lac de Maine ou les Hauts-de-Saint-Aubin pour aller rejoindre le Hutreau ou la Claverie, ça me paraît totalement inadapté, et je pense, et c'est ce que nous mettons dans le courrier, effectivement, que réfléchir à un accueil, un service, comme l'on fait en cas de grève, me semblait être un minimum, donc, là aussi, j'aurais bien aimé avoir une réponse, et si Monsieur EL BAHRI avait été là, je lui aurais demandé, quand il répond à mes interrogations, à nos interrogations, de prêter plus d'attention aux questions qui lui sont faites, car, à aucun moment, dans le courrier qui vous a été adressé, nous ne remettons en cause ni les services municipaux, ni les services de l'État, et je crois que c'est important de le rappeler, de ma part ça aurait été particulièrement mal venu, et j'ai été particulièrement choquée qu'il puisse me le reprocher, donc s'il avait été là, je l'aurais amené à être plus attentif à mes écrits.

Monsieur le Maire : Très bien. Madame CAMARA-TOMBINI, moi ça me fait plaisir qu'Ahmed EL BAHRI ne soit pas là, ça va me permettre de vous répondre directement. Je vais commencer par la fin. Si vous voulez ne pas être choquée par les réponses, faites attention. Je peux vous assurer qu'il y a une agressivité dans votre ton et dans la manière dont vous dites les choses, que je ne suis pas le seul manifestement à ressentir, mais ça n'est pas très grave.

Je vais prendre quelques exemples de la désinformation avec laquelle vous présentez les choses. Nous n'avons pas demandé à la préfète la fermeture de la totalité des écoles de la ville. Nous avons demandé la fermeture des écoles qui étaient situées sur le tracé. Ce sont les propos que j'ai tenus en Conseil Municipal et non, mais vous faites comme si la préfète avait acté une décision. C'est un peu gros. C'est un peu facile. Sur les centres de loisirs et sur la capacité pour les familles qui auraient des besoins pour le 4 juillet, je n'ai pas les chiffres à 18 heures, mais j'ai les chiffres à 11 heures 30 ce matin : il reste 75 % des places disponibles au Hutreau et à la Claverie. Je pense que Nicolas SARKOZY apprécierait l'éloge que vous venez de faire de la mise en place du service minimum dans les écoles, que vous aviez combattu dans un autre temps et que vous venez ce soir de réclamer pour la totalité des Angevins. Ça montre que les opinions peuvent changer. En ce qui nous concerne, on pense que cette décision de fermeture des écoles est trop large, que ça ne méritait pas de prendre toutes les écoles de la ville, que ça ne correspondait pas à ce que nous avons demandé, et que, donc, dans ces conditions, on fait en sorte de proposer un service, qui plus est, la veille des vacances scolaires, dans un contexte particulier, et on assume la décision qui consiste à ouvrir des centres de loisirs qui sont adaptés pour accueillir les enfants. Parce que si on ouvre les écoles qui sont sur le tracé alors même qu'on a une décision théorique de la préfète qui consiste à ne pas les ouvrir, ça pose, à ce moment-là, un petit problème de cohérence juridique par rapport à la décision qui a été prise, sauf à considérer qu'il faut éviter le déplacement des professeurs de l'Éducation Nationale mais qu'on peut autoriser celui des agents municipaux. Donc, au bout d'un moment, si c'est rouvrir les écoles au motif qu'il y a à l'intérieur des centres de loisirs, ou un service minimum comme celui que vous suggérez, ça revient à nier la décision qui a été prise par la représentante du gouvernement dans le département.

Deuxième point, sur la politique éducative. Ce que nous faisons ce soir, c'est que nous corrigeons une décision du gouvernement que vous soutenez, qui a décidé de réduire la géographie des quartiers politiques de la ville. On vous demande, c'est simple, c'est l'objet de la délibération que tous les enfants puissent continuer à bénéficier du Programme de Réussite éducative. Et vous nous dites quoi ? Vous nous dites : « Vous avez posé des actes qui ne vont pas dans ce sens ». L'État et le gouvernement que vous soutenez, Madame CAMARA-TOMBINI, a diminué de 30 % les dotations de la ville. Nous diminuons de 2 % les moyens des écoles parce que nous considérons qu'il y a des économies à faire partout et que dire qu'un secteur est tabou, c'est mentir aux gens. Donc, oui, on assume une baisse de 2 % des moyens, et je vais vous donner quelques exemples. Je vous invite à regarder les montants des frais de timbres qu'il y a dans les écoles. Quand on sait que beaucoup de choses se font entre administrations, à l'heure où on fait en sorte de câbler et de numériser un certain nombre d'écoles, penser que si c'est moins, c'est forcément

moins bien, c'est s'interdire de regarder dans le détail et de lutter contre le gaspillage. Et la lutte contre le gaspillage, c'est la première mesure que vous avez évoquée. Vous nous parlez des dictionnaires : 30 000 euros. Je vais vous rappeler ce qui s'est passé. D'accord ? Puisque vous donniez des dictionnaires aux enfants de CM2, le troisième, le quatrième enfant d'une famille, il avait le même dictionnaire que son grand frère ou que sa grande sœur, et on était dans une situation où, à cause d'un retard lié à la livraison des dictionnaires, on a écrit à toutes les familles pour les inviter à venir chercher les dictionnaires en mairie. Les deux tiers des dictionnaires sont restés dans les placards et attendent encore aujourd'hui d'être retirés. Le gaspillage qui va avec, il est injustifiable. Nous avons fléchi ces crédits en particulier vers le Programme de Réussite Educative, en considérant que, au lieu de donner un dictionnaire à tout le monde, il y avait peut-être matière à conduire des actions pour soutenir la lecture de ceux qui en avaient le plus besoin, plutôt que de faire un cadeau qui a comme seul intérêt d'avoir un édito du Maire en sommaire ou en page de garde. Je pense que c'est un mauvais exemple, vraiment, celui que vous venez de prendre.

Ensuite, sur la gratuité, il n'y a pas de gratuité à Nantes, il n'y a pas de gratuité à Rennes, et il n'y a aucune commune de l'agglomération où il existe désormais une étude gratuite, y compris dans les communes où cela existait en 2014 et qui l'ont supprimée depuis les dernières élections municipales. Nous maintenons un temps gratuit, de façon volontariste et déterminée, dans les écoles de la ville, et nous sommes une des dernières villes à le faire. On a ajusté ce temps gratuit dans un contexte de diminution des subventions, et je tiens à vous le rappeler, et je considère qu'au contraire, vous devriez plutôt nous féliciter d'avoir résisté à ce qui a été la logique de villes, y compris de gauche, qui ont totalement abandonné la gratuité pour le soutien scolaire. Enfin, c'est tout. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions à l'élargissement du PRE ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-281 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame FEL.



Délibération n° DEL-2016-282

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Projet Educatif Local - Association Graine de Citoyen - Attribution d'une subvention - Convention - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

Dans le cadre de son projet éducatif local (PEL), la Ville d'Angers soutient différentes initiatives proposées par les associations locales en direction des enfants de ses écoles publiques, sur les temps scolaires et périscolaires tant dans le domaine de la citoyenneté que de la participation, de l'expression orale, de la lecture.

La Ville d'Angers soutient, depuis plusieurs années, l'action « Lâche la violence » portée par l'association Graine de Citoyen en matière d'éducation à la citoyenneté et de prévention des comportements agressifs des enfants.

L'objectif de cette action est d'organiser une stratégie globale de prévention de la violence dès le plus jeune âge, en s'appuyant tout particulièrement sur l'expression et la parole, dans un cadre collectif.

Cette initiative présente de nombreux aspects positifs : expression des enfants, récréés citoyennes, réappropriation des règles de vie, amorce de la participation, réflexion sur les comportements, travail sur l'estime de soi et des autres, lutte contre les discriminations, reconnaissance du handicap, association des familles selon les projets.

Les objectifs de l'association « Graine de citoyen » sont de promouvoir des valeurs éducatives telles que la non-violence, le respect, le droit à la différence, la médiation (pour régler les conflits). Ils sont en conformité avec le projet éducatif de la Ville d'Angers.

La Ville d'Angers soutient l'action de cette association en lui attribuant une subvention de 75 000 € pour l'année scolaire 2016 / 2017.

Une convention définit les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers apporte son soutien à l'action de l'Association Graine de Citoyen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 75 000 € à l'Association Graine de Citoyen pour son action « Lâche la violence »

Approuve la convention permettant à l'Association Graine de Citoyen de poursuivre l'action « Lâche la Violence » sur le territoire angevin ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574.



Caroline FEL : Monsieur le Maire, je vous propose que nous attribuions à l'association Graine de Citoyen une subvention de 75 000 euros leur permettant d'assurer leurs activités de sensibilisation à la prévention de la violence dans les écoles, sachant que nous avons travaillé en partenariat avec l'association de manière à recentrer ses interventions sur les temps périscolaires, la formation des animateurs de la ville d'Angers et l'implication sur des projets menés par la Ville, de manière à ce que les savoir-faire de cette association se retrouvent au bénéfice du plus grand nombre des enfants de la ville.

Monsieur le Maire : Parfait. Y a-t-il des remarques ? La parole est à Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci. Madame FEL, mes chers collègues, l'association Graine de Citoyen est une association imprégnée des valeurs de l'éducation populaire, et qui réfléchit et agit dans un souhait de transformation sociale vers plus de justice et en visant le mieux vivre ensemble. Elle a toujours agi avec un lien fort avec la Ville d'Angers en remplissant une vraie mission de travail sur le terrain, nécessaire, utile, et indispensable pour un mieux vivre et un mieux faire ensemble, pour une société plus juste et égalitaire qui commence dès l'enfance, encore plus lorsque ces actions s'inscrivent particulièrement dans un travail éducatif au sein des écoles primaires d'Angers, au travers du public des enfants des écoles, souvent en zone prioritaire et en difficulté sociale et économique. Vous soulignez, dans cette délibération, Madame FEL, l'aspect positif de leur initiative et reprenez notre attention sur une plus grande expression des enfants lors des récréations citoyennes, la réappropriation des règles de vie, l'amorce de la participation, la réflexion sur les comportements, le travail sur l'estime de soi et des autres, la lutte contre les discriminations, la reconnaissance du handicap, et cætera, et cætera. De nombreuses écoles sont satisfaites de l'action menée par Graine de Citoyen et adhèrent pleinement aux projets. Cette mission permet la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant, des projets élaborés avec les acteurs sur les territoires, la proximité, l'adaptation, la recherche, et la créativité. Bien entendu, nous nous réjouissons que ce projet puisse perdurer.

Néanmoins, nous avons plusieurs questions et quelques inquiétudes sur l'avenir des projets de l'association. D'abord, la baisse de la subvention annoncée, de 90 500 euros l'an dernier encore, nous découvrons aujourd'hui un montant de 75 000 euros. Quelles actions vont être impactées ? Les interventions sur temps scolaire, qui ne sont pas une compétence Ville, mais qui semblaient nécessaires pour une cohérence et une continuité éducative pour toucher tous les enfants, ces interventions sont-elles maintenues ? Une deuxième interrogation sur la convention « Lâche la violence », qui concerne les interventions sur temps scolaire, périscolaire, et extrascolaire sur des projets pluriannuels, cette convention a été trisannuelle : comment se projeter et travailler sereinement avec des conventions annuelles alors même que les structures qui répondent aux appels à projets de l'association doivent les inscrire dans des projets à long terme, tels que les projets d'école, par exemple ? De nombreux enseignants, de nombreuses enseignantes sont aujourd'hui inquiets de voir cette baisse budgétaire de l'association ; ils doivent repenser leurs projets sans l'action « Lâche la violence ». En dehors de la convention confiée à Graine de Citoyen, il y a d'autres projets, comme la coordination et la mise en œuvre des événements pour célébrer l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Leur seront-ils confiés ? Leur seront-ils toujours confiés ? Viennent-ils en supplément de la convention ? Si ce n'est pas le cas, on peut supposer que la baisse que vous nous annoncez, qui est déjà importante, sera encore accentuée. Enfin, quels impacts sur la pérennité des emplois et de l'association ? Je vous remercie pour les réponses que vous pourrez me donner.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ARAB, pour cette courte question. Madame FEL

Caroline FEL : Monsieur le Maire, je vais citer AUDIARD, vous allez me le pardonner, j'espère. « Les conneries, c'est comme les impôts, on finit toujours par les payer », et je pense que, là, on a touché précisément à cette limite. Concernant cette association, je vais me permettre, du coup, pour éclairer l'ensemble de notre assemblée, à l'issue de votre question qui pourrait laisser supposer que nous ne soyons pas dans une approche équitable d'une association qui apporte un service aux Angevins, ces éclaircissements vont être les suivants. Depuis 10 ans, cette association a perçu de la Ville d'Angers à peu près l'équivalent d'un million d'euros. Cette association dépendait, en termes de financement, à 90 % de la Ville. C'est-à-dire que la subvention que lui versait la Ville servait essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, à payer les salaires des personnes qui la constituaient, à savoir deux personnes plus une salariée. Je pense qu'il est important de travailler avec l'ensemble des associations sur le territoire de la ville d'Angers de manière à ce que, bien sûr, nous soyons en support et en soutien, mais également à s'attacher à ce que ces associations ne soient pas dans une logique de dépendance. On est dans quelque chose que je qualifierais de totalement malsain. Je ne peux pas non plus m'abstenir de rappeler qu'au-delà des 90 500 euros de subvention que versait la Ville historiquement à cette association chaque année depuis plus de 10 ans, comme je le rappelle, pour un montant global qui avoisine donc, sur ces 10 dernières années, 1 million d'euros, au-delà de cette subvention, pour cette Convention Internationale des Droits de l'Enfant et cette journée particulière que vous évoquez, ou que nous sommes donc tenus de manifester particulièrement, puisque Angers étant Ville Amie des Enfants, c'est un engagement qui est compris dans le cadre de la convention, donc pour cette manifestation, cette association demandait et percevait jusqu'à présent une subvention complémentaire de 12 à 15 000 euros, ce qui vous donne une idée du montant global que la Ville consacrait. Alors, j'allais dire, je veux bien être sympa.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, nous allons ajourner cette délibération. Il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels je souhaite avoir des explications en dehors de cette séance. J'ajourne ce rapport.

Délibération n° DEL-2016-282 : Acte Retiré

Nous passons au rapport suivant. Nous passons à l'association de la Ludothèque Angevine.



Délibération n° DEL-2016-283

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Association Ludothèque Angevine - Attribution de subvention - Convention - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La ludothèque angevine est une association qui gère deux ludothèques situées dans les quartiers prioritaires, une à la Roseraie créée en 1979 au sein du Centre Jean Vilar, et l'autre à Monplaisir créée en 1982 au sein de la Maison Pour Tous.

Son but est de promouvoir le jeu, source de plaisir et de culture tout en créant du lien social et culturel.

La Ville d'Angers soutient les actions de cette association en lui attribuant une subvention annuelle de fonctionnement. Pour l'année 2016, il est proposé une subvention à hauteur de 24 700 €.

Une convention, définit les conditions dans lesquelles la Ville d'Angers apporte son soutien aux actions de la ludothèque angevine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 24 700 € à la ludothèque angevine pour ses actions autour du jeu ;

Approuve la convention avec la ludothèque angevine portant sur l'attribution de cette subvention ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, aux chapitres et articles concernés.



Caroline FEL : Monsieur le Maire, la Ludothèque Angevine gère deux ludothèques situées dans des quartiers prioritaires, une à la Roseraie au sein du Centre Jean Vilar et l'autre à Monplaisir au sein de la Maison Pour Tous. Son but est de promouvoir le jeu. Et je vous propose aujourd'hui, dans le cadre de la convention signée en avril 2013 et prorogée par un avenant en juillet 2015, de verser une subvention de 27 400 euros à l'association la Ludothèque Angevine afin de poursuivre ses activités.

Monsieur le Maire : Merci. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? La parole est à Estelle LEMOINE-MAULNY.

Estelle LEMOINE-MAULNY : Oui, merci Monsieur le Maire. Juste une question : je voulais savoir simplement ce qui explique cette baisse de subvention accordée à la Ludothèque Angevine, qui est passée de 26 000 euros l'année dernière à 24 700 euros cette année, d'autant plus que les charges de la structure

augmentent. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est très simple, Madame LEMOINE-MAULNY. Le gouvernement diminue de 30 % les dotations qu'il attribue à la Ville d'Angers ; nous répercutons une baisse de 5 %. Accessoirement, dans un geste électoraliste qui a précédé de manière immédiate les élections, 3 mois avant les élections, les subventions des associations ont été augmentées en moyenne de 7,5 %. Malgré la baisse de 5 %, le volume global servi aux associations sera supérieur à celui de l'année 2013 qui n'était pas une année de désert associatif, culturel, et économique. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Des abstentions ? Attendez, on va le refaire. Y a-t-il des oppositions ? Alors, des oppositions ? D'accord. Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-283 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Nous passons à la médiation familiale. Madame FEL.



Délibération n° DEL-2016-284

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Médiation familiale - Associations UDAF Médiation et Médiations 49 - Subvention - Attribution.

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La médiation familiale a commencé à s'installer en France à la fin des années 1980, comme un nouveau métier chargé d'aider les couples séparés ou divorcés à renouer du dialogue et à trouver des accords sur les conséquences de leur séparation dans l'intérêt des enfants.

L'Association Médiations 49 a pour objectifs le fonctionnement des espaces de rencontres de Cholet, Saumur et d'Angers et le fonctionnement du service médiation familiale dans le Maine-et-Loire, des séances d'information et l'accueil de stagiaires en formation.

L'Association UDAF Médiation couvre l'ensemble du Maine-et-Loire en complémentarité avec l'Association Médiations 49. Ses objectifs sont l'information des parents des aspects juridiques et administratifs liés à une séparation, des aides légales et extra-légales, des services existants sur le territoire (conseil conjugal, médiation familiale...) et de permettre aux parents de mieux identifier leur rôle et leurs responsabilités parentales, et de pouvoir prendre des décisions éclairées.

Ces deux associations sollicitent une subvention de la Ville d'Angers afin de mener à bien leurs objectifs.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Association Médiations 49, et de 3 000 € à l'Association UDAF Médiations, leur permettant de mener à bien leurs objectifs ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Caroline FEL : Je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 euros à l'association Médiations 49 et 3 000 euros à l'association UDAF Médiation qui leur permet de mener à bien leurs objectifs d'accompagnement des familles.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-284 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Relais d'Assistants Maternelles.



Délibération n° DEL-2016-285

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance

Relais Assistants Maternels (RAM) - Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Autorisation de signature - Approbation

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

La Ville d'Angers a présenté en septembre 2015 le projet de renouvellement de la convention de fonctionnement du Relais Assistants Maternels (RAM) auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire.

La commission sociale de la CAF de Maine-et-Loire du 26 novembre 2015 a validé le renouvellement de la convention pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Cette convention a pour objet le versement de la Prestation de service « Relais Assistants Maternels » sur la base de 3 équivalents temps plein (ETP).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention d'objectifs et de financement Prestation de service ordinaire Relais Assistants Maternels 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice en cours, aux chapitres et articles concernés.



Caroline FEL : Je vous propose d'approuver la convention d'objectifs et de financement aux prestations de services ordinaires pour le Relais Assistants Maternels avec la Caisse d'Allocations Familiales qui permet de financer le Relais Assistants Maternels qui offre un certain nombre de services aux familles employeurs d'assistants maternels à Angers.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-285 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons au Jardin de Moi z'à Nous.



Délibération n° DEL-2016-286

POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant

Jardin de Moi z'à nous - Soutien au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Subvention.

Rapporteur : Caroline FEL

EXPOSE

L'association du "Jardin de Moi z' à nous" propose de nombreux ateliers pour socialiser les enfants avant leur entrée à l'école en s'appuyant sur des animations et des activités en présence des parents.

Outre l'action éducative, le lieu est aussi devenu un espace de rencontres pour les parents : estime de soi, recherche d'emploi, éducation... sont quelques-uns des sujets abordés.

Ce réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents a pour objectif de valoriser le rôle et les compétences des parents dans l'éducation de leurs enfants.

L'association sollicite une subvention de 20 000 € pour l'année 2016 pour mener ces missions d'accompagnement à la famille, de soutien à la parentalité d'animation d'un groupe de parole mensuel et d'organisation de repas partagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 20 000 € à l'Association « Jardin de Moi z' à nous »,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 65, article 6574.



Caroline FEL : Comme vous le savez, la municipalité d'Angers a à cœur de soutenir la parentalité et d'accompagner les parents qui sont en difficulté. C'est la raison pour laquelle je vous propose ce soir d'attribuer une subvention de fonctionnement de l'association Jardin de Moi z'à Nous à hauteur de 20 000 euros qui lui permettra de continuer ses nombreux ateliers de socialisation des enfants avant leur entrée à l'école et de continuer d'assurer les espaces de rencontres entre parents qui sont, aujourd'hui, une très grande réussite de cette association.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé. Merci Madame FEL.

Délibération n° DEL-2016-286 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons désormais à la culture. Monsieur FOUQUET.



Délibération n° DEL-2016-287

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène

Festival Tempo Rives 2016 - Contrats de cession avec Rock With You - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

S'inscrivant dans une politique culturelle qui favorise la découverte et la rencontre avec un large public, Tempo Rives est une manifestation aujourd'hui incontournable du paysage culturel angevin.

Touchant un public diversifié et intergénérationnel, apprécié des habitants comme des touristes, ce festival contribue à valoriser une image dynamique et festive de la ville tout au long de l'été, à travers des soirées concerts gratuites, conviviales et familiales, sur un lieu singulier ouvert sur la ville et sur la Maine : la Cale de la Savatte. Trois soirées sont également programmées dans d'autres lieux : Château (concert jeune public), quartier de la Roseraie et quartier Belle-Beille.

Le Conseil Municipal du 30 mai dernier a adopté 12 contrats de cession de droits de représentation (DEL 2016-234). Il convient aujourd'hui de compléter par un autre contrat avec un groupe angevin qui se produira en première partie du concert BABA ZOULA :

Cale de la Savatte – Jeudi 28 juillet :

- GRISE CORNAC

(rock with you) 548,60 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droit de représentation ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent ;

Autorise la prise en charge ou le dédommagement des frais de bouche (pour un montant maximum de 18,10 € par personne) ;

Autorise le remplacement de l'artiste en cas de désistement ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 011, article 6288.



Alain FOUQUET : Merci, Monsieur le Maire. La délibération numéro 17, donc, a pour objet d'approuver un contrat de cession de droits avec un groupe musical pour compléter les contrats que nous avons déjà approuvés dans le cadre de Tempo Rives, le festival Tempo Rives qui se tiendra du 13 juillet au 16 août 2016. L'engagement pour la Ville est de 548,60 euros.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de remarques particulières ? Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-287 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur FOUQUET, vous avez toujours la parole.



Délibération n° DEL-2016-288

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Château d'Angers - Centre des Monuments Nationaux (CMN) - Convention de partenariat - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Le Centre des Monuments Nationaux (CMN) et la Ville d'Angers affirment leur volonté de renouveler leur coopération autour d'un site dont l'histoire est intimement liée à celle d'Angers et de porter la réflexion sur une approche conjointe du développement culturel et touristique du Château et du territoire angevin. Leur ambition partagée est de renforcer la visibilité d'un monument emblématique de la Ville d'Angers et de promouvoir le territoire angevin. Ils souhaitent que le Château soit, pour tous les publics, un lieu de vie qui croise le patrimoine et la création contemporaine, et permette des rencontres entre la population, l'histoire et la culture.

Les deux partenaires renouvellent ce partenariat autour des axes prioritaires suivants :

- Une démarche de candidature pour une inscription de la tenture de l'Apocalypse au Registre international de la Mémoire du monde UNESCO
- La prise en compte du Château dans les aménagements urbains : intégration du Château dans les projets d'urbanisme, visibilité du site, valorisation des douves...
- L'ouverture du Château sur la Ville d'Angers, ses habitants (grand public, jeune public, publics nécessitant un accueil spécifique) et ses visiteurs
- Une stratégie conjointe de communication pour un rayonnement renforcé.

Ce partenariat est fondé sur une volonté partagée de respecter un équilibre global des contributions de chaque partie prenant en compte les apports de chacun.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat passée avec le Centre des Monuments Nationaux pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention, ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Alain FOUQUET : La délibération numéro 18 a donc pour objet l'approbation d'une convention de partenariat entre le Centre des Monuments Nationaux et la Ville d'Angers, bien évidemment, pour la valorisation du site, valorisation développement culturel et touristique du Château d'Angers. J'attire votre attention sur deux points particuliers de cette convention, d'abord sa durée qui est d'un an renouvelable

deux fois, et, par ailleurs, sur les axes prioritaires qui font l'essence de cette convention. Premier axe qui est d'associer le CMN et la Ville dans la démarche de candidature pour l'inscription de la tenture de l'Apocalypse au registre de l'UNESCO, au Registre international de la Mémoire du monde de l'UNESCO, comme patrimoine mondial. Le deuxième axe, c'est la prise en compte du Château dans les aménagements urbains, l'intégration du Château dans les projets d'urbanisme. Évidemment, je ne peux pas manquer, à cette occasion, de souligner la réussite et la fierté des Angevins sur l'aménagement du Bout-du-Monde, la visibilité, également, du site, la valorisation des douves qui sont entretenues par les équipes de la Ville. Donc, l'idée, c'est de donner toujours à ce site davantage de reconnaissance, à la fois par les Angevins, mais également, bien évidemment, par les visiteurs de notre ville. Ensuite, le troisième axe, l'ouverture du Château sur la ville d'Angers, sur ses habitants, avec les différents publics qui sont intéressés, que rencontre le Château, le grand public, certes, mais le jeune public, et les publics nécessitant un accueil spécifique.

J'indique, j'attire votre attention sur le fait que nous avons préféré à une gratuité générale, qui s'était révélée tout de même dispendieuse et totalement déséquilibrée pour la Ville puisque la Ville payait 50 000 euros à un service que notre évaluation a permis de situer aux alentours de 30 000 euros, autrement dit l'entrée gratuite pour les titulaires de la carte A'Tout au Château, les titulaires angevins de la carte A'Tout, ressortait à 30 000 euros, c'était le prix du service, service que la Ville payait 50 000 euros. Plutôt qu'à cette généralité de la gratuité, nous avons préféré une gratuité étudiée, adaptée. Je pense en effet que la gratuité ne doit pas être généralisée dans la mesure où c'est évidemment un effet d'aubaine pour des gens qui peuvent payer leur entrée au Château et qui ne demandent d'ailleurs pas d'avoir une entrée gratuite, qu'en revanche elle doit être adaptée. Toute l'année, je rappelle que l'ensemble des Angevins et des visiteurs du Château auront la possibilité d'entrer gratuitement au Château pendant la période d'hiver d'octobre à mars, ensuite le jeune public, des mesures pour le jeune public, gratuité pour les moins de 18 ans et les moins de 25 ans ressortissant de l'Union Européenne. Également, j'insiste, simplement, je souligne la formule Carte Blanche à 16 euros pour les visiteurs souhaitant visiter plus d'une fois par an le Château. En effet, nous avons été interpellés par des gens qui disent : « Mais moi j'ai agrément à me promener ou à emmener des gens de ma famille régulièrement au Château », et cela, nous l'avons pris en compte. La Carte Blanche, c'est 16 euros par an pour entrer au Château, avec une application spécifique pour les accompagnateurs. Voilà ce que je voulais souligner. Donc je vous remercie de bien vouloir, mes amis et collègues, approuver cette convention.

Monsieur le Maire : Merci, cher collègue. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Ah, pardon. Il n'y a pas de souci. Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Dire que nous voterons cette délibération parce que je pense que c'est important que le partenariat se prolonge entre le Centre des Monuments Nationaux et la Ville. Néanmoins, je regrette vraiment le fait que la gratuité, pour les Angevins, du Château ne soit pas prolongée parce que ça permettait d'offrir un parc supplémentaire, certes à un coût, mais dans un parc dans lequel nous n'entretiens pas, nous n'avons pas à investir, et ça permettait d'avoir en centre-ville un parc supplémentaire pour les habitants de la ville, et, d'ailleurs, un certain nombre ont pu découvrir le Château, voilà, enfin, je pense que, certes, c'est un coût, il est néanmoins assez modéré par rapport à l'opportunité que ça peut représenter pour la Ville. Parce que dans la stratégie telle que je l'avais imaginée, c'était le premier pas, et je pense que ça a permis, cette première convention, de renforcer les liens entre la Ville et le Château et de nouer ensuite d'autres partenariats parce que, au-delà de son aspect physique, la forteresse du Château, elle était aussi par rapport à la Ville. Et, cette ouverture, les spectacles qui avaient été organisés, les premiers partenariats permettaient de l'intégrer davantage dans la cité. Et voilà. J'entends ce que vous dites, mais je regrette que les Angevins ne puissent pas y accéder toute l'année avec leur carte A'Tout.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. Et je vais vous faire une confidence. Jusqu'à il y a 10 jours, il s'agissait d'une convention qui était potentiellement triennale. J'ai souhaité qu'elle soit annuelle pour qu'on puisse la revisiter chaque année et regarder précisément comment, sans attendre un délai de 3 ans, on peut faire en sorte de compléter un certain nombre d'aspects. Il y a effectivement un enjeu de

rapprochement plus étroit dans la continuité de ce qui a été mis en place, mais je souhaite qu'on arrive à quelque chose d'équilibré, et que quand on paye 7 000 places et qu'à l'arrivée on n'a que 4 000 personnes qui franchissent la porte, j'ai un souci ; quand on essaye de discuter avec CMN pour savoir si on peut réviser les choses, ils nous expliquent qu'ils ne souhaitent pas revenir forcément sur tous les termes. Donc voilà. On aboutit à cette convention aujourd'hui. Elle est révisable annuellement. Elle nous permet de nous inscrire dans un dialogue pluriannuel avec le Château, tout en faisant en sorte de poursuivre un objectif que vous aviez tracé et dans lequel nous nous reconnaissons, qui est : comment on fait en sorte d'élargir le pont-levis ? Voilà, mes chers collègues. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-288 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Attributions de subventions sur projets. Monsieur FOUQUET.



Délibération n° DEL-2016-289

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux autres activités culturelles

Développement de l'offre culturelle - Attribution de subventions sur projets - Avenant n°14 - Approbation

Rapporteur : *Alain FOUQUET*

EXPOSE

L'association Cinéma parlant met à nouveau en œuvre pour l'année 2015/2016 le dispositif national « Ecole et cinéma » par la mise en relation des salles et des écoles et la gestion de la circulation des copies et des documents. Par ailleurs, elle facilite la mise en place de formations des enseignants et favorise le développement du dispositif par la recherche de financement notamment pour les frais de transports.

L'association Echanges Culturels de Création Littéraire, Artistique, Technique et Scientifique (ECCLATS) organise une manifestation pour célébrer les 200 ans de la photographie. Ainsi, du 17 septembre au 9 octobre 2016 seront proposés à la Chapelle Saint-Lazare des expositions, conférences et ateliers abordant la photographie sous un angle historique, scientifique et artistique. Par ailleurs des partenariats seront mis en place avec l'Université Angevine du Temps Libre (UATL), les galeristes, les maisons de quartier et les libraires.

L'association Paï Paï organise une programmation de 12 événements musicaux entre le 1^{er} mai et le 1^{er} août 2016 : 5 dans le local de l'association Paï Paï, 4 au Héron Carré, 1 au T'es Rock Coco, 1 au Bazar, et 1 à Resto Troc. Ces événements permettent à des groupes amateurs et émergents angevins de se produire aux côtés de musiciens professionnels angevins ou extérieurs à Angers. L'accès à ces concerts est gratuit pour les spectateurs et les conditions techniques et matérielles de diffusion sont professionnelles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue les subventions suivantes, d'un montant total de 5 970 € à :

- Cinéma Parlant 2 100 €
- ECCLATS 450 €
- Paï Paï..... 3 420 €

Approuve l'avenant n°14 à la convention d'objectifs et de moyens du 31 janvier 2014 passée avec l'association Cinéma Parlant, relatif au dispositif « Ecole et cinéma » 2015/2016 ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention et tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Alain FOUQUET : Oui, Monsieur le Maire. Au bénéfice de 3 associations et au bénéfice, naturellement, des publics qu'elles rencontrent, c'est-à-dire l'association Cinéma Parlant à hauteur de 2 100 euros ; l'association ECCLATS, Echanges Culturels de Création Littéraire, Artistique, Technique, Scientifique,

pour une manifestation afin de célébrer les 200 ans de la photographie, l'engagement est de 450 euros pour la Ville ; enfin, l'association Pai Pai pour la programmation de 12 événements musicaux dans un certain nombre d'établissements, de lieux de notre ville, lieux de concerts, à hauteur de 3 420 euros.

Monsieur le Maire : Oui. Merci. Pas de questions ? On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-289 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur FOUQUET, vous allez maintenant nous parler de la Fondation Florence Gould.



Délibération n° DEL-2016-290

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Fondation Florence Gould - Association angevine de la Bibliothèque anglophone d'Angers - Contribution financière - Convention - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Depuis 8 ans, la Fondation Florence Gould, domiciliée aux Etats-Unis, soutient, par le versement d'une somme d'argent, le fonctionnement de l'association angevine de la Bibliothèque anglophone.

L'association n'étant pas reconnue aux Etats-Unis pour recevoir des dons, cette somme est encaissée par la Ville d'Angers et reversée à la Bibliothèque anglophone.

La Ville d'Angers soutient par ailleurs l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle faisant l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens.

Pour 2016, la Fondation souhaite verser une somme de 15 000 € à l'association angevine de la Bibliothèque anglophone.

Cette contribution financière doit donc faire l'objet d'une convention de partenariat.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Accepte le versement de la somme de 15 000 € en provenance de la Fondation Florence Gould, destinée à soutenir l'association angevine de la Bibliothèque anglophone ;

Reverse cette somme à l'association angevine de la Bibliothèque anglophone qui a pour mission de gérer la Bibliothèque anglophone d'Angers ;

Approuve la convention de partenariat conclue avec l'association angevine de la Bibliothèque anglophone pour l'année 2016 ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574 ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 77, article 7713.



Alain FOUQUET : Qui souhaite verser 15 000 euros à la Bibliothèque Anglophone.

Monsieur le Maire : Nous aurions tort de la priver. Je tiens quand même à préciser qu'en application de la convention précédente, si le Brexit est effectif, les Anglais n'auront plus accès gratuitement au Château, même pour les moins de 26 ans puisque c'est réservé aux ressortissants de l'Union Européenne et ce sera une conséquence concrète du référendum de jeudi dernier. Je sou mets au vote cette donation. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-290 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons aux travaux sur l'orgue de l'église Saint-Serge.



Délibération n° DEL-2016-291

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Travaux sur l'orgue de l'église Saint-Serge - Convention avec la paroisse Saint-Antoine/Saint-Serge - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Compte tenu du caractère d'urgence de procéder à la mise en œuvre des travaux relatifs au changement du clavier de l'orgue de l'église Saint-Serge, la Ville d'Angers a retenu un devis s'élevant à la somme de 9 216 € TTC.

Toutefois, dans un contexte économique difficile, la Ville d'Angers, propriétaire, ne peut pas prendre en charge l'intégralité de la dépense relative à l'exécution de ces travaux.

Aussi, la paroisse Saint-Antoine/Saint-Serge, soucieuse de voir ces travaux se réaliser au plus vite, a proposé d'apporter une contribution financière à cette restauration s'élevant à 50 % du montant total, soit 4 608 €.

Une convention a donc été établie pour définir les modalités de mise en œuvre des contributions financières apportées par chacune des parties à l'ensemble des travaux relatifs à la restauration de l'orgue de l'église Saint-Serge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention de contribution financière avec la paroisse Saint-Antoine/Saint-Serge pour les travaux relatifs à la restauration de l'orgue de l'église Saint-Serge ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 23, article 2316 ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 13, article 1328.



Alain FOUQUET : Le clavier de l'orgue de l'église Saint-Serge souffre moins que son organiste, mais souffre quand même beaucoup, et, pour commencer à apaiser les souffrances du clavier, et ainsi avoir une influence sur la souffrance de l'organiste, eh bien un devis, un premier devis a été élaboré, nous a été présenté à hauteur de 9 216 euros TTC. La paroisse Saint-Antoine Saint-Serge, avec laquelle nous avons discuté évidemment, de la prise en charge de cette somme, a pris en charge la moitié de la somme, 4 608 euros. Je vous propose d'approuver la convention de contribution financière à cette opération nécessaire pour l'entretien de nos orgues auquel nous sommes tenus, je tiens à le rappeler.

Monsieur le Maire : Très bien. Le principe du cinquante 50/50 étant de considérer qu'il y a une partie culturelle qu'il ne nous appartient pas de financer et une partie culturelle est liée à l'entretien du patrimoine, puisque l'orgue fait partie du patrimoine bâti sur lequel nous avons vocation à payer. C'est ce qui explique la prise en charge de 50 % de cette somme. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-291 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Brochure « Angers antique ».



Délibération n° DEL-2016-292

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Valorisation et conservation du patrimoine

Edition de la brochure "Angers antique" - Convention de partenariat culturel avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) et la Ville d'Angers - service Ville d'art et d'histoire (SEVAH) - collaborent depuis de nombreuses années à des actions de valorisation du patrimoine sur la Ville d'Angers, notamment par la diffusion des connaissances archéologiques auprès de différents publics.

En 2016, le SEVAH a organisé, dans le cadre des 30 ans de l'obtention du label Ville d'art et d'histoire par la Ville d'Angers, de nombreuses manifestations de valorisation du patrimoine, dont une conférence sur les 30 ans d'archéologie préventive à Angers, qui a été présentée le 17 juin 2016 au Musée des Beaux-Arts d'Angers par un archéologue de l'INRAP et par François Comte, conservateur-archéologue de la Ville d'Angers.

Pour sa part, à l'occasion des Journées nationales de l'Archéologie qui se sont déroulées du 17 au 19 juin 2016, l'INRAP a publié une brochure intitulée « Angers antique », éditée dans sa collection « Mémoire de fouilles ».

C'est dans ce cadre que l'INRAP et le SEVAH se sont rapprochés afin d'œuvrer conjointement à la conception, l'édition et la diffusion de la brochure.

Le SEVAH prendra en charge les frais d'impression auprès de l'imprimerie municipale, de 2 000 brochures à hauteur de 1 500 € hors taxes ainsi que l'organisation d'une conférence de presse et d'actions de communication et de promotion pendant les journées nationales de l'archéologie et tout au long de l'année à venir (diffusion).

Pour sa part, l'INRAP prendra en charge, à hauteur de 27 012,16 € hors taxes (frais de personnel inclus), la rédaction de la brochure, sa conception graphique et l'impression de 1 000 exemplaires.

L'ensemble des modalités de ce partenariat sont définies dans une convention précisant, outre les apports financiers, les conditions de coopération entre les deux parties ainsi que la durée de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention de partenariat culturel établie avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cette convention ainsi que tout document y afférent ;



Alain FOUQUET : Eh bien, ce qu'il vous est demandé, mes chers collègues, c'est d'approuver la convention de partenariat avec l'INRAP, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, et la Ville d'Angers, représentée en espèces par le SEVAH.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de question. Je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-292 : le Conseil Adopte à l'unanimité

« Heure d'Œuvre » à la bibliothèque municipale.



Délibération n° DEL-2016-293

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien à la lecture et à l'écriture

Bibliothèque municipale - Animation "Heure d'Œuvre" le 30 juillet 2016 - Contrat - Approbation

Rapporteur : Alain FOUQUET

EXPOSE

Dans le cadre des animations de l'été, la ville d'Angers va accueillir le spectacle « Heure d'Oeuvre » à la Médiathèque Toussaint le samedi 30 juillet 2016.

Le Bibliothéâtre est une Compagnie professionnelle fondée en 1985 par Philippe Mathé ; cette compagnie développe un parcours culturel et artistique pour la promotion de la littérature. Depuis de nombreuses années, les Bibliothèques municipales accueillent ce spectacle « Heure d'Oeuvre » dans lequel Philippe Mathé lit pendant une heure les premières pages d'une oeuvre classique, invitant ainsi ses auditeurs à lire l'ouvrage en question pour connaître la suite de l'histoire.

En conséquence, un contrat de cession de droits de représentation est passé avec le Bibliothéâtre pour ce spectacle pour un montant de 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve le contrat de cession de droits de représentation avec le Bibliothéâtre ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat, ainsi que tout document y afférent ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 11.



Alain FOUQUET : Eh bien, c'est l'« Heure-D'Oeuvre » qui est passé avec le BiblioThéâtre.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, je passe au vote.

Alain FOUQUET : Pour BiblioThéâtre, je propose de le dire, Monsieur le Maire, je vous propose de...

Monsieur le Maire : Et je pense que tout le monde est d'accord pour soutenir cette œuvre du BiblioThéâtre. Très bien. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Merci, mes chers collègues.

Délibération n° DEL-2016-293 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame BIENVENU, il vous revient de nous parler de la suite d'un dossier déjà évoqué en Conseil Municipal qui concerne la tribune Colombier.



Délibération n° DEL-2016-294

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Rénovation et extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin - Marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signature

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers, par délibération du 30 mai 2016 a approuvé la conclusion d'une nouvelle convention de mise à disposition du stade Jean Bouin avec la SASP Angers SCO.

Dans le cadre de l'évolution des modalités de gestion du stade Jean Bouin, la Ville d'Angers a décidé de procéder à la rénovation et l'extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin.

Les études de programmation ont montré que l'intérêt économique et la pertinence technique privilégiaient la solution d'extension et de rénovation de la tribune existante au détriment d'une démolition puis construction neuve.

En effet, la qualité de l'ouvrage existant justifie pleinement sa conservation.

L'opération permettra l'extension de la jauge d'accueil de 3400 à 4300 places, la mise en place de sièges et la couverture de la tribune pour en augmenter le confort d'usage et enfin la mise en œuvre de surfaces complémentaires créés sur deux niveaux afin d'offrir divers services (buvettes, sanitaires...), pour améliorer les conditions d'accueil du public. L'ensemble de ces travaux est évalué à 4,2 M€ HT (valeur Juin 2016) dont une enveloppe de dépenses prévisionnelles de 250 K € pour 2016 au titre des études.

L'enveloppe financière affectée aux travaux est estimée à 4,2 M € HT soit 5,04 M € TTC (valeur juin 2016).

Pour réaliser ce projet, il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre.

Au vu de l'article 90 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, et compte tenu du fait qu'il s'agit de l'extension et de la rénovation d'un ouvrage existant il est proposé d'utiliser la procédure concurrentielle avec négociation prévue aux articles 25 et 71 à 73 du décret.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la rénovation et l'extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin et d'autoriser le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Approuve la rénovation et l'extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin,

Autorise le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout avenant de transfert ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à leur suppression,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Roselyne BIENVENU : C'est bien cela, Monsieur le Maire, mes chers collègues. En fait, comme il avait été annoncé au Conseil Municipal du mois de mai, nous revenons sur le stade Jean Bouin pour, en fait, vous demander d'approuver le principe d'une rénovation et de l'extension de la tribune du Colombier, d'autoriser le lancement de consultation de maîtrise d'œuvre sous forme d'une procédure concurrentielle avec négociations, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué, sa déléguée à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tout avenant qui pourrait être afférent. Donc il s'agit là, en fait, de poser un acte qui consiste à entamer la rénovation du stade Jean Bouin et de considérer que cette tribune du Colombier, qui est populaire, au sens économique du terme, mais symbolique du terme, également, et de dire que la Ville pose le premier acte de la rénovation de ce stade et que, à l'été prochain, 2017, nous reviendrons donc pour traiter de la convention à signer avec le président de l'ASS Angers SCO pour poursuivre ce chantier important sur le stade Jean Bouin.

Monsieur le Maire : Parfait. Je crois que nous pouvons dire que, indépendamment de cette autorisation de signature pour le marché de maîtrise d'œuvre, notre volonté va être de constituer un jury et que nous demanderons, bien entendu, à un membre de l'opposition de faire partie de ce jury qui aura vocation à regarder les différentes candidatures et retenir un architecte pour qu'il puisse avancer. Je le dis dès ce soir parce que la procédure est tellement souple qu'on aurait eu un certain nombre de latitudes pour la conduire, mais je vous en ai fait la proposition il y a quelques jours et je la réitère publiquement ce soir. Vous avez la parole, Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui. Merci, Monsieur le Maire. Alors, comme la patinoire tout à l'heure, la poursuite des travaux dans le stade Jean Bouin faisait également partie de nos engagements de campagne puisque, lors d'un ancien débat électoral, deux positions s'affrontaient alors, celle d'un nouveau stade et celle d'une rénovation progressive du stade Jean Bouin. Nous avons commencé en 2012, notamment avec la tribune Coubertin. Alors, j'entends ce que vous dites, Madame BIENVENU, parce que, dans un premier temps, je ne vous cache pas mon inquiétude avant que vous évoquiez la question d'une rénovation du stade globale à partir de cette tribune, parce que si on comparait les 2,2 millions de la tribune Coubertin pour 5 300 places et les 5 millions TTC ici pour plus de places, pour moins de places, pardon, 4 300 places, la différence de coût par rapport à la place est particulièrement élevée.

Donc j'entends que ce coût beaucoup plus important est lié à l'engagement d'une opération de rénovation globale du stade. Néanmoins, dans la continuité de ce que nous avons vu la dernière fois, je pense qu'il serait bon que nous puissions faire un tour global de la question parce que nous avons le sentiment, plus que le sentiment, d'avoir des délibérations successives qui se présentent devant nous sans avoir de vision globale des choses, alors vous l'avez renvoyée à l'été prochain, et cette globalité de la chose c'est la convention qui va nous lier sur la durée avec le club, si j'ai bien compris ce que vous avez dit, mais aussi des traductions en termes de programme pluriannuel d'investissements pour le budget de la Ville, ce qui n'est pas anodin dans le contexte financier qui est le nôtre parce que, si j'arrive à retrouver mes papiers, je faisais un petit calcul tout à l'heure, si on additionne la patinoire, cette tribune, Salpinte, la halle de tennis, on est déjà à 43 millions d'euros sur un PPI, que j'ai retrouvé, de 50 millions, tel que nous l'avons vu lors du dernier Conseil Municipal. Donc pour la sincérité que Monsieur CAPUS appelle de ses vœux, je pense que ce serait utile que nous regardions cette ligne sport de près dans ses conséquences telles qu'elles peuvent se porter pour l'ensemble des autres démarches d'entretien des équipements sportifs, ou autre question. Donc je pense, on a déjà eu l'occasion de le dire, notamment lors de l'abandon du tramway, que nous avons besoin d'une vision globale des choses et pas de coup par coup sur tel choix d'investissement ou tel autre. Donc ici, parce qu'il y a eu accord avec le club, qu'une vision semble émerger et un besoin,

c'est-à-dire je pense que tout le monde voit la tribune du Colombier et la nécessité qu'elle soit digne d'un club de Ligue 1, nous voterons cette délibération, mais il n'en reste pas moins que ce n'est pas un chèque en blanc, et que nous avons besoin de ces assurances pour l'avenir pour que nous puissions partager sur un sujet qui nous rassemble et qui est la fierté de notre ville, que nous puissions avancer ensemble sur ce dossier.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. D'abord, je vous remercie de souligner l'ambition de la majorité en termes d'investissements, ça tranche avec des propos entendus plus tôt, et je vous confirme qu'à l'intérieur d'un PPI de 50 millions d'euros par an à l'échelle de la Ville, nous comptons conduire ces projets. Je vous dois deux mots d'explication. Les 43 millions que vous évoquez, c'est la somme globale. Je ne vous cache pas que nous allons aller chercher, sur la patinoire comme sur la tribune Colombier, des subventions. Quand la ville du Mans, dans des conditions très discutables, a refait son stade, il y a eu 30 ou 40 % de subventions de la part de la Région au motif qu'il s'agissait d'un stade accueillant une équipe professionnelle. Il serait absolument hallucinant qu'on n'ait pas, enfin, d'ailleurs, je n'ai pas besoin de m'énervé, je n'ai aucun doute sur le fait que nous aurons une aide de la Région compte tenu des antériorités qu'ont pu avoir lieu sur la tribune Colombier. Et donc, très concrètement, le coût qu'on présente ce soir, c'est la somme globale. De la même manière que sur la patinoire qui est un équipement de rayonnement régional, puisque c'est la meilleure équipe de hockey sur glace de la totalité de la région, il va de soi que nous bénéficierons de subventions conséquentes d'appui à un équipement structurant. Donc il conviendra, à un moment, quand on regardera ce qu'est l'effort effectif de la Ville sur ce type d'équipement, de regarder quelle est la part qui est uniquement mobilisée par la Ville et quelle est la part qui peut être mobilisée par des partenaires sur ces différents sujets. On peut même penser que, au niveau des sports de glace, là-dessus, sur les subventions éventuelles au niveau national, il peut y avoir des appuis, ce qui ne sera sans doute pas le cas pour la tribune Colombier, pour d'autres raisons. Ça, c'est la première remarque par rapport au PPI global, mais ça me semble être utile à dire.

Et, dans la vision qui est la nôtre, globale et responsable, vous citez le tramway. J'attire votre attention, c'est un petit lapsus de votre part : vous avez parlé d'abandon au lieu de report du début des travaux en 2019 et non plus en 2017. Donc je le corrige pour qu'il n'y ait pas de difficulté à la relecture de ce compte rendu. Sur le stade, pour que les choses soient précises, à vrai dire, la vision globale, elle est très claire et elle est très rassurante, en ce qui concerne le PPI. Nous vous proposons de refaire la tribune Colombier et de la rénover. En 2008, vous aviez confié, au cabinet CETEC, une analyse globale pour refaire l'ensemble du stade Jean Bouin. Ce coût, qui avait été calculé quelques jours après les élections de 2008, de manière précise, il faisait ressortir le fait que si on voulait refaire Colombier totalement en neuf, il fallait compter environ 7 millions pour détruire, pour reconstruire la totalité, et pour conduire un projet ambitieux de réalisation d'espaces sous gradins, et cætera. Les 5 millions qu'on présente, je compare les 7 aux 5, ils permettent de mesurer qu'on n'est pas dans une optique qui consiste à détruire, mais qui consiste à rénover. La rénovation étant de surcroît, je le dis, le seul moyen de pouvoir, dans un an, au lendemain de la dernière journée de championnat, lancer les travaux. Sinon, s'il s'agissait de lancer un concours pour redessiner une tribune, pour faire appel, à ce moment-là, à l'ensemble des phases intermédiaires, on aurait, à l'été prochain, uniquement le choix de l'architecte qui, ensuite, précéderait l'ensemble des phases successives.

Le club a insisté sur la volonté qui consistait à pouvoir moderniser son outil et cette phase, elle est la dernière phase d'investissements de la Ville pour la réfection du club ; ensuite, nous confions, par bail, au club, la responsabilité de faire les travaux sur les trois autres côtés. Et le montant maximal des aides publiques, il tombe à ce moment-là sous le coup de la loi, dans le cadre des minimis et des plafonds des subventions attribuées à des SASP, c'est-à-dire à des niveaux qui sont de l'ordre d'un million d'euros maximum par an, pour donner un ordre de grandeur, et donc par tranche. Donc, même dans une hypothèse maximaliste où on déciderait de continuer à mettre des crédits sur le stade, dès lors que nous n'aurions plus la gestion au quotidien et que ce ne serait plus la Ville qui ferait les investissements, mais le club qui les porterait, et que, donc, on serait amenés à subventionner le club et non plus à faire des travaux sur notre patrimoine, ça veut dire la fin des investissements lourds pour la Ville. La question qui pourra se

poser le moment venu, je le dis de manière très tranquille, c'est le fait de savoir, si vous me permettez de finir de vous répondre, la question qui pourra se poser à ce moment-là de manière très tranquille, c'est le fait de savoir si la convention doit s'accompagner d'une aide à l'investissement, compte tenu du fait que ça reste notre patrimoine, ou pas. Mais quand bien même il y en aurait une, les montants-plafonds sont extrêmement bas, selon qu'on soit dans des mesures de sécurité ou dans de l'intérêt général, ce qui restreint assez fortement la nature des travaux éligibles à une aide. Je renvoie ça à d'autres échanges.

Donc, ce soir, on est dans la continuité orale de ce qu'on a dit, mais c'est vrai qu'entre la fin du mois de mai et le fait qu'on s'est mis d'accord, dans les derniers temps du championnat, sur un modèle où on laissait le club refaire la pelouse, ça n'a échappé à personne qu'il y avait un petit bras de fer sur le fait de savoir comment la dépense allait être imputée. Bon. Et donc, dans l'accord que nous avons trouvé, le club refait la pelouse, c'est le cas en ce moment, il assure directement la responsabilité de l'entretien de la pelouse dès maintenant, ce qui représente, pour la Ville, une économie de l'ordre de 300 000 euros, entre les jardiniers, l'eau, l'électricité, et l'ensemble des charges qui sont autour de ça, je ne parle pas de l'investissement. Nous réalisons la tribune Colombier. Pendant ce temps-là, on négocie un bail. Vous serez associés aux discussions qu'on peut avoir ou aux interrogations d'avocats qu'on peut avoir, parce qu'il y a des précédents. Dans d'autres sports et dans d'autres villes de France, il y a ce type de choses qui sont discutées, il y a des questions sur la table : jusqu'où est-ce qu'on laisse une latitude à la SASP ? Est-ce que ça peut aller jusqu'à faire du naming ou pas ? Quels sont les jours où nous conservons potentiellement le stade s'il y a des manifestations pour lesquelles on souhaite pouvoir utiliser une enceinte qui reste la propriété des Angevins ? Comment est-ce qu'on est tenus au courant des décisions qui sont prises ? Et cætera. Donc on travaille dans un climat de confiance avec le président CHABANE. On travaille dans un climat de transparence aussi vis-à-vis des Angevins. Moi, le fait d'avoir dit qu'on transférait la responsabilité dès cette année et qu'on réfléchissait à un bail postérieur à cette réalisation de la tribune Colombier, et je vous dis, on lancera les coups de pioche à Colombier quand on aura le plan d'ensemble, y compris avec les éléments du bail, sa durée, les conditions de mise en œuvre, pour que chacun sache exactement ce à quoi il s'engage. Mais si on ne passe pas aujourd'hui une délibération, nous ne serons pas prêts au mois de mai pour pouvoir lancer des travaux si l'ensemble du processus se passe tel que je viens de l'évoquer. Voilà. Je crois vous avoir répondu sur la vision globale, je crois vous avoir répondu sur le niveau des engagements financiers, et je crois vous avoir répondu sur le degré d'association. À moins que vous ayez encore une question ou une demande de précision sur ce que je viens d'indiquer, je vous propose qu'on puisse passer au vote. Mes chers collègues, quels sont ceux qui s'opposent à ce rapport ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Je vous remercie pour cette unanimité.

Délibération n° DEL-2016-294 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons précisément à la subvention pour Angers SCO, mais attention, l'association.



Délibération n° DEL-2016-295

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers SCO SA - Saison 2016-2017 - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs - Marché de prestations de services - Autorisation de signature

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Angers SCO SA a réalisé une excellente saison 2015-2016 en se positionnant longtemps en haut de tableau de championnat, puis en terminant 9ème. La saison prochaine, l'équipe continuera donc à évoluer en Ligue 1.

Cette participation offre une visibilité exceptionnelle à la Ville d'Angers, en lui permettant d'accroître sa notoriété et lui apportant un rayonnement plus important, contribuant ainsi à son développement économique et touristique.

Le Centre de Formation agréé par la Fédération Française de Football, installé sur le site de la Baumette, permet également d'apporter au club des moyens techniques et administratifs afin de :

- proposer aux jeunes espoirs d'accéder à une formation sportive de qualité,
- disposer d'un potentiel de joueurs en formation qui étoffent le groupe professionnel.

S'agissant de l'impact local, ce sont environ 257 000 spectateurs qui ont fréquenté cette saison le stade Jean Bouin, soit un taux moyen de remplissage de 87 %. Outre le grand public, Angers SCO fidélise également des entreprises partenaires qui concourent à la dynamique et à l'équilibre financier du club.

Aussi, après approbation par le Conseil Municipal du 30 mai dernier de la convention de mise à disposition du stade Jean Bouin à Angers SCO fixant ainsi la redevance à régler par la SA, la Ville d'Angers propose d'aider financièrement Angers SCO SA par l'attribution d'une subvention de 973 000 € au titre **des missions d'Intérêt Général**, avec la passation d'une convention d'objectifs à conclure pour la saison 2016-2017.

Il faut également noter que le football étant la discipline sportive majeure en France, et, génératrice de lien social, la Ville souhaite acquérir des entrées au stade Jean Bouin. Des prestations de communication pour la valorisation de l'image de la Ville lors des matches seront également sollicitées.

Dans ce cadre, il est proposé, au vu de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 21 juin 2016, d'engager **des Prestations de Services** pour un montant de 450 000 €, comme l'autorise l'article 19-4 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée.

En conséquence, il convient de passer un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, avec Angers SCO SA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la Commission d'Appel d'Offres du 21 juin 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue à Angers SCO SA, au titre de la saison 2016-2017, une subvention de **973 000 € dans le cadre des missions d'Intérêt Général**, avec un versement de :

- 437 850 € (45 %) au titre de l'exercice 2016
- 535 150 € (55 %) au titre de l'exercice 2017

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec Angers SCO SA, pour la saison 2016-2017, au titre de l'attribution de subvention,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer

Conclut, **au titre des Prestations de Services**, un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence avec Angers SCO pour un montant de **450 000 € TTC**,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché de prestations de services.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant, chapitre 65, article 6574.



Roselyne BIENVENU : Oui, Monsieur le Maire. Oui, vous allez avoir maintenant une série de délibérations qui concernent le financement des clubs de haut niveau, haut niveau professionnel ou amateur, et leurs branches de pratiques pour les jeunes. Je vais les prendre une à une, mais assez rapidement, en considérant, en propos liminaire, 3 éléments : d'abord, la Ville réaffirme son soutien au sport de haut niveau parce que nous avons des associations ou des structures qui portent un projet de développement qui va dans le sens du haut niveau ; ensuite, parce que nous considérons que le sport de haut niveau fait rayonner la ville et nous permet, au travers des résultats et des rencontres qui sont, on va dire, programmées au cours de la saison, de révéler notre territoire au-delà même des frontières de la ville d'Angers ; et, le troisième élément que je voulais souligner, c'est que l'enveloppe budgétaire qui était consacrée au sport de haut niveau, l'année dernière, elle s'élevait à 4 611 000 €, et que nous avons appliqué une baisse de 5 % minimum, mais finalement, à l'atterrissage, on aura un tout petit peu plus de 5 % de baisse, en considérant que chaque discipline a été analysée et regardée singulièrement au regard du développement de son projet et également de son niveau de compétition.

Alors, ceci étant dit, la première des délibérations concerne en effet la SA Angers SCO. Il s'agit là, en fait, d'apporter un soutien au SCO d'Angers pour sa partie professionnelle, qui comporte également le centre de formation. Et donc, c'est à ce titre-là que la subvention qui reste, pour un montant identique à l'année dernière, soit 1 323 000 euros, se découpe en deux parties : une partie, pour 973 000 euros, dans le cadre des missions d'intérêt général, donc qui comporte à la fois le centre de formation, mais aussi toutes les actions qui peuvent être développées dans les quartiers à travers des opérations au cours desquelles les footballeurs de haut niveau participent ou s'intègrent dans l'organisation ; et puis, l'autre partie, au titre des prestations de services, qui sont là, en fait, toutes les images que vous pouvez voir avec la griffe de la Ville d'Angers ou l'exposition de notre logo, et l'autre partie qui concerne les places qui sont achetées, soit pour la redistribution à des personnes dont le quotient familial ne dépasse pas 706 euros, ou bien encore des places qui se trouvent dans la loge que la Ville souhaite conserver. Alors, il faut noter que l'impact local concerne un grand nombre d'Angévins et d'Angévines et que la fréquentation du stade a été à hauteur de 87 %, c'est-à-dire à peu près 260 000 spectateurs sur la saison 2015-2016.

La Maire quitte la salle, Madame MOREAU prend la Présidence de la séance.

Roselyne BIENVENU : Je continue, Madame la Première Adjointe ?

Michelle MOREAU : Oui.



Délibération n° DEL-2016-296

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Association Angers SCO - Saison 2016-2017 - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le sport professionnel et le sport amateur sont indissociables. Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image de la Ville et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées touristiques et économiques précieuses pour la Ville.

Les amateurs formant l'association Angers SCO, comprenant 12 équipes, ont généré de bons résultats cette saison, avec un classement en haut du championnat pour les U15 Elite.

Ils forment également un « vivier » pour le Centre de Formation, dont les meilleurs éléments viendront alimenter à terme le Centre.

Quant à la base de la pyramide, l'école de football, celle-ci doit être solide et de qualité car elle est porteuse d'avenir.

Au vu des différents éléments, la Ville d'Angers est désireuse de continuer à soutenir l'association Angers SCO dans la cadre d'une convention d'objectifs à conclure pour la saison sportive 2016-2017, en lui attribuant une subvention de 142 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue à l'association Angers SCO, au titre de la saison 2016-2017, une subvention de **142 500 €**, avec un versement de :

- 85 500 € (60 %) au titre de l'exercice 2016,
- 57 000 € (40 %) au titre de l'exercice 2017.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention à conclure avec l'association Angers SCO

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant.



Roselyne BIENVENU : Alors, à côté de cette branche professionnelle, on apporte un soutien également à l'association Angers SCO pour la partie amateur qui, malgré tout, regroupe les équipes qui sont vouées à des championnats nationaux, et donc on considère que cette branche amateur est aussi le vivier du centre de formation dont je viens de parler. La subvention attribuée à Angers SCO partie amateur était de 150 000 euros, à laquelle nous avons appliqué une baisse de 5 %, ce qui fait que nous proposons une subvention à hauteur de 142 500 euros pour le football.

Roselyne BIENVENU : On passe tout ?

Michelle MOREAU : Oui.

Roselyne BIENVENU : Alors, je continue.



Délibération n° DEL-2016-297

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif
- SA "Les Ducs d'Angers" - Saison 2016-2017 :

- Subvention d'Intérêt Général - convention d'objectifs
- Marché de prestations de services
- Mise à disposition de la patinoire - Convention

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image et la notoriété de la Ville et de ses habitants. Elles constituent également une source de retombées médiatiques, touristiques et économiques précieuses pour la Ville.

La clôture de la saison 2015-2016 a été marquée de modifications importantes pour l'A.S.G.A. Hockey Elite, notamment par la constitution d'une Société Anonyme (SA) afin de répondre à l'exigence de la Fédération Française de Hockey sur Glace.

La nouvelle refonte du championnat de France Elite de Ligue Magnus passant de 30 à 45 matches environ par saison, plus contraignante pour les associations, va engendrer des frais supplémentaires lors des déplacements extérieurs.

Pour ces différents motifs, la collectivité propose de soutenir la SA « Les Ducs d'Angers », au titre :

- des missions d'Intérêt Général, avec l'attribution d'une subvention de 550 000 €,
- des prestations de services, pour un montant de 115 000 €, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence.

Par ailleurs, pour ses rencontres, la Ville d'Angers met à la disposition de la SA la patinoire du Haras moyennant le versement d'une redevance annuelle de 60 000 €, fixée par le Conseil Municipal. Il convient en conséquence de conclure une convention pour en fixer les modalités d'occupation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 9 juin 2016

DELIBERE

Attribue à la SA « Les Ducs d'Angers », par convention, une subvention de :

- **550 000 € au titre des missions d'Intérêt Général**, dans le cadre de la saison 2016-2017, avec un versement de :
 - . 385 000 € (70 %) au titre de l'exercice 2016
 - . 165 000 € (30 %) au titre de l'exercice 2017
- **115 000 € au titre des Prestations de Services**, dans le cadre de la saison 2016-2017

Approuve la convention d'attribution de subvention avec la SA « Les Ducs d'Angers »

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention d'objectifs à conclure avec la SA « Les Ducs d'Angers »

Approuve la convention de mise à disposition de la patinoire du Haras à la SA « Les Ducs d'Angers »

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer

Conclut, au titre des Prestations de Services, un marché à procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence avec la SA « Les Ducs d'Angers »

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer le marché de prestations de services.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant, aux chapitres et articles concernés.



Il convient, dans cette délibération numéro 27, de regarder la subvention à attribuer à la SA « Les Ducs d'Angers ». Donc il faut souligner ici un changement de forme juridique pour cette structure qui était une structure associative et qui est passée dans un format de société. C'est un changement qui était imposé par la Fédération Française de Hockey, mais qui était déjà en réflexion depuis quelques années au sein de l'ASGA. Cette Société Anonyme comporte en son sein 6 chefs d'entreprise qui se sont impliqués pour être dans le directoire, et, parallèlement à cette modification juridique, on constate aussi un changement de format au niveau de l'organisation de la compétition, puisque la Fédération Française de Hockey a décidé de modifier son championnat et de l'organiser avec des rencontres aller-retour, en double-double, donc ce qui passe le nombre de rencontres de 30 à 45 et ce qui va engendrer, évidemment, des frais supplémentaires, notamment en termes de déplacement et d'hébergement, quand bien même le nombre de clubs qui figureront dans cette poule, dans cette Ligue Magnus, sera diminué et passera de 14 à 12.

Donc, considérant ces éléments de modifications substantielles, on vous propose d'attribuer, par convention, une subvention à la SA « Les Ducs d'Angers » de 550 000 euros au titre des missions d'intérêt général, et une subvention de 115 000 euros au titre des prestations de services, sans compter qu'il convient maintenant de passer convention pour attribuer, à la SA « Les Ducs d'Angers », la mise à disposition de la patinoire, ce qui n'était pas le cas auparavant, puisque le changement de forme juridique nous y invite.



Délibération n° DEL-2016-298

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers Hockey Club Amateurs (AHCA) - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Angers Hockey Club Amateurs est inscrit depuis plusieurs années dans un processus de formation et de développement à l'attention des jeunes qui souhaitent concilier réussite scolaire et développement sportif.

L'association est engagée dans le Parcours d'Excellence Sportive avec de nouveaux objectifs tels que la formation au haut niveau et un engagement dans le Pôle Espoirs Sportifs de la Fédération Française des Sports de Glace.

AHCA, comprenant 390 licenciés, dispose d'équipes dans toutes les catégories et intègre désormais les U20. En partenariat avec les Ducs d'Angers, le club offre aux jeunes l'opportunité de rejoindre des équipes performantes et de suivre un cursus sportif jusqu'au plus haut niveau professionnel.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir financièrement Angers Hockey Club Amateurs avec l'attribution d'une subvention de 80 000 €, dans le cadre d'une convention d'objectifs au titre de la saison 2016-2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue à Angers Hockey Club Amateurs, au titre de la saison 2016-2017, une subvention de **80 000 €**, avec un versement de :

- 56 000 € (70 %) au titre de l'exercice 2016,
- 24 000 € (30 %) au titre de l'exercice 2017.

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec AHCA pour l'attribution d'une subvention

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant.



La délibération numéro 28, en fait, nous amène à attribuer une subvention à Angers Hockey Club, donc la partie amateur, donc l'AHCA. Il s'agit là, en fait, de pouvoir soutenir l'activité de cette partie amateur, mais aussi de soutenir un parcours d'excellence sportif, pour mettre en perspective la validation d'un Pôle Espoirs, dès lors que la patinoire nouvelle sera livrée. Actuellement, nous avons toutes les dispositions, en fait, qu'impose la Fédération pour être qualifiés en Pôle Espoirs. C'est l'équipement qui ne correspond pas aux exigences, et, par voie de conséquence, nous ne pouvons pas obtenir le label Pôle Espoirs, ce qui nous embête à la marge puisqu'on pourrait passer ça dans une subvention d'intérêt général. En revanche, il faut

considérer que cette structure amateur prendra à sa charge, l'année prochaine, les U20, et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons une subvention à hauteur de 80 000 euros, une subvention augmentée de 30 000 euros par rapport à l'année N moins 1.



Délibération n° DEL-2016-299

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Saison 2016-2017 - Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (F.A.S.G.A.) - Approbation de la convention de mise à disposition et d'attribution de subvention de la convention d'objectifs

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (F.A.S.G.A.), qui rassemble le hockey sur glace Elite et amateurs, le patinage artistique et la danse sur glace, contribue à formaliser et à animer un projet mutuel destiné à la promotion de toutes actions susceptibles de développer les sports de glace pour les Angevins.

Afin d'assurer une meilleure qualité de ses pratiquants, la Ville d'Angers met à la disposition de la F.A.S.G.A. des locaux situés 25 allée du Haras par convention. Celle-ci étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour trois saisons sportives.

Il est proposé d'aider l'association par l'attribution d'une subvention de 30 000 € et la mise à disposition d'un agent administratif, et, de conclure une convention avec celle-ci au titre de la saison 2016-2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue, à la Fédération des Associations des Sports de Glace, au titre de la saison 2016-2017, une subvention de **30 000 €**.

Approuve la convention d'attribution de subvention et de mise à disposition de locaux et d'un agent à conclure avec la F.A.S.G.A. au titre de la saison 2016-2017 pour la subvention, et pour trois saisons sportives pour la mise à disposition de locaux,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant



La dernière délibération pour les sports de glace, qui sera constante par rapport à l'année dernière, une subvention de 30 000 euros pour le patinage artistique et la danse sur glace, et, de la même manière, le fonctionnement en fédération qui regroupe donc ces deux disciplines que je viens de nommer plus le hockey sur glace, partie élite et partie amateur.



Délibération n° DEL-2016-300

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Saison 2016-2017 - Angers Basket Club - Subvention - Approbation de la convention d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour le sport en général, mais aussi pour l'image et la notoriété de la Ville et de ses habitants.

Angers Basket Club a participé à la finale à quatre du championnat de Nationale 1M, n'étant battu que par l'équipe d'Aix-Maurienne, vainqueur en finale et qui accède ainsi à la Pro B. L'ABC évoluera donc la saison prochaine dans la même division, avec l'ambition de retrouver la Pro B à l'issue de la saison 2016-2017.

Les dirigeants d'Angers BC ont convenu de développer leur réseau « partenaires » et ont la volonté de remplir la salle Jean Bouin lors des matches, car c'est un « levier de croissance » vis à vis des partenaires.

Ils sont en outre engagés dans un projet de fusion avec l'Etoile d'Or Saint Léonard, dans la perspective d'assurer le meilleur niveau pour le basket masculin angevin.

Pour accompagner le club dans la perspective de jouer à nouveau en Pro B, il est proposé d'attribuer, dans le cadre d'une convention d'objectifs au titre de la saison 2016-2017, une subvention de 530 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue à Angers Basket Club, au titre de la saison 2016-2017, une subvention de **530 000 €**, avec un versement de :

- 265 000 € (50 %) au titre de l'exercice 2016
- 265 000 € (50 %) au titre de l'exercice 2017

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec Angers Basket Club pour fixer les modalités du club

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant.



Le dossier numéro 30 traite du basket masculin. Il s'agit là, en fait, de vous proposer une subvention maintenue à hauteur de 530 000 euros pour Angers Basket Club. Cette équipe, qui évolue en Nationale 1, participera encore championnat de Nationale 1 qui est le plus haut niveau de la pratique de basket-ball

amateur. Cette subvention maintenue en considérant que le projet du club vient se développer avec celui de l'EOSL, l'Étoile d'Or Saint Léonard, et cette délibération, je dois la connecter à la suivante.



Délibération n° DEL-2016-301

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Saison 2016-2017 - Anjou Basket Club - Etoile d'Or Saint Léonard Basket - Coopération Territoriale des clubs Angers Métropole (CTC) - Subventions - Approbation des conventions d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les dirigeants d'Anjou Basket Club et de l'Etoile d'Or Saint Léonard Basket poursuivent la mise en œuvre du projet global de développement du basket masculin, en associant la pratique du basket de haut niveau et le basket pour tous.

La perspective initiée il y a un an au titre de création d'une Coopération Territoriale des Clubs (CTC) est de mettre en commun, par convention, les expertises de chacun des clubs dans un seul projet. C'est ainsi qu'il a été prévu la mutualisation, sous l'égide de cette structure unique, les équipes U15 et U18 de chacun des clubs.

Après cette année de mise en place, le projet apporte d'ores et déjà de bons résultats puisque les U15 Nationaux en terminent à la 3^{ème} place de leur championnat et à la 2^{ème} place pour les U18 Nationaux.

Au vu de ces résultats, la Ville d'Angers souhaite continuer à soutenir financièrement cette entente qui prévoit d' étoffer ses effectifs, et les deux clubs pour la saison 2016-2017. Dans le cadre de conventions d'objectifs, il est ainsi prévu l'attribution d'une subvention de :

- 65 000 € à la Coopération Territoriale des Clubs, portée juridiquement par Anjou Basket Club,
- 40 475 € à Anjou Basket Club,
- 110 875 € à l'Etoile d'Or Saint Léonard, comprenant l'aide complémentaire liée à la CTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue, au titre de la saison 2016-2017, une subvention de :

- **65 000 €** à la Coopération Territoriale des Clubs, portée juridiquement par Anjou Basket Club, avec un versement de :

- . 32 500 € (50 %) au titre de l'exercice 2016
- . 32 500 € (50 %) au titre de l'exercice 2017

- **40 475 €** à Anjou Basket Club, avec un versement de :

- . 20 238 € (50 %) au titre de l'exercice 2016
- . 20 238 € (50 %) au titre de l'exercice 2017

- **110 875 €** à l'Etoile d'Or Saint Léonard, avec un versement de :

- . 45 000 € au titre de l'exercice 2016
- . 65 875 € au titre de l'exercice 2017

Approuve les conventions à conclure avec la Coopération Territoriale des Clubs, Anjou Basket Club et l'Etoile d'Or Saint Léonard Basket au titre de la saison 2016-2017,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à les signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant.



Donc, au-delà des 530 000 euros, il convient de mettre en connexion la délibération numéro 31 puisqu'on a une charnière qui, en fait, nous permet d'attribuer une subvention de 65 000 euros, c'est une subvention qui est augmentée de 25 000 euros par rapport à l'année N moins 1. Et il s'agit là de la coopération territoriale de clubs, c'est-à-dire que nous avons, l'année dernière, deux équipes dans cet ensemble commun, à l'ABC et à Saint Léonard, et, pour la saison prochaine, il y aura 8 équipes dans ce sas intermédiaire, ce qui prouve que les clubs font avancer leurs projets communs et mettent tous les jeunes dans une coopération entre leurs deux entités. Et pour faire l'assemblage complet, il conviendra d'attribuer une subvention de 40 475 euros pour la partie amateur de l'ABC, donc c'est une subvention qui est baissée d'autant de ce que nous mettons au sein de la coopération territoriale de clubs, et enfin, 110 875 euros à l'Étoile Sportive Saint Léonard, en considérant que nous maintenons le montant de 45 000 euros qui était un soutien pour les amener à un projet commun vers le haut niveau avec l'ambition de voir très rapidement ces deux clubs fusionner. Et je dois pouvoir vous dire que l'ABC a d'ores et déjà voté à l'unanimité le passage en fusion l'année prochaine, et que le club de Saint Léonard votera sa délibération en assemblée générale au mois de septembre prochain.



Délibération n° DEL-2016-302

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Union Féminine Angers Basket 49 - Saison 2016-2017 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

L'Union Féminine Angers Basket 49 (U.F.A.B. 49), pour sa troisième saison en Ligue féminine de Basket, plus haut niveau de championnat, termine à la 11^{ème} place. L'équipe a ainsi préservé son maintien et jouera au même niveau la saison prochaine.

La saison 2015/2016 a également été celle, pour la première fois, de la participation l'EuroCup Women, jusqu'en 8^{ème} de finale.

Pour poursuivre son parcours au plus haut niveau, l'U.F.A.B. 49 s'appuie sur son Centre de Formation labellisé depuis 3 ans. Il rassemble 19 joueuses dans les catégories Seniors 2, Nationale 2 et les U18 France. Le projet pour la saison prochaine est d'intégrer les minimes.

Organisée en collaboration avec le Lycée Chevroliier, la formation est le support d'un double projet :

- scolaire, avec une formation scolaire et universitaire adaptée,
- sportif, avec une formation la plus efficace possible pour atteindre le meilleur niveau.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments qui permettent au club de consolider son projet associatif et sportif, la Ville d'Angers est désireuse de continuer à soutenir l'U.F.A.B. 49 dans une convention d'objectifs à conclure pour la saison 2016-2017 prévoyant l'octroi d'une subvention de 600 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue à l'Union Féminine Angers Basket 49, au titre de la saison 2016-2017, une subvention de **600 000 €**, avec un versement de :

- 360 000 € (60 %) au titre de l'exercice 2016,
- 240 000 € (40 %) sur l'exercice 2017.

Approuve la convention d'objectifs avec l'U.F.A.B. 49 pour la saison 2016-2017 en vue de fixer les obligations du club,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2016 et 2017.



La délibération numéro 32 : il s'agit d'attribuer une subvention au basket féminin. Je ne vous retrace pas le parcours de l'UFAB pour la saison qui vient de s'écouler, en Europe, difficulté à se maintenir, mais

victoire devant Toulouse ici à Jean Bouin, ce qui les maintient en ligue professionnelle. Et donc, on vous propose une subvention de 600 000 euros, soit une subvention baissée de 100 000 euros, considérant que leur parcours n'ira pas en Europe pour la saison prochaine.



Délibération n° DEL-2016-303

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers Vaillante Tennis de table - Saison 2016-2017 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les pratiques de haut niveau sont porteuses d'attractivité pour la pratique sportive en général, mais aussi pour l'image et la notoriété de la Ville et de ses habitants.

Premier club des Pays de la Loire avec 210 licenciés environ, la Vaillante, avec son équipe première qui évolue en Pro A, termine à la 3^{ème} place cette saison.

Le club envisage, pour la saison 2016-2017, de participer à la Coupe d'Europe de tennis de table et l'organisation des championnats de France individuels.

Il faut également souligner la présence d'une section handisport au sein du club, dont le numéro 1 français, Matéo Bohéas, qui s'est brillamment qualifié pour les Jeux Paralympiques de Rio.

Dans ce contexte, il apparaît souhaitable, pour la saison 2016-2017, de conclure une convention d'objectifs avec la Vaillante Angers Tennis de table, avec l'attribution d'une subvention de 230 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue à la Vaillante Angers Tennis de table, pour la saison 2016-2017, une subvention de 230 000 €, dont 20 000 € en vue de développer les animations en direction du handicap, avec un versement de :

- 138 000 € (60 %) sur l'exercice 2016
- 92 000 € (40 %) au titre de l'exercice 2017.

Approuve la convention à conclure avec la Vaillante Angers Tennis de table, pour la saison 2016-2017, en vue de fixer les obligations du club

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant.



Le dossier numéro 33 nous voit examiner la subvention à attribuer pour le tennis de table à Angers La Vaillante. Donc il s'agit là d'une subvention maintenue en considérant leur parcours qui les place 3^{es} de la Pro A et leur volonté d'aller en coupe d'Europe, considérant que cette structure a une partie handisport pour laquelle nous fléchons une subvention à hauteur de 20 000 euros. Et je profite de cette délibération, Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour saluer la qualification de Matéo BOHEAS qui ira aux Jeux olympiques de Rio en septembre pour les Jeux paralympiques.



Délibération n° DEL-2016-304

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport de haut niveau

Angers Sport 2020 - Axe 5 - Orientation 12 : Faire rayonner la Ville à travers le haut niveau sportif amateur et professionnel, et les grands événements sportifs - Angers Noyant Handball Club - Saison 2016-2017 - Subvention de fonctionnement - Approbation de la convention d'objectifs.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Angers Noyant Handball Club est un club d'environ 250 licenciés. L'équipe première a fini la saison à la 13^{ème} place de Pro D2 et jouera donc, la saison prochaine, en Nationale 1 Masculine.

Cette descente sera effective cette année, contrairement à certaines saisons précédentes lors desquelles le club avait sollicité un repêchage, remplaçant en Pro D2 certaines équipes rétrogradées administrativement.

Le club souhaite jouer le haut de tableau de ce championnat et s'appuiera pour cela notamment sur son centre de formation qui assure un accompagnement technique mais aussi un suivi scolaire et médical.

Il faut en outre souligner la bonne dynamique du club pour sa partie amateur, avec ses animations proposées dans le cadre des activités périscolaires, son école de hand, son intervention au sein du collège Montaigne...

Au regard de cette descente en championnat inférieur, et des subventions alloués aux clubs de Nationale 1 par les collectivités locales, il est donc proposé d'attribuer une subvention de 311 000 € à Angers Noyant Handball Club au titre de la saison 2016-2017 dans le cadre d'une convention d'objectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de **311 000 €** à Angers Noyant Handball Club, au titre de la saison 2016-2017, avec un versement de :

- 217 700 € (70 %) au titre de l'exercice 2016
- 93 300 € (30 %) au titre de l'exercice 2017

Approuve la convention d'objectifs à conclure avec Angers Noyant Handball Club pour fixer les obligations du club,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivant.



Il me reste à vous présenter la subvention pour Angers Noyant. C'est le dernier groupement sportif qui

reste dans les subventions attribuées au sport de haut niveau. Malgré la descente de cette association de Pro D2 en Nationale 1, nous avons eu à dialoguer avec ce groupement sportif, et, considérant leur intégration en Nationale 1, mais prenant en compte leur volonté de remonter rapidement peut-être en championnat Pro D2, en tenant compte du travail de formation qui est donc organisé au sein de cette association, nous n'avons pas été dans une démarche qui aurait pu consister à les reverser à l'Office Municipal des Sports, c'est-à-dire au titre des associations amateurs, qui les aurait amenés à avoir une subvention de 53 500 euros. Et compte tenu de leur descente, 13^e place sur 14, nous considérons que la subvention pourra être maintenue à 311 000 euros, c'est-à-dire une baisse de 50 % de la subvention par rapport à celle qui était la leur pour la saison 2015-2016.

Je dois dire qu'au moment de présenter cette délibération, on a bien conscience que c'est une forte dégradation de la subvention, mais nous avons pris en compte le fait que cette structure bénéficiait d'une subvention très importante depuis de très nombreuses années comparativement aux clubs qui évoluent en Pro D2 au niveau de l'hexagone, également comparativement aux clubs qui évoluent en Nationale 1, et donc cette subvention à 311 000 euros, à laquelle il convient d'ajouter de l'hébergement pour huit joueurs de ce club qui sont hébergés pour une pension complète à hauteur de 150 euros par mois, plus un surveillant qui s'occupe de l'ensemble de ces compétiteurs-là. Donc il nous semble que ces 311 000 euros doivent permettre à Angers Noyant de construire un projet, somme toute dégradé, mais qui pourrait leur permettre de se maintenir à ce niveau, avec 311 000 euros.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BIENVENU. Bon. On va maintenant passer aux échanges et je passe la parole à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui. Monsieur le Maire, chers collègues. Globalement, sur l'ensemble de ces subventions aux clubs pros, les motifs semblent s'expliquer sur le niveau de compétition, pour les baisses, l'évolution des choses, ou sur les nouvelles contraintes du sport pour l'ASGA, même si j'avoue que le fait d'avoir plus de rencontres interroge aussi sur le modèle économique de la Ligue, parce que s'ils décident de faire plus de rencontres pour que ça coûte plus cher aux collectivités derrière, au bout d'un moment, enfin, on est dans un monde économique qui existe, c'est quelque chose qui m'interpelle profondément, cette augmentation du nombre de rencontres qui conduit à une augmentation des dépenses des clubs au lieu d'apporter des recettes supplémentaires. Donc là, bon, il y a certainement une logique quelque part, comme en toute chose, mais il faudrait nous l'expliquer.

En revanche, je suis très inquiet pour le hand. J'entends ce que vous dites. Néanmoins, comme l'ABC, le hand est au 3^e niveau national, avec une histoire, à Angers, du club de hand, des liens très forts avec le milieu universitaire, des lycées, un sport pratiqué largement, un sport aussi d'excellence au niveau national, enfin, les prestations de notre équipe masculine et de notre équipe féminine sont aussi... et je pense que c'est clairement mettre en danger le club sur le fond, sur le montant de cette subvention que de la diminuer de façon aussi drastique parce que là, la baisse est vraiment considérable, et puis, vous le savez parce qu'on l'a lu dans la presse, parce que, sur la forme, les choses ont été expliquées très tardivement pour que le club puisse affronter ses obligations. Un club professionnel, c'est des contrats de travail, c'est une réalité, et puis c'est une histoire, à Angers, très profonde. Donc, moi ce que je souhaiterais, nous, sinon, nous nous opposerions à cette délibération sur le hand parce que je trouve qu'elle est injuste et franchement pas bien préparée, pas bien négociée avec le club, moi je souhaiterais qu'elle soit reportée, si vous l'acceptiez, que le temps nécessaire, peut-être au rapprochement, aux études puisse être mené ou aménagé, enfin, voilà, parce que là, franchement, c'est, je crois, mettre en péril le club pour un sport qui peut être si populaire, on le sait. Enfin, quand ils étaient en première division, Jean Bouin était plein. Voilà. Il y a une attente et je trouverais dommage de mettre en danger une histoire du sport angevin, un sport qui porte des valeurs très positives, dans le monde professionnel et qui mériterait d'être soutenu avec un traitement peut-être équivalent à celui de l'ABC, avec une baisse, bien sûr, qui est aussi au 3^e niveau national de son sport qu'est le basket.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Très bien.

Est-ce que je peux mettre au vote, à l'exception du hand, les diverses délibérations qui, pour l'essentiel, maintiennent les niveaux ? C'est le cas pour les clubs qui se maintiennent, ou pour l'UFAB, tiennent compte, du fait qu'ils avaient eu un bonus pour jouer la coupe d'Europe. Ils sont plus en coupe d'Europe ; on les remet au niveau où ils étaient avant. Est-ce que, pour toutes ces délibérations-là, il n'y a pas de difficultés ? Parfait. Je passe au vote. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-295 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-296 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-297 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-298 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-299 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-300 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-301 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-302 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-303 : le Conseil Adopte à l'unanimité

J'en arrive au hand. Je pourrais faire une petite pirouette qui consisterait à dire que, la dernière fois, vous nous avez dit qu'il ne fallait pas prendre des crédits au sport amateur pour les mettre sur le sport pro et que votre crainte, c'était que l'augmentation, qui était contrainte par ce nouveau modèle de championnat pour l'ASGA, nous amène à opérer une diminution budgétaire sur les clubs amateurs. Je note, ce soir, en tout cas je précise, ce soir, que non seulement ce n'est pas le choix que la Ville a fait, mais que, ce soir, vous nous demandez de moins baisser les aides au sport de haut niveau, compte tenu de la baisse que vous trouvez trop forte pour le hand. Je tiens à dire, au-delà de cette enceinte, que, dans les décisions que nous prenons, il y a, avec la décision de ce soir, globalement, une baisse de presque 8 % des aides du sport de haut niveau. Et encore, la baisse est un peu plus forte si on regarde les économies que la Ville va faire compte tenu du fait que la subvention du SCO est restée inchangée, mais qu'ils prennent à leur charge un certain nombre de dépenses. Bon.

Maintenant, sur le hand, le Président du club de handball m'a indiqué qu'il avait été contacté par l'opposition et qu'il ne fallait pas que je vois, dans les propos qui seraient tenus en Conseil Municipal, comment dirais-je, le moindre lien avec ce qu'il avait pu dire, qu'il voulait se tenir en dehors d'une querelle politique, que vous-même et Madame VÉRON vous l'aviez alerté que vous alliez vous opposer vigoureusement à cette diminution, et qu'il ne souhaitait pas politiser le débat. Je vais vous répondre sans politiser, dans la continuité de la discussion que j'ai eue avec le président du hand. Vous évoquez un argument qui est celui de l'équité par division. C'est un mauvais argument. Si jouer en première division, ça attribue un montant automatique, il faut à ce moment-là que le tennis de table, qui va jouer l'année prochaine la Ligue des Champions, soit très fortement revalorisé par rapport aux 230 000 euros qu'on leur propose de toucher. Le modèle qui consiste à dire « Dis-moi en quelle division tu es, et, quel que soit le sport, et je te dirai quel est le montant que tu dois toucher », il ne peut pas fonctionner. L'équité, elle consiste à regarder deux choses : d'abord, c'est le montant moyen des budgets par sport qui peuvent varier à cause du fait qu'on a plus ou moins de joueurs dans les équipes, qu'il y a plus ou moins de conséquences, et cætera ; et le montant moyen des subventions qui sont attribuées par d'autres.

Si nous diminuons le hand, c'est d'abord parce qu'il y a une baisse sportive. Cette baisse sportive, elle fait que, tout à coup, on s'est dit, quand le scénario s'est rapproché : « Quel est le montant qui serait équitable de verser pour jouer en Nationale 1 ? » Et on a conduit ce travail au début sans arrière-pensée. On a regardé quel était le montant des subventions touchées par des clubs de Pro D2 et de Nationale 1, et là on a été extrêmement surpris par le fait que ce club a touché historiquement, depuis très longtemps, un niveau d'aide parmi les plus élevés de France dans son niveau de championnat. Puisque quand vous prenez le handball et qu'on compare des clubs de handball les uns aux autres, on s'aperçoit que, avec nos 622 000 euros d'argent public, il n'y a qu'un club de France qui touchait plus, au global, en termes de subventions. Un. Deux. Deux, parce que Dijon avait des aides importantes, plus importantes qu'Angers au titre de la Région et du Département. Mais sur le plan de l'aide municipale, à l'exception d'Istres, aucune équipe de

Pro D2 ne bénéficiait d'un niveau de subventions aussi élevé. On était même 50 % au-dessus de la moyenne des aides municipales apportées au club. Et je ne parle pas du niveau à venir ; je parle du niveau actuel. Et quand on regarde la Nationale 1, si nous versons demain 311 000 euros, nous serons a priori la ville de France qui aidera le plus un club de 3^e division de handball, et ça, c'est sans compter les aides indirectes évoquées par Roselyne BIENVENU et le fait qu'on prend en charge de manière quasi totale des logements de joueurs, et cætera. Donc l'argument du caractère inéquitable du montant de la subvention, je ne peux pas l'entendre, puisque, par définition, on serait beaucoup plus généreux qu'ailleurs sans qu'il y ait une justification particulière de faire.

Il y a un argument que j'entends, qui est la brutalité de la baisse et l'ampleur. Mais pour dire les choses, si la baisse est si forte, c'est parce que le montant de la subvention, jusqu'à maintenant, en termes d'équité, était trop élevé. Donc on a un sujet, sur l'année en cours, qui consiste, parce que je maintiens qu'à 300 000 euros, on serait plus qu'équitables avec le hand pour jouer en 3^e division. Qu'un club, qui a eu une des subventions publiques les plus élevées de son championnat, soit plusieurs fois descendu, au cours de ces dernières années, avec des repêchages administratifs une année sur deux, ça interroge aussi sur le modèle, ce qui veut dire qu'il n'est peut-être pas exclu qu'une descente, qui permette de se réinterroger sur le centre de formation, sur la place du projet, sur une vision à long terme, ça puisse être une occasion de remonter avec un autre modèle, une autre structure, à condition, évidemment, que le club ne disparaisse pas. Et si la baisse est trop forte, il y a un sujet. C'est pour ça que j'ai vu le Président.

Je n'ajourne pas le dossier. Pourquoi ? Parce que le 1^{er} juillet, c'est la clôture des budgets qui doivent être présentés au titre du championnat à venir. Et je ne l'ai pas vérifié, mais si on ne vote pas ce soir, ça veut dire qu'on ne peut pas communiquer de montants, et si on ne communique pas de montants, comme le 1^{er} juillet est la date limite de présentation des budgets, il y a quand même un petit risque. En revanche, ce que je dis en transparence et ce que j'ai dit au Président, c'est que je ferai voter ce soir la délibération telle qu'elle a été rédigée, mais que j'étais prêt à ce qu'on poursuive le dialogue, entre maintenant et la fin de cette année civile. Le sujet, pour eux, c'est leur point d'atterrissage budgétaire dans le courant de l'année en cours ; ce n'est pas nécessairement seulement le montant de la subvention initiale. Je préfère qu'on mette un montant plutôt que zéro s'il y avait des conséquences administratives à venir, et on poursuit le dialogue avec eux. Moi, ce que je leur demande, c'est de nous expliquer pourquoi le montant de subventions, historiquement, a été aussi élevé, qu'est-ce qui explique qu'on ait plus de besoins qu'ailleurs, est-ce que c'est parce qu'il y a moins de partenaires privés, est-ce que c'est parce qu'ils ont des coûts d'entraînement qui sont plus forts, enfin, qu'on entre dans le détail et qu'on regarde, du coup, ce que peut être un point d'atterrissage par rapport à un 300 000 euros de subventions qui est, pour une 3^e division de hand, un montant très élevé. Donc voilà ce que je vous demande d'entendre, comme main tendue. Je ne peux pas ajourner, mais on continue la discussion avec le club. C'est le mieux que je puisse faire ce soir. Je vous en prie.

Frédéric BÉATSE : Non, simplement, redire qu'il n'y avait, dans mes propos, ni dans le contact avec le Président du hand, aucune instrumentalisation. D'ailleurs, dans mon propos, elle n'a pas eu lieu, parce que j'ai aussi eu des contacts téléphoniques avec des clubs dont les subventions augmentaient. Donc, voilà. Les relations que j'ai pu avoir avec, et que j'ai toujours, avec les Présidents sont toujours très, très positives. Mais... J'entends ce que vous dites, mais on n'a, là, vraiment rien contre l'idée, c'est logique de baisser une différence de niveau, mais là elle est vraiment excessive. Donc on a accepté un certain nombre de choses ce soir en disant « on verra plus tard », mais on ne présage pas du résultat. Là, vraiment parce qu'elle est, à notre sens, à la fois aveugle et trop importante, nous ne voterons pas cette délibération.

Monsieur le Maire : Je respecte et j'ai accepté un certain nombre d'arguments ce soir. Moi je vous dis : aveugle, non ; trop brutale, oui. Mais faire un benchmark et une comparaison avec les autres clubs de division et s'apercevoir qu'on va verser 2 fois plus que des villes de même taille avec ce niveau de subventions, je pourrais vous parler de Rennes, je peux vous parler d'un certain nombre de villes proches de nous, vous vous rendriez compte que, honnêtement, sur l'absence d'équité, c'est un argument qui n'est pas audible. Trop brutal, oui ; aveugle, non. Nous passons au vote. Je vais donc demander, uniquement sur

le hand puisque c'est le seul sport sur lequel nous n'avons pas délibéré, ceux qui s'opposent à la subvention qui est présentée ce soir. Quels sont ceux qui souhaitent s'abstenir ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-304 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Madame BIENVENU, il vous reste quelques rapports.



Délibération n° DEL-2016-305

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un Partenariat responsable avec les associations - Associations sportives amateurs - Subventions manifestations - Attribution.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les subventions « manifestations » ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en oeuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Ces dossiers s'inscrivent dans les perspectives pour le développement du sport à Angers, à travers le soutien aux associations sportives amateurs figurant dans le projet « Angers Sport 2020 ».

Ils concernent 4 clubs pour une dépense totale de 7 050 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **500 € à l'Intrépide Angers Athlétisme**, pour l'organisation des « Soirées de Frémur » et le championnat régional du 5 000 m, les 9 juin et 30 septembre prochains
- **800 € à l'Entente Angevine Athlétisme**, pour l'organisation du meeting d'athlétisme le 2 juillet 2016,
- **750 € à l'Echiquier Angevin**, pour l'organisation du 11^{ème} Open International d'Echecs du 6 au 8 mai 2016,
- **5 000 € à l'Union Féminine Angers Basket 49**, pour la préparation au tournoi olympique de l'équipe de France de Basket féminin et l'accueil des équipes du Japon et de Serbie les 26, 27 et 28 mai 2016,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les avenants.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Roselyne BIENVENU : Oui. La délibération numéro 35, elle est assez classique. Il s'agit d'attribuer les subventions aux manifestations pour 4 structures dont vous avez le détail à la page 63, pour un montant total de 7 050 euros.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-305 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Un Plan Pluriannuel d'Investissements, mais dans l'optique...

Roselyne BIENVENU : Oui, alors...

Monsieur le Maire :... demande de subventions, ce soir.



Délibération n° DEL-2016-306

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Conduire un plan pluriannuel d'investissement :

- **Parc des Sports de la Baumette - Requalification du site**
- **Stade de Frémur - Transformation du terrain**
- **Rénovation et extension de la tribune - Stade Jean Bouin**

Demandes de subventions

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite répondre à de nouveaux besoins en livrant un certain nombre d'équipements, avec notamment l'évolution du Parc des Sports de la Baumette en y développant de nouvelles activités comme le tennis par le transfert d'Angers Tennis Club, et le padel, la transformation du terrain de football stabilisé de Frémur en synthétique avec la construction d'un bâtiment annexe, ainsi que la rénovation et l'extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin.

Le coût prévisionnel pour ces travaux est le suivant:

- la halle de tennis est de 6 M€ TTC, avec la réalisation d'une halle comprenant 5 courts couverts en terre battue et 2 en synthétiques, 4 courts extérieurs en terre battue, un local club et des vestiaires et la réalisation de 4 terrains de padel. La livraison est prévue pour juin 2017,
- la transformation d'un terrain de football stabilisé en synthétique et la réalisation de vestiaires et de locaux annexes au stade de Frémur est de 1,6 M€ TTC, dont 25 K€ pour la maîtrise d'œuvre. La livraison est prévue pour août 2017,
- la rénovation et l'extension de la tribune du Colombier au stade Jean Bouin est de 5,04 M€ TTC. La livraison est prévue pour fin 2017.

Pour ces trois dossiers, il sera sollicité une subvention aussi élevée que possible auprès de la Région des Pays de la Loire et du C.N.D.S. et également auprès de la Fédération Française de Football pour le site de Frémur et le stade Jean Bouin.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Sollicite auprès de la Région des Pays de la Loire, du C.N.D.S. et de la Fédération Française de Football une subvention aussi élevée que possible au titre des opérations citées ci-dessus.



Roselyne BIENVENU : Oui, vous avez évoqué cela tout à l'heure, Monsieur le Maire. Donc il s'agit là, en fait, d'autoriser le maire à solliciter, auprès de la Région des Pays de la Loire, du CNDS, des Fédérations Françaises de Football, une subvention aussi importante que possible pour 3 sites sportifs : donc la halle tennistique dont le montant de construction s'élève à 6 millions d'euros ; la transformation d'un terrain de football stabilisé en synthétique sur le stade de Frémur, ainsi que des vestiaires afférents, pour un montant total de 1 600 000 euros ; et enfin, la rénovation et l'extension de la tribune du Colombier dont on vous a déjà parlé, pour un montant de 5 millions d'euros.

Monsieur le Maire : Je pense que sur la demande de subventions, tout le monde est d'accord ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-306 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Convention de mise à disposition du gymnase.



Délibération n° DEL-2016-307

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 7 : Optimiser les conditions d'accès et d'utilisation des équipements - Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) - Convention de mise à disposition du gymnase à la Ville d'Angers.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

La Ville d'Angers a contribué, en 2014, à la rénovation et à la création de vestiaires, et, également à la création d'un bâtiment de stockage pour le gymnase de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, pour une participation de 200 000 € TTC, afin de pouvoir développer la pratique de l'EPS et du sport pour les établissements scolaires de centre-ville et clubs.

Une convention spécifique a été conclue avec l'ENSAM autorisant la collectivité à conduire cette opération, et à gérer les créneaux mis à disposition à la Ville d'Angers par l'ENSAM dans le cadre d'une seconde convention qui est arrivée à échéance.

L'ENSAM souhaite continuer à collaborer avec la collectivité afin d'optimiser l'utilisation de son gymnase au bénéfice des établissements scolaires et associations sportives.

Il est proposé de fixer les responsabilités de chacune des parties dans un contrat de partenariat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention à conclure avec l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers pour la mise à disposition du gymnase de l'établissement au profit des scolaires et associations,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Roselyne BIENVENU : Oui, la délibération numéro 37. En fait, il s'agit de renouveler une convention avec l'ENSAM pour son équipement sportif, et donc ça n'appelle pas de...

Monsieur le Maire : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-307 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Partenariat responsable avec la Fédération Française d'Athlétisme.



Délibération n° DEL-2016-308

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Pilotage de la politique

Angers Sport 2020 - Axe 2 - Orientation 4 : Un partenariat responsable avec les associations - Organisation du Comité Directeur de la Fédération Française d'Athlétisme à Angers - Convention.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Les championnats de France d'athlétisme organisés par la Fédération Française d'Athlétisme se sont déroulés à Angers du 24 au 26 juin 2016. Ceux-ci, qualificatifs pour les Jeux Olympiques de Rio, s'inscrivent dans la convention pour le développement de l'athlétisme à Angers conclue avec la Fédération pour l'olympiade 2013-2016.

La Fédération a retenu également Angers pour organiser son Comité Directeur qui a eu lieu la veille des championnats d'athlétisme, le jeudi 23 juin 2016. A cette occasion, la Ville d'Angers a mis à sa disposition la salle du Conseil Municipal et a offert une réception.

La Ville d'Angers est en veille permanente pour accueillir des événements sportifs, mais aussi en poursuivant la politique de conventions avec certaines fédérations. Accueillir des rencontres ou des événements exceptionnels témoigne d'une ouverture de la Collectivité vers de nouvelles dynamiques.

Au vu de ces éléments, il est donc proposé de conclure une convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'accueil de son Comité Directeur le 23 juin dernier à Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention entre la Fédération Française d'Athlétisme et la Ville d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.



Roselyne BIENVENU : Oui, il s'agit là, en fait, Monsieur le Maire, de porter à connaissance, mais surtout de prendre une délibération a posteriori, puisque dans cet hémicycle, cette enceinte, la Fédération Française a tenu son comité directeur jeudi soir en prélude de cette belle manifestation à laquelle vous avez pu peut-être assister ou que vous avez suivie à travers les journaux, la presse, ou la télévision, les Championnats de France Élite d'Athlétisme, et donc il s'agissait d'approuver la convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour que cette réunion puisse se tenir dans cette salle du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Même si ça avait été amusant de voter contre puisque ça n'aurait pas produit d'effet. Cela dit, on a vécu de très bons moments dans le cadre de cette convention quadriennale que vous aviez signée, Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Or, ce n'est pas possible.

Monsieur le Maire : Bon. Mais on va renouveler la convention et on fera en sorte de le préciser. Très bien. Mes chers collègues, je passe aux voix. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-308 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons à la délibération numéro 39 où il s'agit d'attribuer une subvention à l'Intrépide...



Délibération n° DEL-2016-309

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs

Angers Sport 2020 - Axe 3 - Orientation 6 : Garantir la qualité et la pérennité des équipements existants et en mettre de nouveaux à disposition - Année 2016 - Site de Salpinte - Subvention - Protocole d'accord avec l'Intrépide Angers.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

EXPOSE

Le site de Salpinte, propriété de l'Intrépide Omnisport, dispose d'un terrain de football en herbe, d'une salle de sport et différents équipements permettant d'accueillir les sections de l'Intrépide Angers.

Depuis 1993, la Ville d'Angers accompagne l'association par l'octroi de subventions, notamment une aide financière pour la construction de la salle, et pour l'entretien du terrain de football.

L'Intrépide souhaite désormais transférer la propriété de ses installations à la Ville dans la perspective d'une relocalisation sur le site de Frémur.

Au titre du projet de mandat Angers Sport 2020, la collectivité est soucieuse de maintenir son patrimoine sportif et d'en optimiser son utilisation, la construction de nouveaux équipements doit être ciblée pour des besoins particuliers ou pour accompagner le développement des quartiers dans le cadre de leur rénovation.

Compte tenu de ces éléments, et l'accord des deux parties, l'Intrépide s'engage à vendre à la Collectivité l'ensemble de ses installations et la Ville à transformer un terrain de football stabilisé en synthétique éclairé à Frémur, ainsi que la réalisation de vestiaires joueurs et arbitres, de salles annexes pour le stockage.

Dans l'attente du transfert des activités de l'association vers le site de Frémur, la Collectivité attribue à l'Intrépide Angers une subvention de 21 000 € prorata temporis en 2016 jusqu'au transfert de la propriété.

Par ailleurs, les modalités de facturation concernant l'utilisation de la salle de l'Intrépide dans le cadre des activités périscolaires sont prolongées jusqu'au transfert du site de Salpinte à la Ville.

Il convient de formaliser tous ces engagements dans un protocole d'accord à passer entre l'Intrépide Angers et la Collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 9 juin 2016

DELIBERE

Attribue à l'Intrépide Angers une subvention de 21 000 € prorata temporis en 2016 jusqu'au transfert du site de Salpinte vers Frémur.

Approuve le protocole d'accord à conclure entre l'Intrépide Angers et la Ville d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016



Roselyne BIENVENU : Oui, enfin, Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : ... et d'approuver surtout un protocole d'accord.

Roselyne BIENVENU : Oui, c'est cela. C'est ma dernière délibération pour ce soir, mais c'est avec un plaisir non dissimulé que je la présente à l'ensemble de cette assemblée. Il s'agit, en fait, d'officialiser le transfert de la propriété de l'Intrépide Omnisports, c'est-à-dire le stade de football, mais tous les équipements afférents à la salle de sport ainsi que les vestiaires qui se situent, donc, sur le site de Salpinte. À l'issue de longues négociations et d'échanges, mais qui avaient été entamés sous le mandat précédent également, comme quoi le temps est nécessaire parfois pour aboutir, il s'agit là, en fait, d'attribuer une subvention prorata temporis à l'Intrépide Omnisports pour l'entretien du terrain de football situé à Salpinte, mais, in fine, c'est vous dire aussi que nous sommes dans l'attente de la signature pour le transfert de cette propriété. Et donc, la subvention, elle sera prorata temporis du 1^{er} janvier 2016 à la date où le transfert de la propriété sera effectif par-devant notaire.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BIENVENU. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui. Nous voterons cette délibération. Simplement, à la fin, en dernière ligne, vous imputez les dépenses au Budget Principal de l'exercice 2014. Alors, soit c'est la continuité de l'opération, soit c'est la nostalgie, pour vous, sur une date qui ne nous est pas forcément très agréable, mais je voulais vous le signaler.

Monsieur le Maire : Non, c'est pour dégrader, a posteriori, votre dernier compte administratif pour écrire à la lettre du financier et qu'il puisse faire un appendice et un erratum sur le fait que c'était encore pire que ce qu'il avait repéré en première lecture. Dans ces conditions, nous passons au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé. Merci, Madame BIENVENU.

Délibération n° DEL-2016-309 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-310

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Centre Ville - Mutualité Française Anjou Mayenne - Projet intergénérationnel - Transfert et regroupement de l'EHPAD Les Noisetiers rue de Belgique et du Centre Maternel vers la rue Anne Franck - Emprunt de 1 211 500 € - Garantie de la Ville d'Angers.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Mutualité Française Anjou Mayenne envisage de contracter auprès du Crédit Mutuel, un emprunt de 1 211 500 € remboursable en 32 ans (dont 2 ans de différé et 30 ans d'amortissement), au taux indexé sur le livret A + marge de 1,11 % et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer le transfert et le regroupement de l'EHPAD Les Noisetiers rue de Belgique et du Centre Maternel vers la rue Anne Franck à Angers.

La Mutualité Française Anjou Mayenne sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 %, Angers Loire Métropole ne garantissant que les prêts dans le cadre du logement social.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt signé entre la Mutualité Française Anjou- Mayenne ci-après l'emprunteur et Le Crédit Mutuel

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la Ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à La Mutualité Française Anjou- Mayenne, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de un million deux cent onze mille cinq cent euros (1 211 500 €), remboursable en 32 ans (dont 2 ans de différé et 30 ans d'amortissement), au taux de indexé sur le livret A + marge 1,11 % et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat, que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Mutuel, pour financer le transfert et le regroupement de l'EHPAD Les Noisetiers rue de Belgique et du Centre Maternel vers la rue Anne Franck à Angers.

Les caractéristiques du prêt logement social (PLS) consenti par le Crédit Mutuel sont, actuellement à titre indicatif, les suivantes :

- Montant : 1 211 500 €
- Durée : 32 ans dont 2 ans de différé et 30 ans d'amortissement
- Taux d'intérêt : indexé sur le livret A + marge de 1,11 %
- Périodicité d'amortissement : Trimestrielle
- Date d'échéance : le 5 du mois
- Echéance : Echéances dégressives (amortissement constant)
- Frais de dossier : 3 000 €

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Mutualité Française Anjou Mayenne, dont il ne serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Mutualité Française Anjou Mayenne pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Mutuel adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Mutualité Française Anjou-Mayenne et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.





Délibération n° DEL-2016-311

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Centre Ville / La Fayette - Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Acquisition et Amélioration de 7 logements - 13 Place Lafayette - Garantie d'emprunt d'un montant de 170 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Foncière d'Habitat et Humanisme envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 170 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 7 logements, 13 place Lafayette à Angers.

La Société Foncière d'Habitat et Humanisme sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que les prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat pour les opérations de construction effectuées après 2013.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n° 49360 en annexe signé entre la Société Foncière d'Habitat et Humanisme ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme , pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de cent soixante dix mille euros (170 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 49360 constitué d'une ligne de prêt, pour financer l'acquisition et l'amélioration de 7 logements, 13 place Lafayette à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Foncière d'Habitat et Humanisme, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Foncière d'Habitat et Humanisme pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Foncière d'Habitat et Humanisme et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.





Délibération n° DEL-2016-312

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Doutre/ Saint Jacques - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Réhabilitation de 24 logements - Rue Chef de Ville - Garantie d'emprunts d'un montant total de 912 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 912 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la réhabilitation de 24 logements, rue Chef de Ville à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n° 49520 en annexe signé entre La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de neuf cent douze mille euros (912 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 49520 constitué de 3 lignes de prêt, pour financer la réhabilitation de 24 logements, rue Chef de Ville à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.





Délibération n° DEL-2016-313

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Deux Croix / Banchais / Grand Pigeon - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 6 logements - Square de la Croix Blanche - Garantie de plusieurs emprunts d'un montant total de 471 000 €.

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 471 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 6 logements, Square de la Croix Blanche, Angers. S'agissant d'opérations liées au programme national de rénovation urbaine, la commune est compétente pour garantir ce prêt.

La Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 100 % du montant emprunté.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n° 49485 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et La Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 100 %, à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de quatre cent soixante et onze mille euros (471 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 49485 constitué de 2 lignes de prêt, pour financer la construction de 6 logements, Square de la Croix Blanche, Angers

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.





Délibération n° DEL-2016-314

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Quartier Roseraie - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Réhabilitation de 10 logements - Rue Auguste Blandeau - Garantie d'emprunt d'un montant de 200 000 €

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 200 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Cet emprunt est destiné à financer la réhabilitation de 10 logements, rue Auguste Blandeau à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant qu'à hauteur de 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n° 48366 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de deux cent mille euros (200 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 48366 constitué d'une ligne de prêt, pour financer la réhabilitation de 10 logements, rue Auguste Blandeau à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.



Monsieur CAPUS nous présente 4 garanties d'emprunts, les 41, 42, 43, 44. Y a-t-il des questions ? Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Voilà. Je savais que cela surprendrait, mais je ne renonce pas à la poser quand même. La délibération 41, Habitat et Humanisme, je me demandais ce que c'était que cette société Habitat et Humanisme. Est-ce qu'il s'agit de logements publics ? Est-ce que les garanties financières de cette société sont suffisamment solides par rapport à des organismes publics, des bailleurs sociaux, sociaux classiques ? Voilà. C'est un petit peu ce type de questions et, évidemment, j'ai tendance à penser, mais vos réponses orienteront mon vote, ça me paraît quand même plus raisonnable et juste de ne financer, enfin de ne financer, de ne faire des garanties d'emprunts que vers des bailleurs sociaux classiques, au risque de dérives quand même assez importantes.

Monsieur le Maire : Madame LE GOFF.

Françoise LE GOFF : Merci, Monsieur le Maire. La foncière Habitat et Humanisme a été créée à Lyon il y a une trentaine d'années. Elle se développe dans un grand nombre de villes en France, au Mans, à Angers, pour parler des villes qui nous sont les plus proches. C'est une société foncière qui a un objectif social solidaire d'accompagnement et qui, en même temps, a pris un statut de société foncière parce qu'ils ont les reins, parce qu'ils investissent. Financièrement, comme vous le dit Madame VÉRON, on peut dire oui. C'est vraiment une association avec laquelle on travaille et qui joint la recherche de logements, le logement des personnes en difficulté, qui demande des garanties, et qui, ensuite, fait de l'accompagnement. Il y a quelquefois des baux glissants, B-A-U-X, pour permettre aux familles qui sont dans un logement de pouvoir y rester une fois qu'elles ont stabilisé leur paiement du loyer.

Monsieur le Maire : C'est logement social plus accompagnement social, et en plus à destination, parfois, de familles précarisées. Ça me conduit à penser que vous n'êtes peut-être plus invité aux réunions de préparation du Conseil par votre groupe, et, à ce moment-là, on vous invite dans le nôtre, parce que ce genre de question, vous nous l'auriez posée avant, on vous aurait donné les réponses et à eux aussi, d'ailleurs, certainement, Monsieur PAGANO. Je vais passer au vote sur ces garanties d'emprunts. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-310 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-311 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-312 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-313 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Délibération n° DEL-2016-314 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons au dossier numéro 45 qui concerne le Village Vacances de Lamoura. Après ce dossier, nous n'en aurons plus que 26. Je le dis pour aller à la brièveté. On a déjà eu plein d'échanges.



Délibération n° DEL-2016-315

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Contentieux LAMOURA - Mise en recouvrement de la contribution des villes membres du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de LAMOURA (SIVVL) pour l'exercice 2016 - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

La délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2014 avait permis de mettre en exergue les difficultés que la Ville d'Angers éprouve pour se retirer du Syndicat Intercommunal du Village de Vacances de Lamoura (SIVVL).

Un courrier du Maire d'Angers avait alors été envoyé au président du SIVVL pour lui rappeler le souhait de procéder le plus rapidement possible à la dissolution du syndicat et surtout de protester contre les critères de répartition des charges entre les villes.

Après négociations, de nouveaux critères de répartition ont été adoptés ce qui conduit la Ville d'Angers à contribuer à hauteur de 14.42 %, au lieu de 19.92% comme auparavant lorsque les critères étaient particulièrement défavorables aux communes les plus importantes.

Pour rappel, ces montants sont destinés à payer dans l'urgence les charges de personnel, notamment suite aux condamnations du SIVVL lors des contentieux engagés par les salariés du locataire gérant mis en liquidation judiciaire, les frais courants de fonctionnement du maintien en l'état du village (sécurisation, assurances, impôts et taxes...), les dettes contractées par ce locataire gérant pendant 6 mois suivant la publication du contrat de location gérance...

La délibération du comité syndical du SIVVL du 19 mars 2016 porte donc à 138 384.27 € la participation de la Ville d'Angers au SIVVL au titre de l'année 2016.

Le comptable public de Morez a réalisé un appel de fonds de 69 192.13 € en date du 22 mars 2016 pour le premier semestre 2016 et est sur le point de transmettre le second.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Autorise le Maire à ordonner les dépenses de 138 384,27 € (69 192.13€ X 2) au profit du SIVVL

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 sur l'imputation budgétaire concernée.



Benoît PILET : Eh bien, écoutez, je vous demande d'autoriser le Maire à ordonner les dépenses de 138 384,27 euros, soit deux appels de fonds afin de régler les charges qui sont toujours imputables au syndicat, eu égard à ce qui a été fait ou pas fait les années précédentes et l'année en cours.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez les félicitations unanimes de cette assemblée pour avoir réussi à ramener le taux de contribution de la Ville de 19,92 à 14,42. Néanmoins, vous n'avez pas les félicitations

unanimes puisque ce dossier, il n'est toujours pas soldé, et qu'on est dans un nouvel imbroglio, que la nouvelle Région considère qu'il ne faut pas que le village soit vendu, alors qu'il y avait eu une enchère qui avait été faite, le truc est bloqué, et donc on est repartis pour un système dont je ne sais pas combien de temps il va durer. Aucun d'entre nous ne souhaite verser cette somme, mais je ne vois pas comment on pourrait faire autrement. Sauf s'il y a une demande de prise de parole, je passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-315 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous passons à la mise à jour des ratios promus/promouvables. En synthétique.



Délibération n° DEL-2016-316

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à jour des ratios promus/promouvables.

Rapporteur :Benoit PILET

EXPOSE

Détermination d'un ratio pour l'accès à l'échelon spécial des grades d'ingénieur hors classe et ingénieur en chef hors classe

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 a introduit de nouvelles dispositions en instituant un article 78-1 à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Désormais, les statuts particuliers des cadres d'emplois peuvent prévoir l'octroi d'un échelon spécial constituant l'échelon sommital d'un grade.

L'accès à l'échelon spécial s'effectue selon les modalités prévues par les statuts particuliers, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la commission administrative paritaire, par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.

Enfin, cet échelon peut être contingenté en application de l'article 49 de la loi n° 84-53. Dans ce cas, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'échelon spécial sera déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des agents promouvables.

Une réforme du statut des ingénieurs est intervenue par des décrets en date du 26 février 2016. Cette réforme prévoit notamment la scission de ce cadre d'emplois en 2 cadres d'emplois distincts, ingénieurs et ingénieurs en chef, et la création de deux échelons spéciaux au sommet du grade d'ingénieur hors classe et d'ingénieur en chef hors classe.

Il convient donc aujourd'hui de déterminer ce ratio d'avancement à ces échelons spéciaux et de le fixer à 80% des agents promouvables.

Il est entendu que si, par application de ce ratio, le résultat devait aboutir à un nombre décimal inférieur à 1, ce nombre pourrait alors être arrondi à l'entier supérieur, soit 1.

Il convient de rappeler que le ratio d'avancement à l'échelon spécial demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus et que les décisions individuelles d'avancement restent de la compétence de l'autorité territoriale après avis de la commission administrative paritaire.

Mise à jour des ratios promus-promouvables

Conformément à l'article 35 de la loi du 19 février 2007, modifiant l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion, dit « ratio » d'avancement, qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Le Conseil Municipal a fixé ces ratios par une délibération du 25 mars 2013. Depuis, plusieurs réformes statutaires ont pu modifier l'intitulé de certains grades ou la structure de certains cadres d'emplois.

Une mise à jour de ces intitulés s'avère donc aujourd'hui nécessaire.

	<u>Ratios promus/ promouvables</u>
FILIERE TECHNIQUE	
Cat A : Cadre d'emplois des ingénieurs	
- grade d'ingénieur principal	80%
Cat A : Cadre d'emplois des ingénieurs en chef	
- grade d'ingénieur en chef hors classe	80%
FILIERE SOCIALE	
Cat B : Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	
- grade d'éducateur principal de jeunes enfants	80%
Cat A : Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs	
- grade de conseiller supérieur socio-éducatif	80%
FILIERE MEDICO-SOCIALE	
Cat B : cadre d'emplois des techniciens paramédicaux	
- grade de technicien paramédical de classe supérieure	80%
Cat A : cadre d'emplois des puéricultrices	
- grade de puéricultrice de classe supérieure	80%
- grade de puéricultrice hors classe	80%
Cat A : cadre d'emplois des puéricultrices cadres de santé	
- grade de puéricultrice cadre supérieur de santé	80%
Cat A : Cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux	
- grade de cadre de santé 1 ^{ère} classe	80%
- grade de cadre supérieur de santé	80%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu les décrets n° 2016-200 et 2016-201 du 26 février 2016 portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux et du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu les avis des Comités techniques en date du 20 février 2013 et 23 mai 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Fixe, à compter de 2016, le taux d'avancement à l'échelon spécial à 80% pour les grades d'ingénieur hors classe et ingénieur en chef hors classe.

Procède à la mise à jour du tableau récapitulatif des ratios promus-promouvables.



Benoît PILET : En synthétique. Une réforme des statuts des ingénieurs est intervenue par les décrets en date du 26 février dernier. Aussi, il nous est demandé maintenant de fixer, pour 2016, les taux d'avancement à l'échelon spécial à 80 % pour les grades d'ingénieurs hors classe et ingénieurs-chefs hors classe, et ainsi procéder, voilà, à la mise à jour...

Monsieur le Maire : C'est juste la mise à jour du décret pour les seules catégories A et pour les seuls ingénieurs, tel que ça vient de vous être présenté. J'imagine qu'il n'y a pas de remarques particulières ?
Madame CAMARA-TOMBINI.

Silvia CAMARA-TOMBINI : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur l'Adjoint. Alors, si je ne me considère pas comme agressive, je suis parfois un peu têtue, et ça fait plusieurs Conseils Municipaux où j'interpelle et j'exprime nos inquiétudes quant à la manière dont sont gérés certains services et quant au mal-être que l'on sent de plus en plus flagrant dans certains services. Je l'ai exprimé encore lors du dernier Conseil. Depuis, nous avons vu qu'un appel à la grève avait été exprimé par les organisations syndicales, ce qui vient corroborer le ressenti que l'on peut avoir et que l'on vous a déjà exprimé, donc je n'irai pas plus loin dans les propos, si ce n'est, effectivement, Monsieur le Maire, de vous demander, peut-être, de changer votre position en acceptant au moins le dialogue pour peut-être entendre. Alors, ce que vous nous aviez reproché, Monsieur PILET, il y a quelque temps, sur le fait que nous n'avions pas su entendre les services, je crois qu'ils ont besoin d'être entendus et d'exprimer leur mal-être.

Monsieur le Maire : Merci, Madame CAMARA-TOMBINI. Je vais donc vous lire le préavis de grève qui explique le malaise dont vous parlez. Retrait de la Loi Travail dite El KHOMRI. Voilà le malaise. Il s'agit d'une grève illimitée qui commence le 16 juin. Nous avons eu 82 grévistes sur 4 500 agents. Si vous considérez que c'est l'expression du malaise tel que vous le voyez... Point numéro 2, c'est l'augmentation, pour tous les agents, de 8 % des salaires. Je ne doute pas que vous auriez évidemment accédé immédiatement à cette revendication. Le point numéro 3, c'est l'augmentation de la valeur du chèque-déjeuner à 10 euros. Le point numéro 4, c'est la prise en charge à 50 % de la complémentaire santé. Et cætera. Le coût total de ces mesures, c'est 29 451 000 euros par an, soit l'équivalent de 851 équivalents temps pleins. Je veux bien négocier. Je veux bien plein de choses. Quand on me dépose un préavis dont la première ligne et la première revendication, qui n'émane pas de tous les syndicats de la maison, qui n'émane que de CGT et de Force Ouvrière, vise au retrait d'un projet de loi gouvernemental, honnêtement, je veux bien plein de choses, mais je ne vois pas l'intérêt qu'il y a à avoir une discussion sur des points que je ne peux pas résorber puisque, quand bien même je le voudrais, ça ne dépend pas de la

collectivité.

Si, ensuite, on commence par demander la lune, + 8 %, la nature de la discussion ne justifie pas qu'on ait une discussion. Ils ont corrigé, depuis, leur préavis. J'ai accepté de les recevoir. Je les verrai le 5 juillet, c'est-à-dire le dernier jour théorique de leur grève, parce que quand les organisations syndicales englobent, de manière volontaire, le Tour de France, en laissant entendre que s'il n'y a pas, de la part de la collectivité, des choses que nous lâchons, il y aura une grève le jour du Tour de France, ça ne correspond pas à la conception que j'ai du service public, et je n'ai aucun doute sur le fait que l'immense majorité des agents ne se retrouvera pas dans une posture qui consiste à faire grève contre la Loi EL KHOMRI et pour une augmentation de 8 % en prenant les Angevins en otage. Le dialogue, oui, il aura lieu. La date est calée. Le rendez-vous a déjà été accepté par la CFDT. Mais, pour le reste, encore une fois, méfiez-vous, je veux dire, par rapport à ce qu'est l'expression d'un malaise et par rapport à ce préavis de grève. On vous donnera les chiffres du nombre exact de ceux qui ont fait grève et de la manière dont les choses se sont passées. 0,38 %, voilà, le taux de grévistes, pour vous donner une idée concrète. Et je vous remercie parce que si vous ne m'aviez pas posé la question, je n'aurais peut-être pas eu l'occasion à la fois de lire ce préavis de grève et d'expliquer ce qu'était la réalité des chiffres. Je ne suis pas aveugle, je ne suis pas sourd, je ne suis pas fermé au dialogue, mais il y a une manière de le mettre en œuvre et de le lancer. Monsieur PAGANO.

Alain PAGANO : Non, je ne veux pas rebondir beaucoup là-dessus, mais d'abord, évitons les mots type « preneurs d'otages » c'est mal venu, voilà, je le dis pour le contexte dans lequel on a été il y a quelques mois avec les attentats terroristes, et cætera. Ne comparons pas l'action syndicale, le mouvement social, avec ce genre de chose. Et la deuxième chose que je voulais dire, effectivement, c'est : quand bien même les demandes, de votre point de vue, sont inconsidérées, je pense, et vous avez apporté une réponse donc ça me satisfait en partie, qu'il faut quand même discuter. Ça vaut pour vous ; ça vaut pour d'autres. Voilà. Mais ça vaut pour tout le monde. Moi je ne peux pas laisser passer, je ne peux pas laisser passer le fait qu'on ferme la porte à la discussion.

Monsieur le Maire : Monsieur PAGANO, je fais deux pas dans votre direction. Le premier, je retire le terme de « preneurs d'otages ». Vous avez raison, on finit par avoir l'habitude de l'utiliser. Ce n'est pas ce que je voulais dire par rapport au Tour de France. Je veux dire « gâcher la fête », si vous voulez que j'utilise des mots qui correspondent davantage à ce que je pense. Et il y aurait un côté invraisemblable à gâcher la fête en expliquant que parce qu'on n'a pas eu 8 % d'augmentation ou parce qu'on n'a pas eu les chèques-déjeuner à 10 euros, on va empêcher les gens, y compris beaucoup de gens qui ne partent pas en vacances et pour lesquels il s'agit d'un spectacle populaire et gratuit, de venir profiter de l'arrivée du Tour de France à Angers. Et, encore une fois, je retire les propos que j'ai tenus.

Deuxièmement, sur le dialogue, il n'y a pas de sujet, mais pour entrer dans une logique de discussion, il faut que la base fasse qu'on puisse se dire qu'il va y avoir quelque chose à discuter. Et je pense que, de ce point de vue, j'ai sûrement des progrès à faire en dialogue, mais vous avez peut-être à apprendre à quelques-uns de vos amis à faire en sorte de proposer une plate-forme qui permette d'avoir une discussion et de pas être sur des logiques qui sont tellement opposées qu'à l'arrivée on se dit qu'il n'y aura pas de point... Très bien. Si j'en juge par les propositions faites au sein de ce Conseil Municipal, vous êtes un ultra-réformiste par rapport à une partie des propositions qui nous sont faites. Mes chers collègues, nous passons au vote sur ce rapport qui ne concerne que les ratios promus/promouvables, je le rappelle. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-316 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-317

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Programme de Réussite Educative - Mise à disposition d'agents municipaux au profit de la Caisse des Ecoles - Conventions - Approbation

Rapporteur : Benoit PILET

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative, le Conseil Municipal a autorisé la mise à disposition de la Caisse des Ecoles de plusieurs emplois afin de permettre le fonctionnement de cette activité.

L'organisation du dispositif est constituée de 5 emplois à temps complet, qui sont mis à disposition de la caisse des écoles :

- 1 responsable de la Caisse des Ecoles et du Programme de Réussite Educative à temps complet,
- 3 coordinateurs d'équipes pluridisciplinaires de soutien à temps complet,
- 1 assistant administratif à temps complet.

Compte tenu de la prise en charge nouvelle du secteur Savary, il est nécessaire de prévoir la mise à disposition complémentaire d'un emploi de coordonnateur d'équipes pluridisciplinaires de soutien (assistant socio-éducatif) à temps non complet, sur la base de 21,30 heures par semaine.

Le financement de ces emplois est assuré par l'Etat à 100 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Accepte la mise à disposition par la Ville d'Angers de ces emplois auprès de la Caisse des Ecoles,

Approuve les conventions à passer à cet effet avec la Caisse des Ecoles, qui prévoient notamment le remboursement des salaires et charges des personnes mises à disposition,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions.

Impute les recettes liées à la mise à disposition seront encaissées sur le chapitre 70, article 7081, « Remboursement traitements et charges ».



Programme de Réussite éducative, c'est la suite de tout à l'heure, mais ça, c'est la mise à disposition, par la Ville d'Angers, d'emplois auprès de la Caisse des Écoles. Il n'y a pas de remarques ?

Benoît PILET : Peut-être un supplémentaire.

Monsieur le Maire : Pour tenir compte du fait que...

Benoît PILET : Savary.

Monsieur le Maire :... précisément, au titre de Savary, on renforce le dispositif. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-317 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Angers Connected Bike : ce sont les tarifs de participation au village. Madame NEBBULA.



Délibération n° DEL-2016-318

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Communication externe

Angers Connected Bike - Tarifs de participation au village du vélo connecté

Rapporteur : Constance NEBBULA

EXPOSE

Labellisé Territoire French Tech, le territoire angevin compte plus de 900 entreprises représentant près de 7 000 emplois dans les filières numérique/électronique dont de nombreux leaders européens. Le territoire accueille de nombreuses expérimentations en lien avec la formation, la recherche, et la diffusion auprès du grand public.

A l'occasion de l'arrivée de la troisième étape du Tour de France, la Ville d'Angers organise les 3 et 4 juillet prochains Angers Connected Bike, le premier rendez-vous dédié au vélo connecté sur un village d'exposition au pied de la ligne d'arrivée.

Un espace a donc été proposé aux entreprises présentant des produits ou services qui font appels à des objets connectés en lien avec le vélo, la santé, le déplacement. Les entreprises désireuses de participer se sont inscrites au préalable par internet. L'inscription, conditionnée par l'acceptation des conditions générales procure aux participants un certain nombre d'avantages et de services (Rédactionnel/vidéo sur le site internet dédié, mention de l'entreprise dans le hors-série Tour de France, invitations à l'opération RP sur l'espace...) moyennant un coût de participation. Les tarifs varient en fonction des services proposés et sont fixés à 1 000 €, 2 500 € et 5 000 € nets de taxe.

Il est à noter que les start-up sont accueillies gracieusement afin de présenter leurs innovations ou leurs projets.

Cette délibération a pour but de définir les tarifs de participation au village du vélo connecté, désigné sous l'opération Angers Connected Bike en fonction des diverses possibilités offertes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Approuve les tarifs de participation à Angers Connected Bike, le village du vélo connecté, mentionnés ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 5 juillet 2016.



Constance NEBBULA : Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, on profite, en fait, de l'opportunité médiatique du Tour de France pour organiser le premier rendez-vous sur le vélo connecté, donc Angers Connected Bike, vous êtes bien sûr tous invités les 3 et 4 juillet prochains. À ce titre, on a un certain nombre d'entreprises qui viennent présenter des produits et des services dits innovants ou connectés, liés au monde du cyclisme, ces entreprises participent à hauteur de 1 000 à 5 000 euros pour participer à Angers Connected Bike. Je vous indique juste deux petites choses. Les entreprises viennent à la fois de la région, mais aussi de très loin ; pour la plus loin d'entre elles, elle vient du Québec. Et, la deuxième chose, c'est que les start-up sont, elles, accueillies gratuitement.

Monsieur le Maire : Très bien, Madame NEBBULA. Avez-vous des questions ? La parole est à Estelle LEMOINE-MAULNY.

Estelle LEMOINE-MAULNY : Oui, merci. Je profite simplement de la délibération pour réitérer ma requête du mois de février dernier vous demandant le coût global de l'accueil du Tour de France qui arrive maintenant à grands pas.

Monsieur le Maire : On a communiqué ce chiffre, me semble-t-il. On doit être aux alentours de 400 000 euros, c'est le chiffre qu'on a donné le jour de la conférence de presse, qui se ventile entre la part qui est directement versée à A.S.O (Amaury Sports Organisation) et qui correspond, là aussi, au chiffre que nous avons rendu public et qui est d'environ une centaine de milliers d'euros ?

Constance NEBBULA : 132 TTC.

Monsieur le Maire : 132 000 TTC auxquels il convient d'ajouter y compris la valorisation d'un certain nombre de dépenses internes pour le barriérage. Le coût que j'évoque englobe la journée du dimanche « Angers en jaune » pour lequel un certain nombre d'agents vont être amenés justement à travailler pour permettre ce bouclage de la ville. Et on est très en ligne avec le dernier accueil du Tour de France à Angers, on a regardé, il y a 14 ans, on est à quelques milliers d'euros près en termes de valorisation globale sur l'ensemble de la manifestation, étant entendu...

Constance NEBBULA : Il y a 12 ans.

Monsieur le Maire : Il y a 12 ans, pardon, étant entendu qu'on a donc deux recettes, une aide de la Région de 40 000 euros, et quelques recettes qui sont liées au village Angers Connected Bike. Oui, Madame NEBBULA.

Constance NEBBULA : Du coup, juste une petite précision si on parle de coûts. Angers Connected Bike est supporté à 50 % par le fait que les entreprises payent pour accéder à ce service et également par les entreprises qui sont partenaires. Donc la Ville ne paye que 50 %.

Monsieur le Maire : Voilà. Et l'opération sur la promotion des objets connectés à travers le vélo représente, elle, environ 30 000 euros de charges nettes sur la totalité du coût. Ça doit être l'ordre de grandeur, me semble-t-il. J'en profite, Madame NEBBULA, pour vous dire que j'accepte vos excuses puisqu'au moment où j'ai donné l'intitulé de la délibération, j'ai vu sur vos lèvres que vous disiez : « Et voilà, je ne vais pas avoir la parole ». Je la répartis avec parcimonie, mais ceux qui se sont déjà exprimés ont moins de temps et ceux qui ne l'ont pas encore ont la possibilité de le faire. Excuses acceptées. Nous passons au vote. Mes chers collègues, sur cette partie qui concerne Angers Connected Bke, avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-318 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-319

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Relation aux usagers

Délégation de service Public - Organisation et animation du marché de Noël - Rapport annuel 2015 du délégataire - Grille tarifaire 2016

Rapporteur : Jeanne BEHRE-ROBINSON

EXPOSE

La Ville d'Angers a délégué par délibération du Conseil Municipal le 27 avril 2015, l'organisation et l'animation du marché de Noël à la SAS 2A Organisation. Cette délégation de service public concerne la période de Noël 2015 à Noël 2017 inclus.

En application du code Général des collectivités Territoriales, le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service. Ce rapport est soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux puis au Conseil Municipal.

Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public pour l'année 2015.

Il présente les éléments suivants :

- le cadrage général de la Délégation de Service Public,
- l'analyse financière et comptable des opérations afférentes à l'exécution de la mission,
- l'analyse de la qualité du service.

Conformément à la convention de Délégation de Service Public, le délégataire a proposé les tarifs 2016 qui doivent être validés chaque année par le délégant.

La Ville d'Angers a souhaité en 2015 un rééquilibrage de l'occupation de la place du Ralliement afin de dynamiser l'autre côté de la ligne de tramway, d'installer un espace de convivialité et d'améliorer le confort de circulation au sein du marché de Noël. Les objectifs ont été atteints et l'aménagement est très positif. Toutefois, le bilan économique des 5 exposants situés sur la partie Ralliement 2 côté brasserie a révélé une commercialité de l'emplacement notablement moins forte que sur la partie Grand théâtre de la place du Ralliement.

Pour maintenir l'équilibre, les tarifs ont été revus :

- baisse des tarifs sur le pôle Ralliement 2 se situant de l'autre côté de la ligne de tramway,
- augmentation sur le pôle Ralliement côté Théâtre.

L'augmentation des tarifs sur la rue Lenepveu est due à l'extension de la durée de location au 31 décembre, soit plus 4 jours.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1411-3,

Considérant l'avis de la Commission Finance du 16 juin 2016,

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 20 juin 2016,

DELIBERE

Prend acte du rapport annuel 2015 de la délégation de service public pour l'organisation et l'animation du marché de Noël, produit par la SAS 2A Organisation,

Approuve pour 2016 les tarifs proposés.

Ville d'Angers DSP MARCHES DE NOEL Rapport annuel 02/06/2016

5.3. Proposition d'évolution de la grille tarifaire

	Taille chalet	Prix HT	Prix TTC
POLE PLACE DU RALLIEMENT			
LOCATION CHALETS EXPOSANT	3M x 2M	2 550 €	3 540 €
LOCATION CHALETS EXPOSANT	4M x 2M	3 700 €	4 440 €
FRAIS DE DOSSIER		200 €	240 €
SUPPLEMENT ANGLE		300 €	360 €
POLE PLACE DU RALLIEMENT 2			
LOCATION CHALETS EXPOSANT	3M x 2M	1 950 €	2 340 €
LOCATION CHALETS EXPOSANT	4M x 2M	2 700 €	3 240 €
FRAIS DE DOSSIER		200 €	240 €
SUPPLEMENT ANGLE		300 €	360 €
POLE RUE LENEVEU			
LOCATION CHALETS EXPOSANT	3M x 2M	2 950 €	3 540 €
LOCATION CHALETS EXPOSANT	4M x 2M	3 700 €	4 440 €
FRAIS DE DOSSIER		200 €	240 €
SUPPLEMENT ANGLE		300 €	360 €
LOCATION CHALET ASSOCIATION COMMERCIANTS VILLE		OFFERT	OFFERT
POLE PLACE DU PILORI			
LOCATION CHALETS DU 25 NOV AU 4 DEC	3M x 2M	500 €	600 €
LOCATION CHALETS DU 25 NOV AU 4 DEC	4M x 2M	700 €	840 €
LOCATION CHALETS DU 5 AU 11 DEC	3M x 2M	500 €	600 €
LOCATION CHALETS DU 5 AU 11 DEC	4M x 2M	700 €	840 €
LOCATION CHALETS DU 12 AU 18 DEC	3M x 2M	600 €	720 €
LOCATION CHALETS DU 12 AU 18 DEC	4M x 2M	800 €	960 €
LOCATION CHALETS DU 19 AU 24 DEC	3M x 2M	800 €	960 €
LOCATION CHALETS DU 19 AU 24 DEC	4M x 2M	1 000 €	1 200 €
LOCATION CHALETS DU 26 AU 31 DEC	3M x 2M	400 €	480 €
LOCATION CHALETS DU 26 AU 31 DEC	4M x 2M	600 €	720 €
FRAIS DE DOSSIER		50 €	60 €

5.4. Le cas échéant, plan d'investissements

2A ORGANISATION
7, rue du Doullé - 44000 Nantes - Tél. 02 40 84 02 37 - Fax 02 40 84 32 31
Email : nantes@2a-organisation.fr - Site : www.2aorganisation.com
SAS au capital de 40 000 Euros - RCS Nantes 431 228 158 - Code APE 8230 Z - N° de TVA intracommunautaire FR 59 431 228 158



Nous en arrivons à la DSP, et, cette fois-ci, il s'agit de l'organisation et de l'animation du marché de Noël 2015. On s'était dit que comme on avait un ordre du jour léger ce soir, ça valait le coup. Madame BEHRE-ROBINSON, je vous en prie. Et la grille tarifaire 2016.

Jeanne BEHRE-ROBINSON : Merci, Monsieur le Maire. Alors, effectivement, dans le cadre de cette Délégation de Service Public, la Ville a souhaité déléguer l'organisation et l'animation du marché de Noël, et le titulaire de cette délégation est une société qui s'appelle SAS 2A Organisation et qui est titulaire pour la période de Noël 2015 à Noël 2017 inclus. Il s'agit de vous présenter, je vous le ferai très succinctement, le rapport pour 2015. Nous avons souhaité un rééquilibrage de l'occupation de la Place du Ralliement, ce qui a été fait, l'installation d'un espace de convivialité, mais également, et surtout, l'amélioration du confort de circulation au sein du marché de Noël. Ces objectifs ont été atteints et ils ont été présentés aux représentants des associations qui siègent dans la Commission de Délégation de Service Public. Pour cette année, il s'agit de maintenir un équilibre et donc de revoir les tarifs entre les deux pôles du Ralliement qui se situent, en fait, de part et d'autre de la ligne du tramway, mais également l'augmentation du pôle Ralliement côté théâtre. Donc il s'agit d'une augmentation des tarifs pour la rue Lenepveu qui est due à l'extension de la durée de location au 31 décembre, à savoir que nous avons ajouté 4 jours. Donc nous vous proposons de prendre acte du rapport annuel et d'approuver les tarifs 2016 qui vous sont proposés et qui figurent en annexe.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BEHRE-ROBINSON. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions particulières ? Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-319 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur SANTINHO, une subvention pour ROMA.



Délibération n° DEL-2016-320

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Association Ring Olympique Monplaisir Angers "ROMA" - Subvention

Rapporteur : Florian SANTINHO

EXPOSE

Afin de favoriser les initiatives portées par les jeunes, il est proposé de soutenir à hauteur de 1000 € l'action « faire découvrir et promouvoir la pratique de la boxe » portée par l'association la ROMA.

Cette association a présenté dans le cadre de la première programmation du contrat 2 projets : formation de trois entraîneurs bénévoles Ville (Conseil Municipal du 25 avril 2016), faire découvrir et promouvoir la pratique de la boxe.

Le premier projet « formation de trois entraîneurs bénévoles » a reçu le soutien financier sur les crédits politiques de la Ville.

Pour permettre à l'association de mettre en œuvre son projet dans sa globalité, la Ville d'Angers propose d'apporter son soutien financier en complément du soutien de l'Etat pour la 2^{ème} action.

Cette action a pour objectif de transmettre les valeurs de la boxe anglaise et de favoriser la cohésion et la mixité sociale au sein du quartier Monplaisir. Elle s'appuie sur des événements du quartier pour organiser des journées de sensibilisation et d'échanges sur les valeurs de la boxe, la découverte du handiboxe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention sur projet de 1000 € à l'association Ring Olympique Monplaisir Angers

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574



Florian SANTINHO : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'attribuer une subvention sur projet de 1 000 euros à l'association ROMA, afin de faire découvrir et promouvoir la pratique de la boxe dans les différents quartiers d'Angers, et particulièrement sur le quartier de Monplaisir.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas de questions particulières ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-320 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Maison des Adolescents.



Délibération n° DEL-2016-321

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE - Politique en faveur de la jeunesse

Maison des adolescents - Subvention annuelle de fonctionnement - Avenant à la convention - Approbation

Rapporteur : Florian SANTINHO

EXPOSE

La Ville d'Angers a signé, en juin 2014, avec le Césame (Centre en santé mentale angevin) une convention relative aux modalités de soutien financier de la Ville à la Maison des adolescents.

Depuis 2010, la Maison des adolescents, unité fonctionnelle du Césame, a pour objet d'être un lieu d'accueil, d'écoute, d'évaluation et d'orientation pour les jeunes de 13 à 20 ans et leur famille. Elle a pour objectif d'apporter une réponse qualifiée aux problématiques de l'adolescence et le cas échéant d'orienter vers la ou les structures de prise en charge les mieux adaptées.

Elle est également un lieu ressource sur les questions de l'adolescence et pour les professionnels impliqués auprès des adolescents.

Conformément aux dispositions de la convention signée en 2014, reconductible par décision expresse par deux fois, les montants annuels indiqués peuvent faire l'objet d'ajustement chaque année par avenant.

Le présent avenant a donc pour objet d'autoriser le versement de la subvention 2016 d'un montant de 25 000€, les autres articles de la convention restant inchangés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant à la Convention avec le Césame

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer cet avenant

Attribue une subvention de fonctionnement pour l'année 2016 d'un montant de 25 000€

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016.



Florian SANTINHO : Dernière délibération. Je vous invite à accepter cet avenant qui consiste à autoriser le versement de la subvention 2016 d'un montant de 25 000 euros à la Maison des Adolescents conformément, tout simplement, à la convention de juin 2014 votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-321 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur SANTINHO, quand vous disiez « dernière délibération », vous parliez pour vous parce qu'il nous en reste encore 19. Je passe la parole à Jean-Marc VERCHÈRE. Un fonds de concours de la Ville pour les enfouissements de réseaux aériens.



Délibération n° DEL-2016-322

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Plan Urgence Voirie - Quartier Centre-Ville - Enfouissement des réseaux aériens de la rue de la Madeleine- Fonds de concours de la Ville et conventions.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers, en accompagnement de travaux de voirie, a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux aériens,

A cet effet, conformément à l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2009 autorisant l'adhésion de la Ville d'Angers au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML), la Ville d'Angers accepte de verser un fonds de concours au SIEMML, pour l'opération d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, rue de la Madeleine.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public pour ces opérations est confiée au Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire, selon la convention cadre du 24 décembre 2009.

Enfin, Orange, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEMML) et la Ville d'Angers se sont concertés pour une mise en souterrain coordonnée de l'ensemble des réseaux de télécommunication, dont la maîtrise d'ouvrage est également confiée au SIEMML.

Il convient donc de :

1. Verser un fonds de concours au SIEMML pour le réseau basse tension, selon les modalités suivantes :

Pour la rue de la Madeleine :

- Montant de l'opération : 528 571, 24 €
- Taux du fonds de concours versé par la Ville : 75%
- Soit un montant à verser au SIEMML de : 396 428,43 €

2. Etablir une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEMML, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et de génie civil optique pour la rue de la Madeleine.

La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux, de chaque convention, soit un coût de 162 882,29 € TTC.

3. Etablir une convention tripartite entre Orange, le SIEMML et la Ville d'Angers pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux de télécommunication et les principes de répartition financière pour cette opération, d'un coût global de 42 937,86 € TTC.

La Ville supportera un coût de travaux de génie civil à hauteur de 33 949,02 € TTC.

Les coûts de l'ensemble des travaux étant estimatifs, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Autorise le versement du fonds de concours au SIEML.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention avec le SIEML pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la convention tripartite avec Orange et le SIEML pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication.

Impute les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2016 et suivants.



Jean-Marc VERCHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues. Il s'agit de la rue de la Madeleine. Vous savez, c'est un chantier qui a démarré depuis le début de l'année, qui va être fort long, plus d'un an de travaux jusqu'à l'été prochain pour la partie électricité, éclairage, et Télécom, nous avons un certain nombre d'enfouissements à mener, avec une participation à hauteur de 396 428 euros à verser au SIEML et un coût pour la Ville de 162 000 euros pour l'éclairage et 33 949 pour le génie civil que nous financerons pour la Télécom.

Monsieur le Maire : Très bien. Je pense que l'enfouissement de réseaux ne soulève pas de questions particulières. Pas d'opposition.

Délibération n° DEL-2016-322 : le Conseil Adopte à l'unanimité

On va passer à une délibération un peu plus originale puisqu'il s'agit de faire les deux nominations de voiries. Monsieur VERCHÈRE, vous avez la parole.



Délibération n° DEL-2016-323

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartiers Centre-Ville, Hauts de Saint Aubin, Deux Croix - Banchais, Belle-Beille, Justices - Madeleine-Saint Léonard et Roseraie - Dénominations, prolongation, rectification de voies et modification d'un tracé

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

1. Dans le cadre de l'anniversaire du centenaire de la naissance d'Henri Dutilleux, il est proposé de dénommer l'esplanade située devant le Conservatoire à Rayonnement Régional, (musique, danse, théâtre) restée sans nom jusqu'à ce jour.

Voie	Tenant	Aboutissant
Esplanade Henri Dutilleux (Compositeur 1916-2013)	Avenue Montaigne	Sans débouché

2. Dans le cadre de l'urbanisation de la ZAC des Capucins, il y a lieu de dénommer 22 voies nouvelles et de modifier le tracé d'une voie. Par ailleurs, il y a lieu de dénommer un passage, resté jusqu'alors sans nom.

Voie	Tenant	Aboutissant
Boulevard Jean Sauvage Homme politique de Maine et Loire (1909- 2005)	Rue des Capucins	Boulevard Jean Moulin
Rue Jean-Claude Brialy Acteur et metteur en scène (1933-2007)	Boulevard Jean Sauvage	Boulevard Jean Sauvage
Square Edwige Feuillère Actrice (1907-1998)	Boulevard Jean Sauvage	Rue Jean-Claude Brialy
Square Jean Marais Acteur (1913-1998)	Boulevard Jean Sauvage	Square Edwige Feuillère
Square Jean Carmet Acteur (1920-1994)	Rue Jean-Claude Brialy	Square Denise Grey

Voie	Tenant	Aboutissant
Square Denise Grey Actrice (1896-1996)	Boulevard Jean Sauvage	Allée Jean-Albert Cartier
Square Suzanne Flon Actrice (1918-2005)	Rue Jean-Claude Brialy	Allée Jean-Albert Cartier
Square Pierre Dac Ecrivain, Humoriste, Acteur (1893-1975)	Rue Maria Casarès	Allée Jean-Albert Cartier
Square Françoise Sagan Ecrivaine (1935-2004)	Boulevard Jean Sauvage	Allée Jean-Albert Cartier
Allée Serge Reggiani (1922-2004) Acteur, Chanteur	Rue Maria Casarès	Allée Michel Galabru
Square Françoise Seignier Actrice, Metteuse en scène (1928-2008)	Rue Jean-Claude Brialy	Allée Michel Galabru
Square Marie-France Pisier Actrice (1944-2011)	Rue Jean-Claude Brialy	Allée Michel Galabru
Square Sacha Guitry Dramaturge, acteur, metteur en scène (1885-1957)	Rue Jean-Claude Brialy	Sans débouché
Square Marcel Herrand Acteur, metteur en scène (1897-1953)	Boulevard Jean Sauvage	Chemin du Hérissou
Square Jacqueline Maillan Actrice (1923-1992)	Boulevard Jean Sauvage	Chemin du Hérissou
Square Jean-Albert Cartier Directeur de théâtres (1930-2015)	Chemin du Hérissou	Rue des Chalets
Square Jacques Charon Acteur (1920-1975)	Boulevard Jean Sauvage	Chemin du Hérissou
Rue Maria Casarès Actrice (1922-1996)	Boulevard Jean Sauvage	Rue Jean-Claude Brialy

Allée Daniel Gélín Acteur (1921-2002)	Rue Maria Casarès	Allée Michel Galabru
Square Germaine Montero Actrice, chanteuse (1909-2000)	Boulevard Jean Sauvage	Chemin du Hérisson
Voie	Tenant	Aboutissant
Allée Michel Galabru Acteur (1922-2016)	Boulevard Jean Sauvage	Rue Jean-Claude Brialy
Chemin Georges Wilson Acteur et metteur en scène (1921-2010)	Boulevard Jean Sauvage	Chemin du Hérisson
Passage du Prince des penseurs Jean Pierre Brisset (1837-1919)	Promenade de Reculée	Rue Haute de Reculée
Modification de tracé		
Rue Cesária Evora Chanteuse (1941 – 2011)	Boulevard Jean Moulin	Mail Christiane Deroches Noblecourt

3. Il y a lieu de prolonger une voie créée dans le cadre d'un programme immobilier. Par ailleurs, il faut lire Silvia Monfort et non Silvia Montfort, comme inscrit dans la délibération du 18 décembre 2013.

Voie	Tenant	Aboutissant
Silvia Monfort Résistante et comédienne (1923 – 1991)	Rue de la Croix Blanche	Rue de la Croix Blanche

4. Un chemin étant resté sans nom jusqu'à ce jour, il convient de régulariser cette situation.

Voie	Tenant	Aboutissant
Chemin de la Forêt des Echats	Rue de Pruniers	Boulevard Victor Beaussier

5. Il y a lieu de rectifier l'erreur matérielle de la délibération du 3 mai 1976, portant sur l'orthographe du nom. Il faut lire Philippe La Peyrouse et non Philippe de la Pérouse.

Voie	Tenant	Aboutissant
Rue Philippe La Peyrouse Botaniste (1744-1818)	Rue Gaston Allard	Rue Carl Linné

6. Un chemin étant resté sans nom jusqu'à ce jour, et sur proposition du Conseil de quartier, il convient de régulariser cette situation.

Voie	Tenant	Aboutissant
Chemin des Noisetiers	Rue Saumuroise	Rue de Tunis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Approuve les 26 dénominations de voies, la prolongation de voie, la modification de tracé et les 2 rectificatifs d'erreur matérielle, comme énoncé ci-dessus.



Jean-Marc VERCHÈRE : Alors, il y a une série de dénominations. Pour l'esplanade Henri DUTILLEUX, le nom que nous voudrions donner à l'esplanade qui est devant le Conservatoire de Région ; la Commission vous propose Henri DUTILLEUX, compositeur. C'est l'avenue MONTAIGNE, vous voyez, c'est la petite placette qui est à l'entrée du Conservatoire. Puis, viennent une série de dénominations pour l'îlot Bocquel, c'est l'îlot des 100 maisons des Hauts-de-Saint-Aubin derrière l'hôpital et derrière le centre de réadaptation fonctionnelle, avec une idée qui était que nous souhaitions honorer pour le boulevard principal Jean SAUVAGE et pour la rue qui lui est perpendiculaire ou attenante Jean-Claude BRIALY. Et la Commission vous propose toute une série de dénominations autour du théâtre et du festival d'Anjou des acteurs qui ont eu un lien fort avec Angers dans ce 2^e festival de théâtre de France. Donc nous avons boulevard Jean Sauvage, rue Jean-Claude BRIALY, square Edwige FEUILLERE, square Jean MARAIS, Jean CARMET, Denise GREY, Suzanne FLON, Pierre DAC, Françoise SAGAN, Serge REGGIANI, Françoise SEIGNIER, Marie-France PISIER, Sacha GUITRY, Marcel HERRAND, Jacqueline MAILLAN, Jean-Albert CARTIER, Jacques CHARON, Maria CASARES, Daniel GELIN, Germaine MONTERO, Michel GALABRU, Georges WILSON. C'est vous dire qu'il y a un nombre de squares et de petites allées, d'allées, de rues importantes sur cet îlot Bocquel. Et puis, ensuite... Je continue ?

Monsieur le Maire : Allez-y. Allez-y.

Jean-Marc VERCHÈRE : Il y a une modification de la rue Cesaria-Evora qui était déjà dénommée, mais dont les tenants et les aboutissants ne sont plus les mêmes. Toujours dans le quartier, mais beaucoup plus bas, vers la promenade de Reculée, nous vous proposons de dénommer le passage, un passage qui est entre la rue Haute de Reculée et la rue Basse de Reculée, du nom « passage du Prince des Penseurs-Jean-Pierre BRISSET ». Je continue. Dans le quartier, je ne sais pas, à la Croix Blanche, nous voulons prolonger une voie Silvia MONFORT, entre la rue de la Croix Blanche et, enfin, près de la rue de la Croix Blanche, la voie existe déjà, on la prolonge, et on modifie l'orthographe qui n'était pas bonne dans la précédente délibération. Enfin, le long de la voie de la liaison Ouest à Belle-Beille, nous souhaitons vous proposer de dénommer « le chemin de la forêt des Echats » ; c'est le chemin qui part de la salle Claude CHABROL et qui s'en va en direction de l'échangeur de Belle-Beille. Je continue avec une rectification d'orthographe pour la rue Philippe LA PEYROUSE, qui ne s'écrivait pas P-E-R-O-U-S-E, mais P-E-Y, vous nous ferez

confiance. Enfin, dans le quartier du SCO, enfin de Jean Bouin, derrière le Crédit Agricole, nous vous proposons de dénommer un chemin entre la rue de Tunis et la rue Saumuroise, sur proposition du Conseil de Quartier, chemin des Noisetiers. Voilà, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, j'ai bien conscience que Jean-Marc VERCHÈRE a été très incomplet. Il ne vous a donné ni les dates de naissance ni les dates de décès de chacune de celles et ceux qui ont vocation, demain, à avoir une plaque de rue à son nom. De la même manière, il n'a pas précisé de quelle rue partait chaque rue qui vous était proposée et où elle arrivait. Est-ce que vous souhaitez qu'il prenne le temps, y compris en donnant quelques éléments biographiques, pour chacune et chacun de ceux qui vous sont proposés ?

Monsieur le Maire : Madame Chadia ARAB.

Chadia ARAB : Merci, Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint. Je ne vais pas lui demander de nous donner les fins et les bouts de rues. J'avais un modèle de ville à vous donner comme exemple, et puis une proposition à vous faire. Pas très loin d'Angers, tout près de la ville de Tours, La Ville-aux-Dames, 5 300 habitants, est une ville aux rues presque 100 % féminines. Je ne vous apprend pas que le nom des rues au masculin joue un rôle sur l'invisibilisation des femmes dans l'espace public, un machisme des plaques qui peut refléter la vie réelle aujourd'hui pour beaucoup de femmes et d'hommes. Monsieur le Maire, je ne vous demande pas, à l'instar de ce qui est fait à La Ville-aux-Dames, qui est un cas rare et unique en France, de reproduire cela à Angers, quoique ça ne serait pas pour me déplaire, mais il me semble que, sur cette délibération, nous avons un effort à produire. Nous avons compté 15 noms de rues d'hommes et 9 seulement de femmes. Avec cette délibération, depuis le début de votre mandat, on est donc à 19 hommes et 13 femmes. Ceci est un constat. Et nous sommes persuadés que vous êtes également sensible à cette question de parité, de manière générale, et sur les noms de rues à Angers en particulier, pour évoquer cette délibération. Nous espérons que vous serez d'accord pour vous engager à respecter cet équilibre femmes/hommes dans la dénomination des rues d'Angers au cours du reste de votre mandat qui peut jouer aussi sur les représentations des inégalités entre les femmes et les hommes, encore prégnantes, qui peuvent exister dans notre société. Et je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame ARAB. La parole est à Jean-Marc VERCHÈRE.

Jean-Marc VERCHÈRE : Depuis le début du mandat, on fait attention, avec la Commission de Dénominations, de nommer autant d'hommes que de femmes, et je crois qu'au début on a nommé plus de femmes pour rattraper le retard. Je referai le point. Ici, nous avons presque la parité à une ou à un près, ou deux près, pour les Echats en tout cas. Après, c'est vrai que quand on refait le texte ou l'orthographe de Philippe LAPEYROUSE, enfin, voilà. Je pense qu'on essaye d'aller vers la parité.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues. Honnêtement, je ne me suis pas amusé à compter. On était dans une optique qui consistait à admettre à peu près autant d'acteurs que d'actrices. Je ne sais pas si c'est l'un ou l'autre qui a fait qu'on est un de plus d'un côté ou de l'autre. J'entends ce que vous dites. Si, encore une fois, on n'était pas soucieux de ça, la délibération serait plus déséquilibrée que ce qui est présenté, mais c'est vraiment l'ambition qui est la nôtre avec la petite difficulté... Je ne veux même pas entrer dans le détail. Voilà ce que je veux dire globalement. Mais j'entends, et on ne va pas construire une dispute entre nous là-dessus. On essaye d'aller dans ce sens. Monsieur PAGANO, ce n'était pas sur DUTILLEUX ? Tout va bien ? On passe au vote. Je sou mets ce rapport à vos suffrages. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé. Je vous remercie.

Délibération n° DEL-2016-323 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-324

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Quartier Hauts de Saint Aubin - Dévoiement de réseaux d'eaux pluviales et de boucle optique angevine - Convention avec la Congrégation des Soeurs de la Charité Sainte Marie et l'Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique Joseph Wresinski

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

L'Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique (OGEC) Joseph WRESINSKI a pour projet de construire un ensemble immobilier neuf sur une parcelle appartenant à la Congrégation des Soeurs de la Charité Sainte Marie (via un Bail emphytéotique signé entre les deux parties), située à proximité du lycée Sainte Marie, rue des Capucins, et permettant de relocaliser le lycée Saint Serge et de regrouper ainsi les deux établissements sur le même secteur.

Le projet sera réalisé par l'OGEC, maître d'ouvrage de l'opération et comprendra plusieurs équipements.

La construction de l'ensemble immobilier nécessite le dévoiement du réseau public d'eaux pluviales, situé sur le domaine privé de la Congrégation. A cette occasion, la pose de fourreaux pour la boucle optique angevine (fibre optique) sera également réalisée, permettant aux opérateurs de la fibre de les utiliser pour l'itinéraire de leur réseau. L'exécution de l'ensemble des travaux se déroulera en tranchée commune avec la création d'un nouveau réseau d'eaux usées, sous maîtrise d'ouvrage Angers Loire Métropole.

Il convient de passer une convention avec La Congrégation des sœurs de la charité Sainte Marie et l'Organisme de l'Etablissement Catholique Joseph Wresinski, fixant les modalités d'exécution des travaux par la Ville d'Angers. A l'issue de leur réalisation, une convention de servitude sera établie avec la Congrégation des sœurs de la charité Sainte Marie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention de dévoiement des réseaux d'eaux pluviales et de la boucle optique angevine avec la Congrégation des sœurs de la charité Sainte Marie et l'Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique Joseph Wresinski.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer convention

Impute les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2016.



On va aller très vite sur la suite, puisque la suite c'est un dévoiement de réseaux au profit de la Congrégation des Sœurs de la Charité Sainte-Marie et de l'Organisme de Gestion de l'Etablissement Catholique Joseph WRESINSKI. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-324 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-325

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

Château du Hutreau - Restauration des façades - Autorisation de signer les marchés de travaux

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers est propriétaire du Château du Hutreau situé sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire et utilisé comme centre de loisirs sans hébergement.

Des travaux s'avèrent nécessaires dans le cadre de la sécurisation et de la réfection de façades du château et du portail monumental.

Les travaux concernent l'ensemble de la façade arrière et le pignon Est du Château (logement compris) aussi que l'entrée monumentale. Ils porteront sur la reprise des sculptures avec retaille des modénatures conservées, sur le piquetage des enduits, le dégarnissage des joints et le rejointement des pierres ainsi que sur le remplacement des zingeries endommagées.

L'opération se déroulera en 3 tranches (une tranche ferme et deux tranches optionnelles) réalisées sur plusieurs exercices budgétaires (2016-2017-2018).

Le montant des travaux est estimé à 621 000 € HT soit 745 200 € TTC au stade avant-projet définitif (valeur Avril 2016).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Educations du 09 juin 2016

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuel relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Château du Hutreau : autorisation de signer les marchés pour les restaurations de façades. Pas de remarques ?

Délibération n° DEL-2016-325 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-326

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Supervision à distance d'armoires électriques par implantation de capteurs - Convention avec les Sociétés GROLLEAU et QOWISIO - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers, « ville connectée », soutient un certain nombre d'expérimentations en matière d'objets connectés sur son territoire et souhaite améliorer les performances de son réseau d'éclairage et de signalisation. Elle a donc répondu favorablement à la proposition de la Société Grolleau d'expérimenter un système de capteurs nouvelles technologies, permettant de superviser le fonctionnement des armoires de commande d'éclairage public et les armoires de régulation de trafic par signalisation tricolore lumineuse (SLT) et d'optimiser les opérations de maintenance nécessaires à la bonne gestion de ses équipements.

Les capteurs installés dans les armoires électriques, servent à détecter la température, les ouvertures de porte (intrusion, vandalisme...) et la consommation électrique.

Les capteurs collectent les données et utilisent le réseau Qowisio qui transmet en basse fréquence les informations par voie hertzienne (sur ordinateur ou smartphone) sur une page Web sécurisée, à destination de la Ville d'Angers.

Dans ce contexte, la Ville d'Angers souhaite disposer d'un certain nombre d'armoires connectées, à titre expérimental, sur quelques points de la Ville, pour une durée limitée à un an et sans coût pour la collectivité.

La Société GROLLEAU doit être autorisée à entreprendre les travaux nécessaires au déploiement de ses équipements sur le domaine public de la Ville d'Angers.

La transmission des données est confiée à la Société QOWISIO.

Il convient donc de passer une convention avec les Sociétés GROLLEAU et QOWISIO, afin de définir les conditions d'occupation du domaine public de la Ville, ainsi que les conditions de transmission des données collectées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Approuve la convention avec la Société GROLLEAU et avec la Société QOWISIO

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer.



L'approbation de la convention avec GROLLEAU et QOWISIO pour les armoires électriques pour implantation de capteurs. Pas de remarques ? Je vous rappelle que ce sont les structures qui sont sur les

plus bas débits en matière d'objets connectés et qu'il s'agit d'une start-up angevine. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-326 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Nous en arrivons aux travaux de gros entretien sur ouvrages d'art. Là, il s'agit d'attribuer un marché. Vous nous dites un mot ou rien ?



Délibération n° DEL-2016-327

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Travaux de gros entretien sur ouvrages d'art - Attribution du marché

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La ville d'Angers est amenée à effectuer des travaux d'entretien courant et spécialisé sur son patrimoine d'ouvrages d'art.

Ce marché a pour objet de définir les conditions d'exécution des travaux d'entretien courant et spécialisé sur les ouvrages d'art, qui s'entendent des ouvrages de franchissement ou des murs de soutènement. L'entretien courant comprend des tâches régulières et/ou systématiques et des tâches conditionnées par l'environnement et l'usage des ouvrages. L'entretien spécialisé diffère de l'entretien courant par les moyens particuliers et les techniques spéciales qu'il nécessite.

Pour mener à bien ces interventions, une nouvelle procédure adaptée (article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics) a été lancée le 18 avril dernier. Ce marché (accord-cadre à bons de commande en application des articles 78 et 80 dudit décret) prévoit une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Le montant maximum des commandes sur la période initiale du marché et pour chacune des reconductions est de 1 250 000 € HT.

Après analyse des offres, il a été décidé d'attribuer ce marché à l'entreprise MARC SA sise au 114 rue des Fougères, 50110 Tournelaville, pour un montant estimatif de 329 023 € HT, montant non contractuel, les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification. Le marché peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 de 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux de gros entretien sur les ouvrages d'art

DELIBERE

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer à l'issue de la consultation le marché attribué à l'entreprise MARC SA et les avenants sans impact financier, de transfert relatif à ce marché pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 23, article 2315.



Jean-Marc VERCHÈRE : Non, il s'agit du marché à commandes annuel, il est passé pour une année

renouvelable 3 ans, pour les grosses réparations sur les ouvrages d'art, l'entretien des garde-corps des joints et de chaussées. C'est la société MARC qui est attributaire, c'est autour de 300 000 euros par an.

Monsieur le Maire : Parfait. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-327 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Un avenant avec la société DECAUX pour un panneau particulier.



Délibération n° DEL-2016-328

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

Marché de fourniture, mise à disposition, pose, maintenance, entretien et exploitation d'abris voyageurs du réseau de transport urbain et suburbain d'Angers Loire Métropole et de mobiliers urbains sur le territoire de la ville d'Angers - Lot n°1 - Avenant n°2 - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

Par marché négocié après mise en concurrence, notifié le 28 juin 2010, la Communauté urbaine, en groupement avec la Ville d'Angers, a confié à la société JC Decaux France le soin d'équiper, entretenir et exploiter sur son territoire, des abris voyageurs et des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

Par délibération du 24 juin 2013, un avenant n°1 a été adopté afin de prendre en compte certains ajustements et précisions rendus nécessaires pour répondre mieux aux besoins en matière de diffusion de la communication communautaire et communale.

Il y a lieu aujourd'hui de prendre un avenant n°2 en application de l'article 2 du CCTP qui prévoit que le titulaire présente un bilan complet de son activité tous les 5 ans et qu'il peut proposer aux collectivités des améliorations quantitatives ou qualitatives notamment en matière de développement durable, consommation, entretien....

La société JC Decaux propose à la Ville d'Angers l'installation, à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un nouveau type de panneau digital innovant, offrant un nouveau format, plus lisible et qui présente des qualités supérieures au matériel existant dans le marché. Ce nouveau modèle de panneau de 4 m2, en format portrait, intégrant un pitch de 8 mm, correspond aux attentes de la ville qui souhaite notamment développer sa communication pour les associations. Il ferait d'Angers la première ville à disposer de ce type de matériel.

L'intégration de ce nouveau mobilier aura pour conséquence la mise en place d'une redevance négative annuelle supplémentaire de 20 385 € HT (vingt mille trois cent quatre-vingt-cinq euros) – hors révisions – qui viendra diminuer le montant de la redevance positive annuelle due par la société JC Decaux à la Ville d'Angers. Redevance d'un montant révisée de 23 064,61 € HT (vingt-trois mille soixante-quatre euros et 61 centimes) pour 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 au marché avec la société DECAUX.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer.



Jean-Marc VERCHÈRE : Oui. Il s'agit de doter le boulevard Coubertin, aux abords de l'équipement sportif Jean Bouin, d'un nouveau planimètre de 4 mètres qui nous permettra d'annoncer, sans publicité, qui nous permettra d'annoncer la totalité des événements sportifs du site, voire d'ailleurs, à proximité de

cet équipement. C'est un matériel un peu nouveau qu'on teste là, mais c'est évident que ça modifie la redevance de DECAUX à la Ville, puisque DECAUX a investi, amorti, et/ou entretient l'équipement.

Monsieur le Maire : Je précise, mes chers collègues, que ça viendra remplacer la réalisation de bâches que nous imprimons pour les événements qui ont lieu à l'intérieur du site. Donc on a fait un calcul qui consiste à imaginer... Puisque, par exemple, quand on annonce les Championnats de France, la date, évidemment, de natation, change en fonction du temps ; quand on annonce le gala de boxe, on fait, là aussi, une bâche extérieure. Donc on se dit que ce coût de 20 000 euros, il va représenter, globalement, les économies qu'on va faire sur les éditions de bâches, et c'est l'occasion de tester pour regarder ce que ça donne. En revanche, on va au bout de la logique, et donc, on ne l'amortit pas avec de la pub et on en fait uniquement un espace d'affichage événementiel sportif municipal. Si vous avez des questions ou des remarques... Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-328 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Allez, encore un petit effort, et il n'y aura plus de journalistes, et on pourra terminer ce Conseil, en fait, en votant comme on aimerait le faire, c'est-à-dire tous ensemble. Il en est ainsi décidé. Courtage d'enchères.



Délibération n° DEL-2016-329

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Achat - Commande publique

Courtage d'enchères pour la vente de biens de la Ville d'Angers - Liste de matériel soumis à la vente - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers souhaite vendre par voie d'enchères tous les types de biens réformés autorisés par la loi. La réalisation des ventes par ce procédé a notamment pour objectif la transparence des transactions par la participation ouverte à tout internaute.

Un marché a été conclu avec la société AGORASTORE, pour la mise à disposition d'une solution en ligne paramétrable de courtage d'enchères.

Une liste des matériels est soumise ce jour à votre approbation. Elle comporte la description du produit, l'état sommaire de son fonctionnement, son prix minimal et sa mise à prix. La vente se réalisera sur cette base, en l'état et sans garantie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Approuve la liste de matériel ci-dessous pour la soumettre à la vente par voie de courtage d'enchères en ligne :

Description	Quantité	État de fonctionnement	Prix ttc minimal	Mise à prix ttc
1 piano bois Thersen & Cie Paris	1	en l'état	30	50

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à conclure la vente du bien au prix de la meilleure enchère et à signer l'acte de vente correspondant.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et des exercices suivants, chapitre 77, article 775.



Jean-Marc VERCHÈRE : Pour un vieux matériel, pour un piano. La mise à prix donne l'état du piano.

Monsieur le Maire : C'est du bois de chauffage, parce que sinon, c'est donné. Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-329 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Commission d'Indemnisation ; révision du règlement de fonctionnement



Délibération n° DEL-2016-330

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Commission d'indemnisation des professionnels riverains - Révision du règlement de fonctionnement et désignation des représentants de la Collectivité.

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE

EXPOSE

La Ville d'Angers mène des opérations importantes de réaménagement et de rénovation, tant au niveau des artères principales de son réseau viaire que de ses places les plus emblématiques.

Toutes les dispositions sont prises pour minimiser la gêne pendant la durée des travaux et réduire au maximum les délais d'intervention. Des réunions d'information sont organisées avec des professionnels riverains ayant une activité dans le périmètre concerné. Néanmoins, les travaux envisagés sont susceptibles de générer, en raison de leur durée et de leur ampleur, une gêne anormale et spéciale aux professionnels riverains de ces secteurs en raison de difficultés d'accès aux commerces, pouvant influencer sur leur activité.

Par délibération du 17 juillet 2015, la Ville d'Angers a décidé la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable pour les professionnels riverains des travaux de voirie de longue durée et a approuvé son règlement. Cette commission est chargée d'instruire, dans le respect des principes d'indemnisation dégagés par la jurisprudence, les demandes d'indemnisation jugées recevables des professionnels riverains et de formuler les propositions d'indemnisation soumises à la validation du Conseil Municipal. Après un an d'expérimentation, il convient de réajuster certains points du règlement et notamment de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal pour siéger à la commission d'indemnisation en raison des modifications de délégations des élus.

La commission est composée des membres suivants ayant voix délibérative :

- Le président de la Commission, Monsieur Patrick Chupin, magistrat nommé par le Président du Tribunal Administratif de Nantes,
- Deux représentants du Conseil Municipal d'Angers, M. Jean-Marc Verchère et Mme Karine Engel,
- Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie,
- Un représentant de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
- Un représentant de l'Etat, agent de la DDFIP,
- Un représentant de l'Ordre des experts-comptables,

Chaque membre peut se faire représenter par son suppléant, hormis pour la Ville d'Angers, deux membres titulaires ayant été désignés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 17 juillet 2015,

Considérant les candidatures de M. Jean-Marc Verchère et Mme Karine Engel pour représenter la Ville d'Angers au sein de la Commission d'indemnisation des professionnels riverains.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Approuve la révision du règlement de fonctionnement de ladite commission.

Confirme la désignation de M. Jean-Marc Verchère : adjoint à la Politique de Proximité, à la gestion de la Voirie, au Stationnement et aux Bâtiments et désigne Mme Karine Engel : adjointe au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales, au devoir de mémoire et aux anciens combattants pour représenter la Ville d'Angers au sein de la commission de règlement amiable.



Jean-Marc VERCHÈRE : Alors, il y a deux choses. Il y a à remplacer, si vous voulez bien, au niveau de la Commission d'Indemnisation, sur les chantiers pour les commerçants, Stéphane PABRITZ par Karine ENGEL, déléguée au Commerce. C'est le premier point. Et le deuxième point, nous avons modifié un tout petit peu notre règlement pour instituer des suppléants aux organismes qui nous accompagnent dans cette Commission d'Indemnisation, la CCI, la Chambre des Métiers, l'État, l'Ordre des Experts-Comptables, parce que nous avons de la difficulté. Enfin, l'État c'est la Direction Départementale de la Concurrence et des Prix. Voilà. Donc on met un suppléant, si vous voulez bien.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-330 : le Conseil Adopte à l'unanimité

On arrive à Autocité+. Monsieur CAPUS. Trois chiffres importants.



Délibération n° DEL-2016-331

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Contrat entre la Ville d'Angers et la SPL2A (Alter Services) pour la gestion du service d'Autopartage Autocité +

Rapporteur : Emmanuel CAPUS

EXPOSE

Le service d'autopartage Autocité+ a été mis en place à l'automne 2011. Autocité + propose 18 voitures réparties dans 9 stations, situées dans le centre d'Angers. Son exploitation a été portée financièrement et techniquement jusqu'en 2015 par la SARA Stationnement.

Pour rappel, l'activité d'autopartage est la mise en commun d'un véhicule ou d'une flotte de véhicules au profit d'utilisateurs abonnés. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

L'activité d'autopartage permet ainsi de rationaliser l'utilisation de la voiture, avec :

- une réduction du taux de motorisation des ménages/entreprises utilisateurs,
- une diminution des besoins de stationnement publics et privés,
- une amélioration de la fréquentation des transports collectifs de la part des usagers de l'autopartage.

Au 1^{er} mars 2016, Autocité+ compte 215 cartes actives, dont 123 cartes particuliers, 59 cartes pour l'usage des services de la Ville d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole, 13 cartes professionnels et 20 utilisateurs adhérant à la fois à Autocité + et à d'autres services d'autopartage dans d'autres villes du réseau national Citiz.

Plusieurs mesures ont été engagées début 2016 afin de conquérir de nouveaux clients et d'optimiser les coûts : fermeture de la station Fraternité, qui n'a jamais trouvé son public, et ouverture d'une station sur la Doutre, suppression de 3 véhicules peu utilisés, refonte de la grille tarifaire avec un abonnement gratuit pour tester le service et conquérir des clients très occasionnels et diminution de certains frais de fonctionnement. Le service reste pour l'instant, comme la grande majorité des services d'autopartage de province, déficitaire.

La suppression de la SARA Stationnement et la refonte des structures porteuses de certains services urbains nécessitent l'établissement d'un contrat entre la Ville d'Angers et la SPL2A (Alter Services) pour l'exploitation du service Autocité+.

Ce contrat intègre des objectifs pour l'exploitant, visant à dynamiser commercialement le service, conquérir de nouveaux clients et optimiser les coûts. En contrepartie du service rendu, une subvention annuelle est versée à la SPL2A. Cette subvention est dégressive au fil du temps (85 000 € en 2016, 65 000 € en 2020).

Le projet de contrat, est soumis à approbation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Environnement cadre de vie du 14 juin 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Approuve le contrat avec la SPL2A (Alter Services)

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le contrat entre la Ville d'Angers et la SPL2A pour la gestion du service d'autopartage Autocité+.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants



Emmanuel CAPUS : Trois chiffres, alors.

Monsieur le Maire : Oui.

Emmanuel CAPUS : Il faut sélectionner.

Monsieur le Maire : 18.

Emmanuel CAPUS : 18 véhicules, oui.

Monsieur le Maire : 18 comme le nombre.

Emmanuel CAPUS : ... de stations.

Monsieur le Maire : Très bien.

Emmanuel CAPUS : Et, dans ces cas-là...

Monsieur le Maire : 85 000.

Emmanuel CAPUS : ... 85 000 en 2016.

Monsieur le Maire : Et 65 000.

Emmanuel CAPUS : ... et 65 000 en 2020.

Monsieur le Maire : Parfait. Des questions ? Et un mode opératoire.

Emmanuel CAPUS : Eh bien, un contrat d'in-house.

Monsieur le Maire : Impeccable. Pas de questions ? Je vous rappelle qu'on était à 95 000. La petite subtilité, pour avoir baissé de 10 000, c'est qu'on s'est rendu compte qu'on payait un abonnement par tranche de 10 véhicules, et donc le 21^e véhicule nous coûtait 10 000 euros d'abonnement au Service national. Donc on est redescendus en dessous des 19 puisque le nombre d'utilisateurs actuels ne justifie pas qu'on ait besoin d'autant de crédits, et l'objectif c'est vraiment de se prouver que ça peut fonctionner dans les 2 ans qui viennent. Voilà une baisse de dépense de fonctionnement qui n'est pas une dépense de qualité de service. Je passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-331 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Madame LE MANIO.



Délibération n° DEL-2016-332

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Ecologie urbaine

Démarche de conservation des milieux naturels et péri-urbains de l'étang St Nicolas - Demande de subvention

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche de conservation globale des milieux naturels et péri-urbains de l'étang St Nicolas, la Ville d'Angers a fait réaliser en 2015 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) une étude afin d'établir le diagnostic de cet espace naturel sensible et d'en définir les enjeux de conservation.

La Ville d'Angers engage sur 2016 la deuxième phase de cette démarche, également confiée à la LPO et qui consiste à établir la programmation des actions de préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Cette programmation des actions comprendra les estimations des coûts et des financements, comme le prévoit la Charte des Espaces naturels sensibles de Maine-et-Loire.

Le coût total de l'intervention de la LPO est estimé à 10 000 €, et pour cette action la Ville d'Angers sollicite une subvention auprès du Département de Maine-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Sollicite une aide financière auprès du Département de Maine-et-Loire pour participer au financement de la programmation des actions de préservation de l'étang St Nicolas en tant qu'espace naturel sensible.

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.



Isabelle LE MANIO : Alors, je vous propose de solliciter le Département pour financer la deuxième phase d'un programme d'actions de préservation des milieux naturels de l'étang Saint-Nicolas...

Monsieur le Maire : Très bien.

Isabelle LE MANIO : Oui. Par la LPO, pour 10 000 euros.

Monsieur le Maire : Pas de remarques ? Pas d'opposition. Pas d'abstention.

Délibération n° DEL-2016-332 : le Conseil Adopte à l'unanimité

La suivante me semble plus importante.



Délibération n° DEL-2016-333

PROPRETE URBAINE - Propreté publique

Gestion des chats libres et errants - Convention avec les associations "Comité d'Actions pour la Stérilisation des Chats Libres d'Angers et de l'Agglomération (CASCLAA) et "Vétos d'Anjou".

Rapporteur : Isabelle LE MANIO

EXPOSE

La réglementation impose au Maire de prendre des dispositions dans le cadre de la gestion des animaux errants sur le territoire de sa commune. Dans ce cadre, la gestion des chats libres et errants nécessite de procéder à leur capture, leur stérilisation et leur identification avant de les relâcher sur leur lieu public de vie.

Depuis le partenariat mis en place avec les associations « Comité d'Actions pour la Stérilisation des Chats Libres d'Angers et de l'Agglomération » (CASCLAA) et « vétos d'Anjou », en juillet 2013, 348 chats ont été ainsi capturés, stérilisés, identifiés et remis sur site.

Une nouvelle convention précise les rôles et actions de chacun des partenaires. Signée pour une année, elle pourra être reconduite expressément deux fois.

La Ville d'Angers a fixé à 10 000 € le montant forfaitaire annuel maximal accordé à l'ensemble de cette opération pour l'année 2016. Ce budget annuel maximal fera l'objet d'une proposition et du vote du Conseil Municipal dans le cadre du budget pour les années 2017 et 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Rural et de la pêche maritime,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Approuve cette convention avec les associations « Comité d'Actions pour la Stérilisation des Chats Libres d'Angers et de l'Agglomération » (CASCLAA) et « vétos d'Anjou » ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer

Impute les dépenses au budget principal des exercices 2016 et suivants



Isabelle LE MANIO : Eh oui. Je vous propose donc de renouveler la convention avec la CASCLAA et les « Vétos d'Anjou », pour un budget prévisionnel de 10 millions euros. Cette convention permettra à la capture, la stérilisation, et l'identification des chats qui sont ensuite relâchés sur le lieu public de leur lieu de vie. Il y en a 385 dans notre ville.

Monsieur le Maire : Très bien. Mes chers collègues, avez-vous des questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-333 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Je confirme, à ceux qui se posent la question, qu'effectivement l'Islande a bien sorti l'Angleterre, 2 buts à 1 et que c'est le deuxième Brexit de la semaine. Ça leur apprendra. Alors, on arrive maintenant sur des dossiers consensuels.



Délibération n° DEL-2016-334

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Angers Cœur de Maine - ZAC Quai St Serge - Enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau - Avis de la Ville d'Angers.

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre du projet urbain Angers Cœur de Maine, la Ville d'Angers a décidé d'engager le renouvellement urbain de la zone d'activité de Saint Serge (se situant en continuité de l'aménagement existant de la ZAC Saint-Serge 2000). Ce projet a pour but de proposer une offre d'activités renouvelée et d'équipements structurants permettant d'étendre le secteur central et d'animer les activités universitaires et tertiaires existantes. Le renouvellement a aussi pour objectif de créer un cadre de vie agréable pour les chercheurs, les enseignants, les étudiants, les acteurs économiques et les habitants.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2015, la Ville d'Angers, initiatrice du projet a approuvé le bilan définitif de la concertation et le dossier de création de la ZAC « Angers Saint Serge » devenue « Quai Saint-Serge ». Par décision du même jour, elle a demandé à la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole (devenue Communauté Urbaine depuis le 1er janvier 2016) de créer cette ZAC compte tenu du transfert de la compétence développement économique à l'intercommunalité.

Ainsi, et par délibération du 16 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole a créé la ZAC Quai Saint Serge et en a confié la réalisation à la SPL de l'Anjou en sa qualité de concessionnaire. Par délibération du même jour, elle a acté l'engagement de la procédure de déclaration de projet et sollicité de Madame la Préfète l'autorisation du projet au titre de la loi sur l'eau. Compte tenu de la concomitance des procédures, la collectivité a sollicité l'ouverture d'une enquête publique unique au titre des procédures relatives à la déclaration de projet et à la loi sur l'eau.

Par arrêté préfectoral du 3 mai 2016, Madame la Préfète de Maine-et-Loire a ouvert l'enquête préalable unique qui porte notamment sur l'autorisation du projet au titre de la Loi sur l'Eau, et se tient depuis le 2 juin dernier et jusqu'au 7 juillet 2016 inclus.

Conformément aux dispositions de l'article R. 214-8 du Code de l'Environnement, les communes sur lesquelles sont situées le projet peuvent se prononcer dans le cadre de l'enquête publique.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil communautaire de rendre un avis favorable, compte tenu des objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement situé sur la commune d'Angers et porté par la Communauté urbaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L. 214-1 à L. 214-6 et R.214-8,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 prescrivant l'enquête publique au titre des articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants, L. 214-1 et suivants et R. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015 portant bilan et clôture de la concertation préalable et approuvant le dossier de création de la ZAC « Quai Saint-Serge »,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 novembre 2015 créant la ZAC Quai Saint Serge ; actant l'engagement de la procédure de déclaration de projet et sollicitant la délivrance de l'autorisation loi sur l'eau au profit de l'aménageur,

Vu l'arrêté d'ouverture d'enquête de Madame la Préfète de Maine-et-Loire du 3 mai 2016,

Vu le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau concernant le projet de la ZAC « Quai Saint Serge »,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Emet un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique préalable à la délivrance de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau de la ZAC « Quai Saint-Serge », compte tenu des objectifs poursuivis par ce projet d'aménagement situé sur la commune d'Angers et porté par la Communauté urbaine.



Roch BRANCOUR : Alors, 214-8, Monsieur le Maire, c'est l'article du Code de l'Environnement qui prévoit que les communes sur lesquelles sont situées un projet peuvent se prononcer dans le cadre d'une enquête publique. Et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'émettre un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique préalable à délivrance de l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la ZAC Quai Saint-Serge.

Monsieur le Maire : Très bien. Chacun vote selon ses convictions.

Roch BRANCOUR : Je ne vous refais pas l'historique.

Monsieur le Maire : Explication de vote, Madame Estelle LEMOINE-MAULNY.

Estelle LEMOINE-MAULNY : C'est juste, pour faire très court, effectivement, pour expliquer que, dans la continuité de nos prises de position précédentes, nous voterons contre la délibération.

Monsieur le Maire : Très bien. Non pas que vous soyez contre l'enquête publique, mais contre ce que l'enquête publique permettra de faire. Nous y allons, sauf à l'exception notable de la patinoire dont vous avez accepté le programme.

Roch BRANCOUR : Et voilà.

Monsieur le Maire : Je taquine, je taquine. C'est plus l'heure. J'arrête.

Roch BRANCOUR : On vote, Monsieur...

Monsieur le Maire : On vote.

Roch BRANCOUR : Oui.

Monsieur le Maire : Qui s'abstient ? Qui, qui vote contre ? Vote contre ? C'est une opposition ou une abstention ? Opposition ? Pas d'abstention. Très bien.

Délibération n° DEL-2016-334 : le Conseil Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

Un déclassement pour l'ancienne piscine municipale « Bertin »



Délibération n° DEL-2016-335

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Saint Jacques Nazareth - Rue Marcel Cerdan - Déclassement de l'assiette foncière de la piscine municipale "Bertin"

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Dans le cadre de la démarche d'optimisation du patrimoine, il est envisagé de procéder à la cession de l'emprise de l'ancienne piscine Bertin située Rue Marcel Cerdan à Angers. La piscine a été déconstruite et donc désaffectée du service public sportif. Il convient donc de procéder à son déclassement du domaine public sportif dans le but de céder ce foncier à une personne privée dans le cadre d'un appel à projets.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques
Vu le plan ci-annexé portant le périmètre désaffecté à déclasser,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

Considérant que l'ancienne piscine Bertin située Rue Marcel Cerdan à Angers a été déconstruite et donc désaffectée du service public sportif, sise sur la parcelle HO n°505. L'emprise à déclasser est portée au plan ci-annexé et représente une surface de 2 160 m²,

Considérant, donc, qu'il est proposé de déclasser du domaine public sportif l'emprise de l'ancienne piscine Bertin représentant une surface de 2 160 m² de la parcelle HO n°505, selon le périmètre ci-annexé en vue de sa cession à une personne privée,

DELIBERE

Constate la désaffectation du domaine public sportif de l'emprise de l'ancienne piscine Bertin située sur partie de la parcelle cadastrée HO n°505 selon le périmètre ci-annexé et procède à son déclassement du domaine public municipal,



Roch BRANCOUR : Voilà. Donc, plus exactement pour la parcelle sur laquelle était située l'ancienne piscine municipale qui a été déconstruite, et donc, parcelle qui fait une taille de 2 160 mètres carrés, qui n'est plus affectée au service public sportif, et qu'on propose de déclasser du domaine public municipal pour le céder à un porteur de projets dans le cadre d'un appel à projets qui devrait suivre pour la construction d'une dizaine de maisons individuelles.

Monsieur le Maire : Très bien. On peut féminiser Marcel CERDAN pour gagner des... Non ?

Roch BRANCOUR : 2 L, E.

Monsieur le Maire : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-335 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : 29, rue de Chantilly : acquisition d'une parcelle pour alignement ; un euro.



Délibération n° DEL-2016-336

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Quartier Madeleine-Saint Léonard - 29 Rue de Chantilly - Acquisition d'une parcelle pour alignement

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Monsieur et Madame DEQUIDT sont propriétaires d'une parcelle de terrain située au 29 rue de Chantilly à Angers, cadastrée CL numéro 833 d'une surface de 45 m².

Cette parcelle étant frappée par une servitude d'alignement, Monsieur et Madame DEQUIDT s'engagent à céder cette parcelle à l'euro symbolique à la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait, en contrepartie d'une indemnisation venant en dédommagement des frais engendrés par la reconstitution du mur de clôture et du déplacement du raccordement électrique. La prise de jouissance se fera de manière anticipée et à titre gratuit.

La vente aura lieu moyennant le prix de 1 € (UN EURO),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la promesse unilatérale de vente en date du 13 juin 2016.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

Considérant qu'un accord a été conclu entre la Ville d'Angers d'une part et Monsieur et Madame DEQUIDT d'autre part, pour une vente moyennant le prix de 1 € (UN EURO),

Considérant qu'un mur de clôture sera édifié sans mitoyenneté, sur la parcelle cadastrée CL numéro 832, propriété de Monsieur et Madame DEQUIDT, en limite avec la parcelle cadastrée CL 833,

Considérant que la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant versera une indemnité accessoire de 13 651,20 € (TREIZE MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET VINGT CENTIMES) pour compenser financièrement les travaux suivants :

- un mur de clôture pour un montant forfaitaire de 12 000 € (DOUZE MILLE EUROS), montant non révisable et non indexable,
- le raccordement électrique d'un montant de 1 651,20 € (MILLE SIX CENT CINQUANTE ET UN EUROS ET VINGT CENTIMES)

Considérant que la prise de jouissance par la Ville d'Angers, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, se fera de manière anticipée et à titre gratuit, à compter du jour de l'approbation par le Conseil Municipal de la présente délibération,

Considérant que la promesse unilatérale de vente a été consentie sous la condition suspensive suivante, à savoir l'obtention d'une décision de non opposition à la déclaration préalable à la division foncière avec un caractère définitif au plus tard le 31 août 2016,

Considérant l'intérêt pour la Ville d'Angers d'acquérir cette parcelle afin de réaliser l'alignement et de classer cette parcelle dans le domaine public,

Considérant que l'avis de France Domaine n'est pas requis car le prix d'acquisition se situe en-deçà du seuil de 75 000 €, conformément à l'article L1311-10 du CGCT,

Considérant que les autres modalités sont inscrites dans la promesse unilatérale de vente,

DELIBERE

Approuve le principe de l'acquisition de la parcelle ci-dessus nommée, appartenant à Monsieur et Madame DEQUIDT, au prix de 1 €, ainsi que la prise en charge des frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente, de ses suites et conséquences,

Approuve le versement d'une indemnité accessoire par la Ville d'Angers ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant d'un montant total de 13 651,20 € pour l'édification d'un mur de clôture et le raccordement électrique,

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire Délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette acquisition,

Considère que cette acquisition bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, exonérant les communes et leurs établissements publics de toute perception au profit du Trésor Public,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 21, article 2112, fonction 822 « terrain de voirie ».



Roch BRANCOUR : Voilà. Une parcelle. Alors, il y a un petit chiffre caché, Monsieur le Maire, c'est une parcelle de 45 mètres carrés et c'est 29, rue de Chantilly, qui est un nom non genré, me semble-t-il, donc pour un euro, mais avec l'engagement de prendre en charge les frais, droits et émoluments de l'acte authentique de vente, les suites et les conséquences, notamment la reconstruction d'un mur, les dévoiements de réseaux, et cætera, pour une somme qui est estimée à 13 651,20 euros. Et tout ça dans le but de réaliser un alignement.

Monsieur le Maire : Très bien. Je pense que tout le monde est d'accord ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

Délibération n° DEL-2016-336 : le Conseil Adopte à l'unanimité

La 9^e campagne, c'est l'attribution d'une subvention.



Délibération n° DEL-2016-337

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols

Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Roch BRANCOUR

EXPOSE

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9^{ème} campagne de ravalement a été engagée le 1^{er} février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, une propriétaire a sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 1 045 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,

Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,

Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Attribue la subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 1 045 €, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

Nom du bénéficiaire	Objet de la subvention	Adresse de l'immeuble visé par la neuvième campagne de ravalement de façades	Montant de la subvention
MME STEINEUR VALERIE	Travaux de ravalement de façades	54 RUE BOISNET	1 045 €
Montant global accordé	Travaux de ravalement de façades	9ème campagne de ravalement de façades	1 045 €

Impute la dépense, qui s'élève à 1 045 €, au budget principal de l'exercice 2016 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.



Roch BRANCOUR : Voilà, d'une subvention de 1 045 euros pour un dossier...

Monsieur le Maire : Parfait.

Roch BRANCOUR : ... à Madame Valérie STEINEUR.

Monsieur le Maire : Nous votons. Pas d'opposition. Pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-337 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-338

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement

Programme local de l'habitat - Aides à l'accession sociale - Subventions

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Par délibération du 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Par délibération du 30 Mai 2016, le Conseil Municipal a décidé, au titre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat Social (FIHS), de maintenir son effort en faveur de l'accession aidée à la propriété des ménages en renouvelant l'aide municipale aux particuliers, en complémentarité des aides d'Angers Loire Métropole pour le Prêt à Taux Zéro Plus.

L'attribution de cette subvention est conditionnée par la fourniture par le ou les « primo-accédants » demandeurs, d'un dossier instruit par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole, bureau unique d'instruction des demandes d'aides à l'accession sociale à la propriété.

A l'issue de cette instruction technique, en fonction des caractéristiques de l'opération, de la situation du ménage au regard des critères définis, une proposition de subvention est présentée.

Compte tenu du contexte de renouvellement du quartier ANRU dit des Capucins, la Ville d'Angers souhaite déroger exceptionnellement, au seuil minimum de 100 m² concernant la surface des parcelles au regard de l'intérêt que présentent ces opérations d'accession pour la recomposition urbaine et sociale du nouveau quartier irrigué par le tramway.

Le nombre de ménages bénéficiaires de cette aide à l'accession sociale à la propriété au titre de l'année 2016, incluant la présente délibération, est de 11 pour un montant total de 16 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 juin 2016

DELIBERE

Attribue, comme mentionné dans le tableau ci-dessous, une subvention pour financer le ou les projets d'accession neuve :

Nom des bénéficiaires	Adresse du bien subventionné	montant de la subvention
Madame DIOUM Penda	ANGERS, In'Side, Boulevard Germaine Tillon, lot n°M17	1 000 €
Madame HERVIEU Ingrid et Monsieur NOEL Lucien	ANGERS, Les Hauts de Saint Aubin, rue du Général Lizé, lot n° 7	1 000 €

Madame PICAUD Delphine et Monsieur AUDEBAUD Olivier	ANGERS, NEO, rue du Général Lizé, lot n° M14	1 500 €
Madame RICHARD Aurélie	ANGERS, In'Side, Boulevard Germaine Tillon, lot n°M16	1 500 €
Madame BOYEAU Céline	ANGERS, Les Hauts de Saint Aubin, rue du Général Lizé, lot n° 8	2 500 €
Madame Monsieur JUBEAU Delphine et Jonathan	ANGERS, In'Side, Boulevard Germaine Tillon, lot n°M18	2 000 €
Monsieur BERT Bernard	ANGERS, Adelaïde Square, 15 rue Joubert, lot n°A203	1 000 €
Madame Monsieur GASHI Violeta et Ymer	ANGERS, Appy, 14 Boulevard Jacques Portet, lot n°D103	2 000 €
Monsieur MESSAFA Benjamin	ANGERS, In'Side, Boulevard Germaine Tillon, lot n°B202	1 000 €
Madame CHASSANITE Maud	ANGERS, Les Jardins d'Arbrissel, rue du Maréchal Juin, lot n° 5	1 000 €
Madame SOUILLARD Chantal et Monsieur SACHOT Laurent	ANGERS, Les Jardins d'Arbrissel, rue du Maréchal Juin, lot n° 4	2 000 €
TOTAL		16 500 €

Demande, à la Communauté urbaine de l'accompagner dans cette démarche dérogatoire et exceptionnelle de financement pour les projets concernés.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 au chapitre 204, article 204 2 2.



Monsieur DIMICOLI, vous avez eu abondamment la parole ce soir, donc je délibère à votre place pour vous indiquer... Allez-y.

Daniel DIMICOLI : Je n'ai rien dit, Monsieur le Maire. Vous n'avez pas pu lire sur mes lèvres.

Monsieur le Maire : Monsieur DIMICOLI.

Daniel DIMICOLI : Non, simplement que le dossier habituel d'accession sociale à la propriété, pour un montant de 16 500 euros. J'en profite au passage, une simple remarque, c'est qu'on a souhaité déroger exceptionnellement au seuil minimum de 100 mètres carrés, concernant la surface des parcelles, pour pouvoir intégrer le Plateau des Capucins.

Monsieur le Maire : Merci. Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-338 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-339

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Association du Village Lorette - Attribution d'une subvention - Animations estivales

Rapporteur : Karine ENGEL

EXPOSE

L'accompagnement des associations de commerçants de quartier et le soutien de leurs actions, favorisent le développement commercial de ces polarités.

L'Association du Village Lorette organise des animations commerciales avec une mise en décor du centre commercial Lorette, du 21 juin au 31 août 2016 (transats, parasols, revêtement de sols en pelouse artificielle, publicité dans la presse locale...).

L'association souhaite, par ces actions, augmenter l'attractivité et la dynamique commerciale de cette polarité de quartier.

La Ville d'Angers a décidé de soutenir cette initiative en attribuant une subvention de 1 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention d'un montant de 1 500 € à l'Association du Village Lorette.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65.



Deux subventions à des associations commerciales, Madame ENGEL, la première pour le Village Lorette, d'un montant de...

Karine ENGEL : 1 500 euros.

Délibération n° DEL-2016-339 : le Conseil Adopte à l'unanimité



Délibération n° DEL-2016-340

ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat

Association de commerçants Les Vitrites d'Angers - Attribution d'une subvention

Rapporteur :Karine ENGEL

EXPOSE

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association de commerçants « Les Vitrites d'Angers » approuvée par le Conseil Municipal du 29 mars 2010, la Ville soutient les initiatives en faveur de la dynamique commerciale menées par cette association.

La subvention versée chaque année est définie sur la base d'un programme d'actions transmis par l'association.

Ainsi au titre de l'année 2016, l'association propose les actions suivantes :

- le développement des outils de communication (site internet, réseaux sociaux, guide du shopping) ;
- l'organisation d'un concours à l'occasion du Tour de France ;
- l'opération Noël (chalets rue Lenepveu, confort,...) ;
- l'animation des temps forts commerciaux : les soldes d'été / hiver, braderie,... ;
- la fête des mères.

Pour l'ensemble de ces actions qui contribuent à la dynamique et à la valorisation du commerce du centre-ville, la Ville propose d'attribuer une subvention de 21 000 € à l'Association de Commerçants Les Vitrites d'Angers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat du 8 avril 2010,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Attribue à l'Association de Commerçants Les Vitrites d'Angers une subvention de 21 000 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65.



Monsieur le Maire : Et la seconde pour les Vitrites d'Angers pour un montant...

Karine ENGEL : C'était mes premières du commerce, c'est quand même dommage... Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : À cette heure-là, si vous savez le nombre d'idées qui me passent par la tête que je vais m'abstenir de dire devant un micro. Je vais vous laisser parler, ça m'évitera...

Karine ENGEL : Non, non. Bon, Lorette, pour 1 500 euros, et les Vitrites d'Angers pour 21 000 euros avec des belles animations que vous aurez la joie de voir et, entre autres, juste parler quand même du vélo électrique à gagner à la tombola autour du Tour de France. Voilà.

Monsieur le Maire : Très bien. Merci infiniment, Madame ENGEL...

Karine ENGEL : Merci.

Monsieur le Maire :... un peu pour la délibération, beaucoup pour l'investissement que vous avez, pour le moment, dans cette nouvelle délégation. Merci. Nous passons au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-340 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Monsieur BASLÉ, dans un silence admiratif et libérateur...



Délibération n° DEL-2016-341

RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Relations publiques - Protocole

24° Journées du Groupement des Pharmacochimistes de l'Arc Atlantique à Angers les 25 et 26 août 2016- Versement d'une subvention

Rapporteur : Michel BASLÉ

EXPOSE

Les 24èmes Journées du Groupement des Pharmacochimistes de l'Arc Atlantique auront lieu à Angers les 25 et 26 août 2016 et seront organisées par le département Pharmacie de l'Université d'Angers.

Pendant deux jours, des chercheurs universitaires et industriels de haut niveau, travaillant dans le domaine de la chimie thérapeutique ou médicinale, échangeront le fruit de leur recherche dans leur réseau : découverte de nouvelles molécules et médicaments, moyens de productions et analyses...

150 participants d'Universités portugaises, espagnoles, britanniques, belges et françaises sont attendus, pour présenter le travail de jeunes chercheurs.

La Ville d'Angers a été sollicitée pour soutenir l'organisation de ces rencontres.

Considérant l'intérêt de la tenue de ces journées d'échanges pour de jeunes chercheurs, elle propose l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Université d'Angers, afin de financer une partie des prestations indispensables au bon déroulement de cet événement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 juin 2016

DELIBERE

Attribue une subvention de 1 000 € à l'Université d'Angers

Impute la dépense au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65, article 6574.



Michel BASLÉ : Libérateur, surtout, oui. Eh bien, mes chers collègues, il vous est demandé d'attribuer une subvention de 1 000 euros, sur un budget de 19 000 euros, pour l'organisation des Journées Scientifiques de Pharmacochimie qui auront lieu fin août et qui réuniront des chercheurs issus de pays de l'Arc Atlantique.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais vous proposer qu'on passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-341 : le Conseil Adopte à l'unanimité

Mes chers collègues, j'ai déposé un vœu, et ce Conseil Municipal est passé trop vite pour que j'aie eu le temps de vous proposer un temps de concertation. Je ne suis pas certain qu'il y ait besoin d'une suspension de séance, mais je suis prêt à accepter des corrections orales, si vous le souhaitez. La parole est à Frédéric BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Oui. Nous, nous n'avons pas eu le temps de nous concerter autour de ce vœu. On vous demande une très courte suspension de séance.

Monsieur le Maire : Aucun problème. Aucun souci.

Frédéric BÉATSE : Très courte.

Suspension de séance

Reprise de la séance

Monsieur le Maire : La séance reprend et le sérieux revient. Monsieur BÉATSE.

Frédéric BÉATSE : Ah, d'accord. Visiblement, vous avez bien profité de l'interruption de séance. Donc nous voterons favorablement à ce vœu. Vu l'heure tardive, nous n'allons pas rentrer dans des logiques d'amendements, voilà, au fond des choses. Redire que, effectivement, nous avons déjà eu l'occasion d'interpeller la Poste sur les boîtes aux lettres postales et qu'une discussion positive s'était engagée, donc je pense que, enfin, on peut l'espérer, parce que parmi les 4 missions de service public de la Poste, à la fois l'accès aux services bancaires pour tous, l'aménagement du territoire et de nos quartiers, les quartiers ciblés dont vous avez parlé sont particulièrement importants dans ce contexte-là, et puis le service universel postal qui mérite d'être proche de nos concitoyens. Donc pour ne pas être beaucoup plus long, nous voterons des obligations, comme l'identité d'État est fait, compensées par l'État dans le cadre du contrat de service public qui lie, de mémoire, l'État et la Poste jusqu'en 2017, parce que je crois que c'est des contrats de 4 ans. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur BÉATSE. Je mesure à cet instant que les gens qui sont dans le public ne savent pas ce dont nous parlons puisque nous n'avons même pas lu le vœu. Je vais donc demander à Madame MOREAU de lire le vœu.



Délibération n° DEL-2016-342

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Plan de restructuration de La Poste

Rapporteur : Michelle MOREAU

VOEU

La Poste a dévoilé récemment un plan de restructuration qui touche ses agences installées en ville.

Angers est concernée. Cette année, deux fermetures de bureaux sont envisagées : Verneau et Lorette. Une troisième fermeture est annoncée pour l'an prochain : Saint-Michel. Soit trois bureaux qui fermeraient leurs portes d'ici la fin 2017.

Il est nécessaire de rappeler que, dans une ville, La Poste joue un rôle social primordial, dans le service qu'elle rend à une population, notamment ceux parmi nos concitoyens les plus âgés, et dans la proximité qu'elle maintient avec les habitants.

Cette décision unilatérale de la direction de La Poste est inacceptable.

Pour ces raisons, le conseil municipal d'Angers, réuni ce lundi 27 juin :

- s'oppose au plan de restructuration qui prévoit la fermeture des bureaux de La Poste dans les quartiers de Verneau, Lorette et Saint-Michel, prévue d'ici la fin de l'année 2017 ;
- donne mandat au Maire pour prendre contact avec les dirigeants de La Poste et défendre auprès d'eux un service public de qualité.



Lecture du Vœu par Madame MOREAU

Monsieur le Maire : Merci, Madame MOREAU. Je vais mettre ce vœu au vote en considérant qu'effectivement nous nous retrouvons tous. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

Délibération n° DEL-2016-342 : le Conseil Adopte à l'unanimité



LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Date de transmission au
contrôle de légalité*

ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE

DM-2016-153	Grand Théâtre saison 2015/2016 - Avenant n°1 au contrat de mise à disposition gratuite du Grand Théâtre pour les Tournées Charles Baret le mercredi 25 mai 2016 à 20H pour remplacer l'annulation de la représentation du jeudi 14 avril 2016.	19 mai 2016
DM-2016-154	Grand Théâtre saison 2016/2017 - Contrat de mise à disposition gratuite du Grand Théâtre pour la société des concerts populaires d'Angers le 18 octobre 2016 à 20H30, le 15 novembre 2016 à 20H30, le 10 janvier 2017 à 20H30, le 7 février 2017 à 20H30, le 7 mars 2017 à 20H30, le 27 avril 2017 à 20H30	19 mai 2016
DM-2016-159	Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers - Année scolaire 2016/2017- Droits d'inscription	23 mai 2016
DM-2016-160	Muséum des Sciences Naturelles - Terra Botanica - Convention de partenariat tarifaire Des échanges ont été mis en place entre le Muséum des Sciences Naturelles de la Ville d'Angers et le parc Terra Botanica, notamment sur le plan scientifique au regard de l'expertise du Muséum en matière de botanique. - Les visiteurs se présentant à l'entrée du Muséum avec leur billet d'entrée au parc Terra Botanica de l'année en cours bénéficieront du tarif réduit à 3€. - Les visiteurs se présentant à l'entrée du parc Terra Botanica avec un billet d'entrée du Muséum de l'année en cours bénéficieront du tarif réduit à 10€.	23 mai 2016
DM-2016-170	Conservatoire à Rayonnement Régional - Convention de mise à disposition de locaux avec le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers.	26 mai 2016
DM-2016-171	Grand Théâtre d'Angers - Saison 2015/2016 - Contrat de mise à disposition gratuite pour la librairie du repaire des héros le samedi 18 juin 2016 à 15H et 17H (gratuit) - Contrat de mise à disposition payante pour l'orchestre du lycée David d'Angers le jeudi 30 juin 2016 à 20H30 (915 €).	26 mai 2016

DM-2016-173	Salle Claude Chabrol - Saison 2015/2016 - Contrats de mise à disposition gratuite avec l'Ecole élémentaire Aldo Ferraro le mardi 10 mai à 18H30, le Foyer socio-éducatif du collège Chevreul le jeudi 12 mai à 19h et le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Angers le jeudi 26 mai à 20H30- Contrats de mise à disposition à titre onéreux avec le centre Jacques Tati le samedi 14 mai et du 19 mai au dimanche 22 mai (1920 € pour 4 représentations, soit 480 €/représentation) et la Chorale Rose des Vents le samedi 28 mai à 20H et dimanche 29 mai à 15H (960 € pour 2 représentations, soit 480 €/représentation). Le montant total de ces contrats s'élève à 2880 €.	26 mai 2016
DM-2016-177	Muséum des sciences naturelles - Opération "Les 24 h de la biodiversité" - Convention de partenariat avec le Muséum National d'Histoire Naturelle Le Muséum des sciences naturelles d'Angers organise les 28 et 29 mai 2016, l'opération de science participative intitulée « les 24h de la biodiversité ».	01 juin 2016
DM-2016-178	Muséum des sciences naturelles - Opération "Les 24 h de la biodiversité" - Conventions de partenariat avec Terre des Sciences, la Société d'Etudes scientifiques de l'Anjou, le Groupe Régional d'Etudes des Invertébrés Armoricaïns, les Naturalistes Angevins Le Muséum des sciences naturelles a organisé les 28 et 29 mai derniers dans le parc communautaire de Pignerolle à Saint-Barthélémy d'Anjou une opération de sciences participatives appelée « les 24h de la biodiversité ».	01 juin 2016
DM-2016-179	Musées d'Angers - Donation d'œuvres d'art par l'artiste Patrice Hugues - Acceptation - Intégration dans le patrimoine de la ville d'Angers	01 juin 2016
DM-2016-182	Théâtre Chanzy - saison 2015/2016 - Contrats de mise à disposition gratuites pour l'école Paul Valéry le jeudi 2 juin 2016 à 19H30, l'inter association Lac de Maine le samedi 4 juin 2016 à 20H, l'école Isoret le jeudi 23 juin 2016 à 20H, l'école Henri Chiron le mardi 14 juin 2016 à 19H45 et le collège Jean Mermoz le mercredi 8 juin 2016 à 20H.	03 juin 2016
DM-2016-183	Bibliothèque municipale - Mise à disposition d'ouvrages au format Daisy pour les usagers empêchés de lire - Avenant à la convention avec l'association Valentin Haüy.	03 juin 2016
DM-2016-185	Musées d'Angers - Vente d'ouvrages et de produits - Tarifs	07 juin 2016

DM-2016-186	Fête de la Musique 2016 - Convention de partenariat avec le Courrier de l'Ouest Dans le cadre de la Fête de la Musique 2016, une convention est passée avec le Courrier de l'Ouest pour le regroupement de chorales de l'agglomération angevine de 18 h à 22 h 30 place Lorraine.	07 juin 2016
-------------	---	--------------

ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

DM-2016-187	Tout Angers Bouge 2016 - Convention avec le Centre des Monuments Nationaux et l'Association Angers Terre d'Athlétisme La Ville d'Angers organise la manifestation sportive "Tout Angers Bouge" le dimanche 5 juin 2016. Dans ce cadre, le Centre des Monuments Nationaux autorise le passage dans le Château d'Angers les coureurs du trail organisé par l'association Angers Terre d'Athlétisme.	07 juin 2016
DM-2016-175	Angers Sport 2020 - Axe 1 - Orientation 3 : Offrir des services innovants, accessibles et adaptés - Tarifs - Révision. La Ville d'Angers a mis en place une offre de services innovante pour le public. Des tarifs ont été établis aux individuels avec les formules A'Tout Sport et hors A'Tout Sport, aux groupements utilisateurs des salles de sports, des stades, des piscines, de la patinoire.... et des locations de matériel sportif. Il convient d'actualiser ces tarifs pour la saison 2016-2017.	30 mai 2016
DM-2016-176	Halle de tennis du Colombier - Conventions de mise à disposition à Angers Tennis Club (Locaux clubs) et la Société Christher (Restaurant et logement de fonction) La Ville d'Angers met à la disposition de l'association Angers Tennis Club des locaux situés dans l'enceinte de la halle de tennis du Colombier et à la Société Christher des locaux de restauration et un logement de fonction.	31 mai 2016

SANTE PUBLIQUE

DM-2016-181	Mise à disposition de locaux au bénéfice d'association - Convention avec l'association ALIA La Ville d'Angers met à disposition de l'association ALIA un bureau de la Maison de Santé des Hauts de Saint-Aubin.	03 juin 2016
-------------	---	--------------

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - BATIMENTS

DM-2016-155	Quartier Belle Beille - Locaux 35 rue de la Barre - Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec l'association Ablette Angevine. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : association Ablette Angevine - Durée : 7 ans - Objet : avenant n°1 à la convention de mise à disposition pour l'utilisation de l'amphithéâtre mutualisés - Redevance et charges : supportées par l'occupant.	19 mai 2016
-------------	--	-------------

DM-2016-156	Quartier Deux Croix/Banchais - Locaux 15/17 rue de Jérusalem – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition avec l'association Al Kamandjati. Propriétaire: Ville d'Angers - Occupant: Association Al Kamandjati - Attribution suite au comité de suivi du 10/12/2014 - Durée: 3 ans - Objet: Convention de mise à disposition pour un local de stockage de 8,94 m² et restitution du local du MIN (35 m²) - Activité: Stockage instruments de musique - Redevance et charges: Gratuité	19 mai 2016
DM-2016-157	Quartier Centre-Ville - Logement de fonction 3 rue des Greniers Saint Jean - Convention d'occupation précaire avec Monsieur Pascal PINARD. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Pascal PINARD - Modification des modalités du contrat - Durée : du 5 janvier 2016 au 30 juin 2016 - Objet : Convention d'occupation précaire d'un logement de type III avec application d'un loyer en raison d'un changement de poste - Redevance et charges : supportées par l'occupant à compter du 1er mars 2016.	23 mai 2016
DM-2016-158	Quartier Centre-Ville - Groupe Scolaire La Blancheraie - Logement 18 rue Kellerman - Convention d'occupation précaire avec Madame Anne ESNAULT. Propriétaire : Ville d'Angers - Locataire : Madame Anne ESNAULT - Attribution - Durée : 1 an à compter du 11 mai 2016 - Objet : convention d'occupation précaire pour la mise à disposition d'un logement situé 18 rue Kellerman à Angers - Redevance : 505,82 €/mois - Charges : supportées par l'occupant.	23 mai 2016
DM-2016-161	Quartier Madeleine/St Léonard/Les Justices - Groupe Scolaire Adrien Tigeot - Locaux 150 rue Saumuroise - Convention de mise à disposition avec Monsieur Patrice Hugues. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Patrice Hugues- Renouvellement - Durée : 3 ans - Objet : convention de mise à disposition de locaux de stockage - Redevance annuelle : 679 € - Charges : supportées par l'occupant.	23 mai 2016
DM-2016-162	Quartier Monplaisir - Site Doyenné - Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Richard PIHEL. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Richard PIHEL - Modification des modalités de mise à disposition due à la réforme sur les logements de fonction - Durée : 3 ans à compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction situé 56 boulevard du Doyenné – Redevance annuelle de 296,28 € - Charges : supportées par l'occupant.	23 mai 2016

DM-2016-163	Quartier Centre-Ville - Salle Daviers - Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur G��rald ROBINEAU. Propri��taire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur G��rald ROBINEAU - Modification des modalit��s de mise �� disposition d��e �� la r��forme sur les logements de fonction - Dur��e : 3 ans �� compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction situ�� 1 rue des Greniers Saint Jean - Redevance mensuelle : 230 �� - Charges : support��es par l'occupant.	23 mai 2016
DM-2016-164	Quartier Roseraie - Groupe Scolaire Claude Monet - Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Franck DUPORT. Propri��taire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Franck DUPORT - Modification des modalit��s de mise �� disposition d��e �� la r��forme sur les logements de fonction - Dur��e : 3 ans �� compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction situ�� 19 boulevard d'Arbrissel - Redevance mensuelle : 246,33 �� - charges : support��es par l'occupant.	23 mai 2016
DM-2016-165	Quartier Belle Beille - Groupe Scolaire Robert Desnos - Logement de fonction - Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Pascal PERRUSSEL. Propri��taire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Pascal PERRUSSEL - Modification des modalit��s de mise �� disposition d��e �� la r��forme sur les logements de fonction - Dur��e : du 1er avril 2016 au 31 d��cembre 2016 - Objet : Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction situ�� 4 rue Louis Boissram�� - Redevance mensuelle : 247,71 �� - Charges : support��es par l'occupant.	23 mai 2016
DM-2016-166	Quartier Monplaisir - Groupe Scolaire Henri Chiron - Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Philippe DABURON. Propri��taire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Philippe DABURON - Modification des modalit��s de mise �� disposition d��e �� la r��forme sur les logements de fonction - Dur��e : 3 ans �� compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction situ�� 287 avenue Pasteur - Redevance mensuelle : 336,24 �� - Charges : support��es par l'occupant.	23 mai 2016
DM-2016-167	Quartier Centre-Ville - Salons Curnonsky - Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Alain LIZ��. Propri��taire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Alain LIZ�� - Modification des modalit��s de mise �� disposition d��e �� la r��forme sur les logements de fonction - Dur��e : 3 ans �� compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation pr��caire avec astreinte d'un logement de fonction situ�� 4 place Maurice Saillant - Redevance mensuelle : 439,31 �� - Charges : support��es par l'occupant.	23 mai 2016

DM-2016-168	Quartier Hauts de Saint Aubin - Groupe Scolaire Gérard Philipe - Logement de fonction - Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction avec Monsieur Patrick BOUYER. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Monsieur Patrick BOUYER - Modification des modalités de mise à disposition dûe à la réforme sur les logements de fonction - Durée : 3 ans à compter du 1er avril 2016 - Objet : Convention d'occupation précaire avec astreinte d'un logement de fonction situé 60 rue des Petites Pannes - Redevance mensuelle : 375,96 € -Charges : supportées par l'occupant.	23 mai 2016
DM-2016-169	Quartier Ney/Chalouère - Groupe Scolaire Victor Hugo - Centre de Santé Scolaire - Locaux 26 rue Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec la Commune de Montreuil-Juigné. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Commune de Montreuil-Juigné - Renouvellement - Durée : du 14 novembre 2014 au 31 mars 2018 - Objet : Convention de mise à disposition de locaux à usage de Centre de Santé Scolaire d'une superficie de 324,57 m² - Redevance annuelle de 832,17 €.	23 mai 2016
DM-2016-180	Quartier Ney/Chalouère - Groupe Scolaire Victor Hugo - Centre de Santé Scolaire - Locaux 26 rue Victor Hugo - Convention de mise à disposition avec la Commune de Chalonnes sur Loire. Propriétaire : Ville d'Angers - Occupant : Commune de Chalonnes sur Loire - Renouvellement - Durée : du 14 novembre 2014 au 31 mars 2018 - Objet : Convention de mise à disposition de locaux à usage de Centre de Santé Scolaire d'une superficie de 324,57 m² - Redevance annuelle de 757,94 €	03 juin 2016
DM-2016-184	Quartier Roseraie/Orgemont - 6 route de Bouchemaine - Modulaires - Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'Association Culturelle Musulmane de la Roseraie (ACMR) Propriétaire : Angers Loire Métropole - Gestionnaire : Ville d'Angers - Occupant : Association Culturelle des Musulmans de la Roseraie - Objet : attribution / convention de mise à disposition de locaux - Durée : 3 ans à compter du 1er juin 2016 - Redevance : gratuité	07 juin 2016

PARCS, JARDINS ET PAYSAGES

DM-2016-174	Initiation à la Démarche Projet pour les étudiants du groupe "Paysage Transitoire" - de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage (Agrocampus Ouest) - Place de la Dauversière Initiation à la démarche Projet pour les étudiants du groupe "Paysage Transitoire" - Convention Ville d'Angers / Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage (Agrocampus Ouest)	27 mai 2016
-------------	--	-------------

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

DM-2016-172 Maison de l'île Saint-Aubin - Organisation des animations, de l'accueil et la petite restauration du 11 mars 2016 au 30 septembre 2016 - Convention d'occupation temporaire et précaire de la Maison de l'île Saint Aubin par l'association "Groom Services".

26 mai 2016



N° de marché / A.C.	Type de Marché F.S.T.P.H	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montants
16 037 D1	PI	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des nouveaux vestiaires du Centre Technique des Parcs et Jardins	lot unique	GroupeMENT FRANCOIS FAIVRE BE EVEN BE YAC INGENIERIE	49240	AVRILLE	24 050 €
16 070 D1	F	4 COLONNES MOBILES	lot unique	SEFAC	88000	MONTHERMIE	15870
16 221 D1	S	PARVIS DE L'HOTEL DE VILLE : TRAVAUX DE DEPOSE ET REPOSE DES JARDINIÈRES	lot unique	ROBERT PAYSAGE	49000	ECOUFLANT	10 240,00
13 A 16 09	T	Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai Lot n° 4 : Couverture – charpente	Réfection de l'étanchéité et remplacement de la VMC au Groupe scolaire de la Penusale	SAMSON	49480	SAINT SYLVAIN D'ANJOU	TF : 9 897,20 TC1 : 12 120,09
13 A 17 04	T	Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai Lot n° 5 Etanchéité	Réfection de l'étanchéité et remplacement de la VMC au Groupe scolaire de la Penusale	SMAC	49000	ANGERS	TF : 75 244,08 TC1 : 54 755, 94
13 A 25 14	T	Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai Lot n° 13 : Plomberie - Chauffage - Ventilation	Réfection de l'étanchéité et remplacement de la VMC au Groupe scolaire de la Penusale	HERVE THERMIQUE	49004	ANGERS	TF : 58 382,08 TC1 : 43 918,27
13 A 18 08	T	Centre de Maintenance Automobile - Rénovation des équipements de chauffage et d'éclairage des ateliers	Lot n°6 : Serrurerie	OUEST SERRURERIE	49072	BEAUCOUZE	26 575,00
13 A 24 11	T	Centre de Maintenance Automobile - Rénovation des équipements de chauffage et d'éclairage des ateliers	Lot n°12 : Electricité courants forts et courants faibles	ETI	49017	ANGERS	28 900,00
13 A 25 15	T	Centre de Maintenance Automobile - Rénovation des équipements de chauffage et d'éclairage des ateliers	Lot n°13 : Plomberie sanitaires - Chauffage - Ventilation	HERVE THERMIQUE	49004	ANGERS	Tranche ferme : 62 500,00€ TC 1 : 17 600,00€ TC 2 : 23 500,00€
13 A 16 10	T	Travaux de réparation dans les Bâtiments de la Ville d'Angers, ALM, le CCAS et EPCC le Quai Lot n° 4 : Couverture – charpente	CENTRE NAUTIQUE DU LAC DE MAINE - Réfection des chéneaux, zingues et entablement zinc	CHARLES & Cie	49100	ANGERS	190 045,47
16 D72 D1	S	Désherbage - automne 2016	Lot unique	TRAITASERVICE	49490	AUVERSE	20 553,00 HT

Sur 15 attributaires : 11 sont sur le territoire du département dont 10 d'Angers Loire Métropole

N° de marché / AC	Type Marché F.S.T-P	Objet du marché	Libellé du lot ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montants
16 073 01	T	Travaux de gros entretien sur ouvrages d'art	Lot unique	MARC SA	50110	TOURLAVILLE	329023
16 074 01	PJ	Audit financier de l'association Petite Enfance (APE) - Projection sur les années à venir de la situation financière	Lot unique	SOREGOR	49070	BEAUCOUZE	9 500,00
16 075 01	F	Nettoyage des mobiliers urbains	Lot unique	ESVIA	44010	INDRE	80 000,00 €
16 076 01	T	Remplacement des gardes de corps du pont ST LEONARD à ANGERS	Lot unique	A.T.S	37510	BALLAN MIRE	17 789,00 €

Sur 15 attributaires : 11 sont sur le territoire du département dont 10 d'Angers Loire Métropole



M. le Maire – Mes chers collègues, avez-vous des questions sur la liste des arrêtés ou des décisions que j'ai prises en vertu des pouvoirs que vous m'avez délégués ? Il n'y en a pas ce soir. Très bien. Il est 23 heures 13. Nous en avons terminé avec ce Conseil Municipal. Je vous donne rendez-vous le 18 juillet, dans un temps un peu plus court que d'habitude, pour le dernier Conseil Municipal avant la coupure estivale. Le lundi 18 juillet. Dans l'immédiat, je vous souhaite à tous et à toutes une excellente fin de soirée.

Le Conseil municipal prend acte.



La séance est levée à 23 heures 13



Le secrétaire de séance



Vincent DULONG

Le Maire



Christophe BECHU